

UNISA

**LA PEINE DE MORT : L'ABSURDITÉ DE L'ABSURDITÉ :
UNE ÉTUDE STRATÉGIQUE SUR LE PLAN EXISTENTIEL DANS
DES ŒUVRES CHOISIES D'ALBERT CAMUS**

par

PIETER VAN R. COETZEE

Department of Linguistics and Modern Languages

College of Human Sciences

School of Arts

University of South Africa

Dissertation présentée en vue de l'obtention du diplôme de
Magister Artium (M.A.)
en Études Françaises

au

PROFESSOR S.H. MADONDO

NUMÉRO D'ÉTUDIANT : 276 405 9

LICENCE

National Archives and Records Service of South Africa, Head Office

The National Archivist

Postal address: Private Bag X236, PRETORIA 0001

Street address: 24 Hamilton Street, Arcadia, PRETORIA (map)

Tel: (012) 441 3200 Fax: (012) 323 5287

Fax to e-mail: 086 529 6416

E-mail: Archives@dac.gov.za

The author has granted an irrevocable non-exclusive license allowing the National Library of South Africa to reproduce, loan, distribute or sell copies of his dissertation by any means and in any form or format, making this dissertation available to interested persons.

The author retains ownership of the copyright in his dissertation. Neither the dissertation nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without his permission.

L'auteur a accordé une licence irrévocable et non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale d'Afrique du Sud de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de sa dissertation par tout moyen et sous toute forme ou format, mettant cette dissertation à la disposition des personnes intéressées.

L'auteur reste propriétaire des droits d'auteur de sa dissertation. Ni la dissertation ni des extraits substantiels de celle-ci ne peuvent être imprimés ou reproduits sans son autorisation.

AUTORISATION

AUTORISATION DE MICROFILMER ET DE DIFFUSER LA DISSERTATION DE MAÎTRISE OU LA THÈSE DE DOCTORAT

Nom du candidat : Pieter van Rensburg Coetzee Téléphone : 082 557 4222

Adresse : 75 Boslelie Crescent
Clearwater Estate, Parkhaven
Boksburg 1459

Grade postulé : Magister Artium (MA) Programme : Études françaises

Department of Linguistics and Modern Languages, College of Human Sciences, School of Arts,
University of South Africa

Directeur : Prof S.H. Madondo

Titre de la dissertation de maîtrise :

La peine de mort : l'absurdité de l'absurdité. Une étude stratégique sur le plan existentiel dans des œuvres choisies d'Albert Camus

- 1 Par la présente l'auteur accorde à la University of South Africa, Pretoria, l'autorisation de mettre cette dissertation à la disposition des lecteurs dans les bibliothèques de l'Université ou dans d'autres bibliothèques, soit sous sa forme actuelle, soit sous forme d'une reproduction que l'Université est par la présente autorisée à faire.
- 2 L'auteur autorise la University of South Africa à microfilmer cette dissertation et à prêter ou à vendre des copies du microfilm à des fins d'enseignement et de recherche non commerciales. Cette dissertation ne pourra pas être reproduite en totalité ou en partie à des fins autres que celles mentionnées ci-haut, sans l'autorisation écrite de l'auteur. L'Université ne sera aucunement responsable d'une utilisation commerciale, industrielle ou autre de la dissertation par une tierce personne incluant les professeurs.

Signature de l'auteur

Date

- 3 La présente autorisation entre en vigueur à la date ci-dessous, à moins que le Comité exécutif de la Faculté des études supérieures ne décide d'en différer la date. Dans ce cas, la date différée sera le _____

Délibération _____

Signature du doyen si une date figure au paragraphe 3

ÉVALUATION

University of South Africa
Department of Linguistics and Modern Languages
College of Human Sciences

Cette dissertation intitulée :

**LA PEINE DE MORT : L'ABSURDITÉ DE L'ABSURDITÉ :
UNE ÉTUDE STRATÉGIQUE SUR LE PLAN EXISTENTIEL DANS
DES ŒUVRES CHOISIES D'ALBERT CAMUS**

présentée par

Pieter van R Coetzee

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Dissertation acceptée le :

TABLE DES MATIÈRES

LICENCE.....	i
AUTORISATION.....	ii
ÉVALUATION.....	iv
AVANT-PROPOS	viii
RÉSUMÉ	xii
ABSTRACT.....	xiii
DÉDICACE	xiv
REMERCIEMENTS.....	xv
EXTRAIT	xvi
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION.....	1
1.1 Justification de notre étude	8
CHAPITRE 2 : REVUE LITTÉRAIRE.....	11
2.2 Les objectifs de la revue de littérature	12
2.3 L'approche de la revue de littérature	13
2.4 L'œuvre littéraire d'ancrage : <i>L'Étranger</i>	13
2.5 La combinaison de <i>L'Étranger</i> et de <i>Réflexions sur la guillotine</i>	14
2.6 L'importance stratégique d'autres œuvres littéraires camusiennes.....	14
2.7 Revue d'articles de recherche.....	15
2.8 Recherches sur internet.....	17
CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE.....	19
3.1 La base de notre recherche et de la théorie	20
3.2 L'outil d'analyse : le mini-procès	21
3.3 Aspects divers	23
CHAPITRE 4 : <i>Iustitia</i>	26
4.1 La peine de mort	26
4.2 Concepts généraux	32
4.3 Existence	33
4.3.1 La valeur existentielle	34

4.4	Absurdité et <i>Le mythe de Sisyphe</i>	38
4.4.1	<i>Le mythe de Sisyphe</i>	38
4.4.2	Qu'est-ce que c'est « l'absurdité » ?	39
4.5	Bref aperçu des réflexions d'autres philosophes sur l'absurdité vue par Camus	43
4.6	Faillibilité.....	44
4.7	Jugement	48
4.8	La révolte	56
4.8.1	« Comme tout le monde »	61
CHAPITRE 5 : MINI-PROCÈS		67
5.1	Aperçu introductive	67
CHAPITRE 6 : MINI-PROCÈS SÉLECTIONNÉS		75
6.1	Mini-procès 1 : Le télégramme.....	75
6.1.2	La maladresse dans la gestion d'une institution sociale	75
6.1.2.1	« Cela ne veut rien dire. C'était peut-être hier »	75
6.2	Mini-procès 2 : Les relations au travail.....	76
6.3	Mini-procès 3 : Gestion bureaucratique.....	81
6.4	Mini-procès 4 : Cruauté envers « les animaux ».....	84
6.4.1	Allégorie de la tyrannie.....	84
6.5	Mini-procès 5 : <i>La relation amoureuse</i>	91
6.5.1	Sur la plage et avant.....	99
6.6	Mini-procès 6 : La vengeance constitue une faiblesse.....	99
6.6.1	Une faiblesse exponentielle : Le jugement fatal de prendre des risques.....	99
6.6.2	L'urgence absolue de réagir.....	99
6.7	Mini-procès 7 : Les jugements fatals	102
6.7.1	Prendre des risques – Un acte fatal de bonne foi	102
6.7.2	Plus tard l'après-midi.....	104
6.8	Mini-procès 8 : Le juge.....	112
6.8.1	<i>Reservatio mentalis</i> – prédisposition biaisée	112
6.8.2	Juges sous influence.....	122

6.9	Mini-procès 9 : La société et son sadisme	123
6.9.1	Meursault est-il coupable ?	126
6.9.2	Le pourvoi de Meursault	127
CHAPITRE 7 : LES MINI-PROCÈS SYMBOLIQUES		132
Premier Mini-procès symbolique.....		132
7.1	Mini-procès 10 : l'homme contre « l'homme »	132
7.1.1	La guillotine – l'homme et la machine	132
Deuxième Mini-procès symbolique		135
7.2	Mini-procès 11 : L'être humain contre l'existence	135
7.2.1	<i>Iustitia</i>	140
7.2.2	Les derniers moments de bonheur	140
7.3	La mini-symphonie (ou le requiem).....	145
CHAPITRE 8 : CONCLUSION		147
8.1	Le concept de regret.....	147
RÉFÉRENCES		157
ANNEXE 1 : <i>DIE BUITESTAANDER</i>		185
ANNEXE 2 : <i>L'ABSURDITÉ DE L'ABSURDITÉ</i>		191

AVANT-PROPOS

Un dimanche après-midi d'hiver à Potchefstroom, il y a une quarantaine d'années, mon beau-frère m'a donné un de ses livres à lire pendant la sieste. Ce livre était *Die Buitestaander*, en afrikaans, ma langue maternelle, actuellement épuisé, une traduction de *L'Étranger* d'Albert Camus par Jan Rabie, un écrivain sud-africain célèbre, décédé le 15 novembre 2001 (Breuer : s.d.). Mon beau-frère a toujours le livre et il a eu la gentillesse de me fournir des copies de la couverture et des pages d'introduction de cette édition-là, telles que je les ai découvertes au moment de la lecture du livre ce dimanche après-midi. Je joins les copies de ces pages en annexe.

À l'époque, j'étais un jeune avocat (« attorney ») admis à la Haute Cour, à la Cour d'Appel et à la Cour Constitutionnelle d'Afrique du Sud et il me l'a donné à lire en me disant que le thème du livre était un procès pénal. Je ne connaissais ni le livre ni même l'auteur, pourtant de renommée mondiale. J'étais un lecteur avide de romans policiers et de romans d'espionnage, qui comportaient souvent des procès qui m'ont toujours fasciné. J'ai donc immédiatement été fasciné par la proposition, en pensant que ce livre produirait un suspense palpitant. Oui, sans aucun doute, le suspense était « palpitant » mais pas dans le sens que je l'attendais. Pour la première fois de ma vie j'étais émotionnellement étonné par un roman policier d'un autre genre littéraire, éminemment élégant, qui a mis mon intellect à l'épreuve et qui continue à le faire à ce jour.

J'étais ravi de l'histoire brillante du roman. Je n'ai pas pu poser le livre avant d'avoir lu le dernier mot ce soir-là. En rentrant à Johannesburg, suite à la lecture, je tenais compte de la perte de sens du roman en traduction. J'ai donc fixé un objectif pour mon avenir : lire *L'Étranger* dans la langue d'origine, la langue française. Je ne savais rien d'Albert Camus. J'ai même oublié son nom ce jour-là – mais le titre et le contenu remarquable, pas du tout. Pour y parvenir, il me fallait comprendre le français. Donc, en bref, j'ai décidé d'étudier le français – inspiré par Albert Camus.

On connaît la suite. Ainsi a commencé mon merveilleux parcours intime, intellectuel, littéraire et linguistique de lecture et de recherches, pour le plaisir de la langue et de la culture françaises, du monde francophone et plus particulièrement de l'homme Albert Camus. Malgré les obligations de mon cabinet, au fil des années, pas à pas, souvent après minuit, mes études ont progressé, bien que très lentement. En même temps, j'ai été envahi par un amour éternel

pour cette langue. Depuis ce dimanche-là à Potchefstroom, j'ai relu plusieurs fois *L'Étranger* en français et à chaque fois je découvre quelque chose de nouveau.

Il y a un autre aspect, peut-être aussi important, que je dois mentionner. Plus je lis *L'Étranger*, plus je vois ma vie en partie reflétée dans la personne de Meursault. Compte tenu de ma formation et de mes antécédents, je ne m'identifie pas seulement au personnage, mais en fait, et étrangement, je « comprends » Meursault.

J'ai toujours déclaré au monde autour de moi : « J'avais le désir de lui affirmer que j'étais comme tout le monde, absolument comme tout le monde » (Camus, 1942a : 1173), un jugement de la réalité qui est bien sûr d'une ironie profonde, tant pour Meursault que pour moi-même. L'autre volet implicite de l'équation peut être complété comme suit : « bien que je sois différent (et je ne joue pas le jeu que la société attend de moi) ». Cependant, longtemps avant de connaître Meursault, *Le mythe de Sisyphe* et *L'Homme Révolté*, j'ai écrit un poème. Plus tard dans mes études, j'ai reconnu ma lutte personnelle dans les phénomènes existentiels décrits avec tant de maîtrise par Camus.

la croisade

dès ma jeunesse

cheveux au vent

sur le rude chemin qui monte

le temps n'a cessé

de m'inspirer

de ne pas succomber

mais d'avancer

pour défendre mon désir

j'ai cherché à m'éloigner

vers des lieux étranges

pour toujours léger

comme à tâtons

penser profondément

voir en songe ce qui est pur

toucher ce qui est noble

mais prier avant que vienne

la fin de mon voyage

Pieter van R

écrit en 1974

traduit de l'afrikaans en 2001 par Edouard Maunick

En dernier lieu, bien que je ne sois pas né en France ou dans un pays francophone et bien que le français ne soit ni ma première ni ma deuxième langue, j'ai décidé de commencer mes études en utilisant le français autant que possible. Mon tout premier contact avec le français fut la première page d'un petit manuel français que je me suis efforcé de lire, la première page d'un premier livre français que j'ai acheté pour R1,15 (plus ou moins 0,061€ en 2020) en route pour mon travail banal circa 1972, ce qui me rappelle Meursault et son travail fastidieux (Camus, 1942a : 1173).

Quelques années plus tard, en faisant du stop pendant une année au Moyen-Orient, en Europe et en Scandinavie, je me suis retrouvé en Allemagne en 1973. Pendant quelques jours de travail saisonnier pour survivre en route, j'ai appris mes premiers mots de français, ce que je désirais depuis longtemps. J'ai demandé à un de mes collègues sur le chantier de construction routière à Braunschweig, un Marocain, de m'apprendre quelques mots de français. Il était très gentil et m'a demandé ce qu'il devait me dire en français. La première phrase qui me vint à l'esprit était une phrase allemande que j'utilisais souvent, à savoir « *Ich bin gegangen* ». Je n'oublierai jamais mes trois premiers mots en français : « Je suis parti ». Je répétais cette phrase plusieurs fois par jour et encore aujourd'hui quand j'y pense, cela résonne vivement dans ma mémoire et dans mon esprit.

Au cours des dernières années, lors de mes visites en France, je faisais tout mon possible pour apprendre à dire quelques mots supplémentaires en français, car ce n'est pas facile en Afrique du Sud, où le français n'est pas parlé. En observant les navetteurs français, les affiches et les publicités autour de moi, j'ai utilisé chaque minute de chaque occasion pour apprendre le français. Ainsi, entre autres, j'ai observé la notice officielle dans un français « étrange » sur les vitres des rames du métro et l'ai mémorisée au cours de voyages successifs en métro, la répétant jour après jour dans une prononciation erronée : « Conservez votre titre de transport jusqu'à la sortie ». Au début je n'ai pas compris. Plus tard au cours de mon séjour à Paris, j'ai développé une certaine confiance en moi pour m'approcher des français. On m'a dit ce que cela signifiait. Ne connaissant pas la langue et sachant que le français n'est pas parlé dans mon pays, je

m'efforce toujours d'utiliser autant que possible cette belle langue. Pour vraiment apprendre la langue, il faut créer un environnement français. Au fil des années, j'ai fait de mon mieux pour apprendre à parler français quand cela était possible.

Lors d'une visite à Paris, j'ai eu la chance d'assister à une conférence sur la littérature dans une des anciennes salles de conférence historiques de la Sorbonne. Bien que je ne compris pas beaucoup à l'époque, la conférence portait sur Victor Hugo, que j'ai appris à connaître plus tard comme un des grands opposants à la peine de mort et à qui je me réfère également dans ma dissertation. Ma rencontre avec le français a été, est et restera toujours le voyage d'une vie.

Au fil des années, mon approche n'a pas du tout changé. Je m'exerce à rendre cette rédaction en français. Pour des raisons qui seront éclaircies dans mon avant-propos, je me suis engagé, l'esprit rempli de et enthousiasmé par Albert Camus, à soumettre ma dissertation en français. Bien que je ne sois pas capable de parler français couramment, cette langue évoque pour moi une expérience intellectuelle continue qui m'intègre dans la vie et la culture francophones – et, surtout, dans l'esprit français !

Il est impossible de décrire l'influence profonde que l'histoire et les œuvres littéraires d'Albert Camus ont eu sur ma vie. Plus j'étudiais et recherchais, et plus je réfléchissais et écrivais, plus j'étais stimulé par l'incroyable inspiration intellectuelle d'Albert Camus et la façon dont il a abordé la vie et représenté l'homme révolté dans l'existence. Quant à moi, plus j'ai exploré, plus j'avançais comme un navire fendait la mer, avec la grande ouverture sans fin apparaissant dans le lointain.

Albert Camus, je vous remercie, je vous salue !

RÉSUMÉ

La perte d'une vie pour cause naturelle a toujours été, est et sera toujours quelque chose de tragique pour l'être humain, même si c'était prévu. C'est d'autant plus tragique quand la perte en vie humaine est causée par des circonstances violentes telles qu'un meurtre ou un accident, comme dans le cas de la mort prématurée d'Albert Camus dans un accident de voiture. Le pire, toutefois, est le cas où une erreur judiciaire commise au tribunal, due à une erreur du juge, entraîne la perte d'une vie de valeur par la peine de mort. Cette valeur doit être évaluée en termes existentiels, en fonction de l'être humain contextualisé dans une vie digne d'être vécue malgré son absurdité, telle que le décrit Camus. Il faut se rendre compte que cette mort brutale est imposée par quelques mots prononcés par un juge faillible, imposant la peine de mort à un autre être humain faillible et que la sentence est ensuite exécutée par un autre être humain faillible – qui sont tous fondamentalement sujets à l'imperfection humaine et qui commettent régulièrement des erreurs dans la vie. En soulignant la faillibilité de l'être humain de diverses façons dans ses œuvres littéraires, Camus a démontré de manière convaincante que, dans notre existence déjà absurde, la peine de mort est le scandale ultime, rendant ce châtement réellement absurde exponentiellement – *l'absurdité de l'absurdité*.

Comment l'auteur a-t-il démontré que la faillibilité, l'éternelle imperfection de l'être humain, est la raison principale pour laquelle la peine de mort dépasse l'absurdité ? En utilisant comme point de départ *L'Étranger*, dans lequel la peine de mort n'est mentionnée qu'au procès et dans le couloir de la mort, voire dans la toute dernière partie du roman, et étayé de manière stratégique par certaines œuvres camusiennes choisies, cette dissertation explore comment Camus a peut-être utilisé ses personnages pour illustrer de manière subtile la relation entre les imperfections quotidiennes de l'être humain et l'éventuelle peine de mort. Le principe essentiel est qu'il existe un lien opérationnel précis entre l'essence et la structure des conflits quotidiens et la structure d'un procès. Des parallèles sont établis entre conflit et procès, en particulier en ce qui concerne les êtres humains faillibles participant à tous les deux, dans diverses capacités judiciaires, confirmant la conviction de Camus que la peine de mort est *l'absurdité de l'absurdité*.

ABSTRACT

The loss of a life for natural causes has always been, always is and always will be something tragic for human beings, even if it was foreseen. It is all the more tragic when the loss of human life is caused by violent circumstances such as murder or an accident, as in the case of the untimely death of Albert Camus in a car accident. The worst, however, is when a miscarriage of justice in court, due to an error on the part of the judge, results in the loss of a valuable life by the death penalty. This value must be assessed in existential terms, in terms of the human being contextualized in a life worth living despite its absurdity, as described by Camus. It must be realized that this brutal death is imposed by a few words pronounced by a fallible judge, imposing the death penalty on another fallible human being, and that the sentence is then carried out by another fallible human being – all of whom are fundamentally subject to human imperfection and who regularly make mistakes in life. By emphasizing the fallibility of the human being in various ways in his literary works, Camus convincingly demonstrated that, in our already absurd existence, the death penalty is the ultimate scandal, making this punishment truly exponentially absurd – the absurdity of absurdity.

How the author demonstrated that fallibility, the eternal imperfection of human beings, is the main reason why the death penalty exceeds absurdity. Using *L'Étranger* as a starting point, a novel in which the death penalty is mentioned only at trial, on death row, and in the very last part of the novel, and which is strategically supported by other works by Camus, this essay explores how Camus may have used his characters to subtly illustrate the relationship between the everyday imperfections of human beings and the possible death penalty. The essential principle is that there is a precise operational link between the essence and structure of everyday conflicts and the structure of a trial. Parallels are drawn between conflict and trial, particularly with regard to the fallible human beings participating in both, in various judicial capacities, confirming Camus' conviction that the death penalty is *the absurdity of absurdity*.

DÉDICACE

Quand je pense à mon passé récent qui, pour diverses raisons, était épuisant émotionnellement, je pense à certaines personnes qui ont enrichi ma vie et mes études de manière particulière, qui m'ont constamment encouragé en toutes circonstances et qui ont rendu ma vie digne d'être vécue.

Je dédie donc ma dissertation dans son intégralité à mon seul enfant, mon fils Ivan, à ma belle-fille Emma et à mes deux petites-filles, mes princesses, Jennifer-Mae et Arwen Jade.

REMERCIEMENTS

À la fin de cette partie enrichissante d'un parcours de vie, il y a tant de personnes que je voudrais remercier. Je pense à ma famille, à mes amis, à mes conférenciers, à mon directeur, et à tant d'autres qui m'ont encouragé lorsque les temps étaient difficiles. En raison de circonstances personnelles, je n'ai jamais pensé atteindre un tel stade dans mes études universitaires. Je voudrais remercier quelques personnes en particulier car je suis émotionnellement motivé pour le faire.

En premier lieu, je voudrais remercier mon directeur, le professeur Hyacinth S. Madondo, pour ses conseils et sa direction sur plusieurs plans. Dans son approche discrète mais franche et encourageante, déverrouillant ma pensée avec de brèves questions intrigantes, il m'a inspiré intellectuellement et m'a donné beaucoup de confiance pour continuer et compléter ma dissertation. En outre, je souhaite rendre hommage aux conférenciers qui m'ont formé et qui m'ont accompagné dans ce voyage émouvant de ma première année à l'UNISA jusqu'à la fin de mon BA Honneurs ; certains sont déjà décédés, d'autres ont quitté l'université ou sont à la retraite. Chacun a contribué d'une certaine manière à m'orienter dans mon merveilleux itinéraire en français.

Deuxièmement, je n'ai pas de mots pour remercier mon seul enfant, mon fils Ivan, ma belle-fille Emma et mes deux petites-filles, Jennifer-Mae et Arwen Jade pour leur amour, leur aide et eu soutien dans ma vie en général et dans ma quête de connaissances plus approfondies en particulier.

Enfin, je tiens à remercier mes amis et collègues et même mes clients, qui ont toujours suivi et encouragé mes efforts pour atteindre un niveau plus haut dans mon parcours universitaire. Je remercie en particulier mon beau-frère, qui m'avait confié *Die Buitestaander* à lire un dimanche après-midi, sans se douter que cette une lecture allait changer ma vie.

EXTRAIT

Il n'avait que 14 ans. Mais il était noir, dans une Amérique raciste, et son procès a été bâclé. George Stinney a été accusé du meurtre de deux fillettes blanches, jugé en dix minutes, et exécuté trois mois plus tard. C'était en 1944.

Mercredi, 70 ans après les faits, une juge de la Caroline du Sud a annulé la condamnation à mort de ce jeune garçon. Carmen Mullins a estimé que ses aveux ne pouvaient pas être considérés comme fiables et que sa défense n'avait pas été assurée correctement ...
(BFMTV : 2014)

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION

À chacun son Camus. (Guérin : s.d.)

Un monde imparfait peut-il être issu d'un être parfait ?
(Anon : 1987)

Le fait que la sentence avait été lue à vingt heures plutôt qu'à dix-sept, le fait qu'elle aurait pu être tout autre, qu'elle avait été prise par des hommes qui changent de linge, qu'elle avait été portée au crédit d'une notion aussi imprécise que le peuple français (ou allemand, ou chinois), il me semblait bien que tout cela enlevait beaucoup de sérieux à une telle décision (Camus, 1942 : 1203)

Elle était déjà ceinte d'un gros tablier bleu et, tenant toujours d'une main les pattes de la poule ... le long couteau de cuisine que l'oncle Ernest affilait régulièrement sur une pierre longue et noire, de telle sorte que la lame, rendue très étroite et effilée par l'usage, n'était plus qu'un fil brillant ... Les reins à l'évier, l'épaule [gauche] contre le mur, il regardait, horrifié les gestes précis du sacrificateur ... coinçait les pattes de la poule, l'écrasait de ses mains pour l'empêcher de se débattre ... saisir ensuite dans la main gauche la tête ... Avec le couteau tranchant comme un rasoir, elle l'égorgeait ensuite lentement à la place où se trouve chez l'homme la pomme d'Adam, ouvrant la plaie en tordant la tête en même temps que le couteau entrait plus profondément dans les cartilages avec un bruit affreux et maintenant la bête, parcourue de terribles soubresauts, immobile pendant que le sang coulait vermeil dans l'assiette blanche, Jacques le regardant, les jambes flageolantes, comme s'il s'agissait de son propre sang dont il se sentait vidé ... La bête ne saignait plus ... l'assiette où le sang avait déjà foncé ... à l'œil vitreux sur lequel descendait déjà la paupière ronde et plissée. Jacques regardait le corps immobile, les pattes au doigts maintenant réunis et qui pendaient sans force, la crête ternie et flasque, la mort enfin, puis il partait dans la salle à manger (Camus, 1994 : 253-254)

Nous n'avons qu'une vie (Camus, 1942a : 1207-1211). Cependant cette vie est *absurde*, comme le souligne catégoriquement Camus – le *Leitmotif* qui résonne à travers toutes ses œuvres. Le thème principal qui traverse la plupart sinon toutes les œuvres de l'auteur, est celui de *l'absurdité* de la vie. La vie est une succession d'événements absurdes quotidiens pour tout homme, comme expliqué plus loin. Malgré cette absurdité continue dans laquelle l'être humain est plongé, cette vie vaut la peine d'être vécue, selon Camus (Camus, 1942a : 99) et a une

certaine « valeur existentielle ». Nous avons créé ce terme pour résumer les raisons fournies par Camus pour lesquelles la vie vaut la peine d'être vécue. En résumé, la vie est le droit de l'homme suprême ainsi que le plaisir le plus agréable et le bonheur le plus grand. Ce terme sera discuté en plus de détails dans le chapitre 4.

Par conséquent, être condamné par erreur, même dans le cadre de sanctions ordinaires, est déjà grave et absurde. Ce qui est pire, c'est d'être condamné à mort par erreur – c'est l'absurdité de l'absurdité – une conclusion tirée des paroles de Meursault dans le couloir de la mort (Camus, 1942a : 1207-1211). La vie du prisonnier peut continuer quand il aura purgé sa peine de prison ou, en cas de jugement erroné, il peut être libéré comme dans le cas suivant : « Wiley Bridgeman et Ricky Jackson, qui viennent de retrouver leur liberté après avoir passé 40 ans en prison pour un crime qu'ils n'avaient pas commis » (Simpatico : 2016). Cependant le condamné ne peut pas purger une peine de mort qui peut être interrompue plus tard si une erreur est découverte dans le jugement initial. La vie de la personne exécutée est perdue : elle disparaît pour toujours, le corps se décompose, digéré par des insectes et des micro-organismes, pour s'évaporer dans le royaume de l'existence, il n'en reste rien.

Le simple fait de penser que la peine de mort pourrait être infligée à une personne par erreur, est effroyable et constitue une absurdité fondamentale. Qu'est-ce qui peut provoquer un résultat aussi catastrophique ? La réponse se trouve dans la faillibilité, la caractéristique humaine de la non-perfection. En langage courant, tout le monde peut se tromper. Tout le monde signifie tout homme, comme exprimé par Meursault dans la deuxième partie de *L'Étranger* qui sera traité en plus de détails au Chapitre 4 de notre étude.

Conscient du lien entre la faillibilité et la peine de mort, Camus apporte la réponse de manière simple et emphatique, en utilisant l'image de l'être humain dans son état le plus vulnérable, essentiellement dépouillé et pas déguisé :

Le fait que la sentence avait été ... prise par des hommes qui changent de linge ... il me semblait bien que tout cela enlevait beaucoup de sérieux à une telle décision.
Camus, 1942a : 1203)

Camus expose l'être humain, jusqu'à l'os en revenant à l'essentiel : « *L'Étranger* décrit la nudité de l'homme en face de l'absurde. » (Gay-Crosier, 1985). Cette déclaration de Camus suscite un tollé : c'est au-delà de l'absurdité de penser qu'un être humain peut même oser imposer la peine de mort. Tel jugement ne peut jamais avoir la légitimité inhérente pour justifier

la peine de mort en toutes circonstances (Timmins, 1970 : 159-160) évalue l'opinion de Camus sur les juges sur ce point :

An exception to this general sympathy is the judge. Throughout Camus's work, he shows towards judges, right from the professional man to the self-appointed, an unflinching animosity. Thody observes that: Camus fell victim to that Romantic dislike of bourgeois society which leads to preferring pimps to judges.

In each case the crime is seen as the condemning to death of people on the strength of moral convictions, be they religious or ideological. Camus's hatred of judges seems to be based ultimately on the cardinal though narrow point of their right to inflict capital punishment. It spreads however to hostility towards any men who set themselves up to judge their fellows. (Timmins, 1970 : 159-160)

Les extraits à la page 17 forment un collage. En lisant *Le premier homme* pour la première fois, j'ai été frappé par la ressemblance, mais aussi la dissemblance des images. Une juxtaposition picassienne stratégique dans l'esprit du lecteur : le sang rouge qui jaillit (image de la brutalité), induit par un être humain à moitié nu qui change de sous-vêtements blancs (vulnérabilité intime), « guillotinant » un être impuissant. Les deux images dépeignent la boucherie éclaboussée de sang mise en route par la personne ordinaire « *qui change de linge* » (Camus, 1942a : 1203).

Tous les arguments de Camus contre la peine capitale, que ce soit l'exemplarité, l'insuffisance religieuse, les statistiques de dissuasion ou autre (Camus, 1942a : 1203 ; Koestler et Camus, 1957 : 143-198), ont un élément en commun la faillibilité de l'être humain. L'extrait du *Premier homme* ci-dessus, la description d'un jour ordinaire dans la vie d'un animal, sert de métaphore de la pensée d'Albert Camus sur la brutalité et l'irrationalité de la peine de mort. Être soumis à une telle brutalité en raison d'une erreur est au-delà de ce qu'un être raisonnable peut imaginer.

La répulsion et l'aversion indescriptible provoquées par une procédure similaire pour les êtres humains se ressentent profondément. Le plus choquant est que la brutalité est imposée par le jugement d'un être humain faillible au nom d'une abstraction, telle la religion ou le devoir envers l'État (Camus, 1942a : 1202 ; Koestler et Camus, 1957 : 144) en ignorant totalement la valeur existentielle de l'être humain (Sens, 2018) :

Qu'il se questionne ou non, l'homme cherche à procréer, travaille à la protection et l'éducation de sa descendance, veut se sentir utile, cherche à repousser la souffrance et la mort, et à accéder à une existence supérieure (sociale ou religieuse).

Ces extraits, notamment de son premier et dernier roman, celui-là ancré dans la vie, pour ainsi dire, celui-ci nous venant de la tombe, à l'insu de Camus, sont peut-être un moyen approprié de laisser une image permanente et indélébile de la faillibilité et la brutalité humaines dans l'esprit du lecteur. L'être humain nu, en particulier un juge qui impose la peine de mort, est trempé dans le sang jaillissant qu'il a versé. Du meilleur Camus, activant l'imagination et l'esprit humains à travers le contraste de couleurs, « peintes » dans l'esprit du lecteur (Giroux, 2016).

La peine de mort par erreur ? Comment est-il possible ? Les procès pour meurtre sont présidés par la plus haute instance judiciaire, composée des juges les plus sages, gérées par des avocats brillants et régies par des lois bien définies (Thunis, 2001).

L'instant de la décision est une folie ». Évoquer la folie dans une réflexion consacrée à la sagesse paraît paradoxal. Et pourtant, toute décision, en dépit des précautions qu'elle prend et des justifications qu'elle se donne, implique un saut, un risque.

À l'origine de tout cela se trouve un phénomène intangible : l'erreur humaine. L'agent de la circulation qui inflige une amende imméritée, l'amant qui manque de caractère raisonnable à l'égard de sa compagne, le travailleur innocent reconnu coupable sur la seule conclusion raisonnable (« la probabilité » et « la seule conclusion raisonnable » sont deux fictions juridiques appliquées pour parvenir à un jugement s'il n'y a pas de preuve directe disponible ; c'est un jugement d'approximation) et le juge qui condamne à tort sont des exemples de jugement par erreur. Ce sont les êtres humains, les mêmes hommes et femmes qui descendent nos rues, « qui changent de linge » (Camus, 1942a : 1203), comme « tout le monde » et qui se révèlent juges, prononçant la peine de mort. Cette erreur peut revêtir de nombreuses formes, à des niveaux divers où un être humain est impliqué (*State_v_Makwanyane*, 1995), qui peut, outre les erreurs de fait, consister en des erreurs de droit (Koestler et Camus, 1957 : 141-198). La *faillibilité* est un « ingrédient » de la vie absurde d'homo sapiens plutôt : de l'être humain, éternellement indissociable de la vie : « Il trahira. Tout le monde trahit parce que tout le monde a peur. Tout le monde a peur parce que personne n'est pur. » (Camus, 1948 : 252)

Donc être condamné à perdre sa vie par erreur, tout en possédant une *valeur existentielle*, dans le monde *déjà absurde*, est simplement irrationnel et exponentiellement absurde. L'absurdité exponentielle ajoutée réside dans le fait que le jugement comporte toujours le risque d'être une erreur, constituant l'absurdité extrême et révoltante de la vie absurde. C'est sans doute *l'absurdité de l'absurdité*.

Pourquoi commettre des erreurs ? C'est une question existentielle. L'être humain n'a pas la capacité d'éviter ces erreurs, basées sur l'émotion, sur son chemin de vie :

Pourquoi répéter tant de fois et sans restriction : Les sens, les idées, la conscience elle-même, ou sens intime, vous trompent (De Bonald, s.d. : 253).

Ainsi, le raisonnement, les sens et le sentiment (sens intime, selon le même article) de chaque homme sont faillibles, et dès lors il ne peut en tirer une certitude infaillible (De Bonald, s.d. : 266) (Société, 1831 : 336)

Une décision erronée doit être attribuée à l'être humain. Camus utilise-t-il ses personnages pour transmettre le message du risque de faillibilité à qui prononce la peine de mort ? L'auteur n'aurait pu utiliser que des personnages qui changent de linge pour véhiculer son message, à travers leurs paroles et leur comportement. Si tel est le cas, comment Camus utilise-t-il ses personnages pour contribuer au thème de *L'Étranger*, l'œuvre destinée à postuler un procès pour meurtre et la peine de mort, la seule fiction de Camus où il fait référence de manière pertinente à la peine de mort et à toutes les procédures antérieures ?

C'est chose admise qu'une erreur des juges lors du procès a motivé la peine de mort prononcée contre Meursault. Jusqu'à présent, néanmoins, personne n'a retracé l'ADN de l'erreur judiciaire. La *faillibilité* est enracinée dans l'être humain. Forest estime qu'une telle erreur peut être attribuée comme cause du verdict de culpabilité de Meursault : « Camus, notons-le, n'a pas voulu que *L'Étranger* soit simplement le récit d'une erreur judiciaire. Il a fait de Meursault un coupable. » (Forest, 1992 : 71) C'est l'essence de notre étude : y a-t-il peut-être, de toute antiquité, des «instructions génétiques» incorporées dans l'être humain qui pourraient conduire à une erreur judiciaire telle que Camus l'a conceptualisée ? D'où vient l'erreur ?

Puisqu'aucun des personnages dans *L'Étranger* n'exprime d'opinion sur la peine de mort au fil du roman, leur comportement aurait peut-être une fonction plus subtile, montrant *l'absurdité de l'absurdité* de la peine de mort. Forest se pose lui-même la question :

Pourquoi Camus a-t-il éprouvé le besoin d'introduire dans son récit personnage de Salamano ? Le lecteur ... s'interroge quelquefois sur l'importance des passages consacrés par Camus à la figure de Salamano : quelle est leur place dans l'économie d'ensemble du roman ? Que vient faire ici ce récit dans le récit ? (Forest, 1992 : 91, 99)

Mais Forest avance aussi une réponse. Camus a soigneusement conçu les scènes : « Lorsque Camus introduit ces scènes, il n'est en réalité coupable d'aucun manque de rigueur

et de cohérence dans l'agencement de son texte. Tout est ici soigneusement calculé – au moins au niveau de l'inconscient – pour que ... » (Forest, 1992 : 98)

Quelle signification des gens ordinaires, dans leur existence banale, dérivent-ils de Camus ? Ils se lèvent tous les matins, vont au même travail tous les jours, mangent et interagissent avec d'autres personnes. C'est nous (Camus, 1942b : 106-107). Bessaloff (1970 : 137-138, 144) observe que l'auteur a permis aux personnages de se peindre pour communiquer et que chez Camus c'était une « révélation » et non une « explication ». Cela soutient notre proposition que Camus aurait pu utiliser ses personnages pour exprimer son principal motif contre la peine de mort, à savoir la *faillibilité*.

Les multiples angles d'interprétation camusiens sont enrichissants. L'ambiguïté utilisée par Camus est frappante et d'une expression profonde. On lit en pensant comprendre. Peu après, de nouvelles significations se révèlent de façon inattendue. L'ambiguïté est infinie. En citant Joubert au sujet de la peine de mort à propos de *La peste*, Bessaloff (1970 : 137-138, 144) observe que les personnages camusiens affichent une certaine « énergie » pour démontrer leurs découvertes. Selon Borel on doit découvrir les différents niveaux de lecture (Borel, 1970 : 147).

D'après Forest, la langue nous indique que l'absence de révolte chez Meursault n'exclut pas une autre manifestation de refus de l'injustice qui est infiniment plus subtil et efficace (Forest, 1992 : 73). Camus permet au message de passer dans le tissu du roman à différents niveaux d'analyse, en évitant les élaborations. Le commentaire sur les termes non-adjectivaux et émotionnellement « morts » diffère : « exprimé dans une langue sèche, brève et volontairement incolore » (Grenier, 1970 : 37) ; « L'atmosphère est tout de suite créée » (Grenier, 1970 : 37) ; « ce réalisme que je nommerai 'cryptique' pour le distinguer du réalisme naturaliste » (Bessaloff, 1970 : 137). L'absence d'adjectifs définit la magie camusienne comme étant émotionnelle. Commentant l'essence d'un bon roman, Camus, cité par Forest, le définit ainsi :

Un roman n'est jamais qu'une philosophie mise en images. Et dans un bon roman toute la philosophie est passée dans les images, mais il suffit qu'elle déborde les personnages et les actions, qu'elle apparaisse comme une étiquette sur l'œuvre, pour que l'intrigue perde son authenticité et le roman sa vie ... Pourtant, une œuvre durable ne peut se passer de pensée profonde. Et cette fusion secrète de l'expérience et de la pensée, de la vie et de la réflexion sur son sens, c'est elle qui fait le grand romancier (tel qu'il se manifeste dans un livre comme la Condition humaine, par exemple. (Forest, 1992 : 81)

Théoriquement, toute personne peut devenir juge. Selon le principe de l'égalité entre ceux *qui changent de linge*, le juge appartient sur le plan anthropologique à la masse, étant un autre tout-le-monde ; donc il est faillible. L'être humain ne peut pas faire confiance à un juge, à un autre être humain faillible. Camus, intensément intéressé par la personne ordinaire vivant dans un monde absurde, portant des jugements erronés, désirant le bonheur et se révoltant pour y parvenir (Camus, 1951 : 424-426), contextualise de manière anthropologique et ontologique l'être humain comme une micro-unité dans la macro-existence.

Certains concepts sous-tendent la philosophie camusienne en ce qui concerne *l'absurdité de l'absurdité*. La description suivante condense de manière utile la vie de l'être humain : « l'existence » ; « l'absurdité » ; « la faillibilité » ; « le jugement » ; « la révolte » ; « tout le monde ». À travers ces concepts, l'être humain trouve son chemin dans le temps et dans l'espace. La chaîne logique commence par le macro-concept de l'existence (le mystère pour l'être humain d'être là, le monde, la vie : « L'affirmation centrale est que l'existence se donne à l'expérience unique de chaque conscience comme inépuisable et, à la limite, inexprimable. Elle englobe l'homme, qui s'y surprend engagé » (Marcel, s.d.). Cela se suit logiquement à travers les concepts intermédiaires existentiels invariables (de « l'absurde » et la « faillibilité »), ensuite les substances existentiellement changeables (le « jugement » et la « révolte ») et se termine avec le micro-concept de l'être humain, incarné dans la célèbre expression « tout le monde », qui sera discutée plus en détail dans le chapitre 4, dans la formation des éléments de l'« ADN » des racines de l'existence dépouillée.

Pour arriver à la signification juste des éléments employés par Camus, nous allons déconstruire le sujet et ses composants le long de la hiérarchie de l'existence. L'objet de la recherche, la peine de mort, en est le résultat logique. L'étude commence par « l'existence » et évolue ensuite vers la peine de mort, notre manière de penser, l'homme vu à la fois dans l'espace et dans le temps. Le diagramme suivant présente une image schématique des niveaux de pensée adoptés successivement :

- Niveau 1 : [existence]
- Niveau 2 : [existence]+[absurdité]
- Niveau 3 : [existence]+[absurdité]+[faillibilité]
- Niveau 4 : [existence]+[absurdité]+[faillibilité]+[jugement]
- Niveau 5 : [existence]+[absurdité]+[faillibilité]+[jugement]+[la révolte]

Niveau 6 : Personnages [dans tous ses états en tant qu'individu, dans la vie de famille, au travail, dans la communauté, dans les procès, comme *tout le monde, qui change(nt) de linge* (Camus, 1942a : 1203)]

Dans notre étude, un cordon ombilical existe entre la « faillibilité » et le « jugement », les deux étant très étroitement liés. La faillibilité nourrit et contamine le jugement. Afin de comprendre sa place microscopique dans l'univers, il faut observer deux points : être conscient de sa faillibilité éternelle, et connaître ses limites, au-delà desquelles on ne permettra pas que ses droits soient violés : « Il signifie, par exemple, 'les choses ont trop duré, 'jusque-là oui, au-delà non', 'vous allez trop loin', et encore, 'il y a une limite que vous ne dépasserez pas'. En somme, ce non affirme l'existence d'une frontière. » (Camus, 1951 : 423)

Notre étude mènera plus loin à une discussion plus approfondie des différents concepts.

1.1 Justification de notre étude

Nous prenons la liberté de fournir modestement un bref aperçu de nous-mêmes pour mettre nos études en contexte, et pour expliquer leur signification (et en particulier le sens d'Albert Camus) pour nous sur le plan psychologique. Nous étions et nous sommes toujours Meursault. Tout au long de notre vie, nous nous sommes retrouvés isolés de la vie sociale normale ; nous étions toujours à « l'extérieur ». Nous voyions le monde différemment. Ayant vu le jour dans un milieu « Afrikaner » très conservateur, composé de sud-africains blancs, issus pour la plupart de l'immigration européenne du XVIIe au XXe siècle, principalement d'origine germano-hollandaise et française et parlant la langue afrikaans (Blancs sud-africains, s.d.), qui se sont réunis dans des familles très pratiquantes qui suivaient une politique rigide, nos chances d'explorer la vie étaient limitées. Dans une communauté de personnes bonnes, mais endoctrinées, on est progressivement étiqueté, on devient un « étranger ».

Nous ne pouvions pas nous adapter aux coutumes rituelles et traditionnelles prescrites par l'église et le gouvernement, comme si c'était un ordre de Dieu. L'aspect de la bigoterie est abordé dans le chapitre 6. Cela a engendré divers problèmes psychologiques profonds qui étaient une « peste » continue, laissant des cicatrices au niveau de la personnalité jusqu'à aujourd'hui. Personne n'a compris, personne ne voulait comprendre. Cherchant « l'exil » dans des quartiers solitaires, nous nous sommes livrés à la lecture, ayant toujours le désir insatiable de voir le monde extérieur – d'être libre et « heureux ».

La solitude et la vie de marginal nous ayant fait du mal, nous avons dû prendre une décision. Nous nous sommes « révoltés » contre cette vie sans bonheur. Nous avons interrompu nos études, notre seul « exil » à l'époque, pris ce qu'il nous restait d'argent et avec quelques vêtements dans un sac à dos, nous sommes partis pour l'Europe, vers le monde « extérieur ». Bien que l'idée au départ fût de ne rester que trois mois en Europe, nous avons tellement apprécié ce « bonheur » que nous éprouvions, en dépit de notre existence de clochard, que nous avons décidé d'y rester le plus longtemps possible : une année pour finir.

Le temps passé en France était exceptionnel. Il y avait le plaisir de la découverte d'une société française de forte base intellectuelle, mais aussi celle de la langue française, du métro, des kiosques à journaux, des flâneries le long des Champs-Élysées en passant devant l'Arc de Triomphe, les pause-café dans les brasseries et les cafés, en levant les yeux vers la Tour Eiffel. Sans oublier l'ambiance de la Sorbonne, où nous nous sommes retrouvés par hasard dans une conférence sur Victor Hugo (n'y comprenant que quelques mots de français à l'époque) : une expérience excellente et hautement intellectuelle. Nous avons découvert le bonheur.

Malheureusement, en raison d'un manque de connaissances intellectuelles, nous n'avons pas « rencontré » Monsieur Albert Camus. Nous n'avons pris connaissance de l'écrivain que beaucoup plus tard, absolument par « hasard », un dimanche après-midi en lisant une traduction afrikaans de *L'Étranger* comme indiqué dans notre Avant-Propos. Ce jour-là, nous nous sommes reconnus en Meursault. Le contenu était tellement saisissant que nous avons décidé d'étudier le français pour lire le roman dans sa langue d'origine – la langue d'Albert Camus. Camus nous est désormais connu et nous le remercions pour une vie pleinement vécue ces dernières années. Tout à coup, la vie a pris plus de sens. Ensuite nous avons terminé nos études de droit, en devenant avocat.

Notre étude dans ce domaine de Camus peut peut-être fournir une réflexion plus approfondie sur la peine de mort, qui est toujours pratiquée dans le monde. En toute humilité, notre travail pourrait peut-être éclairer certains arguments sur les défauts des condamnations à mort, déjà utilisés par Amnesty International en faveur des condamnés à mort. En tant qu'avocat auprès de la Haute Cour et de la Cour constitutionnelle, spécialisé dans le droit constitutionnel, nous trouvons ces recherches fascinantes. Camus présente de brillants arguments dans réflexions sur la peine capitale. Comme il sera expliqué plus loin, le « mini-procès » comme méthodologie pour la formation des jeunes avocats semble une possibilité.

Ce message de Camus est recherché à travers notre étude et pourrait changer la manière dont les responsables politiques à un niveau national et international envisagent la justice, en particulier la peine de mort, s'ils peuvent être persuadés de penser à leur propre faillibilité. Le message de révolte de Camus ne se limite pourtant pas à la peine de mort. Il est dirigé contre toutes les injustices mondiales. Le défaut ne se trouve pas dans la procédure, non, mais en son créateur, l'homo sapiens.

L'être humain, qui est plein de défauts génétiques naturels, ne peut pas échapper à la *faillibilité* inévitable et toujours présente. C'est le fait le plus fatal de la vie. Lorsqu'un jugement est rendu qui impose la peine de mort, celui-là repose sur la discrétion et le niveau d'intelligence d'un être humain faillible, exprimé par Camus à travers le personnage de Meursault : « Le fait que la sentence ... avait été prise par des hommes qui changent de linge. » (Camus, 1942a : 1203).

A l'époque moderne, la preuve scientifique de la faillibilité de tout le monde, c'est-à-dire les tests ADN, prouvent sans arrêt combien de vies ont été perdues par erreur humaine au cours d'un « jugement » – une accusation contre et un avertissement pour l'humanité.

CHAPITRE 2 : REVUE LITTÉRAIRE

Le commerce des livres côtoie tout mon cours et m'assiste partout, il me console en la vieillesse et en la solitude, il me décharge du poids d'une oisiveté ennuyeuse. Pour me distraire d'une imagination importune, il n'est que de recourir aux livres. C'est la meilleure munition que j'ai trouvée à cet humain voyage Montaigne (Bourgeade : page de la préface)

Le premier objectif de la revue de littérature est d'essayer de prendre la mesure de cette immensité de son propre non-savoir. (Dumez, 2011 : 16)

LIBRI THESAURUS ANIMI

Cette devise latine sert de sous-titre à notre revue de littérature. Gravée sur la façade de la bibliothèque de la ville de Johannesburg, elle signifie ENTREPÔT DE LIVRES, et elle marque l'endroit où j'avais l'habitude de réfléchir pendant l'heure du déjeuner en tant que jeune étudiant. Pour faire une revue de littérature, il faut avoir un amour des livres en tant que tels, quel que soit leur format, leur genre ou leur support : sur pierre, bois, cuir, papyrus, parois de caverne, papier, dans une base de données, sur Kindle (Bourgeade, 1989 : 15-16), sinon l'esprit de lecture disparaît. Les livres sont une source de richesse historique, et contiennent les connaissances et la sagesse des siècles passés et jusqu'à maintenant :

M. Dufourcq aimait tous les livres par le seul fait qu'ils étaient des livres, et il avait toujours fait l'impossible pour qu'on trouvât chez lui tout ce qui venait d'être publié ... Chaque livre récent lui semblait une merveille. Il accordait à ces ouvrages un traitement particulier. (Bourgeade, 1989 : 16)

Selon Roberts (Roberts, 1971 : 57), chez Camus, le livre est un lien unique entre le personnage, l'auteur, le lecteur :

Sans *La chute*, qui est premièrement ironique, la relation entre l'auteur et son personnage est double puisque équivoque. Par conséquent les rapports entre le lecteur, l'auteur et le personnage sont également équivoques et la réaction du lecteur, me semble-t-il, dépend plus de son propre caractère que lorsqu'il s'agit d'un ouvrage à plusieurs points de vue. (Roberts, 1971 : 57)

Les bibliothèques représentent des milliers d'années d'écriture : chaque livre est la dernière destination ou le dénouement final d'une certaine histoire. Certaines proto-écritures

(« Proto-écriture », s.d.) offrent aux lecteurs des révélations littéraires qui remontent à environ 9000 ans avant notre ère. Un exemple est la pierre de Rosette, couverte d'anciens hiéroglyphes égyptiens datant de 196 av. J.-C., découverte par un officier de l'armée française et déchiffrée par Champollion (Grandet, 1971 : 2005). À travers le paysage d'interaction humaine naît le désir inextinguible de communiquer et d'enregistrer. Faire la chronique de ses connaissances et découvertes assure un patrimoine intellectuel. Les livres sont les jalons de : *LIBRI THESAURUS ANIMI*. Des milliers de manuscrits anciens sont irremplaçables et sont protégés dans des conditions hautement scientifiques (Mabmacien, 2009 : Étiquette : protection).

Un livre, un monument de l'esprit, mérite donc le respect de toute personne qui le touche. Les livres sont nos amis dans la solitude, ils remplissent le vide dans notre esprit :

Le commerce des livres côtoie tout mon cours et m'assiste partout, il me console en la vieillesse et en la solitude, il me décharge du poids d'une oisiveté ennuyeuse. Pour me distraire d'une imagination importune, il n'est que de recourir aux livres. C'est la meilleure munition que j'ai trouvée à cet humaine voyage. (Bourgeade, 1989 : 16)

C'est avec ces quelques remarques nostalgiques, une réflexion de notre amour pour la langue française pour ainsi dire, que nous abordons notre revue littéraire.

2.2 Les objectifs de la revue de littérature

Ce que l'on attend d'un travail de recherche est l'originalité. Il ne s'agit pas d'une qualité en soi, mais d'une démarche : un mémoire, une thèse, un article, ont pour but d'apporter quelque chose de nouveau, d'original. L'originalité est tout le sens de la revue de littérature. (Dumez, 2011 : 17)

Notre recherche s'est limitée aux éléments principaux de notre étude comme expliqué dans le chapitre 1. *L'Étranger* a été choisie comme source première, à laquelle s'ajoute réflexions sur la peine capitale ; ces deux textes principaux sont renforcés de manière stratégique par d'autres œuvres camusiennes sélectionnées. Selon cette stratégie, en découvrant la profondeur camusienne, et en analysant la hiérarchie descendante de l'existence, nous avons tenté de montrer le lien ombilical entre la *faillite* et le jugement humain et les conséquences graves se terminant par la peine de mort – *l'absurdité de l'absurdité*.

2.3 L'approche de la revue de littérature

Notre étude explore les relations entre les personnages camusiens *qui changent de linge* et leurs jugements faillibles, qui font de la peine de mort *l'absurdité de l'absurdité*. Notre modèle analyse les composantes judiciaires du mini-procès et explore les rôles des personnages dans leur *faillibilité*, comme précurseurs de la peine de mort – *l'absurdité de l'absurdité*, le pivot de notre étude.

Nous avons cherché dans les rôles secondaires des personnages une traduction du message de Camus contre la peine de mort. À notre grand regret (en raison de l'absence de références en ligne des universités françaises comme la Sorbonne ou de l'Afrique francophone) nous avons dû nous limiter aux moteurs de recherche canadiens disponibles. Cependant, nous pensons que si notre domaine avait déjà fait l'objet de recherches, cela aurait été détecté dans au moins une des ressources disponibles. Nous n'avons trouvé dans la littérature aucune référence directe à nos questions de recherche.

2.4 L'œuvre littéraire d'ancrage : *L'Étranger*

Il est évident pourquoi *L'Étranger* a été choisi comme source principale de notre étude. Voici quelques-unes de nos raisons les plus importantes :

- [1] C'est le premier texte de Camus que nous avons lu et immédiatement adoré et qui a ouvert notre esprit à une recherche stratégique dans ses autres textes.
- [2] Le *Leitmotif* du roman est la peine de mort.
- [3] Dans tous les romans de Camus il y a des personnages qui *changent de linge* (Camus, 1942a : 1203), soulignant la faillibilité de l'être humain. Cependant, ce n'est que dans *L'Étranger*, qui présente l'interaction humaine dans la vie quotidienne, que l'histoire est soumise à un procès pour meurtre et qui aboutit à l'imposition de la peine de mort, en exposant les petits conflits quotidiens.
- [4] Dans *L'Étranger*, il n'y a aucune référence, même pas une allusion, à la peine de mort avant le jugement. Comme le *Leitmotif* du roman est une plaidoirie contre la peine de mort, les sauts à travers tous ces incidents semblent avoir une fonction subtile.

- [5] Le roman contient un éventail de « mini-procès », tous différents, sur le plan opérationnel et au niveau du message. Notre modèle met à l'épreuve la projection de la *faillibilité* à travers les différends dans *L'Étranger*, les composantes pour décrire la *faillibilité* aboutissant à la peine de mort, cette *absurdité de l'absurdité*.
- [6] Camus s'y prête à des analyses sur la banalité de la vie à différents niveaux.
- [8] *L'Étranger* suit une séquence d'événements linéaires et chronologiques, fournissant une structure historique cohérente des relations.
- [9] En tant qu'avocat auprès de la Haute Cour et de la Cour constitutionnelle, le contenu du roman nous a attiré et fasciné.

2.5 La combinaison de *L'Étranger* et de *Réflexions sur la guillotine*

L'Étranger et *Réflexions sur la peine capitale* représentent, en ce qui concerne le sujet de la dissertation, la philosophie camusienne sur la peine de mort sur le plan fictif (*L'Étranger*) et factuel (*Réflexions sur la peine capitale*) (Koestler et Camus, 1957), à l'appui de faits réels, de données scientifiques et d'arguments. Les deux textes opèrent pour ainsi dire comme deux volets ou en tandem, comme les deux étapes d'un procès : d'un côté le « tracé des faits » devant le tribunal de *L'Étranger* ; de l'autre, dans *Réflexions sur la guillotine*, à notre humble avis (étant avocat nous-même), le brillant argument d'un avocat sur les erreurs et donc la « faillibilité » d'un avocat et comment cela pourrait coûter la vie à un être humain. Cela comprend également le témoignage d'un expert sur la peine de mort, ce qui implique que l'avocat doit avoir une certaine connaissance scientifique pour confronter un témoin expert, avec qui le juge n'est pas forcément d'accord (Patenaude, 2001-2002 : 7-58).

2.6 L'importance stratégique d'autres œuvres littéraires camusiennes

Dans toutes les œuvres de fiction de Camus, il y a des indices sémiologiques faisant référence à la peine de mort, explicitement ou implicitement, et ces indices doivent être exploités dans la mesure où ils soutiennent notre thème de la peine de mort. Vue de près, la stratégie de Camus était de distribuer des éléments de son argument à travers son œuvre pour suggérer le grand schéma camusien, tout en fournissant un « réseau de communication » qui deviendra évident dans le chapitre 4. Les œuvres de Camus, ainsi que d'autres sources, seront utilisées pour renforcer notre argument. Cette approche stratégique démontrera la méthode

innovante dont Camus a déployé et étendu des tentacules idéologiques à travers les vies de ses personnages. Le lecteur d'Albert Camus est présenté à un conglomérat logique et cohérent, dans un réseau subtil sur *l'absurdité de l'absurdité*.

Dans *L'Étranger*, les personnages ne font mention nulle part de la peine de mort, alors que dans les autres œuvres choisies, cette sentence est sciemment verbalisée, comme par exemple dans *Caligula* : « Je veux qu'on fasse entrer les condamnés à mort. » (Camus, 1944 : 28 ; 1949) ; « Et la mort par la bombe est un enchantement à côté de cette mort-là. » (Camus, 1949 : 337), sans oublier Dora : « La mort ! La potence ! La mort encore ! Ah ! Boria ! » (Camus, 1949 : 383) ; « qu'une peine de prison équivalait à une peine de mort » (Camus, 1947 : 1357) ; et enfin : « Le père de Jacques s'était levé dans la nuit et était parti pour assister à la punition exemplaire d'un crime qui, d'après la grand-mère l'avait indigné ... L'exécution avait eu lieu sans incident, apparemment » (Camus, 1994 : 94-95). C'est pour cette raison que nous avons dû faire une lecture plus approfondie de *L'Étranger*, envisageant des recherches spécifiques.

2.7 Revue d'articles de recherche

En raison de l'absence apparente de recherches dans notre domaine, il fallait se résigner pour la plupart à des articles divers. Nous avons trouvé de l'inspiration et du soutien dans ces articles. En ce qui concerne le mini procès et les rôles des personnages, Lévi-Valensi nous a soutenu par la citation suivante : « Et de même qu'il assume tous les rôles : 'juge-pénitent', accusé et accusateur, procureur et parfois, plus rarement, avocat de la défense, dans la mise en jugement de l'homme, il conserve cette omniprésence dans le procès » (Lévi-Valensi, 1970 : 38). Dans le cadre de notre théorie, le principe du « mini-procès » a été établi par Clamence, qui donne l'exemple de rôles différents.

La présence de défauts chez l'individu, comme postulé par notre hypothèse, est entre autres décrite par Magnan-Shardt (1973 : 145-165), à propos d'un des personnages : « Par conséquent, le personnage est à la fois individualisé et représentatif d'un type humain », et : « C'est à travers le skaz que Camus a pu invoquer et représenter les défauts de sa génération et faire prendre conscience à ses contemporains de leur situation et du besoin d'un changement. » (Lévi-Valensi, 1970 : 148,163) Cela signifie que des êtres ordinaires agissent dans la vie, soumis à toutes les faiblesses humaines.

Comme indiqué précédemment, rien n'est évoqué au sujet de la *faillibilité* ou du jugement dans les dialogues entre les personnages dans *L'Étranger*. Meursault lui-même ne le mentionne qu'après le jugement. Il semble donc que les personnages aient tout mis en place pour relier le message qui confirme notre prémisse.

La vie est composée de défauts, d'imperfections, d'ambiguïtés, d'idées fausses, de malentendus et de jugements erronés. *Réflexions sur la peine capitale* (Koestler et Camus, 1975) décrit tous ces défauts qui constituent l'exposé des faits concernant la peine de mort. Forest souligne que Camus avait reconnu l'erreur judiciaire et la culpabilité – les deux sous-produits de la faillibilité : « Camus, notons-le, n'a pas voulu que *L'Étranger*, soit simplement le récit d'une erreur judiciaire. Il a fait de Meursault un coupable. » (Forest, 1992 : 71)

Nos recherches couvrent un large éventail de sources. Des universitaires ont abordé certains aspects du schéma de concepts présenté ci-dessus. Les divers articles ont été publiés dans des revues telles que *La Revue de Lettres Modernes : Essais*, (Robert, 1971), *Beauchesne Essais, Analyses & Réflexions sur Albert Camus : ouvrage collectif*, *Albert Camus and the Literature of Revolt* (Alter, 1970). Cette recherche m'a conduit à travers une gamme étendue d'articles de critiques tels qu'Alter (1970), Bernaloff (1979), Chavanes (1990), Cielens (1985), Fitch (1970), Forest (1992), Gadourek (1963), Gay-Crosier (1985), Hermet (1990), Lévi-Valensi (1970), Magnan-Shardt (1973), Morisi (2011) et Pieper (1984). Ces publications étayaient notre modèle stratégique de base d'un mini procès avec ses éléments opérationnels, y compris les rôles des personnages concernant *l'absurdité de l'absurdité*.

Bernaloff (1970 : 137) observe que les personnages camusiens « peignent » les actes qu'ils n'expriment pas. L'article de Borel (1970 : 147) souligne que les mots d'un auteur doivent être contextualisés du point de vue du lecteur. Les concepts de jugement et de justice ont été étudiés par de nombreux spécialistes de Camus. Parmi eux, André Alter, qui se réfère à diverses œuvres de Camus : *Caligula*, *Les Justes*, *Le Malentendu*, *L'État de siège*, et qui montre comment l'auteur aborde le concept de justice « lui, croit à la justice, mais il croit aussi qu'une justice à l'état pur, une justice abstraite est une démesure » (Alter, 1970 : 26). L'article note que Camus a insisté sur une justice substantielle .

Le travail prisé de Morisi (2011), *Albert Camus, contre la peine de mort*, un résumé des ouvrages de Camus sur la peine de mort comprenant des lettres à des hommes d'État pour leur demander de gracier des condamnés à mort, constitue une source importante. Morisi (2011 : 16, 277, 312) y analyse en détail les efforts de Camus dans son

combat acharné pour l'abolition de la peine de mort. La remarque la plus importante pour notre propos est que, selon Camus, l'être humain est trop imparfait pour imposer la peine de mort à un autre être humain.

Une enquête a également été menée sur la base de données de l'Université à plusieurs reprises ; ces études ont été prises en considération principalement sur les résumés fournis par les chercheurs. Bien que nous ayons consulté une longue liste de thèses disponibles, aucune de celles-ci ne ressemblait de loin à notre domaine d'exploration.

2.8 Recherches sur internet

Internet est l'une des sources d'information les plus importantes de notre époque. Les données et les informations sont disponibles en quelques secondes et sont généralement mises à jour de manière régulière. Un des aspects les plus importants est que, si l'on n'utilise pas les services bibliothécaires d'une université qui confèrent une authenticité à la littérature de recherche, on ne peut pas compter de manière absolue sur l'exactitude des faits tirés des informations disponibles sur l'Internet. Nous avons effectué des recherches approfondies et étendues sur Internet comme le montre nos *Références* et nous avons dû rester vigilants pour authentifier les sources utilisées.

Nous avons utilisé diverses méthodes en effectuant nos recherches. En ouvrant un site web, il y a des indices comme origine, première impression, authenticité, caractère scientifique du site, mode de présentation et ainsi de suite. Habituellement, le chercheur a une très bonne idée du type d'information requise. Dans notre cas, la majeure partie de la thèse concerne notre profession de juriste représentée par de nombreuses années d'expérience. L'authenticité du contenu judiciaire est également vérifiable par des articles sur le web. Outre les aspects juridiques, notre étude de Camus nous a également mené dans le domaine de la psychologie, de la criminologie et de la sociologie. En raison de la nature même du domaine professionnel de spécialisation des droits de l'homme, nos recherches professionnelles ont toujours compris des recherches parallèles dans ces domaines. Nous sommes relativement bien informés sur tous ces aspects sur le plan de la recherche.

En ce qui concerne les domaines pour lesquels nous possédons certaines connaissances, mais non suffisamment, voire pas de connaissances du tout, il faut accéder au niveau d'authentification suivant. Une recherche similaire sur d'autres sites web a servi de vérification

des sites web d'origine. Bien que ce ne soient pas les seules méthodes, c'étaient les principales pour filtrer les informations internet, une exploration merveilleuse. Naturellement, il faut rester vigilant et s'assurer de la véracité et de la qualité de ce que l'on trouve sur internet. Nous sommes donc convaincus que les informations sur Internet contiennent l'authenticité et la véracité requises pour une étude comme la nôtre.

CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE

Alors, la méthodologie est une classe de méthodes, une sorte de boîte à outils où chaque outil est une méthode. (Méthodologie, s.d.)

La genèse de la manière dont nous sommes venus à analyser une infime partie de l'œuvre littéraire camusienne constitue en même temps la base de notre méthodologie. Nous croyons qu'une compréhension de l'application pratique de notre modèle, même dans la vie d'aujourd'hui, contribuera à une réelle appréciation du message intemporel et universel de Camus. En tant qu'avocat, nous avons constaté que certains clients ne comprenaient pas les principes de base et le fonctionnement des procédures judiciaires dans lesquelles ils étaient impliqués. Dans notre profession, il est très important qu'un client comprenne exactement les étapes de son cas et la procédure du juge. Nous nous sommes efforcés à tout moment et jusqu'à aujourd'hui de faire en sorte que nos clients soient au courant de ces aspects. Nous avons ensuite décidé d'expliquer cette notion aux clients.

Notre expérience nous a fait décider d'expliquer une affaire à un client en la comparant à un simple conflit ou un argument à la maison ou au travail, et comment se prend une décision ou un jugement. Cela impliquait la comparaison d'éléments d'un procès avec ceux d'un simple différend quotidien, ou inversement. Ces faits étaient les mêmes que ceux applicables à nos clients aujourd'hui. Une autre observation de notre cabinet était que l'origine des problèmes de la plupart des clients pouvait être attribuée à une erreur humaine, que ce soit pour des raisons légitimes ou criminelles, invoquant naturellement la *faillibilité* de l'être humain. En tant qu'avocat, nous avons ensuite été en mesure de conseiller comment de tels risques et de futurs problèmes pouvaient être évités. Cela signifiait que certains risques allaient se réaliser et d'autres non. La nature exponentielle du risque et ses permutations infinies ont également été abordées. Notre simple exemple comparatif a été et reste toujours très efficace. Ainsi, même de ce point de vue, notre théorie bénéficie même, dans une certaine mesure, d'un soutien pratique.

Quelque temps après avoir lu *L'Étranger* (Camus, 1942a), il nous a semblé que cette même application d'un litige simple pouvait et devait aussi pouvoir s'appliquer aux personnages de *L'Étranger*, puisqu'ils agissaient tous au quotidien et étaient également impliqués dans de petits conflits ou des divergences d'opinion. Non seulement nous avons

découvert que ces mêmes principes pouvaient s'appliquer aux cas d'interaction humaine dans *L'Étranger* mais, compte tenu du savoir-faire très particulier de Camus, ces considérations pouvaient également s'appliquer à divers niveaux de lecture.

3.1 La base de notre recherche et de la théorie

L'essence de notre recherche portait sur la question de savoir si et comment Camus utilisait ses personnages dans *L'Étranger*, avec leur *faillibilité* et leur interaction quotidienne, peut-être de manière très subtile, à des niveaux de lecture différents, pour faire passer le message que la peine de mort était et restait *l'absurdité de l'absurdité*, selon notre interprétation. Lié à cela, s'il était possible que ce message ait été transmis par l'interaction humaine quotidienne, en comparaison avec un procès judiciaire, les plaideurs et le jugement, réduits aux éléments du différend personnel habituel entre personnes.

Dans la première partie de *L'Étranger* les personnages se trouvent dans la vie normale ; ils agissent normalement, ne sachant pas ce qui va se passer à l'avenir (ce que vit le lecteur également). Leur vie se déroule et fournit le fond d'une vie normale connue du lecteur. Toutefois Camus n'informe pas le lecteur que les personnages vivent dans l'absurdité, sont faillibles et sont influencés par la moralité, les coutumes, la génétique, la politique et la religion – y compris le juge. La question qui nous intriguait était celle-ci : Camus donnerait-il des informations compromettantes et gênantes sur les personnages si de tels détails n'étaient pas utiles ? Comme observé ci-haut, cela semble ordinaire, mais l'importance de la série d'événements est même soulevée par le procureur.

Bien que Forest ne soulève aucune de nos considérations, il fait néanmoins allusion au double objectif de l'écriture camusienne : « Camus, notons-le, n'a pas voulu que *L'Étranger* soit simplement le récit d'une erreur judiciaire. Il a fait de Meursault un coupable. » (Forest, 1992 : 71) Chavanes fait référence à la réinterprétation des événements du procès, ayant très probablement à l'esprit la justice biaisée. Mais surtout, son commentaire établit une base pour diverses interprétations des événements (Camus, 1942a : 1196) : « Les événements relatés dans la première partie sont réinterprétés au cours de procès. » (Chavanes, 1990 : 1966). Ceci n'est pourtant pas tout à fait correct, compte tenu des incidents dont nous parlons et qui ne sont pas mentionnés dans le procès. Puisqu'il n'est mentionné nulle part dans *L'Étranger* qu'une faute judiciaire ait été commise, la question se pose comment Camus a transmis ce message. Nous avons recherché s'il n'y avait pas d'autre moyen plus subtil à travers lequel Camus avait

transmis son message sur l'absurdité de la peine de mort, dans un monde déjà absurde, mettant en scène *l'absurdité de l'absurdité*. Les erreurs dues à la faillibilité ont leur racine dans la vie et sont révélées dans les divers conflits de la vie quotidienne.

3.2 L'outil d'analyse : le mini-procès

D'après notre théorie exposée ci-dessus, il était nécessaire d'analyser la structure judiciaire et les composantes d'un procès et de définir ensuite un modèle qui serait appliqué aux interactions humaines afin de tester notre théorie. La structure de base d'une affaire judiciaire, où deux partis se font face, comprend les éléments fondamentaux suivants : un accusateur, une accusation, un accusé, un juge et un jugement. Une personne (l'accusateur) qui porte plainte contre une autre personne ou qui se dispute avec une autre personne (l'accusé), s'adresse à une autre personne pour que celle-ci soit l'arbitre, le médiateur ou le décideur (le juge) qui écoute les deux versions et prend ensuite une décision (le jugement). Un jugement erroné comporte un risque potentiel de dommages. La plupart du temps, ces différends informels sont résolus entre les partis ; l'un ou l'autre, ou les deux, assument le rôle de juge, qui peut échanger plusieurs fois au cours du différend.

De nombreux différends et différences d'opinion ne finissent jamais au tribunal et sont réglés par les partis eux-mêmes. Cependant, certains de ces conflits ne sont pas résolus et aboutissent devant un juge – par essence, il n'y a donc aucune différence. C'est la preuve qu'une bagarre peut facilement dégénérer en une procédure judiciaire, qu'il s'agit manifestement du même concept. Par conséquent, notre modèle a été formulé de la même manière.

Afin de présenter une théorie, il est important de prouver « avec quasi-certitude » que :

- [1] le modèle utilisé dans notre recherche est valable, scientifique et adapté à la recherche ;
- [2] il faut s'assurer que, dans l'application du modèle, celui-ci soit parfaitement adapté aux faits de chacun des mini-procès sélectionnés pour que l'expérience soit aussi intègre que possible ;
- [3] il doit pouvoir s'appliquer à d'autres situations similaires qui ne font pas l'objet de la présente étude. À cet égard, on peut constater que cette exigence est facilement satisfaite, car nous avons utilisé de manière stratégique les autres travaux de Camus

comme preuve de nombreux aspects de notre théorie tout au long de l'étude, bien que *L'Étranger* ait été choisi comme point de référence.

Un jugement implique au moins deux partis et une décision. Si ce jugement se lie par la faillibilité humaine à la peine de mort, il faut choisir des personnes dans des positions opposées dans la vie et analyser les aspects d'un mini-procès vis-à-vis d'un véritable procès. Le récit de *L'Étranger* suit la séquence d'événements linéaires et logiques (comme dans un film) qui fournissent les différents mini-procès que nous avons cherché à analyser pour notre théorie. Les relations humaines et la série de différends entre les personnages constituent des histoires que l'on retrouve en société. Nous croyons que Camus a utilisé celles-ci pour décrire la faillibilité de l'être humain en ce qui concerne la notion de jugement.

Il convient de garder à l'esprit que, dans une affaire judiciaire réelle, les rôles des partis peuvent être modifiés ou convertis en conséquence. Par conséquent, notre modèle a été conçu pour traiter également de tels cas. Parce que certains niveaux de lecture nécessitent une formule adaptée, comme il sera indiqué au chapitre 4 (par exemple dans le cas de la pensée abstraite et métaphysique), notre modèle peut également aborder ces possibilités. En testant notre hypothèse nous allons comparer et contraster les événements sélectionnés dans le but d'analyser chacun pour déterminer si les éléments de base du litige et du procès sont présents et, plus important encore, contribuent à remettre dans son contexte et illustrer la *faillibilité* impliquée lorsque la peine de mort est imposée. Forest fait référence au masque satirique arboré par Camus, ce qui implique que l'auteur aurait pu transmettre ce message de manière subtile et ambiguë à bien d'autres égards, comme nous cherchons à le montrer (Forest, 1992 : 70) :

L'Étranger cependant est aussi, à sa manière, un livre politique, un texte engagé. Sous le masque du roman, Camus s'y livre en effet à une féroce satire de l'institution judiciaire et à un puissant plaidoyer contre la peine de mort. Il nous oblige à faire face à cette terrible institution qui saisit un homme pour le priver de sa liberté puis de sa vie.

À partir de là, la tâche principale était d'étudier et d'analyser les différents exemples d'interaction dans *L'Étranger* et de les tester, afin de vérifier la conformité avec notre théorie, et de découvrir la richesse subtile de l'ambiguïté camusienne, associée à l'aventure fascinante d'explorer une telle subtilité : « Dans cet univers, l'œuvre est alors la chance unique de maintenir sa conscience et d'en fixer les aventures. Créer, c'est vivre deux fois. » (Camus, 1942b : 173)

La création d'une telle vie consiste à attirer le lecteur dans un certain environnement avec une certaine ambiance. Dans *L'Étranger*, Camus voulait que le lecteur se retrouve, dès le début du roman, dans une société normale où les choses se passent normalement. Camus a créé le personnage de Meursault et une série d'événements dans lesquels le héros est impliqué. Rien qui ne soit parfaitement vrai. Le texte camusien est très ambigu ; c'est un aspect qu'il faut prendre en compte de manière méthodologique pour s'assurer qu'il aborde autant de niveaux de lecture d'un mini-procès que possible. Autrement dit, un jeu camusien, qui oscille entre vérité et presque-vérité : « La vraie création romanesque, au contraire, utilise le réel et n'utilise que lui, avec sa chaleur et son sang, ses passions et ses cris. Simplement, elle y ajoute quelque chose qui le transfigure » (Camus, 1952 : 673). Coombs caractérise d'ambivalent l'imprécision tactique de langage utilisé par Camus vis-à-vis de Meursault :

Camus n'est donc un créateur de monde imaginaire ; mais il s'agit pour lui de 'faire vivre des mythes', qui sont autant d'illustrations et d'expériences de la condition humaine. De la 'divine disponibilité du condamné à mort 'que connaît Meursault, cet homme qui meurt pour sa vérité ... rien qui ne soit parfaitement vrai, et rien, non plus. (Combs, 1970 : 35)

Cette ambiguïté prend forme et se manifeste dans le texte de *L'Étranger*, où elle est décrite dans la série des mini-procès distribués au fil du roman par la main de Camus (1942b : 176) :

Mais il faut en même temps qu'elle n'y paraisse point sinon comme l'intelligence qui ordonne. Ce paradoxe s'explique selon l'absurde. L'œuvre d'art naît du renoncement de l'intelligence à raisonner le concret.

Notre modèle nous oblige à prendre en compte tous ces aspects lors de l'analyse des actions selon notre théorie. Nous en reparlerons dans le chapitre 4.

3.3 Aspects divers

Au cœur de notre argument se trouve l'inévitable jugement humain faillible. Pourquoi l'auteur consacre-t-il tant d'attention à une série d'expériences humaines s'il n'y a pas une très bonne raison – et parfois une subtile – pour le faire ? Rien que pour avoir une liste de témoins pour peupler son procès au cours de la deuxième partie du livre ? Cela semble évidemment banal. On attribue aux personnages les faits les plus compromettants, scandaleux et embarrassants, mais ceux-ci ne sont jamais révélés au cours du procès. Notre étude traitera de plusieurs de ces faits en termes de notre modèle. Pourquoi ? Il doit y avoir un message dans

L'Étranger d'avant le procès, c'est-à-dire dans la première partie, un message de l'erreur judiciaire à venir.

On attribuera alors beaucoup plus de pertinence et d'applicabilité à ces preuves. La déclaration du procureur : « Et voilà, Messieurs, a dit l'avocat général. J'ai retracé devant vous le fil d'événements qui a conduit cet homme à tuer en pleine connaissance de cause » (Camus, 1942a : 1196), peut être interprétée comme un indice subtil de Camus selon lequel l'activité humaine joue un rôle dans le verdict final. On peut en déduire que l'auteur avait l'intention de décrire la peine de mort comme *l'absurdité de l'absurdité*. Camus est ambigu. Il est important de noter que le procureur dit : « J'ai retracé devant vous le fil d'événements qui a conduit cet homme à tuer » (ibid.). Aucun des témoins n'ont assisté au meurtre ou à l'un des événements qui ont conduit au meurtre. Le procureur ne précise pas la série d'événements à laquelle fait référence. Il ne dit pas que ce ne sont que ceux liés aux témoins qui doivent comparaître. En fait, les dépositions des témoins n'ont aucun rapport au meurtre en termes réels. Alors quelle conclusion suggère Camus suggère-t-il au lecteur ?

La seule preuve que Meursault soit bien le meurtrier est qu'il dit l'exacte vérité. Mais cet aspect est développé davantage. L'accent est mis sur les mots du procureur : « qui a conduit cet homme à tuer ». Raymond et Marie sont au courant de l'hostilité entre Raymond et les Arabes, ainsi que de la disponibilité d'une arme à feu. Rien de cela n'a été mentionné au procès. (Camus 1942a : 1189-1193). Alors dans quel but Camus a-t-il mentionné ces personnages ? « Le fil d'événements », à savoir, l'histoire des personnages avant l'affaire, est important. Est-il possible qu'aucun des faits compromettants n'ait été mentionné par un des témoins au cours du procès ? Cela devient alors une partie intrinsèque du but de la revue littéraire. Est-ce qu'un critique a dit quelque chose sur cet aspect ?

Une telle remarque est ambiguë : les événements ne se limitent-ils qu'à ceux mentionnés au tribunal ? Ou bien est-ce que tous les événements, qu'ils soient mentionnés au tribunal ou non, doivent être considérés comme pertinents du point de vue de la justice ? Et si cela s'avère être le cas, quelles manœuvres, quelles paroles de personnages non divulguées à l'audience peuvent contribuer au thème camusien ? Nous sommes donc d'avis que la première partie de *L'Étranger* est particulièrement pertinente, car elle crée la toile de fond contre laquelle la faillibilité est projetée. Le texte doit donc être lu et interprété à un niveau différent. Les personnages agissent normalement, ne sachant pas ce qui va se passer à l'avenir (tout à fait l'expérience du lecteur).

Il est bien connu que les gens sont influencés par leurs gènes ou par l'environnement ; ils sont également motivés par plusieurs déclencheurs ou catalyseurs dans leur milieu. Des exemples de ces derniers sont la moralité d'un individu, les coutumes, les traditions de la société, la géographie, la politique, la religion et ainsi de suite. En tant que chercheur, on doit lire et interpréter le texte camusien à tous les niveaux imaginés par l'auteur. Les mots et le langage utilisés par Camus constituent un récit « mort » sur le plan adjectival et émotionnel, qui fonctionne comme un aimant pour attirer le lecteur toujours plus loin et à un rythme soutenu : « Tout cela exprimé dans une langue sèche, brève et volontairement incolore » (Grenier, 1970 : 37) ; « L'atmosphère est tout de suite créée » (op. cit. 39 et « ce réalisme que je nommerai 'cryptique' pour le distinguer du réalisme naturaliste. » (Bespaloff, 1970 : 136) Il appartient au lecteur d'interpréter le mystère de l'histoire, la raison pour laquelle elle a été écrite – pour intriguer et dérouter le lecteur. La recherche passe à travers des personnages qui ne révèlent rien, qui sont sans prétention et qui évoluent dans un décor (Camus, 1942b : 101) déraisonnablement silencieux (Camus, 1942b : 117-118).

Il convient de rappeler ici que, puisque notre analyse s'aventure dans l'inconnu ambigu de l'écriture camusien, un mini procès peut se révéler à différents niveaux de l'enquête ; les capacités des partis concernés peuvent même être impersonnelles – une surprise fascinante de notre recherche. Selon notre prémisse, cela signifie que si une position comparative raisonnable peut être établie, notre théorie sera largement justifiée. En lisant le roman à de nombreuses reprises, nous présumons qu'il devait y avoir un élément sous-jacent dans le roman, que l'auteur utilise subtilement pour activer de manière inconsciente la présence d'un risque de faillibilité dans le jugement sur la peine de mort. En conclusion, nous voudrions observer que notre hypothèse n'est pas parfaite et qu'elle est en fait, faillible. Cependant, nous sommes d'avis que notre modèle a très bien fonctionné et qu'il corrobore notre hypothèse.

CHAPITRE 4 : *IUSTITIA*

En règle générale, l'homme est détruit par l'attente de la peine capitale bien avant de mourir. On lui inflige deux morts, dont la première est pire que l'autre, alors qu'il n'a tué qu'une fois.

Réflexions sur la peine capitale (Koestler et Camus, 1957 : 171)

4.1 La peine de mort

l'absurdité de l'absurdité

Un jugement imparfait par une personne imparfaite sur une personne imparfaite exécuté par une personne imparfaite (paraphrasé par P Coetzee)

En utilisant le dicton ci-dessus formulé par nous-même comme fil conducteur de notre étude de Camus, avant d'aborder les divers concepts utilisés, il faut examiner les aspects principaux de notre sujet : la peine de mort. (Peine de mort, s.d.). Qu'une personne ait perdu la vie par la guillotine, par décapitation manuelle, la potence, la chaise électrique, une fusillade, la chambre à gaz ou une injection de poison, ne fait aucune différence. Quel que soit le moyen, il s'agit de la peine de mort, ayant pour résultat une vie précieuse subitement enlevée, parfois même par erreur. Bien que la guillotine ait été le point de mire de l'opposition camusienne, il a rejeté de manière absolue toutes les formes de la peine de mort, ce qui constitue l'essence des *Réflexions sur la peine capitale*. Gassin observe, « Il serait à peine exagéré d'écrire que l'œuvre entière de Camus, est, à sa façon, un 'traité de l'exécution' » et confirme ce point en citant Jean Grenier : « Écrire, c'est mettre en ordre ses obsessions. » (Gassin, 1977 : 77) La quête sans relâche de Camus était de faire abolir la peine de mort et de faire sauver la vie des condamnés à mort (Morisi, 2011 : 15-28), ceci jusqu'à sa propre mort le 4 janvier 1960 dans un accident de voiture. Il est ironique que Camus soit lui aussi décédé d'une mort violente, nous léguant le manuscrit du *Premier Homme* comme une prophétie dans sa sacoche (Camus, 1994 : 9).

Selon notre hypothèse, Camus enseigne avec une subtilité raffinée que la peine de mort dépasse scandaleusement toute rationalité dans notre monde, déjà absurde, en constituant ainsi *l'absurdité de l'absurdité*. Cette absurdité exponentielle découle du fait que la vie est en proie

à la *faillibilité*, qui se présente sous diverses formes et qui aboutit à un jugement erroné. Nous présentons aussi le message de Camus sous un autre angle : il s'agit des différends quotidiens, représentés comme de mini-procès, comparables à petite échelle à ceux dans un procès judiciaire qui sera discuté plus loin dans ce chapitre. Ces différends sont basés sur les défauts de l'homme, des échantillons sélectionnés dans *L'Étranger*, illustrant que la peine de mort est l'absurdité ultime. En l'appelant une bassesse immorale, Camus revendique le droit d'exposer la complaisance de l'humanité :

Mon intention est au contraire d'en parler crûment. Non par goût du scandale, ni je crois, par une pente malsaine de nature ... Mais lorsque le silence, ou les ruses du langage, contribuent à maintenir un abus qui doit être réformé ou un malheur qui peut être soulagé, il n'y a pas d'autre solution que de parler clair et de montrer l'obscénité qui se cache sous le manteau des mots. (Koestler et Camus, 1957 : 145)

La peine de mort n'est pas seulement une absurdité ordinaire. Morisi décrit comment, selon Camus, cette punition constitue un scandale exponentiel : « par l'auteur il s'appliquera à rendre visibles, alternativement ou simultanément, l'horreur, l'absurdité et l'illégitimité qui sous-tendent la peine de mort » (Morisi, 2011 : 16) et :

Si Camus considère bien que la mort constitue l'ultime scandale de la vie humaine et participe de son absurdité, la peine capitale aiguise ce scandale et cette absurdité. Dans le cadre de cette institution, en effet, la mort est causée et orchestrée par l'homme lui-même. (Morisi, 2011 : 277)

Une absurdité dans une absurdité déjà existante, d'une double absurdité ou d'une « absurdité exponentielle » – *l'absurdité de l'absurdité*. Camus enseigne qu'elle manque de respect à la vie, en ignorant la *valeur existentielle*.

Nous jugeons (un nom impliquant toujours la notion d'incertitude) prudent d'exposer certains aspects historiques de la peine capitale. Ce « paquet de morts, de brutalités, de sang, de convulsions, de tortures et de craintes indescriptibles » comme décrit dans les *Réflexions de la peine capitale*, aurait pu se produire par un jugement erroné : « avait été prise par des hommes qui changent de linge » (Camus, 1942a : 1203), donc par des êtres humains faillibles.

Depuis des temps immémoriaux, la peine de mort existe, décrite dans les écrits de Hammurabi, par les Grecs et les Romains et les civilisations médiévales. Pour les Chrétiens et les Musulmans, la règle de « œil pour œil, dent pour dent » s'appliquait à l'exécution. La peine de mort existait comme châtiment pour divers crimes, tout en essayant par des raffinements sauvages de résister au crime (Koestler et Camus, 1957 : 157) depuis l'Antiquité, dans les textes

juridiques à l'époque de Hammurabi, de Mésopotamie, de la Grèce antique et de Rome ; on exécutait encore en France du temps de Camus. La dernière personne exécutée en France était Hamida Djandoubi, le 10 septembre 1977, la peine de mort n'a été abolie qu'en 1981 (France Inter, 2017). En Algérie, la patrie de Camus, la peine de mort est toujours en vigueur. Elle a été suspendue en 1993, mais rétabli en 2014 (Renshaw, 2015 : 4), à cause des crimes contre les enfants (Algeria, s.d.).

Bien que la peine de mort soit tombée en désuétude, quelques 57 États pratiquent toujours la peine de mort. La peine de mort a été abolie dans de nombreux pays et a été abolie en Afrique du Sud en 1995 (*State v. Makwanyane*, 1995). Cependant, la liste des exécutions, selon le dernier rapport d'Amnesty International, publié le 12 avril 2018, résumé par *Le Monde* (2018), donne froid dans le dos.

La peine de mort est prévue par la loi pour un crime capital, mais ce n'est pas toujours le cas (Koestler et Camus, 1957 : 160). Parfois, elle est imposée pour des incidents qui ne sont pas des crimes et parfois même sans procès.

Un acte de vengeance, parfois selon la loi du talon, se déroule sans procès. Ce sont des exécutions sans procédure et sans freins ni contrepoids qui garantissent l'équité mais pas les jugements sans erreur. La peine de mort a été appliquée sous formats divers au cours des siècles. Dans l'Antiquité comme à l'époque du Coran et de la Bible, il y avait, entre autres, la crucifixion, la pendaison, l'ébullition, la décapitation et la lapidation. À l'époque moderne, on a utilisé la fusillade et, plus tard, la chaise électrique, l'exécution au gaz ou au poison, qui tourne souvent horriblement mal (Amnesty International, 2014). De manière factuelle et scientifique, les *Réflexions sur la peine capitale* décrivent ce qui se passe avant, pendant et après l'exécution (Koestler et Camus, 1957 : 151-152).

Les exécutions montrent un mépris total pour la valeur existentielle. Camus se demande si la société compromet ses valeurs : « Pour simplifier, disons que notre civilisation a perdu les seules valeurs qui, d'une certaine manière, peuvent justifier cette peine » (Koestler et Camus, 1957 : 186). Pour lui, la peine de mort est le meurtre d'un être humain par un autre être humain (Koestler et Camus, 1957 : 154), ce sont des exécutions « légitimes » de l'État, c'est la brutalité du collectif (Camus, 1956 : 1551) : « Pour continuer à prétendre que la guillotine est exemplaire, l'État est conduit ainsi à multiplier des meurtres bien réels afin d'éviter un meurtre » (Koestler et Camus, 1957 : 161-162). En réalité, la peine de mort remplit toutes les conditions, y compris la préméditation. C'est en fait un assassinat planifié par les politiciens : « Mais

l'exécution capitale n'est pas simplement la mort ... Elle est un meurtre, sans doute ... Mais elle ajoute à la mort un règlement, une préméditation publique » (Koestler et Camus, 1957 : 166). Le plus important, la peine de mort est irréversible, comme le décrit Hugo, « cette peine, la plus irréparable des peines irréparables ! » (Hugo, 1829 : 40 ; Koestler et Camus, 1957 : 176). Suite à une erreur de jugement du tribunal, une vie innocente est perdue pour toujours : « Une fois l'innocent mort, personne ne peut plus rien pour lui », (Koestler et Camus, 1957 : 179).

Alors le monde entier devrait en prendre conscience (Koestler et Camus, 1957 : 176-179), car à cause de leur faillibilité les jugements erronés ne peuvent en aucune manière être exclus :

Les erreurs judiciaires et les jugements erronés ne peuvent jamais être totalement exclus. La peine de mort est irréversible, les systèmes judiciaires étant sujets à l'erreur humaine et aux préjugés, le risque d'exécuter un innocent est toujours présent. Une telle erreur ne peut être réparée. (Amnistie, s.d.)

Camus prévient contre l'erreur des calculs arithmétiques tentant d'équilibrer le crime ; le châtement n'est pas rationnel : « Qui m'a fait mal doit avoir mal ; qui m'a crevé un œil, doit devenir borgne ; qui a tué enfin doit mourir. Il s'agit d'un sentiment, et particulièrement violent, non d'un principe » (Koestler et Camus, 1957 : 164-165) qui peut être comparé à une « transaction financière » banale, pour ainsi dire, « à la vente à la communauté » (Camus, 1942a : 1202 » ; Koestler et Camus, 1957 : 144,149-150) : « Les journaux parlaient souvent d'une dette qui était due à la société. Il fallait, selon eux, la payer. » (Camus, 1942a : 1202)

Camus réprimande la société, coincée dans la primitivité, au cerveau robotique, qui manipule la conscience par des rituels fixes : « La survivance de ce rite primitif n'a été rendue possible chez nous que par l'insouciance ou l'ignorance de l'opinion publique qui réagit seulement par les phrases cérémonieuses qu'on lui a inculquées. » (Koestler et Camus, 1957 : 145) Le procès de Jésus-Christ illustre bien l'influence forte du collectif, inspirée par la vengeance (Luc. 23 : 23-24) : « Mais ils devinrent de plus en plus pressants et exigèrent à grands cris sa crucifixion. Finalement, leurs cris l'emportèrent. Pilate décida alors de satisfaire à leur demande. » Camus approuve Victor Hugo (Camus, 1951 : 462 ; Koestler et Camus : 178,187) ; selon Badinte (cf. Morisi, 2011 : Préface p. ii), « la guillotine est toujours présente obsessionnellement chez Camus comme chez Hugo. » Il invoque le devoir suprême de la société d'abolir la peine de mort, « c'est le grand point de droit de l'humanité allégué et plaidé

à toute voix devant la société, qui est la grande cour de cassation » (Morisi, 2011 : Préface p. ii).

La mort est prévue par l'être humain, mais celui-ci est totalement inconscient de la date et de l'heure. Entendre que l'on va mourir est extrêmement traumatisant. L'agonie inhumaine qui s'ensuit, est pire que l'enfer et bien pire que l'exécution elle-même (Malandain, 2010). Le condamné doit parfois attendre longtemps, voire des décennies, en raison des appels et de la grâce éventuelle. Cela prouve l'incertitude du jugement. La peine de mort est *l'absurdité de l'absurdité* :

Quinze ans, vingt ans, parfois plus, dans la solitude froide d'une cellule de quelques m², habité de la seule perspective de sa mort à venir. Avant leur exécution, les condamnés à mort vivent un enfer qui fait débat aux États-Unis, même au sein de la Cour suprême. (Malandain, 2010)

Le doute dans le jugement est évident : exécuter ou non. Cet état chaotique du système nécessite des administrations aux conséquences inhumaines pour les condamnés mais aussi pour les familles, les amis et même les gardiens de prison :

Il est donc absolument fondamental d'instaurer ... une expertise psychiatrique au début de l'enquête », « La cruauté de la peine de mort affecte non seulement le prisonnier mais aussi tout son environnement : sa famille, les gardiens du couloir de la mort, les personnels de santé et les agents qui sont chargés de procéder à son exécution » (L'Humanité, 2014).

Ce résultat de 2014 a été prévu par Camus en 1957. L'agonie intense punit de façon exponentielle bien plus que la peine de mort : « La peur dévastatrice, dégradante, qu'on impose pendant des mois ou des années au condamné, est une peine plus terrible que la mort, et qui n'a pas été imposée à la victime. » (Koestler et Camus, 1957 : 166-167) La punition subie par la famille est atroce :

Cette injustice fondamentale se répercute, d'ailleurs, sur les parents du supplicié ... les souffrances sont généralement infinies Ils le sont, mais les parents du condamné connaissent alors une extrémité de malheur qui les punit au-delà de toute justice. L'attente d'une mère, ou d'un père, pendant de longs mois ... passés avec le condamné, les images de l'exécution enfin, sont des tortures qui n'ont pas été imposées aux proches de la victime. (Koestler et Camus : 171-172)

Et la *causalité* ? La société ne peut nier l'interdépendance culturelle (Thunis, 2001 : Résumé, I, par.1, 5 II, par.10-19, III, par.20-33, IV, par. 35-39) entre elle et ses membres, qui comprend l'éducation et les coutumes auxquelles tout le monde est exposé depuis sa naissance.

La société est responsable de la qualité du citoyen qu'elle produit. Selon Camus, le manque d'éducation – une « accusation » contre la société – rend cette personne innocente :

Mais la société qui est censée la représenter peut-elle prétendre à l'innocence ? N'est-elle pas responsable, au moins en partie, du crime qu'elle réprime avec tant de sévérité ? ... On peut les résumer d'ailleurs en disant que toute société a les criminels qu'elle mérite. (Koestler et Camus, 1957 : 172-173)

Par ces faits horribles concernant la peine de mort (Koestler & Camus, 1957 : 144, 151-154) et des arguments émotionnels qui rappellent des moments sanglants (Camus, 1942a : 1203-1204, 1211-1212) et par l'horrible scène de cadavres d'enfants innocents mutilés envisagée dans *Les Justes* (Camus, 1949 : 331-332), Camus attire l'attention sur notre vie précieuse, avec sa *valeur existentielle*, du berceau à la tombe, en criant qu'un jugement correct est impossible. Les méthodes scientifiques exposent aujourd'hui les erreurs des jugements :

Depuis 1973 aux États-Unis, 158 personnes condamnées à mort ont été libérées après que la preuve de leur innocence a été faite (état avril 2017). Le nombre exact d'exécutions d'innocents, de jugements erronés et d'erreurs judiciaires avérées ne peut être déterminé avec précision. De faux aveux, des faux témoignages et des expertises insuffisantes peuvent influencer l'issue d'un procès et conduire à un assassinat perpétré par la justice. (Amnistie Internationale, s.d. : « Irrévocable »)

Une vie n'est pas en sécurité entre les mains d'un juge. Il n'y a pas deux juges ayant le même avis et le même esprit :

Avec la peine de mort, le même crime aura, avec deux juges différents, des condamnations foncièrement différentes, la mort pour l'un, la perpète' pour l'autre. Les justiciables ne sont plus égaux. Ce n'est plus Justice. (Bassiste, 2018 : « l'réponse »).

En se référant au texte de *La peste*, Gassin souligne en particulier : « le 'discours guillotine' que nous trouvons dans ce récit » (Gassin, 1977 : 74). Tarrou observe qu'un juge prononcera la peine de mort, à chaque occasion et que l'horrible pratique continuera :

Ils me faisaient remarquer que la bonne manière de donner raison aux robes rouges était de leur laisser l'exclusivité de la condamnation. Mais je me disais alors que, si l'on cédait une fois, il n'y avait pas de raison de s'arrêter. (Camus, 1947 : 1424-1425).

Après avoir examiné ces faits, y a-t-il quelque chose de plus absurde dans la vie et sur cette terre que la peine de mort,

l'absurdité de l'absurdité ?

4.2 Concepts généraux

La peine de mort, comme *l'absurdité de l'absurdité*, étant une *absurdité exponentielle*, n'existe pas dans le vide. Il y a un lien éternel entre les composantes ontologiques de la vie, qui se traduisent par l'absurdité ultime – la peine de mort. Pour Camus la *valeur existentielle* est primordiale (Camus, 1942a : 99) et comprend entre autres :

Qu'il se questionne ou non, l'homme cherche à procréer, travaille à la protection et l'éducation de sa descendance, veut se sentir utile, cherche à repousser la souffrance et la mort, et à accéder à une existence supérieure (sociale ou religieuse). (Sens, s.d.)

Une vie vaut la peine d'être vécue et d'être protégée à tout prix. Dans le couloir de la mort, Meursault cherche à échapper à la guillotine : « Ce qui m'intéresse en ce moment, c'est d'échapper à la mécanique, de savoir si l'inévitable peut avoir une issue. » (Camus, 1942a : 1202)

À propos de la peine de mort, selon Camus les concepts existentiels successifs sont : « existence » ; « absurdité » ; « faillibilité » ; « jugement » ; « révolte » ; « tout le monde ». La chaîne relie le macro-concept de l'existence le mystère de l'être humain existant (Leslie et Kuhn, 2013), à travers les concepts invariables (l'absurde et la faillibilité), les variables (le jugement et la révolte) au micro-concept de « l'être humain », encapsulé dans la célèbre expression, tout le monde, l'homo sapiens, jeté (ce terme est utilisé dans le contexte ontologique généralement compris, signifiant que l'être humain est né et existe sans sa connaissance et sa permission dans l'univers, étant l'étranger : « Mais au contraire, dans un univers soudain privé d'illusions et de lumières, l'homme se sent un étranger. » (Camus, 1942b : 101). Les concepts (existence ; absurdité ; faillibilité représentent l'environnement (« décor ») où vit l'être humain et ceux qui suivent le jugement ; la révolte ; tout le monde) représentent l'humanité (l'acteur) (Camus, 1942b : 101).

Tous ces concepts, décrits sous formats divers par Camus en tant que *Leitmotifs*, présents dans toutes ses œuvres, sur lesquels une discussion sera proposée plus loin, forment des éléments intellectuels progressifs de la chaîne ADN des racines de l'existence, à travers l'évolution de l'homo sapiens. C'est dans ce « mystère » insondable, appelé la vie, que Camus, cherche à trouver *un sens* basé sur sa propre expérience et par conséquent une valeur existentielle. Les personnages camusiens représentent des êtres humains faillibles (les tout le monde) dans une existence absurde. Nous cherchons à montrer comment Camus a décrit la *faillibilité* de l'être humain et comment les petits procès des êtres humains, que l'on retrouve

quotidiennement dans des conflits divers, donnent naissance au mini-procès et aux jugements. Les niveaux hiérarchiques entrent en jeu dans l'activité humaine des mini-procès selon lesquels la peine de mort est en fin de compte.

l'absurdité de l'absurdité.

4.3 Existence

Chaque matin l'homme se réveille et chaque nuit il s'endort dans l'immensité de l'existence, le moyeu, la capsule ou la coquille», rempli de l'absurdité en tant qu'atmosphère, dans laquelle l'être humain existe. Camus décrit très justement l'existence comme le décor de l'humanité, dans lequel existe une rupture entre l'homme et le monde : « Ce divorce entre l'homme et sa vie, l'acteur et son décor, c'est proprement le sentiment de l'absurdité. » (Camus, 1942b : 101).

L'existence a déconcerté l'humanité pendant des milliers d'années et le fera toujours (Guérin, 2009 : 306-308), en occupant l'esprit de tout le monde, même de Camus lui-même : « Je juge donc que le sens de la vie est la plus pressante des questions. » (Camus, 1942b : 99). Il conceptualise le phénomène de la vie, de sa primordialité, y compris l'homo sapiens avec ses limites, de manière pratique, en décrivant l'homme dans la soumission éternelle (Guérin, 2009 : 307). L'être humain, microscopique et indétectable, se retrouve, sur la terre, une des planètes dans l'immense univers, ne sachant pas d'où il ne vient ni là où il va. La seule consolation est qu'il sait – puisqu'il est là. Descartes prévoit un doute en réfléchissant : *cogito, ergo sum* (« je pense, donc je suis ») (Descartes, s.d.) tandis que Camus invoque l'âme : « Pour dire que la vie est absurde, la conscience a besoin d'être vivante. » (Camus, 1951 : 416). L'acte de penser, symbolisé par la sculpture *Le Penseur* d'Auguste Rodin revêt une valeur existentielle.

La distance entre l'homme et son habitat, le sentiment du néant irrationnel, crée l'absurdité. C'est déraisonnable. Néanmoins, la vie a une valeur» malgré son absurdité (Camus, 1942b : 99-100) et Camus (1951 : 424) reconnaît une identité pour l'être humain, son seul recours étant sa conquête de l'absurdité par la révolte :

Le révolté veut être tout, s'identifier totalement à ce bien dont il a soudain pris conscience et dont il veut qu'il soit, dans sa personne, reconnu et salué – ou rien, c'est-à-dire se trouver définitivement déchu par la force qui le domine.

Pour survivre, il faut voir une valeur dans la vie – la valeur existentielle, que Camus évalue en utilisant l'étape la plus désespérée de la vie d'un être humain – le suicide (Camus, 1942b : 99). Le facteur camusien prépondérant est que la peine de mort, en détruisant une vie, est jugée comme l'absurdité de l'absurdité.

L'existence, où l'être se retrouve pour un très bref instant, est l'horloge universelle. Dans cette irrationalité, se sent étranger, pris au piège, comme se lamente Caligula :

La solitude ! Tu la connais, toi, la solitude ? Celle des poètes et des impuissants. La solitude ? Mais laquelle ? Ah ! tu ne sais pas que seul, on ne l'est jamais ! Et que partout le même poids d'avenir et de passé nous accompagne ! (Camus, 1944 : 59)

Camus souligne la mystérieuse inaccessibilité de la vie, qui déroule dans un globe, en utilisant la lune, un objet céleste, rond et lointain. Fascinant la nuit (Camus, 1944 : 17), l'image reflète la frustration de l'homme dans la monotonie absurde du non-accomplissement :

HÉLICON : Et que voulais-tu ?

CALIGULA : Toujours naturel. La lune.

...

CALIGULA : Eh bien ! C'est une des choses que je n'ai pas.

HÉLICON : Bien sûr. Et maintenant, tout est arrangé ?

CALIGULA : Non, je n'ai pas pu l'avoir.

HÉLICON : C'est ennuyeux. (Camus, 1944 : 14)

L'homme doit tirer le meilleur parti de l'absurdité et trouver sa façon de vivre comme l'a souligné Sartre : « Chaque homme doit inventer son chemin. » (Sartre, 1943) Camus cherche cette rationalité et trouve le sens de la vie et le bonheur en faisant dévaler le rocher de la montagne, et en confrontant l'absurdité avec la révolte, notamment en soutenant sa position abolitionniste.

4.3.1 La valeur existentielle

La valeur existentielle est la raison principale pour laquelle une vie vaut la peine d'être vécue, selon Camus (1942b : 99), et non pas détruite par l'absurdité de l'absurdité. La valeur existentielle consiste à échapper à l'enchevêtrement de l'absurde par la révolte et sera discutée plus tard dans ce chapitre (Camus, 1951 : 435) :

Si les hommes ne peuvent pas se référer à une valeur commune, reconnue par tous en chacun, alors l'homme est incompréhensible à l'homme. Le rebelle exige que

cette valeur soit clairement reconnue en lui-même parce qu'il soupçonne ou sait que, sans ce principe, le désordre et le crime régneraient sur le monde. La rébellion la plus élémentaire exprime, paradoxalement, l'aspiration à un ordre.

Sans la *valeur existentielle*, la vie manque de mérite intrinsèque, ne justifie aucune protection, et les exécutions pourraient se dérouler sans entrave. Cette valeur permet de transcender l'assaut de l'absurde : « Dans l'attachement d'un homme à sa vie, il y a quelque chose de plus fort que toutes les misères du monde. » (Camus, 1942b : 102). Selon Chavanes, l'amour de la vie d'après Camus triomphe de l'absurdité : « En dehors de cette unique fatalité de la mort, tout joie ou bonheur, est liberté. Un monde demeure dont l'homme est le seul maître. » (Chavanes, 1990 : 59, 62-64). Postuler que personne ne défendrait sa vie jusqu'à la toute dernière minute, est ridicule :

On ne peut nier pourtant que les hommes craignent la mort. La privation de la vie est certainement la peine suprême et devrait susciter en eux un effroi décisif. La peur de la mort, surgie du fond le plus obscur de l'être, le dévaste ; l'instinct de vie, quand il est menacé, s'affole et se débat dans les pires angoisses. (Koestler et Camus, 1957 : 57)

Cette valeur juge en fait la peine de mort comme *l'absurdité de l'absurdité*. Dans *l'Énigme*, cité par Chavanes (1990 : 185), Camus se réfère aux rayons du soleil qui sont éternels : « Au centre de notre œuvre, fût-elle noire, rayonne un soleil inépuisable » en symbolisant le bonheur de la vie pour Camus. Seule la compréhension de la valeur de la vie, malgré son absurdité (Camus, 1942b : 99), permet de comprendre l'horreur de la peine de mort. Comme indiqué dans *Réflexions sur la guillotine* (Koestler & Camus, 1957 : 151-153), la valeur existentielle doit être placée en position privilégiée sur l'échelle, tandis que la valeur relative des jugements peut être écartée, puisqu'elle n'atteint pas le seuil des absolus :

Le législateur était donc fondé à penser que sa loi pesait sur un des ressorts les plus mystérieux et les plus puissants de la nature humaine. Mais là loi est toujours plus simple que la nature. Lorsqu'elle s'aventure, pour essayer d'y régner, dans les régions aveugles de l'être, elle risque plus encore d'être impuissante à réduire la complexité qu'elle veut ordonner. (Koestler & Camus, 1957 : 157)

Au mieux, l'absence de clarté humaine rend toute décision humaine imparfaite et donc relative :

La peine de mort, qui ne satisfait véritablement ni à l'exemple ni à la justice distributive, usurpe de surcroît un privilège exorbitant, en prétendant punir une culpabilité toujours relative par un châtement définitif et irréparable. (Koestler & Camus, 1957 : 176).

Les valeurs absolues sont ontologiques et gouvernent la vie, subordonnant les valeurs relatives. Rubinlicht-Proux (1996 : 48) interprète l'approche de Meursault quant aux niveaux de la loi suprême :

Ainsi chez Meursault, la norme suprême est constituée par sa vérité, celle qu'il place au-dessus des conventions sociales et morales, puisqu'il se fait condamner plutôt que d'y renoncer. Il met en cause, par son attitude, l'idée de justice, car il démontre en quelque sorte qu'elle est une valeur relative : elle est fondée sur une morale établie par une coutume, des mœurs qu'il ne partage pas. Or, la justice prétend être une valeur universelle, indépendante de l'espace et du temps. (Rubinlicht-Proux, 1996 : 48)

Le Hir se réfère à « l'échelle de valeurs » stipulée par Camus (Le Hir, 1982 : 49). Ce schéma montre qu'un « jugement » (valeur) humain n'est pas au même niveau que la « valeur existentielle » :

la valeur de la vie (= absolue) → la valeur du « jugement » humain (= relatif)

Aucun être humain n'est assez parfait pour imposer la peine de mort (Camus, 1944 : 107) : « Il trahira. Tout le monde trahit parce que tout le monde a peur. Tout le monde a peur parce que personne n'est pure. » (Camus, 1948 : 252). L'accusation est qu'un être humain est totalement inadéquat. Donc Camus déclare qu'aucun être humain ne peut porter un jugement « absolu » :

Faut-il donc conclure que cette infirmité nous autorise à prononcer un jugement absolu et, qu'incertaine de réaliser la justice pure, la société doive se précipiter, par les plus grands risques, à la suprême injustice ? (Koestler & Camus, 1957 : 182).

Le message de *L'Étranger* est un appel de Camus pour l'abolition de la peine de mort, ce double crime : prendre la liberté d'un être humain, ensuite sa vie, bien que Forest déclare que : « Le premier roman de Camus est trop obscur et trop complexe pour que l'on puisse le réduire à un quelconque message » (Forest, 1992 : 70). Il faut enquêter sur le sens de la vie dans la recherche du bonheur même si cela dérange. Il y a des questions existentielles qui encombrant l'esprit :

L'expression sens de la vie désigne l'interrogation sur l'origine, la nature et la finalité de la vie ou plus généralement de l'existence, en particulier de l'existence humaine. Cette interrogation métaphysique se trouve souvent posée sous la forme d'une série de question : « qui sommes-nous ? », « d'où venons-nous ? », « où allons-nous ? »... de nombreux courants intellectuels, philosophiques ... se sont emparés de ces questions (Sens s.d.)

Bespaloff souligne que pour Camus, la *valeur existentielle* requiert une énergie positive chez l'être humain, s'opposant contre la mort, reconnaissant la grande valeur,

la seule valeur authentique c'est ce bonheur méconnu qui reflue dans la souvenir, le bonheur d'être. Mais au stade de la lutte, vivre ne suffit plus. L'homme s'est ressaisi dans la révolte contre la mort, et dès lors, c'est ce ressaisissement même, cette bonne volonté de recommencer, sans illusions sur l'issue du combat, qui dévient la valeur première. (Bespaloff, 1970 : 143)

Les mots de Clamence, qu'ils soient le désir sincère ou sa conviction narcissique, représentent une déclaration profonde de l'être humain, en lui définissant la valeur de la vie :

N'était-ce pas le fond de ma nature, et aussi un effet du grand amour de moi-même dont je vous ai parlé ? Oui, je mourais d'envie d'être immortel. Je m'aimais trop pour ne pas désirer que le précieux objet de mon amour ne disparût jamais. (Camus, 1956 : 1527-1528)

Camus contextualise ce fait en qualifiant la *valeur existentielle* de la vie humaine à travers le prisme de la peur humaine pure face à la mort :

La peur de la mort, surgie du fond le plus obscur de l'être, le dévaste ; l'instinct de vie, quand il est menacé, s'affole et se débat dans les pires angoisses. (Koestler & Camus, 1957 : 157)

Bespaloff (1970 : 136-137) compose le message de l'ensemble des œuvres de Camus en une phrase compacte, objectivant la valeur de la vie :

Réduite à son expression la plus simple, la pensée de Camus se ramasse tout en une seule question : aux yeux du condamné à mort qui refuse la consolation du surnaturel, quelle est la valeur qui se maintient ?

L'auteur délibère sans cesse sur les deux extrêmes de l'existence : la vie et la mort (Guérin, 2009 : 307). Au cœur des pensées de l'auteur, se trouve la question : La vie, vaut-elle la peine d'être vécue ? (Camus, 1942b : 99 et plus loin). D'après Camus, la valeur de la vie fait que l'individu se révolte, afin de transcender son existence absurde et de donner un sens à la vie : «il aboutit à une exigence de sens qui s'enracine dans une conscience révoltée capable de transcender sa propre solitude. » (Guérin, 2009 : 308)

La présence profonde de la *valeur existentielle* dans l'esprit du condamné à mort est soulignée par Morisi concernant le dialogue entre Meursault et l'aumônier :

Ce qui précède la fulmination de Meursault face à l'aumônier et l'affirmation de la valeur qu'a la « vie absurde » est donc l'évocation d'un cheminement intérieur tortueux. (Morisi, 2011 : 288)

Malgré son désespoir, une vie n'est donc pas inutile sur la terre (Camus, 1951 : 415). La peine de mort efface cette valeur humaine : « Le bel et solennel exemple, imaginé par nos législateurs, a du moins un effet certain, qui est de ravalier ou de détruire la qualité humaine et la raison chez ceux qui y collaborent directement. » (Koestler & Camus, 1957 : 163).

L'absurdité est une expérience positive et authentique (Camus, 1942b : Préface). Une telle vie mérite donc d'être protégée contre l'assassinat institutionnalisé par l'État – la peine de mort, étant

l'absurdité de l'absurdité.

4.4 Absurdité et *Le mythe de Sisyphe*

O mon âme, n'aspire à la vie immortelle, mais épuise
le champ du possible.

Pindare 3e Pythique (Camus, 1942b : page de titre)

Un appel à être réaliste. Ces paroles de Pindare, poète grec de l'Antiquité, annoncent le débat sur l'absurde dans *Le mythe de Sisyphe*, qui inclut ce message de Camus : « La première démarche de l'esprit est de distinguer ce qui est vrai de ce qui est faux. » (Camus, 1942b : 102-102 ; 109). Ce texte ainsi que *L'Homme révolté* (Camus, 1951) décrivent la substance de l'absurdité vue par Camus, qui redonne vie au chef-d'œuvre classique de la mythologie grecque, *Le mythe de Sisyphe*.

L'absurdité existentielle, le flot d'adversité rencontré par l'être humain dans la vie, à la recherche de son destin, est une substance invisible. Cette absurdité est l'incapacité existentielle de l'humanité à atteindre la perfection ou la plénitude de la vie.

4.4.1 *Le mythe de Sisyphe*

Résumons brièvement *Le mythe de Sisyphe* de Camus. Un homme simple, qui a trompé les dieux et qui est condamné par eux, doit pousser un rocher jusqu'au sommet d'une montagne, d'où il le verra dévaler. « Pour avoir osé défier les dieux, Sisyphe fut condamné, dans le

Tartare, à faire rouler éternellement jusqu'en haut d'une colline un rocher qui en redescendait chaque fois avant de parvenir au sommet. » (Camus, 1942b)

L'absurdité provient du conflit entre le désir du bonheur et l'absence d'équité rationnelle dans la vie : « L'absurde naît de cette confrontation entre l'appel humain et le silence déraisonnable du monde. » (Camus, 1942b : 117-118). L'incapacité éternelle de Sisyphe à empêcher le rocher à dévaler est une illustration de la faillibilité omniprésente de l'être humain.

Le mythe représente la souffrance de la « vie absurde » :

L'ouvrier d'aujourd'hui travaille, tous les jours de sa vie, aux mêmes tâches et ce destin n'est pas moins absurde. Mais il n'est tragique qu'aux rares moments où il devient conscient. (Camus, 1942b : 196)

Le chemin de la vie : la souffrance qui précède et qui suit Sisyphe est la connaissance – cette souffrance-là continuera jusqu'à la mort.

4.4.2 Qu'est-ce que c'est « l'absurdité » ?

Les termes « absurde » et « absurdité » sont définis comme « qui est contraire à la raison, au sens commun, qui est aberrant, insensé, aboutit à un non-sens, qui parle ou agit d'une manière déraisonnable. » Le lien avec la pensée existentialiste est le suivant : « de la condition de l'homme, qu'ils jugent dénuée de sens, de raison d'être. » (Larousse s.d.). L'harmonie qui aurait dû exister, s'effondre, selon Leslie et Kuhn ; pourquoi y a-t-il quelque chose, pourquoi n'y a-t-il rien ? :

Cette étude fascinante des origines de tout ce qui existe, y compris des explications sur le monde matériel dans son ensemble ... à la question la plus élémentaire ... pourquoi y a-t-il quelque chose ici ou rien ailleurs ? Pourquoi y a-t-il quelque chose plutôt que rien ? Pourquoi pas rien ? Il inclut les pensées de Platon à des penseurs modernes tels que ... Stephen Hawking ... (Leslie et Kuhn, 2013 : 3)

Est-ce à cause de « l'absence d'un bon Créateur » ? C'est une divergence, une rupture, une séparation entre l'être humain et l'existence. N'ayant rien en commun, ils n'ont rien à se dire : « Ce divorce entre l'homme et sa vie, l'acteur et son décor, c'est proprement le sentiment de l'absurdité. » (Camus, 1942b : 101). L'origine de l'absurde est produite par le conflit entre l'heureux désir de l'épanouissement intellectuel et l'équité rationnelle qui manque. Une confrontation s'ensuit – *l'abstrait* ontologique, quand l'irrationalité dépasse les attentes raisonnables de l'être humain : « L'absurde naît de cette confrontation entre l'appel humain et

le silence déraisonnable du monde. » (Camus, 1942b : 117-118). Le silence irrationnel provoque un effroi dégoûtant et monstrueux :

DORA : Je m'en doutais, Boria. C'est pourquoi je t'aime tant. Ton cœur n'est pas mort. Même s'il désire encore le plaisir, cela vaut mieux que cet affreux silence qui s'installe, parfois, à la place même du cri. (Camus, 1949 : 328-329)

L'absurdité dénote l'abîme entre les rêves naturels et la déception totale de la vie (Camus, 1942b : 134-135) :

Mon raisonnement veut être fidèle à l'évidence qui l'a éveillé. Cette évidence, c'est l'absurde. C'est ce divorce entre l'esprit qui désire et le monde qui déçoit, ma nostalgie d'unité, cet univers dispersé et la contradiction qui les enchaîne.

Il y a une densité, une lourdeur dans l'absurdité, qui nous empêche de se déplacer et de se retrouver existentiellement. Il n'y a pas de liberté pour être authentique : « Mais le temps n'est pas encore venu. Une seule chose : cette épaisseur et cette étrangeté du monde, c'est l'absurde. » (Camus, 1942b : 108). L'absurdité engendre la faillibilité, une caractéristique intimement enracinée dans l'être humain, qui donne lieu à une vie imparfaite qui regorge d'erreurs. Dans notre champ de connaissances, seul l'être humain peut ressentir *l'absurdité* ; aucune étude n'a été découverte où des animaux ont été testés de manière scientifique pour une appréciation de la banalité et une expérience épuisante de la vie quotidienne, y compris l'aspect de faillibilité.

L'absurdité est le plasma omniprésent, invisible et éternel, le continuum inévitable des problèmes qui se déroulent autour de nous :

Les deux raisonnements se tiennent. Ils nous tiennent plutôt, et de façon si serrée que nous ne pouvons plus choisir nos problèmes. Ils nous choisissent, l'un après l'autre. Acceptons d'être choisis. (Camus, 1951 : 414).

Le concept de plasma est notre sentiment personnel, notre expérience, combiné avec l'image fournie par Camus dans ses œuvres littéraires. La réalisation est tout à fait visuelle, audible et émotionnelle. Pieper (1984 : 88) utilise le terme « *das Klima* » ou l'atmosphère omniprésente qui n'a pas de frontière ni de fin :

Dieses Gefühl des Absurden will Camus durch Analyse zu bewußter Klarheit ergeben ; ihm geht es darum, das Klima des Absurden phänomenologisch im

Durchgang durch seine verschiedenen Erscheinungsformen nicht nur spürbar zu machen, sondern auch auf den Begriff zu bringen.¹

D'après Forest (1992 : 87), l'absurdité est un néant ou un vide omniprésent :

Le monde du sens fait ainsi face à celui de l'absence de sens : rien ne peut les faire rejoindre et l'espace vide qui persiste entre eux est précisément ce que l'on nommera l'absurde.

Mais cette omniprésence contient une contradiction (Camus, 1951 : 418) : il n'y a aucun progrès malgré un mouvement continu, l'être humain est continuellement immobilisé. Cet état décourageant est l'essence du *Mythe de Sisyphe*, qui raconte le fardeau de la répétition et l'obstacle perpétuel auxquels fait référence Bespaloff : « [Camus] a compris ... la suprême épreuve de l'absurde est la répétition, le recommencement jusqu'à la mort » (Bespaloff : 140). Ce plasma, que Camus a personnellement vécu (Park, 2005 : 1-3), crée une tension ambivalente, contaminant la vie et soumettant l'être humain à la lutte pour survivre :

J'ai accepté la duplicité au lieu de m'en désoler. Je m'y suis installé, au contraire, et j'y ai trouvé le confort que j'ai cherché toute ma vie. J'ai eu tort, au fond, de vous dire que l'essentiel était d'éviter le jugement ... Seulement, la confession de mes fautes me permet de recommencer plus légèrement et ... (Camus, 1956 : 1548)

Il faut avoir une direction et un but existentielle pour guider l'être humain :

CHEREA : Perdre la vie est peu de chose et j'aurai ce courage quand il le faudra. Mais voir se dissiper le sens de cette vie, disparaître notre raison d'exister, voilà ce qui est insupportable. On ne peut vivre sans raison. (Camus, 1944 : 34)

Camus (1942b : 97) est catégorique : son point de départ ne doit pas être confondu avec les croyances :

Mais il est utile de noter, en même temps, que l'absurde, pris jusqu'ici comme conclusion, est considéré dans cet essai comme un point de départ ... Aucune métaphysique, aucune croyance n'y sont mêlées pour le moment.

Il faut en rester au bon sens (Camus, 1944 : 16):

CALIGULA : (*se levant, mais avec la même simplicité*) : Tu n'en sais rien. C'est parce qu'on ne le tient jamais jusqu'au bout que rien n'est obtenu. Mais il suffit peut-être de rester logique jusqu'à la fin

¹ Camus wants to bring this feeling of absurdity through analysis to conscious clarity; his concern is to make the climate of the absurd phenomenological in transit through its various manifestations not only noticeable but also to bring to the concept.

Ce n'est qu'un bref résumé de *l'absurdité* qui annonce le mini-procès dont il sera question plus loin. Camus fournit un filtre pour voir la vie à travers l'absurdité. L'image du cinéaste dans son fauteuil pivotant, observant la vie et son absurdité au-dessous et autour de lui, que ce soit Camus, Meursault ou Sisyphes, est mentalement et philosophiquement fixée dans notre esprit pour toujours :

Ce monde en lui-même n'est pas raisonnable ... Mais ce qui est absurde, c'est la confrontation de cet irrationnel et [du] désir éperdu de clarté dont l'appel résonne au plus profond de l'homme. (Camus, 1942b : 112)

Le monde est observé à travers un prisme où le réel est déformé et l'image est pliée comme un roseau dans l'eau. Tout est réel et rien n'est réel. L'homme a été lancé dans le monde sans le savoir. Une tension éclate entre les deux. Un différend s'ensuit. Des jugements (un concept qui sera discuté plus tard) sont échangés, dans un silence éternel. L'absurdité est évidente :

L'intelligence aussi me dit donc à sa manière que ce monde est absurde. Son contraire qui est la raison aveugle a beau prétendre que tout est clair ... Mais malgré tant de siècles prétentieux et par-dessus tant d'hommes éloquents et persuasifs, je sais que cela est faux. (Camus, 1942b : 112)

Cette conscience est la révolte humaine, un concept qui sera discuté plus tard. C'est un outil existentiel pour donner un sens à la vie : « C'est à nous d'en être conscients. Sentir sa vie, sa révolte, sa liberté, et le plus possible, c'est vivre et le plus possible. » (Camus, 1942b : 144). L'incontournable non-sens de la vie doit être accepté avec calme pour atteindre un état de bien-être. Une mort imminente est la peste : « Mais selon lui, sa vraie maladie, c'était la vieillesse, et la vieillesse ne se guérit pas. » (Camus, 1942a : 1158)

La lourdeur absurde peut être limitée par l'être humain : « L'absurde n'a de sens que dans la mesure où l'on n'y consent pas. » (Camus, 1942b : 121) Il aborde la situation désespérée de manière positive, l'absurdité étant le tremplin du voyage existentiel : « Mais il est utile de noter, en même temps, que l'absurde, pris jusqu'ici comme conclusion, est considéré dans cet essai comme un point de départ. » (Camus, 1942b : 97) Un magnétisme intellectuel persistant, une gravité émanent de l'écriture camusienne.

4.5 Bref aperçu des réflexions d'autres philosophes sur l'absurdité vue par Camus

À l'époque de Camus, divers autres philosophes réfléchissaient sur *l'absurdité*. L'absurdité a été placée au centre de l'existentialisme, l'apanage et le *Zeitgeist* de cette époque, un terme qui signifie littéralement « esprit du temps », au sens d'« esprit de l'époque », mais selon Velikovski, il est plus correct de se référer à l'ambiance existentielle :

Le fait est qu'en matière de la littérature française, il convient mieux de parler de la propagation d'un état d'esprit 'existential' au milieu de notre siècle, et non pas de l'Existentialisme en tant que courant (tendance, école). (Velikovski, 1985 : 83)

La notoriété de l'époque assurait le label « existentialiste », que Camus a refusé :

Bien qu'il existe un certain nombre de tendances communes entre les penseurs 'existentialistes', il y a de grandes différences et des désaccords majeurs entre eux Certains tels que Camus ou Heidegger ont même refusé d'être 'étiquetés' comme existentialistes, Sartre aussi mais en créant sa propre définition. (Existentialisme s.d.)

Selon Camus, Heidegger fait l'expérience de l'état de la vie, d'un certain « climat continu », créant une angoisse éphémère et transitoire ; il conclut que l'existence ne peut contribuer de manière raisonnable et significative à l'être humain (Camus, 1942b : 115). Jaspers, qui rejette toute notion ontologique d'existence, attend de l'être humain qu'il se débarrasse de sa naïveté. L'homme ne peut pas transcender la mort, la fin de l'esprit est la fin de l'être humain. L'homme trouve son salut dans les secrets historiques et considère le néant comme la seule réalité :

Il s'attarde le long des aventures spirituelles que nous livre l'histoire ... Dans ce monde dévasté où l'impossibilité de connaître est démontrée, où le néant paraît la seule réalité, le désespoir sans recours, la seule attitude, il tente de retrouver le fil d'Ariane qui mène aux divins secrets. (Camus, 1942b : 115)

D'après Camus, Chestov aboutit aux mêmes conclusions, en constatant que le rationalisme aboutit à la pensée irrationnelle, en élargissant la révolte contre ce qui ne peut pas être changé (Camus, 1942b : 116). Selon Camus, Kierkegaard, mieux que quiconque, a non seulement découvert l'absurde, mais l'a aussi vécu. Aucune vérité n'est absolue et ne peut rendre satisfaisante une existence impossible en soi (Camus, 1942b : 116). Husserl revendique une diversité philosophique pour le monde et nie tout pouvoir pour transcender la raison. Il est enrichi par l'univers spirituel et niant la méthode classique de la raison. Selon Camus, ses

méthodes pour parvenir aux vérités philosophiques semblent être plus importantes que le but recherché, se concentrant sur la quête de savoir.

Il ressort clairement de ce bref aperçu que les penseurs ont cherché un raccourci au lieu de la voie pratique plus en phase avec la réalité quotidienne, prêchée et suivie par la Camus, qui a lui-même remarqué :

Comment ne pas sentir la parenté profonde de ces esprits ! Comment ne pas voir qu'ils se regroupent autour d'un lieu privilégié et amer où l'espérance n'a plus de place ? Je veux que tout me soit expliqué ou rien. Et la raison est impuissante devant ce cri du cœur. L'esprit éveillé par cette exigence cherche et ne trouve que contradictions et déraisonnements... L'esprit arrivé aux confins doit porter un jugement et choisir ses conclusions. (Camus, 1942b : 117)

4.6 Faillibilité

Larousse (2018) avec « Possibilité de tomber dans l'erreur, de se tromper. Qui est sujet à se tromper, à commettre une faute », et *Le Petit Robert* (1993 : 884), « Tout homme est faillible » et « La justice humaine, la raison humaine est faillible », fournissent des exemples utiles de l'adjectif « faillible ». La science, à laquelle se réfère Camus, a fait de grands progrès, surtout en psychologie. Dans *Réflexions sur la guillotine*, Camus fait référence à la science dans divers contextes, entre autres (1) la philosophie comparée dans diverses disciplines (Koestler & Camus, 1957 : 179-180) ; (2) la psychologie (Koestler & Camus, 1957 : 180) ; (3) les mathématiques (Koestler & Camus, 1957 : 165-166) ; (4) la médecine, (Koestler & Camus, 1957 : 151-153) ; et (5) les statistiques (Koestler & Camus, 1957 : 159-160, 173-174).

Cependant le sens fondamental de « faillibilité » n'a pas changé. Camus était conscient de la psychologie de l'esprit humain, y inclus celle du « juge » (Camus, 1942a : 1195; Koestler & Camus : 158-160,196-197) : « Sous l'aveuglante clarté des faits d'abord et ensuite dans l'éclairage sombre que me fournira la psychologie de cette âme criminelle. » (Camus, 1942a : 1195). La « faillibilité » comme concept remonte à la Grèce antique et est bien établie en psycho-anthropologie comme décrite dans les observations suivantes :

Psychological anthropology is an interdisciplinary subfield of anthropology that studies the interaction of cultural and mental processes. This subfield tends to focus on ways in which humans' development and enculturation within a particular cultural group—with its own history, language, practices, and conceptual categories—shape processes of human cognition, emotion, perception, motivation, and mental health. It also examines how the understanding of cognition, emotion, motivation, and similar psychological processes inform or constrain our models of cultural and social processes. Each school within psychological anthropology has its own approach (Psycho-Anthropology, s.d.)

La faillibilité a été dûment reconnue par la Grèce antique qui comprenait l'importance de reconnaître les erreurs commises :

Paradoxalement, le principal avantage de la religion grecque antique réside dans sa capacité à reconnaître et à accepter la faillibilité humaine. Les mortels ne peuvent pas supposer qu'ils ont toutes les réponses ... Les mortels sont particulièrement enclins à l'erreur au moment où ils pensent savoir ce qu'ils font. Les dieux sont pleinement conscients de cette faiblesse humaine. (Lefkowitz, 2007)

« Faillibilité » dans le sens collectif, comme sous-produit de l'absurdité, à savoir l'impossibilité d'atteindre la perfection, implique vivre en risquant de commettre des erreurs et des décisions erronées qui peuvent tous être qualifiées de « jugements » erronés :

C'est Kierkegaard lui-même qui nous révèle le chemin suivi ... les signes d'une mutilation presque volontaire de l'âme en face de la mutilation consentie sur l'absurde ? ... Ce qui m'a fait défaut, c'est la bête qui, elle aussi, fait partie de l'humaine destinée. (Camus, 1942b : 127)

Il est ironique que l'église catholique romaine, la principale église chrétienne en Algérie et en France, prêchait la *faillibilité* de l'être humain. Entre autres, l'Église catholique enseigne :

1739 Liberté et péché. La liberté de l'homme est finie et faillible. De fait, l'homme a failli. Librement, il a péché . En refusant le projet d'amour de Dieu, il s'est trompé lui-même ; il est devenu esclave du péché. (Libreria s.d.).

Camus, un incroyant, faisait campagne pour la grâce des personnes condamnées à mort (Morisi, 2011 : 137 ; 178 ; 189).

Camus souligne que le monde entier est absurde et rempli de divers types de faillibilités. Il y a, par exemple la jalousie, l'ambition, l'égoïsme (Camus, 1942b : 105), « le mensonge », « une misérable tromperie » (Camus, 1956 : 1521). Les condamnés crédules dans le couloir de la mort sont encouragés à se convertir (Camus, 1942a : 1202), à rejoindre des camarades imparfaits sans chercher à se « purifier » (Camus, 1956 : 1518). Morisi observe que les personnages camusiens sont de simples êtres qui prennent de mauvaises décisions :

Ce sont des figures résolues mais faillibles, et qui entrevoient cette faillibilité. Tarrou a conscience de sa faiblesse – de la possibilité d'un jugement et d'un engagement erronés. (Morisi, 2011 : 312).

Alors, soumettre l'être humain à un système de justice lourd de jugements faillibles est immoral et injuste. La peine de mort n'est pas du tout une option. Le fait qu'un juge s'attende à être gracié en cas d'erreur, est étonnant, hypocrite et ridicule :

Le jury peut-il déceimment dire : « Si je vous fais mourir par erreur, vous me pardonnerez sur la considération des faiblesses de notre commune nature. Mais je vous condamne à mort sans considération de ces faiblesses ni de cette nature » ? (Koestler & Camus, 1957 : 182).

La *faillibilité*, l'incapacité d'être parfait est génétique, enracinée dans l'être humain. Timmins fait référence aux héros qu'ils ne sont pas totalement à blâmer :

Alors que Camus explore plusieurs manières très différentes de se révolter contre cette situation absurde, il reste constant que la plupart du discrédit pour l'échec de ses héros va à Dieu ou à l'ordre absurde. Certes, ses héros font des erreurs, mais le blâme ultime ne dépend pas d'eux. (Timmins, 1970 ; traduction par P. Coetzee)²

Cependant, fidèle au style de Camus, « la faillibilité » est utilisée de manière ambiguë comme discutée plus loin dans ce chapitre. Camus décrit les diverses conséquences de « jugements » erronés, se référant à la « mutilation » causée par l'absurdité (Camus, 1942b : 127). Dans *L'Étranger* le mot « faiblesse » signifie que le juge devrait lui-même être parfait (Camus, 1942a : 1197), utilisant également le mot « faiblesse » (ibid.). Dans *L'État de siège*, le terme « ne pas être pur » qui signifie être « impur », « corrompu », « incorrect », « falsifié » et « contaminé » est utilisé (Camus, 1948 : 252). Dans *Le mythe de Sisyphe*, « défaut » implique une « absence », un « manque » ou une « insuffisance ». Même une attitude saine n'est exempte pas d'imperfections (Camus, 1942b : 154, voir notes en bas de page). Dans *Caligula* les termes sont, « personne n'est innocente » et « coupable » (Camus, 1944 : 107) et dans *Réflexions sur la peine capitale* (Koestler & Camus, 1957 : 182), Camus fait également référence à une « infirmité », dans le sens de « handicapé », « impuissant », « mutilé », que l'infirmité soit congénitale ou acquise, faisant de la *faillibilité* un dénominateur commun (Koestler & Camus, 1957 : 182). Le nom collectif de « faillibilité » est donc appliqué.

Le monde entier est rempli de faillibilité : « Il y a un univers de la jalousie, de l'ambition, de l'égoïsme ou de la générosité. Un univers, c'est-à-dire une métaphysique et une attitude d'esprit. » (Camus, 1942b : 105) et aussi par exemple : « une misérable tromperie » (Camus, 1956 : 1521). Camus, un incroyant, a souligné la faillibilité, soit par ses personnages, soit par des lettres personnelles, faisant campagne pour la grâce des personnes condamnées à mort (Morisi, 2011 : 137 ; 178 ; 189). Morisi fait référence à cette faillibilité enracinée dans les personnages humains :

² Selon les tenants du positivisme juridique, le droit est un phénomène social. La société établit des règles destinées à régir son fonctionnement et à organiser les relations, économiques ou politiques, des personnes physiques qui la composent. Cela lui donne une importance considérable (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit>).

ces protagonistes ne sont ni des héros au sens conventionnel du terme, ni des anti-héros. Ce sont des figures résolues mais faillibles, et qui entrevoient cette faillibilité. Tarrou a conscience de sa faiblesse – de la possibilité d'un jugement et d'un engagement erronés. (Morisi, 2011 : 312)

En réfléchissant sur le jugement de la peine de mort avant son exécution, Meursault rappelle l'imperfection des êtres humains : « mais qui n'en sont pas moins éminemment humains, en proie à l'effroi, à la lâcheté, au doute ou à l'inconséquence, à la faillibilité, en somme » (Morisi, 2011 : 326-327) et que la décision de condamner à mort « avait été prise par des hommes qui changent de linge » (Camus, 1942a : 1203) qui sont pour ainsi dire « nues » et « dépouillées », expose leur vulnérabilité humaine. Dans *Réflexions sur la guillotine* Camus insiste sur le fait que l'être humain, en proie à des imperfections, devrait interdire d'imposer la peine de mort :

La justice humaine n'a nullement l'ambition d'assurer cette proportion. Pourquoi ? Parce qu'elle se sait infirme. « Faut-il donc conclure que cette infirmité nous autorise à prononcer un jugement absolu et, qu'incertaine de réaliser la justice pure, la société doive se précipiter, par les plus grands risques, à la suprême injustice ? » Si la justice se sait infirme, ne conviendrait-il pas qu'elle se montrât modeste, et, qu'elle laissât autour de ses sentences une marge suffisante pour que l'erreur éventuelle pût être réparée. (Koestler & Camus, 1957 : 182)

Dans *l'Etat de siège* le juge souligne que la crainte dérive de l'imperfection : « Il trahira. Tout le monde trahit parce que tout le monde a peur. Tout le monde a peur parce que personne n'est pur. » (Camus, 1948 : 252). Goldstain (1971 : 128) remarque que Camus avait un désir insatiable de justice : « De même qu'il y a chez Camus une faim et soif de la justice, de même il y a une singulière aspiration à la pureté, qu'il ne définit pas d'ailleurs très clairement. » En se regardant dans le miroir, Caligula (Camus, 1944 : 107) s'accuse par un jugement discrétionnaire, « un peu plus, un peu moins ». Personne ne peut juger un autre :

[Il tourne sur lui-même, hagard, va vers le miroir].

Caligula : Caligula ! Toi aussi, toi aussi, tu es coupable. Alors, n'est-ce pas, un peu plus, un peu moins ! Mais qui oserait me condamner dans ce monde sans juge, où personne n'est innocent ! *[Avec tout l'accent de la détresse, se pressant contre le miroir.]*

Cette restriction émotionnelle, tout comme « du moins c'est mieux que cela » ne franchit pas le seuil de la peine de mort : « elle vaut mieux que l'arbitraire. Mais cette mélancolique appréciation ... est scandaleuse devant les verdicts de mort. » (Koestler & Camus, 1957 : 182).

Clarence explique comment un être humain faillible peut mener une double vie, augmentant sa faillibilité de manière exponentielle : « La face de toutes mes vertus avait ainsi un revers moins imposant ... Il est vrai que, dans un autre sens, mes défauts tournaient à mon avantage » (Camus, 1956 : 1519) ; il est arrogant et ne veut pas admettre sa faillibilité : « Un homme est bien fort quand il s'avoue sa faiblesse. » (De Balzac, 1831). Notre faillibilité nous incite à rechercher la solidarité avec ceux qui partagent nos faiblesses, tout en évitant d'être exposé :

nous nous confessons à ceux qui nous ressemblent et qui partagent nos faiblesses. Nous ne désirons donc pas nous corriger, ni être améliorés ... En somme, nous voudrions, en même temps, ne plus être coupables et ne pas faire l'effort de nous purifier. (Camus, 1956 : 1518)

Meursault résiste à la crédulité lorsque l'aumônier tente de le convertir face à l'inconnu au-delà de son exécution : « Pour la troisième fois, j'ai refusé de recevoir l'aumônier. Je n'ai rien à lui dire » (Camus, 1942a : 1202). La prétention de reconforter les condamnés à mort et de les sauver de l'enfer est une proposition irrationnelle. Les aumôniers profitent de la crédulité du condamné :

Les détenus recourent, par ailleurs, de manière stratégique aux aumôniers pour rencontrer d'autres détenus, pour comprendre leur jugement ou pour contester l'institution. Les recours à la religion sont similaires d'une confession à l'autre. (Sarg et Lamine, 2011)

C'est une carence de penser à être immunisé par une conversion basée sur la peur. À lui seul, cet abus démontre la carence des prêtres. Face à la faillibilité éternelle, une telle erreur fondamentale n'est rien moins qu'arrogante, surtout lorsque le juge demande pardon d'avance :

Le jury peut-il déceimment dire : 'Si je vous fais mourir par erreur, vous me pardonnerez sur la considération des faiblesses de notre commune nature. Mais je vous condamne à mort sans considération de ces faiblesses ni de cette nature'. (Koestler et Camus, 1957 :182)

On n'accorde pas le même degré de compréhension rationnelle à l'accusé, soulignant

l'absurdité de l'absurdité

4.7 Jugement

Le terme « jugement » (Larousse s.d.) fait penser instinctivement au jugement rendu par une cour de justice. Cependant il y a diverses autres connotations, dont certaines ne relèvent

pas du droit, même dans l'Antiquité. Le terme « jugement » provient du mot latin « *iudicium* » qui, même à l'époque romaine, avait différentes significations, qui n'étaient pas toutes liées au droit. Ainsi, Cicéron a parlé de *meo iudicio* au sens de mon jugement. La décision du préteur était *iudicium dare* et celle du Sénat, *senatus* (*Cassell's new Latin dictionary*, 1966 : 329) ?

Le terme « jugement » dérive d'une procédure pour résoudre les différends. Devant un tribunal, il s'agit d'un jugement, tandis qu'un petit différend, réglé en dehors du tribunal, est une décision. Cependant, un juge et un individu souffrent du même handicap : étant faillible, les deux sont des êtres humains *qui changent de linge* (Camus, 1942a : 1203). Par conséquent, aucune décision, aucun jugement ne peut être parfait – y compris le jugement de la peine de mort.

Le jugement d'un juge n'est que l'opinion d'une personne imparfaite : « Nous pourrions alors les juger, selon notre opinion, et dire fièrement notre jugement, au lieu qu'ils nous jugent » (Koestler et Camus : 193). Donc l'esprit du juge et celui du criminel sont psychologiquement influencés de la même manière. Le juge seul connaît sa santé mentale, non le public. Le jugement constitue un dilemme moral puisque, prononcé par un juge faillible et signifiant la fin d'une vie absurde, il constitue *l'absurdité de l'absurdité*.

Camus utilise souvent le concept du jugement dans des permutations linguistiques aux significations diverses ce qui révélateur de l'importance qu'il accorde au terme « juger ». À titre d'exemple : « Je juge donc que le sens de la vie est la plus pressante des questions. Comment y répondre ? » (Camus, 1942b : 99).

Donc tout « jugement », qu'il soit personnel, dans la famille, dans les affaires, dans la société, à l'église et devant le tribunal, n'est qu'une opinion personnelle, pleine d'incertitude. Une définition extensive de « jugement », dérivée de la racine « juger », se trouve dans *Le Petit Robert* (1983 : 1234-1235). Le dénominateur commun de tous ces mots est, « point de vue », ce qui signifie une « estimation », la présence du doute. Si le « doute » n'existait pas, les jugements ne seraient pas nécessaires.

Tous les jugements sont faits par des êtres humains faillibles et ne peuvent jamais être acceptés comme vrais. Un accusateur ne peut pas être jugé dans sa propre affaire (*Nemo iudex in causa sua*, s.d.). Cela ne s'applique pas au « jugement » informel, où chacun des partis assument le rôle de juge.

Parfois un tribunal, parvienne à un jugement de majorité et à un jugement de minorité, dont ce dernier est rejeté (Cour s.n.). Le jugement d'un juge de la juridiction inférieure est soumis à la juridiction supérieure, qui pourrait aussi se tromper et ainsi le jugement parfait ou imparfait est perpétué par le système comme précédent en termes du principe de *stare decisis*,³

Un jugement, étant une « découverte », et purement une « vision personnelle » quant à la culpabilité ou non, représente les erreurs accumulées d'un juge faillible. Droit d'appel ou pourvoi devant une cour supérieure est une preuve suffisante de de l'imprécision d'un jugement et après cela, généralement un troisième niveau d'examen, la plus haute instance d'appel – donc pas de certitude. Les défauts sont toujours perpétués par le principe de *stare decisis* décrit ci-dessus. Mais ce n'est pas la fin. Après cela, les professeurs de droit continuent de critiquer les jugements et la loi est en tout cas modifiée. Les juges des tribunaux diffèrent régulièrement sur les mêmes faits (Juges diffèrent s.d.) et le professeur Barak d'Israël a longuement commenté cet aspect et un résumé de l'allocution particulière est instructif :

Différents juges apporteront différentes réponses à la question. Ces différences résultent de la diversité de l'éducation que nous recevons, de nos personnalités, de notre réaction face au monde qui nous entoure et de la vision du monde dans lequel nous vivons. Cela est tout à fait naturel. Chaque juge est en soi un monde à lui seul ou à elle seule, et nous ne souhaiterions pas qu'il en soit autrement. (Barak, 2006 : par.8)

Le jugement d'un juge est simplement l'opinion du juge lui-même : « L'opinion, et celle de ses juges, le plaçaient certainement parmi les irrécupérables, et j'aurais été tenté de l'admettre si je n'avais lu un témoignage surprenant » (Koestler et Camus, 1975 : 187) ainsi que par : « Nous pourrions alors les juger, selon notre opinion, et dire fièrement notre jugement, au lieu qu'ils nous jugent. » (Koestler et Camus, 1957 :193). Ainsi, les jugements peuvent être triplement faux, une situation clairement ridicule.

Comment Camus explique-t-il que la peine de mort est une *absurdité de l'absurdité* ? En rendant des jugements, des personnes faillibles agissent en tant que juges sur les événements quotidiens. Cela commence déjà avec le père et la mère étant juges :

Ces 'rôles' provoquent souvent des sentiments négatifs et peuvent engendrer des disputes ... chaque fois que possible, ignorer les chamailleries des enfants leur permet d'apprendre à régler eux-mêmes leurs différends. Il y a pourtant des

³ Selon les tenants du positivisme juridique, le droit est un phénomène social. La société établit des règles destinées à régir son fonctionnement et à organiser les relations, économiques ou politiques, des personnes physiques qui la composent. Cela lui donne une importance considérable (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit>).

situations où nous ne pouvons tout simplement pas les laisser se débrouiller tout seuls ». (Camille et Olivier, s.d.)

Plus tard dans la vie les enfants « jugent » les actions de leurs parents (Gannac, 2009) :

(1) Marianne, 27 ans : « Ils ont oublié que nous avons besoin de chacun d'eux » ;
(2) Juliette, 28 ans : « Le soir, je priais pour qu'ils ne se tuent pas » ... C'était de ma faute... Je ne reproche pas à mes parents d'avoir divorcé. C'était la seule chose à faire. Mais je leur en veux de m'avoir laissé ; (3) Clotilde, 37 ans : « Mes parents ont divorcé quand j'avais 2 ans et se sont fait une guerre sans merci pendant vingt ans, à coup de procès. Je garde un souvenir d'incompréhension totale, d'abandon. »

Aussi un conflit de voisin, résolu par un comité du quartier, un petit conflit de travail, un litige entre deux locataires d'un immeuble où le concierge prend la décision. Le juge peut revêtir de nombreuses formes. Ensuite, il y a bien sûr le vrai juge du tribunal. Cependant les ingrédients d'un différend sont deux parties et un juge, qui sont tous imparfaits. Le Hir renvoie même à l'appel du jugement du lecteur concernant la position précaire de Meursault :

l'accusé peut en appeler au jugement du lecteur, qui, à coup sûr, prononcera l'acquittement sans réserve : innocent en ce qui concerne la mort de l'Arabe, Meursault. (Le Hir, 1982 : 44)

Selon Morisi les personnages de Camus deviennent des juges :

Non seulement les héros des deux romans tremblent, mais, rendus également juges – de fait, ils sont amenés à décider en leur âme et conscience de l'acceptabilité du châtement infligé aux hommes qui leur font face, ils doutent. (Morisi, 2011 : 311-312)

Différents juges donnent des jugements différents même quand un sujet similaire est en jeu. Donc la vie d'un accusé ne peut jamais dépendre d'un jugement humain. Le condamné doit bénéficier d'un doute quant à la faillibilité :

Si la justice se sait infirme, ne conviendrait-il pas qu'elle se montrât modeste, et, qu'elle laissât autour de ses sentences une marge suffisante pour que l'erreur éventuelle pût être réparée ? (Koestler et Camus : 182).

Dans le cas biblique du meurtre d'Abel par Caïn, Dieu n'applique pas le principe de « l'œil pour œil ». Dieu accorde la grâce à Caïn, couplé à une peine de longue durée. Dieu a-t-il été modeste, admettant ses erreurs dans la création de l'être humain ? (Genèse 4 :1-15) »

10. Et Dieu dit : Qu'as-tu fait ? La voix du sang de ton frère crie de la terre jusqu'à moi. 11. Maintenant, tu seras maudit de la terre. 12. Quand tu cultiveras le sol, il ne te donnera plus sa richesse. Tu seras errant et vagabond sur la terre ... 15. L'Éternel

lui dit: Si quelqu'un tuait Caïn, Caïn serait vengé sept fois. Et l'Éternel mit un signe sur Caïn pour que quiconque le trouverait ne le tuât point.

Barthes, tel que cité par Forest, plonge directement dans le vif de notre sujet. La justice est menacée par le fait que le système judiciaire ne veut pas écouter la voix et la langue de l'accusé – il ne fait que suivre ses propres paroles préconçues comme avec Meursault (Forest, 1992 : 77) :

Quel que soit le degré de culpabilité de l'accusé, il y a eu aussi le spectacle d'une terreur dont nous sommes tous menacés, celle d'être jugés par un pouvoir qui ne veut entendre que le langage qu'il nous prête Voler son langage à un homme au nom même du langage, tous les meurtres légaux commencent par là.

Un jugement est une action intellectuelle humaine, provenant du cerveau de l'être humain qui implique la permutation des multiples capacités de l'être humain de ses émotions :

La prise de décision est un processus cognitif complexe, différent de la réaction instinctive et immédiate, visant à la sélection d'un type d'action parmi différentes alternatives. Ce processus est théoriquement basé sur des critères de choix, et sur une analyse des enjeux et des options et conduit à un choix final ... doté d'un système nerveux. (*La prise de décision*, 2016)

C'est une décision qui est généralement prise après réflexion, mais parfois même par réflexe pur. Un jugement est un résultat auquel arrive un juge ayant examiné les deux côtés d'un différend, et son esprit ne doit pas être bouché. La qualité suprême qui est exigée d'un juge est celle de l'impartialité – *Dame Justice* les yeux bandés :

Impartial, le juge doit ainsi s'abstenir de tout favoritisme, il ne doit avantager aucun des plaideurs ... Autrement dit, un juge impartial est un juge qui fait preuve d'objectivité, de neutralité, gage de sa crédibilité. (« Impartialité » s.d.)

L'impartialité d'un juge ne doit pas se réduire à un dictum archaïque et ritualiste, ni à la répétition de la peine prononcée :

Selon lui, il était là pour diriger avec impartialité les débats d'une affaire qu'il voulait considérer avec objectivité. La sentence rendue par le jury serait prise dans un esprit de justice et, dans tous les cas, il ferait évacuer la salle au moindre incident. (Camus, 1942a : 1187)

L'esprit d'un juge est influencé par des facteurs sociaux :

Les influences aussi bien extérieures au tribunal (par ex. les médias), qu'internes (e.g. les effets de manches des avocats) prendraient une part trop importante dans leur prise de décision. Autrement dit, trop imprégnés de leurs habitudes sociales et

de leurs préconceptions déterminées par leur milieu social, les jurés manqueraient du recul nécessaire à la fonction de juger (Dumas, 2007)

tels que la religion, la culture, la politique,

L'ordre juridique ... est contaminé par des éléments étrangers au droit *stricto sensu* ; il est constitué par un ensemble de normes non seulement juridiques mais aussi morales et religieuses, qui ont vocation de régler le conduit des individus. (Rubinlicht-Proux, 1996 : 47)

À cela, il faut également ajouter les influences psychologiques à travers la conviction personnelle, le stress, les problèmes familiaux et ainsi de suite :

Même les juges expérimentés subissent diverses influences psychologiques, ce qui leur fait parfois prononcer des peines non fondées. On commence à comprendre la cause de ces distorsions de jugement. (Englich et Bernhardt, 2013).

Une dynamique scientifique complexe du corps humain, peut-être influencée par un trouble psychologique (Bonnet, 2002), produit le jugement final faillible (Koestler et Camus, 1957 : 158). Camus était particulièrement conscient du rôle de la psychologie sur l'esprit humain en tant que décideur ou juge (Koestler et Camus, 1957 : 158-160, 196-197) : « Sous l'aveuglante clarté des faits d'abord et ensuite dans l'éclairage sombre que me fournira la psychologie de cette âme criminelle. » (Camus, 1942a : 1195). Forest se réfère également au même fait :

Analysant la psychologie du criminel, Camus semble commenter de la manière la plus exacte qui soit le vertige qui saisit Meursault sur la plage et le pousse à frapper quatre coups brefs sur la 'porte de malheur' ». (Forest, 1992 : 101)

Le point de vue de Camus peut être répété : tout cela est dû au sous-produit de l'absurdité : la faillibilité de l'être humain. Le cerveau et l'esprit d'un juge et d'un criminel est une dynamique scientifique complexe du corps humain influencée par un million de facteurs qui conduit à une décision finale et faillible – à la fois pour le juge et le criminel, tuer ou non :

Ce sont des forces variables qui meurent et triomphent tour à tour et dont les déséquilibres successifs nourrissent la vie de l'esprit, comme des oscillations électriques, suffisamment rapprochées, établissent un courant. Imaginons la série d'oscillations, du désir à l'inappétence, de la décision au renoncement, par lesquelles nous passons tous dans une seule journée, multiplions à l'infini ces variations et nous aurons une idée de la prolifération psychologique. Ces déséquilibres sont généralement trop fugitifs pour permettre à une seule force de régner sur l'être entier. (Koestler et Camus, 1957 : 158)

La notion de doute est omniprésente, indiquant des lacunes judiciaires, qui sont tous liés au travail cérébral d'un homo sapiens : bien instruit, intelligent et bien formé – le juge faillible. Plusieurs facteurs influencent un meurtre : pas seulement l'envie de le commettre :

Qu'est-ce qui pousse réellement le sujet à mettre à exécution son acte meurtrier ? Ce n'est pas seulement la force intérieure impérieuse sur laquelle il met tellement l'accent pour dénier toute responsabilité, c'est aussi la rencontre de tel type de femme, dans telle circonstance, à tel endroit, alors qu'il vient de vivre tel événement significatif. (Bonnet, 2002)

Un juge peut prendre connaissance d'office du fait au regard du droit, mais le terme « raisonnablement » implique un « pouvoir discrétionnaire », qui peut différer d'un juge à l'autre :

Nul n'est tenu de prouver ce dont le tribunal est tenu de prendre connaissance d'office. Le tribunal doit prendre connaissance d'office de tout fait dont la notoriété rend l'existence raisonnablement incontestable. La notion de connaissance d'office ... est fondée sur deux critères : la notoriété et le caractère « raisonnablement incontestable ». (Pinard, s.d.)

Les permutations possibles des jugements des juges à travers le pouvoir discrétionnaire sont infinies, et montrent déjà pourquoi la peine de mort est une *absurdité de l'absurdité*. Même Camus lui-même respecte cette notion de jugement en tant qu'être humainement instable : « J'étais prêt cependant à penser que l'imagination influençait mon jugement. » (Koestler & Camus, 1957 : 147) La vie quotidienne est remplie de jugements qui ont lieu presque toutes les minutes. Les exemples continuent indéfiniment :

Il l'est dans son contenu puisqu'il exclut les jugements de valeur en voulant maintenir la vie, alors que vivre est en soi un jugement de valeur. Respirer, c'est juger. Il est sûrement faux de dire que la vie est un choix perpétuel. Mais il est vrai que l'on ne peut imaginer une vie privée de tout choix. (Camus, 1951 : 417-418)

Le contrepoint est qu'un jugement n'a pas de résultat certain. Cela peut tourner horriblement mal. L'être humain commet des erreurs entraînant la peur :

Prendre des décisions importantes dans sa vie fait peur. Mais ce qui fait encore plus peur, c'est de regretter de ne pas l'avoir fait ... La plus grande erreur que vous puissiez faire est d'avoir peur de faire des erreurs. (Les Mots Positifs, s.d.).

Morgane Ruellan souligne très justement la faillibilité des juges en tant qu'êtres humains « qui changent de linge » (Camus, 1942a : 1203) en tant qu'êtres humains, n'étant pas des surhommes :

L'erreur est un risque accepté par toute société qui renonce à l'association de l'Église et de L'État pour diriger ses principales institutions. Cette laïcisation des instances gouvernantes, lorsqu'elle touche la justice, implique sa remise entre les mains des hommes et non plus des idoles. L'être humain est faillible, l'être humain est fragile, il n'est pas la puissance supérieure synonyme de perfection. Chaque jour et dans la plupart des professions, des personnes (Ruellan, 2010).

Il est troublant qu'un juge puisse commettre des erreurs dans sa vie et être ensuite absous par la société pour des raisons irrationnelles : « Est-ce l'erreur de trop d'un juge souvent critiqué pour ses méthodes mais qui a, pendant des années, eu l'impression, à raison d'être intouchable ? (Cori et Tourancheau, 2011) Malgré les erreurs du juge, son immunité est réservée : « Si je vous fais mourir par erreur, vous me pardonnerez sur la considération des faiblesses de notre commune nature ? » (Koestler et Camus 1957 : 182) L'accusé se retrouve à la merci d'un tribunal plein de défauts, risquant d'être influencé par d'autres cas :

J'en suis persuadé, Messieurs, a-t-il ajouté en élevant la voix, vous ne trouverez pas ma pensée trop audacieuse, si je dis que l'homme qui est assis sur ce banc est coupable aussi du meurtre que cette cour devra juger demain. Il doit être puni en conséquence. (Camus, 1942a : 1197-1198)

Dans *Le mythe de Sisyphe* la rivalité entre Sisyphe et la montagne signifie le frottement de dispute qui représente un mini-procès entre un accusateur et un accusé dans lequel les erreurs sont délibérément ignorées : « Certes, je connaissais mes défaillances et je les regrettais. Je continuais pourtant de les oublier, avec une obstination assez méritoire. » (Camus, 1956 : 1514)

Selon le principe juridique de « l'équité » dans un procès (Justice, s.d.), un accusateur ne peut pas être jugé au cours de son propre procès – *nemo iudex in casa sua* (Marbes 2016) :

C'est un principe de justice naturelle que nul ne peut juger une affaire dans laquelle ils ont un intérêt. La règle s'applique très strictement à toute apparence de partialité possible, même s'il n'y en a pas : « La justice ne doit pas seulement être rendue, mais doit être vu pour être fait . » (*Nemo iudex in causa sua* , s.d.)

Ce principe se retrouve aussi également au niveau social le plus bas, dans les procédures disciplinaires des écoles, des clubs de sport et ainsi de suite (Droit disciplinaire, s.d.). Cependant il serait irréaliste d'appliquer les règles formelles, par exemple à un différend familial entre mari et femme. On croit que le « bon sens » suffira, les parties elles-mêmes agissant comme juge.

Mais qu'en est-il de l'esprit d'un juge ? Le public ne sait pas ce qui se passe dans son for intérieur, ni s'il est sain de corps et d'esprit. Comment le juge est-il jugé? Il est le seul juge

de son esprit. Comment l'accusé sait-il que son procès est sans risque ? S'il y a le moindre doute sur l'approche d'un juge, ce juge devient l'accusé. Qui saura si le juge souffrait d'une migraine insoutenable, s'il est affecté sur le plan domestique ou hanté par une erreur commise dans une autre affaire ?

La conscience morale du juge ne repose-t-elle pas également sur son éducation, sa religion, sa santé, son état psychologique, une conscience faible ? Un juge oubliera-t-il ses expériences de jeune délinquant avec un accusé qui lui ressemble dans sa jeunesse ? Non, en fait, les préjugés personnels sont inséparablement enracinés dans un juge ; il est impossible d'être « pur » (Camus, 1948 : 252). C'est du bon sens. Ceci est bien illustré dans la rencontre entre Meursault et le juge inquisiteur qui sera discutée au cours des « mini-procès ».

En conclusion et après avoir été avocat et juge, nous jugeons prudent de résumer la déclaration faite par un collègue, d'une juridiction étrangère et totalement inconnue de nous, mais que, selon nous soit le reflet fidèle de la vie d'un juge, humain et faillible :

Lorsque je suis monté pour la première fois aux Assises, j'ai eu peur. Il n'y avait pas d'appel possible et je désirais de toutes mes forces éviter de me tromper. Comment situer la culpabilité, à quel niveau prononcer une peine ? ... Le juge n'est pas Dieu ... Je suis donc incapable de dire toute la vérité sur une affaire ... Mais je me suis lourdement trompé ... Je n'ai pas compris, qu'avec le pouvoir qui m'était conféré, je pouvais tout. Je pouvais vivre dans l'absolu, savoir la vérité des faits et d'une personne, deviner son avenir ou du moins le discerner, dire son degré d'humanité ou d'inhumanité ... Peu importent les condamnés à mort exécutés puis innocentés, puisque le jury populaire a voté et que le juge n'avait plus le choix dans la peine ... Alors, le peuple est-il laxiste, les jurés enfermés dans leur tour d'ivoire ? C'est évident, ils sont manipulés par les magistrats professionnels, qui ne supportent pas de partager leur arrogant pouvoir ... Puisque je crois en l'homme, alors je suis un être dangereux. (Carburud, 2011)

4.8 La révolte

À la différence de ce dernier, il est même prêt à recommencer une vie humaine dont il perçoit pourtant l'absurdité. (Morisi, 2011 : 308)

Le dernier concept de notre étude, est le concept existentiel de révolte de l'être humain. Selon Camus cette révolte soit à la base vaincre l'absurdité :

En même temps que la répulsion à l'égard de l'intrus, il y a dans toute révolte une adhésion entière et instantanée de l'homme à une certaine part de lui-même. Il fait donc intervenir implicitement un jugement de valeur, et si peu gratuit, qu'il le maintient au milieu des périls. Jusque-là, il se taisait au moins, abandonné à ce

désespoir où une condition, même si on la juge injuste, est acceptée. (Camus, 1951 : 423)

La révolte est donc l'outil par lequel l'être humain peut survivre dans une existence absolue (Camus, 1951 : 423). Camus a consacré une œuvre élaborée, *L'Homme révolté* (Camus, 1951) à ce concept. Acclamé à ce concept. Acclamé « comme la pierre la plus importante à son œuvre » (Dumay, 2008) dans les milieux universitaires (*Zeboute Infocom*, s.d. ;⁴ Stouff, 2017), politiques (Guerin, 2017)⁵ et philosophiques (*La Filo*, s.d.)⁶ du monde entier, du monde entier il reste le manuel littéraire sur les droits de l'individu lorsque son existence est menacée par des forces de l'extérieur.

La révolte camusienne, la base morale du concept de jugement, défini dans *L'Homme révolté* (Camus, 1951 : 423), entre dans le mini-procès. Il fait référence aux conflits informels tous les jours dans la société. L'essence de révolte est le mot « non » : « Tout mouvement de révolte commence par un non. En effet, on ne peut se révolter qu'en se dressant contre une situation injuste et, du même coup contre celui qui est présumé en être la cause » (Hermet, 1990 : 119), qui signifie l'opposition, représentant une multiplicité de « non » au cours de la vie quotidienne.

La révolte signifie surtout une démarcation des droits, une demande de justice, comme l'esclave qui « juge soudain inacceptable un nouveau commandement » (Camus, 1951 : 423), qui doit caractériser toute sa vie (Camus, 1942b : 196). Cela signifie être capable de « respirer » dans la vie absurde (Bespaloff, 1970 : 146) quand « on se sent maltraité » (Camus, 1944 : 60), avoir le désir de faire quelque chose avant de mourir (Camus, 1956 : 1521) et de rendre la vie capable de le réaliser (Camus, 1942b : 97). Une telle approche fait échec à la violation de ses droits, en signifiant une « révolte » de quelque nature.

Le mot « non » signifie le « refus de faire quelque chose », un veto, l'expression de « sa réticence à accepter un état de fait », une dissidence : « Tout mouvement de révolte commence par un non. » (Hermet, 1990 : 119) Le monde est rempli de « non » quotidiens de l'être humain en réponse à des circonstances inacceptables. Il faut examiner très brièvement le mot « non »

⁴ « Son essai, l'homme révolté, est d'une grande modernité : il nous parle encore ... dans un monde aussi infobèse, diffus, compliqué, extrémiste. »

⁵ « Le non-conformiste des années ... il n'existe aucun écrivain ou penseur français qui soit aussi une conscience morale et politique. Son parler juste ... ».

⁶ « L'Homme Révolté d'Albert Camus est un ouvrage que l'on peut qualifier d'existentialiste ... fondée sur la liberté humaine ... l'homme doit opposer la révolte pour créer du sens et poser son existence d'homme, refuser sa condition. »

pour comprendre ce que Camus avait en tête. Les définitions du *Larousse* et du *Petit Robert* suffisent :

Indique une réponse négative, équivaut à une proposition négative, devant une phrase négative, sert à marquer fortement la négation, exprime l'impatience, sur un ton interrogatif, marque l'étonnement, le refus de croire, avec une phrase exclamative, indique l'étonnement, l'indignation, en constitue la négation, le contraire. (Larousse, s.d.)

Et, en quelque sorte résumée : « niet, pas, nenni, pas du tout, ne, que nenni » (Le Petit Robert, s.d.)

L'essence du mot « révolte » implique des significations emphatiques telles que le déni, l'impatience, l'opposition et le refus. Camus utilise la révolte d'un esclave contre son maître (Camus, 1951 : 423) comme exemple de l'esclavage subi par l'être humain : « Un esclave, qui a reçu des ordres toute sa vie, juge soudain inacceptable un nouveau commandement. » (ibid.) Ce « non » implique une frontière, la limite d'un territoire, une démarcation qui nous sépare pour ainsi dire «vous et moi», et qui décrit « ma » révolte :

Quel est le contenu de ce « non » ? ... Il signifie, par exemple, « les choses ont trop duré », « jusque-là oui, au-delà non », « vous allez trop loin », et encore, « il y a une limite que vous ne dépasserez pas ». En somme, ce non affirme l'existence d'une frontière. (ibid.)

Une révolte dépasse un refus ordinaire et exige l'égalité :

Le mouvement de révolte *le* porte plus loin qu'il n'était dans le simple refus. Il dépasse même la limite qu'il fixait à son adversaire, demandant maintenant à être traité en égal. (Camus, 1951 : 424)

Le genre humain répète l'élan de sa vie avec une opposition inhérente, une révolte⁷ contre l'assaut de la vie absurde, ne permettant pas l'expansion de l'absurde (Camus, 1942b : 121) :

L'absurde n'a de sens que dans la mesure où l'on n'y consent pas ... Un homme devenu conscient de l'absurde lui est lié pour jamais. Un homme sans espoir et conscient de l'être n'appartient plus à l'avenir. Cela est dans l'ordre. Mais il est dans l'ordre également qu'il fasse effort pour échapper à l'univers dont il est le créateur.

À travers cet exercice mental, l'être humain atteint le bonheur, devient supérieur à son destin et s'érige contre l'absurdité, en surmontant les obstacles irrationnels :

Mais il n'y a qu'un monde. Le bonheur et l'absurde sont deux fils de la même Terre. Ils sont inséparables. L'erreur serait de dire que le bonheur naît forcément de la

⁷ Voir la discussion de ce concept plus loin dans ce chapitre.

découverte absurde. Il arrive aussi bien que le sentiment de l'absurde naisse du bonheur ... Toute la joie silencieuse de Sisyphe est là. Son destin lui appartient. Son rocher est sa chose. (Camus, 1942b : 197)

L'homme réussit à être plus fort que l'énorme fardeau qu'il doit supporter, montrant ses prouesses existentielles, son génie et ses compétences : « À chacun de ces instants, où il quitte les sommets et s'enfonce peu à peu vers les tanières des dieux, il est supérieur à son destin. Il est plus fort que son rocher. » (Camus, 1942b :196) C'est pouvoir respirer dans le domaine spirituel du mal (Canalblog, 2013).⁸ Bepaloff (1970 : 146) résume de manière nette la révolte camusienne : « En ce sens, la lutte de Camus contre l'absurde est une lutte pour la foi, pour la signification, pour la possibilité de respirer dans l'enfer des répétitions inutiles. » La philosophie camusienne cherche un équilibre entre absurdité et bonheur. Il faut un asile pour l'esprit humain contre les menaces absurdes :

LE JEUNE SCIPION : Tous les hommes ont une douceur dans la vie. Cela les aide à continuer. C'est vers elle qu'ils se retournent quand ils se sentent trop usés. (Camus, 1944 : 60)

Clarence déplore les conséquences mortelles quotidiennes mais les utilise pour surmonter les pressions absurdes : « Parce que je désirais la vie éternelle, je couchais donc avec des putains et je buvais pendant des nuits. Le matin, bien sûr, j'avais dans la bouche le goût amer de la condition mortelle. » (Camus, 1956 : 1528). À travers ce processus mental, l'accomplissement de la vie doit devenir une priorité, y compris en faisant quelque chose d'important avant de mourir :

C'est à ce moment que la pensée de la mort fit irruption dans ma vie quotidienne. Je mesurais les années qui me séparaient de ma fin ... Et j'étais tourmenté par l'idée que je n'aurais pas le temps d'accomplir ma tâche. Quelle tâche ? Je n'en savais rien. À franchement parler, ce que je faisais valait-il la peine d'être continué ? (Camus, 1956 : 1521)

La révolte camusienne est le point de départ existentiel : « Mais il est utile de noter, en même temps, que l'absurde, pris jusqu'ici comme conclusion, est considéré dans cet essai comme un point de départ. » (Camus, 1942b : 97). Dès que l'être humain devient conscient de ce point de départ dans la vie, son être atteindra le bonheur jusqu'à la fin de ses jours. C'est la révolte qui se manifeste contre l'abus : « La lutte elle-même vers les sommets suffit à remplir un cœur d'homme. Il faut imaginer Sisyphe heureux. » (Camus, 1942b : 198)

⁸ Un commentaire indépendant sur L'Homme Révolté.

La révolte contient les ingrédients mentaux pour faire échec à l'*absurdité* continue : « À chacun de ces instants, où il quitte les sommets et s'enfonce peu à peu vers les tanières des dieux, il est supérieur à son destin. Il est plus fort que son rocher. » (Camus, 1942b : 196). Cette notion dit «non» aux violations de la souveraineté individuelle et existentielle.⁹ C'est la base fondamentale du fonctionnement du mini-procès, que ce soit par accusation, défense ou jugement :

La révolte fait partie de l'homme, révolte contre son statut, par rapport au regard de l'autre, de sa place dans la société. Révolte par rapport à sa finitude, à l'existence de Dieu. L'homme se révolte contre lui-même, contre les autres, contre l'invisible, l'irréel, contre une société dans laquelle il a du mal à vivre. (Canablog, 2013)

La révolte inspire la protestation contre les inégalités : « Avec Caïn, la première révolte coïncide avec le premier crime. L'histoire de la révolte, telle que nous la vivons aujourd'hui, est bien plus celle des enfants de Caïn que des disciples de Prométhée. » (Camus, 1951 : 443) Ce fait peut-il servir de ligne directrice religieuse quant à l'*absurdité* de la peine de mort, Dieu se révolte-t-il contre ses propres instructions dans la Bible ? D'après Alter, Camus a compris la réalité de l'absurde inévitable, mais a souligné que la révolte ne devait jamais être abandonnée (Alter, 1927 : 23) :

Au moment où Camus écrivait la plus désespérée de ses œuvres, il savait déjà pourtant que si le mal ne peut être jamais définitivement vaincu, il y a toujours pour l'homme des victoires possible, à condition de ne jamais renoncer à la lutte.

Hermet détecte chez Camus un certain développement, des progrès philosophiques, où l'obstacle de l'absurde a été progressivement tempéré en faveur de la révolte :

Il est remarquable que nous arrivions à un tournant de l'œuvre, sinon de la pensée de Camus, car l'absurde disparaît peu à peu dans ses écrits, au profit de la révolte ... Il semble donc que les événements ... aient fait sentir à Camus la solidarité concrète des hommes dans l'adversité et dans la lutte contre le mal et le meurtre. (Hermet, 1990 : 116)

La position prise par Camus passe de la notion de négativité perçue dans la vie à un état de plus grande positivité, ou moins négative – la volonté de dire – « non » – à l'injustice, qu'elle soit métaphysique ou autre ; l'accent est mis sur la révolte (Hermet, 1990 : 116).

⁹ « Propriété existentielle » est une expression générale que nous utilisons pour désigner l'ensemble des droits de l'être humain qui doivent être respectés par toute autre au cours de sa vie.

4.8.1 « Comme tout le monde »

Cette phrase emblématique, « comme tout le monde » (Camus, 1942a : 1173), utilisée de manière très stratégique par Camus dans son tout premier roman, *L'Étranger*, doit être contextualisé et fusionné avec la phrase « qui changent de linge » (Camus, 1942a : 1203) qui apparaît dans la toute dernière partie du roman. Dans le paradigme de l'auteur, il faut lire : « comme tout le monde qui change de linge ». La phrase « comme tout le monde » est utilisée quatre fois dans *L'Étranger*. (Camus, 1942a : 1173, 1174, 1202)

La célèbre expression camusienne « comme tout le monde » (Camus, 1942a : 1173), souligne la banalité existentielle de Meursault (Borel, 1970 : 147) qui est indéniablement humain : « J'avais le désir de lui affirmer que j'étais comme tout le monde, absolument comme tout le monde. » (Camus, 1942a : 1173) Meursault est un français moyen – un monsieur « tout-le-monde ». Camus a utilisé le terme « tout le monde » (Camus, 1942b : 106-107), un produit de *l'existence*, en cherchant une *valeur existentielle*, malgré *l'absurdité* et sa faillibilité, et gardant sa dignité par *la révolte*, pour transmettre de manière subtile le message que la peine de mort est *l'absurdité de l'absurdité*. Il s'agit de nous tous.

De nombreux commentateurs, comme Forest (1992 : 91-92) et Bernaloff (1970 : 137), mentionnent que Camus utilise des personnages à des fins « non évidentes » ; rien n'est éclairci, mais tout est divulgué (ibid. : 137-138) et les personnages dégagent une certaine énergie (ibid. : 144). Cielens (1985 : 27) invoque le quotidien des personnages : « et bien que son cadre et ses personnages soient tirés de la vie réelle ». Barthes indique que la dynamique de l'œuvre devrait être déployée :

Au lieu d'accentuer de façon plus traditionnelle le génie des auteurs et d'en faire la cause de la spécificité des œuvres, Barthes se concentre sur ces dernières, soulignant leur autonomie, leur clôture et leur autarcie : elles contiennent selon lui la totalité des éléments nécessaires à leur déploiement expressif (Esquenazi, 2006 : 9),

ce qui impliquerait également les actions des membres de la société. Selon Forest, Camus montre la révolte de Meursault « en secret », ce qui incite le lecteur à enquêter (Forest, 1992 : 73, 81, 85). Un personnage comporte des mérites, mais aussi des faiblesses humaines.

« Tout le monde », c'est « la personne raisonnable » dans les systèmes juridiques, une personne ayant une morale généralement acceptable. Mais c'est une norme floue, imprécise et ambiguë, exigeant une preuve « hors de tout doute raisonnable ». La présence du mot « raisonnable » rend cette norme ambiguë, incertaine et vague :

On peut dès à présent formuler une observation générale. Le juge anglais a introduit la notion d'état de nécessité en tant que justification essentiellement au XIX siècle, en appliquant le standard de la conduite d'un homme raisonnable. Il s'agit aujourd'hui d'un mécanisme bien établi dans la plupart des États de *common law*, bien qu'il apparaisse sous des formes sensiblement différentes. Il est assez logique que la reconnaissance de l'état. (Cassella, 2011 : 88)

Cela signifie que le juge, déjà faillible, fait des décisions erronées, fondées sur une norme incertaine. Quelle réalité ! Un principe imparfait pour condamner à mort, avec la possibilité incrémentielle de se tromper ! Mathématiquement cela équivaut exponentiellement à une « triple absurdité » !

Les juges devraient se regarder dans le miroir comme tout le monde. Meursault utilise les mots « comme tout le monde », quand l'avocat l'abandonne. Il souligne sa nature commune dans une révolte par une duplication emphatique : « J'avais le désir de lui affirmer que j'étais comme tout le monde, absolument comme tout le monde. » (Camus, 1942a : 1173). Le héros peut faire une erreur parce qu'il est humain. Borel fait mention de la répétition camusienne qui révèle un certain monde : « À certains mots privilégiés, à leur répétition volontaire ou fortuite, obsessionnelle parfois, un climat, cet univers, un mode de vie ou de pensée se révèlent. » (Borel, 1970 : 147)

Il utilise ces mots une deuxième fois lorsque le juge de l'inquisition demande à Meursault s'il aime sa mère : « Sans transition, il m'a demandé si j'aimais maman. J'ai dit : 'Oui, comme tout le monde' et le greffier, qui jusqu'ici tapait régulièrement » (Camus, 1942a : 1174).

L'illustration la plus énergique du citoyen ordinaire se trouve lorsque Meursault se rapporte à sa lecture des journaux. Quoi de plus symbolique que le proverbial « homme de la rue » :

Comme tout le monde, j'avais lu des comptes rendus dans les journaux. Mais il y avait certainement des ouvrages spéciaux que je n'avais jamais eu la curiosité de consulter. (Camus, 1942a : 1202)

Tous les personnages mis en scène par Camus sont représentatifs du tout le monde. Cela inclut le tout le monde des temps anciens, l'époque de Caligula (avec toute sa faillibilité) (Caligula s.d.) aussi bien que des époques plus récentes, par exemple celle de Camus. Ce tout le monde est l'être humain, produit par *l'existence*, cherchant une *valeur existentielle* dans une adversité absurde celui qui maintient sa dignité par *la révolte*.

La question fascinante demeure : comment Camus emploie-t-il les références au tout le monde dans *L'Étranger* pour contribuer à sa critique de la peine de mort ? Existe-t-il une fonction plus subtile qui montre *l'absurdité de l'absurdité* ? En focalisant sur les rôles des personnages camusiens, Forest traite d'un exemple très significatif déjà mentionné :

pourquoi Camus ne supprime-t-il pas le besoin d'introduire son personnage de Salamano ? ... Le lecteur ... s'interroge quelquefois sur l'importance des passages consacrés par Camus à la figure de Salamano : quelle est leur place dans l'économie d'ensemble du roman ? que vient faire ici ce récit dans le récit ? (Forest, 1992 : 91-92)

Forest fournit la réponse : Camus a soigneusement configuré toutes les scènes ; il n'y a pas de négligence littéraire, comme on le verra. Il convient de noter le mot « *calculé* », suggérant également une écriture inconsciente :

Lorsque Camus introduit ces scènes, il n'est en réalité coupable d'aucun manque de rigueur et de cohérence dans l'agencement de son texte. Tout est ici soigneusement calculé – au moins au niveau de l'inconscient ... (Forest, 1992 : 98)

Il est généralement admis que tout fait dans une narration doit être interprété comme ayant été inséré par l'auteur – consciemment ou inconsciemment :

Barthes se concentre sur ces dernières, soulignant leur autonomie, leur clôture et leur autarcie : elles contiennent selon lui la totalité des éléments nécessaires à leur déploiement expressif. On doit donc les considérer, c'est là sa thèse fondamentale, comme des structures signifiantes autorégulées. (Esquenazi, 2006 : 9)

Pieper (1984 : 88) note que, l'absurdité n'étant pas accessible dans l'abstrait, Camus se sert de la vie quotidienne pour l'aider à dépeindre la banalité. Ces messieurs tout-le-monde se lèvent tous les matins et effectuent toutes les activités quotidiennes du citoyen ordinaire. Il s'agit de nous-mêmes :

Il arrive que les décors s'écroulent. Lever, tramway, quatre heures de bureau ou d'usine, repas, tramway, quatre heures de travail, repas, sommeil et lundi mardi mercredi jeudi vendredi et samedi sur le même rythme, cette route se suit aisément la plupart du temps ... La lassitude est à la fin des actes d'une vie machinale ... (Camus, 1942b : 106-107)

Selon Bessaloff (1970 : 137), l'auteur permet aux personnages de se peindre de manière autonome : « Il s'agissait pour Camus de montrer une subjectivité aliénée en laissant le personnage se peindre lui-même par des actes qui ne l'exprime pas. » C'est un angle pertinent pour notre proposition : les personnages sont les « envoyés » ou les « messagers » camusiens

de l'absurdité ultime de la peine de mort, cette l'absurdité de l'absurdité. Bepaloff ajoute que rien n'est dit par les personnages mais tout est dévoilé, impliquant un sous-texte : « Rien n'est expliqué, mais tout est révélé par le ton et par la structure de l'œuvre » (Bepaloff, 1970 : 137-138). En citant Joubert, Bepaloff répète que les personnages camusiens épuisent les vérités découvertes par eux avec une énergie positive : « Les personnages de Camus ont ceci en commun qu'ils poussent à leurs dernières conséquences les très simples vérités qu'ils découvrent. » (Bepaloff, 1970 : 144) En affirmant que le message ne se trouve pas en dehors du texte, Borel suggère que Camus incite le lecteur à explorer d'autres niveaux de lecture :

Un écrivain est d'abord dans son langage. Et ses idées, s'il en a, ne vivent pas en dehors de ce langage. C'est de lui qu'elles naissent, et c'est lui d'abord qui veut se faire reconnaître. À certains mots privilégiés, à leur répétition volontaire ou fortuite, obsessionnelle parfois, un climat, cet univers, un mode de vie ou de pensée se révèlent. (Borel, 1970 : 147)

Selon Forest, l'absence de révolte de Meursault lors du procès se transmet de manière plus subtile :

À aucun moment de son procès, Meursault ne se révolte donc contre la justice ... Il fallait donc à Camus trouver un autre moyen de critiquer la justice que celui qui aurait consisté à transformer son personnage principal en un porte-parole. Ce moyen est infiniment plus subtil et efficace. À travers les yeux de Meursault, à travers la conscience de ce personnage, Camus nous oblige à faire porter notre attention sur tous les éléments qui composent le grand rituel de la justice : ... (Forest, 1992 : 73)

D'après Verde, il y a un échange d'influence interactif entre Meursault et les autres personnages :

Mais, pour en venir au sujet, faut-il considérer certains personnages de fiction de Camus comme de la philosophie incarnée ? Ou Camus était-il un créateur d'un trop haut niveau pour qu'on puisse juger ses personnages d'une manière aussi sommaire ? Le personnage principal de *L'Étranger*, Meursault, a été une énigme pour beaucoup et le restera peut-être. La plupart des critiques l'approchent à travers le filtre de la philosophie de Camus, ses liens avec l'existentialisme et son attachement à l'absurde. Il faut aussi aborder Meursault en passant par d'autres personnages de Camus. (Verde, 1995 : 3)

Pour que le roman conserve sa non-transparence et son flou, Forest suggère que le lecteur doit percer l'obscurité afin de découvrir la valeur cachée du texte :¹⁰ « Le roman, obstinément, conserve une forme d'opacité qui en fait la force et, paradoxalement, l'évidence. » (Forest,

¹⁰ « Propriété existentielle » est une expression générale que nous utilisons pour désigner l'ensemble des droits de l'être humain qui doivent être respectés par toute autre au cours de sa vie.

1992 : 85). Selon Morisi les personnages dans *L'Étranger* sont là pour mettre en contexte la peine de mort

Dans *L'Étranger*, composé de deux parties qui se répondent, la peinture des acteurs, des réflexions et des mécanismes humains et judiciaires qui participent de la peine capitale finalement décrétée, de même que l'examen de la pensée de l'homme que l'on juge et que l'on condamne à mort, sont l'objet de toute la seconde moitié de l'œuvre ... (Morisi, 2011 : 263)

Sartre observe que même un personnage savant comme Meursault reste « ambigu » (Sartre 1943, par. 170) et donc ambivalent et discutable. Dans un article de Camus, cité par Forest, l'auteur décrit lui-même la subtilité qui se retrouve dans un bon roman et le fonctionnement dynamique de l'assemblage du texte :

Un roman n'est jamais qu'une philosophie mise en images. Et dans un bon roman toute la philosophie est passée dans les images, mais il suffit qu'elle déborde les personnages et les actions, qu'elle apparaisse comme une étiquette sur l'œuvre ... [par Forest] Mais de l'autre, il précise que cette pensée doit « passer » dans le tissu même du roman, qu'elle ne doit pas y rester étrangère. Un équilibre est nécessaire, une 'fusion' secrète de l'expérience et de la pensée. (Forest, 1992 : 81)

Il ressort clairement de ce qui précède qu'il faut aller au-delà des règles d'interprétation habituelles pour révéler la sémiologie sous-jacente du message de Camus. Ces subtilités se retrouvent dans les paroles et le comportement de tout le monde : Meursault, Raymond, Marie, Caligula, Salamano, les juges, l'aumônier, Stepan, Tarrou, Rieux, Paneloux, l'avocat, Céleste, le journaliste, le jeune greffier, les Arabes, Kaliyayev, Hélicon, Dora, Annenkov, Cormery et ainsi de suite. Par leur comportement, leurs dialogues et leur présence à divers événements, tous les personnages contribuent à faire passer le message de Camus selon lequel la peine de mort est *l'absurdité de l'absurdité*. Selon Zileli, Camus structure ses personnages en tant qu'individus :

Camus's view of art is reflected in his way of constructing his characters, for he presents them as particular individuals, by providing them with names and surnames, and with families, friends, an occupation, and an authentic social world that they interact with. Thus, he reflects the absurdity of existence in the lives of particular individuals. In other words, he portrays the absurdity in the relationship between the individual and the world because according to him. (Zileli, 2005 : 16)

D'après Morisi, il faut de l'imagination pour la peine de mort : « En d'autres termes, ces récits sont l'occasion d'imaginer précisément les réalités qui sous-tendent le châtement suprême, et le rejet qu'il peut inspirer. » (Morisi, 2011 : 259) Les personnages racontent une histoire mais communiquent à un niveau nécessitant la réflexion du lecteur.

En conclusion, tout le monde veut dire des gens qui se trouvent dans la société ordinaire, qui ont leurs différences d'opinion et d'autres imperfections humaines, qui influencent inévitablement la personne qui porte un jugement. Donc *le tout le monde*, qui doit porter un jugement, n'est pas parfait. C'est donc notre théorie que Camus a utilisé très subtilement les interactions et les relations humaines pour illustrer les principes fondamentaux du jugement de ceux « qui changent de linge », véhiculant le message camusien que la peine de mort est

l'absurdité de l'absurdité.

CHAPITRE 5 : MINI-PROCÈS

5.1 Aperçu introductive

La révolte ne va pas sans le sentiment d'avoir soi-même, en quelque façon, et quelque part, raison ... D'une certaine manière, il oppose à l'ordre qui l'opprime une sorte de droit à ne pas être opprimé au-delà de ce qu'il peut admettre. (Camus, 1951 : 423)

Qu'est-ce qu'un mini-procès ? Son essence est un processus d'opposition. C'est l'un des multiples petits procès d'opposition qui se déroulent dans la vie quotidienne de l'être humain dans la société. Un procès dans la vie d'une société normale, en dehors des affaires judiciaires officielles.

Ces disputes informelles impliquent un « accusateur » et un « accusé », analogue au mythe antique de Sisyphe de la lutte entre l'être humain et les autres forces (Camus, 1942b : 195-198). Un parti va toujours accuser et l'autre parti, l'accusé de quelque délit, offre une défense, une contre-accusation ou même avoir une auto-accusation (en s'accusant soi-même). La fonction du juge est répartie entre ces partis, tout comme le différend, le mini-procès, se développe vers un jugement qui met fin au différend – ou peut-être pas. Tous ces incidents constituent une forme de petit différend entre êtres humains faillibles qui prennent des décisions imparfaites, ceci étant la base subtile selon laquelle, selon Camus, la peine de mort est *l'absurdité de l'absurdité*. Des exemples de tels mini-procès informels incluent la relation brutale entre Salamano et son chien, la bagarre de rue de Raymond qui défendait son honneur (Camus, 1942a : 1145), la divergence d'opinion entre Meursault et Marie quant à une relation matrimoniale et la conduite méprisable de l'avocat de Meursault. (Camus, 1942a : 1172).

Tous les faits, certains graves et violents, ne figurent pas dans le procès de Meursault. Alors, quel est leur but dans l'histoire ? Le principe littéraire est que l'auteur est présumé avoir un objectif précis pour servir son thème. Chaque personnage et ses actions servent pleinement ce but puisque l'être humain faillible est un être complexe, aux facettes multiples (CenterBlog, 2012). Camus, a-t-il utilisé ces caractéristiques et imperfections pour montrer que la peine de mort est *l'absurdité de l'absurdité* ? Après cela, comment a-t-il fait ? Nous pensons que Camus avait l'intention de montrer qu'aucun être humain ne peut être autorisé à infliger la peine de mort.

L'action humaine du jugement au tribunal renvoie-t-il peut-être à la vie quotidienne? Le jugement de la peine de mort, n'est-il pas simplement une décision comme toutes les autres décisions humaines, prises par des gens faillibles « *qui changent de linge* », le juge et l'accusé étant tous les deux des êtres humains ? Chaque jugement comporte donc une forme de risque. Ces créations humaines, les lois promulguées ou les jugements sont contaminées par les imperfections de l'humanité, sans être testées pour leur vérité, mais finalement utilisées pour des décisions qui affectent la vie d'autres êtres humains.¹¹ Une similitude entre les deux formats de jugement, l'un formel et l'autre informel, est primordial pour renforcer notre thèse Aimelet, s.d). D'après notre modèle, chaque petit conflit humain informel contient à la base un accusateur, une accusation, un accusé, un juge et un jugement, et nous avons donc jugé opportun de décrire ces petits incidents comme des mini-procès. La fréquence de ces mini-procès dans *L'Étranger*¹² nous permet de dire que ce phénomène peut être considéré comme une isotopie.¹³ Nous soumettons que ces actions humaines de la première partie de *L'Étranger* révèlent à quel point la peine de mort est absurde, de manière exponentielle.

Selon Camus, *l'absurdité* est l'action ontologique de confrontation entre l'existence (la vie) et l'homo sapiens (l'être humain), la base du mythe antique de Sisyphe, la lutte, tant physique que mentale, entre l'être humain et les autres forces (Camus, 1942b : 195-198). Le mythe raconte l'histoire de l'opposition entre un accusé et un accusateur, la confrontation de leurs points de vue. *L'absurdité* omniprésente, le plasma dans lequel vit l'être humain, est empreinte d'un esprit d'adversité, qui est bête, illogique et injuste.¹⁴ Il y a donc une tension entre l'existence et l'être humain parce que : « L'absurde naît de cette confrontation entre l'appel humain et le silence déraisonnable du monde. » (Camus, 1942b : 117-118)

Que ce soit l'existence accusant l'être humain d'être infime, quelque'un dont on peut se passer, vu l'immensité des 4 543 milliards d'années d'existence depuis le Big Bang (ou quand l'homo sapiens a évolué par la suite) (Âge, s.d.) ou, d'un autre côté, l'être humain accusant la vie d'être mauvaise, injuste, irraisonnable et irrationnelle – il y a une situation d'opposition, de conflit et d'accusation. Le principe de dispute est donc primordial.

¹¹ Selon les tenants du positivisme juridique, le droit est un phénomène social. La société établit des règles destinées à régir son fonctionnement et à organiser les relations, économiques ou politiques, des personnes physiques qui la composent. Cela lui donne une importance considérable (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit>).

¹² Il en va de même pour l'actions dans d'autres romans de Camus.

¹³ Il en va de même pour l'actions dans d'autres romans de Camus.

¹⁴ « Déraisonnable » : absurde, déséquilibré, irrationnel, excessif, bête, injuste, insensé, illégitime, irresponsable. <https://dictionnaire.reverso.net/francais-synonymes/deraisonnable>

Dans un procès il y a deux partis, deux personnes¹⁵ ou l'état et une personne, qui s'opposent, qui comparaissent devant un tribunal pour obtenir un jugement dans une affaire civile ; les deux partis approchent le tribunal pour juger qui est dans son droit. En cas d'infraction pénale, c'est l'État et l'accusé, quant à qui est coupable du crime.¹⁶ Il existe deux systèmes pénaux : le système inquisitoire et le système accusatoire.¹⁷ Les deux systèmes ont la même atmosphère d'adversité et sont en principe accusatoire¹⁸ dans la pratique. Il n'est donc pas nécessaire de distinguer les deux systèmes ; pour le but de notre étude, la terminologie pénale telle que décrite ci-dessus est utilisée pour illustrer le message de Camus.

L'incidence de l'opposition est une constante dans *L'Étranger*, ainsi que dans les autres œuvres de Camus :

Camus qui montre la radicale altérité rendant impossible la compréhension réciproque entre Meursault, *l'Étranger* à la froide lucidité, et l'aumônier de la prison qui se veut porteur d'une vérité révélée. Les deux hommes s'affrontent dans l'espace étroit et clos d'une cellule de prison. Tout les oppose ... (Ballans, 2007 : 17)

L'adversité est également évidente dans la vie sous forme de conflit quotidien qui s'installe lorsqu'il existe une différence d'opinion : « sans quitter des yeux son adversaire, Raymond m'a demandé » (Camus, 1942a : 1166). Il s'ensuit une évaluation des faits pour établir qui a raison et qui a tort dans le mini-procès dans lequel s'impliquent un accusateur et un accusé, suivi d'un jugement. Mais qui est le juge ? Dans un mini-procès l'accusateur agit d'habitude comme juge ; le jugement se trouve dans son esprit ; étant humain, le jugement est suspect. Même la plus petite dispute peut se transformer en une affaire civile. Une petite dispute entre voisins, amis de longue date, peut rapidement dégénérer en procès à grande échelle.

Le procès judiciaire n'est que l'image inversée d'un conflit de rue. Camus montre comment la vie du citoyen ordinaire est remplie d'incidents et de jugements erronés. Notre étude tente de montrer comment Camus a très subtilement utilisé ces événements, à savoir les mini-procès, en tant que précurseurs du jugement de la peine de mort, démontrant que celle-ci est *l'absurdité de l'absurdité*. L'être humain est un être complexe, aux facettes morales, sociales, psychologiques et physiques (CenterBlog, 2012) qui toutes influencent l'esprit des êtres humains.

¹⁵ La position d'une entité commerciale comme une entreprise est exclue bien que les mêmes principes s'appliquent.

¹⁶ https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_civil

¹⁷ *ibid.*

¹⁸ *ibid.*

Il y a un échange constant d'accusation et de contre-accusation. Les rôles d'accusateur, d'accusé et de juge basculent dans la grande arène de la vie ordinaire – le cours de l'existence, le procès de la vie sur Terre. Parfois, les rôles sont clairs et on peut voir ou ressentir les personnages du mini-procès. Mais parfois les personnages sont subtils. Cela implique également une « réserve mentale » – lorsqu'une personne refuse de révéler sa décision.

On se souvient du silence adopté par Marie à l'égard de Meursault (Camus, 1942a : 1156). La réserve mentale et le silence, peuvent être une accusation, une défense ou un jugement. C'est là que le puissant outil littéraire de l'ambiguïté¹⁹ est appliqué de manière subtile, mais très efficace par Camus. Le mini-procès se poursuit et si on n'arrive pas à un consensus, le jugement est rendu par l'un des partis, le mari ou la femme. Le mari pourrait être l'accusateur et la femme l'accusée :

Da sich das Gefühl des Absurden einem unmittelbaren Zugriff entzieht, läßt es Camus in einem ersten Schritt durch die Schilderung alltäglicher Lebenssituationen anklingen. (Pieper, 1984 : 88)

Les rôles des partis impliqués peuvent être échangés dans la vie associative, ce qui équivaut à une confusion ou à un mélange de rôles. Nous prenons la liberté d'inclure un long extrait important de l'œuvre de Morisi, qui présente un excellent résumé de cette dynamique fondamentale de *L'Étranger* :

Or la peine de mort qui sera finalement prononcée parachève une sorte d'inversion des rôles qui transpire tout au long de la seconde moitié de l'œuvre : c'est le jugement, passablement erroné, des actes et de la vie de Meursault par les magistrats et la société qui se trouve finalement condamné au regard du dénouement qui donne à voir un anti-héros apparemment libéré en dépit du sort qui l'attend. La peine capitale est donc ici point d'orgue et pivot. Elle couronne, d'une part, le procès invraisemblable qui constitue toute la seconde moitié de l'intrigue. D'autre part, elle s'associe à un renversement moral et pénal d'envergure : l'accusateur (les hommes de justice, voire tout témoin réprouvant les actes de Meursault) devient coupable, en ne jugeant pas le protagoniste pour son crime véritable ; le condamné (Meursault) est, lui, innocent dans la mesure où le crime qu'on lui impute n'en est pas un. Suivant cette logique, la peine de mort est le dernier maillon du roman à revêtir une signification nouvelle. Non plus synonyme de justice, elle est l'ultime manifestation de l'erreur et du pouvoir suspect qui reviennent aux gens de loi face auxquels Meursault se trouve. Elle est, partant, le dernier d'une longue lignée de condamnés inattendus et implicites dans l'œuvre — tels les codes et valeurs sociaux auxquels

¹⁹ « L'ambiguïté lexicale polysémique caractérise un mot ou une expression qui a plusieurs sens ou significations différentes dans sa langue d'origine. Ici, 'signification' renvoie à toute entrée que l'on trouverait dans un bon dictionnaire ... Le contexte dans lequel un mot ambigu est utilisé révèle souvent de manière évidente lequel de ses sens on veut transmettre. » (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Ambigu%C3%AFt%C3%A9>)

nous nous soumettons tous, les juges, ou l'aumônier, que l'étranger récuse tous à sa façon. (Morisi, 2011 : 263)

L'utilisation de l'expression « l'ultime manifestation de l'erreur » suggère le caractère exponentiel de l'erreur (*l'absurdité de l'absurdité*), le mot ultime étant le statut exponentiel du mot dernier.

Les permutations du mini-procès sont virtuellement infinies. De la même manière que tout le monde fait l'expérience de la révolte,²⁰ de l'accusation, de la contre-accusation et ainsi de suite, les personnages de Camus réagissent. Mais une accusation peut se révéler une « auto-accusation »,²¹ ce dont Clamence est un excellent exemple (Levi-Valensi, 1970 : 87) :

la confession, instrument évident d'auto-accusation, sert donc à accuser l'autre : n'est-ce pas là l'essentiel du mécanisme sur lequel repose le délicat exercice des fonctions de 'juge-pénitent' ?

La révolte peut être un *reservatio mentalis* – le silence, comme la réaction de Meursault au télégramme. (Camus, 1942a : 1127 ; Cruikshank, 1959). Dans son sens profond, un tel silence est une révolte pour maintenir sa dignité.

L'ambiguïté, le carburant qui alimente le mini-procès, est un outil efficace camusien pour transmettre son message. Quotidiennement, l'ambiguïté entre dans le mini-procès quand il existe une opposition incertaine. Dans une langue neutre, une « écriture blanche », telle que décrite par Sartre²² et Barthes (1952 ; Westerhoff, 2007), l'auteur, avec un langage « innocent », impacte fortement sur le lecteur :

Cette écriture blanche, Barthes la caractérise comme « neutre », « innocente ». Neutre, parce que marquée d'une lucidité sans complaisance ; innocente, parce que « libérée de toute servitude à un ordre marqué du langage », et dégagée de tout héritage. (Ballans, 2007 : 18)

L'ambiguïté du langage est optimisée au-delà des frontières littéraires habituelles par l'évocation de l'intrigue et l'intensification de l'incertitude du lecteur sur qui a raison et qui a tort dans le cadre d'un mini-procès. L'ambiguïté réside dans l'opposition entre deux explications possibles. C'est un continuum de mini-procès qui se déroulent dans la vie.

²⁰ À discuter dans la section « La Révolte ».

²¹ Une « auto-accusation » est une « accusation » contre soi-même et constitue donc en réalité une « contre-accusation ».

²² <https://journals.openedition.org/rief/256>

Prenons comme exemple quand Meursault se trouve avec le concierge et sa femme. Meursault est informé que le concierge est parisien ; ce dernier dit quelque chose de drôle à propos de la rapidité avec laquelle les cadavres sont emportés en Algérie par rapport à Paris : « Paris, on reste avec le mort trois, quatre jours quelquefois. Ici on n'a pas le temps, on ne s'est pas fait à l'idée que déjà il faut courir derrière le corbillard. » (Camus, 1942a : 1130) Son épouse, drapée dans ses convictions religieuses, le réprimande de faire une telle remarque en présence de quelqu'un en deuil. Elle est l'accusatrice, accusant son mari de manquer de respect envers les morts, et jugeant le concierge coupable : « a femme lui avait dit alors : 'Tais-toi, ce ne sont pas des choses à raconter à Monsieur.' » (ibid.). Le concierge plaide immédiatement coupable, reconnaissant son «crime» contre la moralité : «Le vieux avait rougi et s'était excusé. » (ibid.)

Cependant Meursault, en tant qu'avocat, défend le concierge, pour empêcher toute gêne : « J'étais intervenu pour dire : 'Mais non. Mais non.' Je trouvais ce qu'il racontait juste et intéressant. » (Camus, 1942a : 1130) La duplication emphatique est notable. Le concierge devient l'accusateur et accuse sa femme. En reconnaissant la justesse de la plaisanterie, Meursault accuse la femme. Sur le plan judiciaire, le tribunal voudrait entendre la vérité. Meursault accuse en réalité la moralité de la société faillible qui trompe le tout le monde par ses coutumes.

Un mini-procès a bien eu lieu. Un dialogue ordinaire a lieu entre trois personnes qui se trouvent ensemble par hasard ; des accusations fusent, trois jugements s'ensuivent. Bien qu'ils aient vu les mêmes faits, les jugements diffèrent. Trois juges diffèrent sur les mêmes faits. Un juge pourrait condamner à mort un accusé, d'autres juges peuvent différer. Ce mini-procès illustre l'ambiguïté extrême et montre que la peine de mort est *l'absurdité de l'absurdité*.

La permutation des rôles des personnages dans un mini-procès est quasiment infinie et donc impossible à épuiser dans les limites de notre étude. Les mini-procès se succèdent mais sont également étroitement liés. À cet égard, Camus verbalise ce phénomène à travers Clamence, l'ancien avocat aux multiples facettes :

Je n'étais pas en peine de discours, étant avocat, ni de regards, ayant été, au régiment, apprenti-comédien. Je changeais souvent de rôle ; mais il s'agissait toujours de la même pièce. Par exemple, le numéro de l'attirance incompréhensible, du « je ne sais quoi », du « il n'y a pas de raisons, je ne souhaitais pas d'être attiré, j'étais pourtant lassé de l'amour, etc. » était toujours efficace, bien qu'il soit un des plus vieux du répertoire. (Camus, 1956 : 1506)

Tous ces angles ne déroutent-ils pas le lecteur ? La réponse est non. Quand on lit *L'Étranger*, l'histoire s'écoule sans aucune difficulté. L'ambiguïté dépeint les divergences d'opinion possibles – le jeu entre le réel et l'irréel.

Puisqu'il est admis que le texte de l'œuvre d'un auteur est destiné à donner un élan narratif au but ultime du roman, nous concluons que Camus a subtilement utilisé les mini-procès comme méthode pour révéler que la peine de mort est *l'absurdité de l'absurdité*. Les mini-procès sont toujours présents et composent des processus sociaux où les gens débattent sans relâche :

Dès lors, puisque nous sommes tous juges, nous sommes tous coupables les uns devant les autres, tous chrétiens à notre vilaine manière, un à un crucifié, et toujours sans savoir. (Camus, 1956 : 1535)

Tous les processus gouvernementaux se déroulent sous la direction des mêmes personnes faillibles – c'est un phénomène universel :

Que l'innocence en soit réduite à vivre bossue, je me refuse à considérer une seule seconde cette hypothèse. Du reste, nous ne pouvons affirmer l'innocence de personne, tandis que nous pouvons affirmer à coup sûr la culpabilité de tous. Chaque homme témoigne du crime de tous les autres, voilà ma foi, et mon espérance. Camus, 1956 : 1531-1532)

La possibilité d'un décès résultant d'imperfections humaines est une raison suffisante pour abolir la peine de mort. La possibilité de commettre une erreur qui peut coûter une vie ; cette erreur ne peut pas être corrigée et oblige à réexaminer la peine de mort :

Le juriste d'Olivecroix, appliquant, vers 1860, à la chance d'erreur judiciaire le calcul des probabilités, a d'ailleurs conclu qu'environ un innocent était condamné sur deux cent cinquante-sept cas. La proportion est faible ? Elle est faible au regard des peines moyennes. Elle est infinie au regard de la peine capitale ... On comprend que la Belgique ait renoncé définitivement à prononcer la peine de mort après une erreur judiciaire. (Koestler et Camus, 1957 : 178-179)

Nous avons donc jugé prudent de sélectionner des mini-procès simples et complexes pour représenter un large éventail d'activités qui en démontrent le fonctionnement. Il faut cependant souligner que les mini-procès et les angles sous lesquels nous les présentons ne sont en aucun cas un *numerus clausus* des angles possibles d'un mini-procès particulier. L'erreur humaine doit être projetée dans le monde réel. La réalité est que des erreurs sont commises par des êtres humains depuis l'époque où l'homo sapiens évolue sur terre. Une erreur humaine est grave. Que ces erreurs aient des conséquences terribles ou non, est sans conséquence. L'erreur

humaine comporte toujours un risque qui peut monter en flèche, ayant des conséquences désastreuses, causant

l'absurdité de l'absurdité.

CHAPITRE 6 : MINI-PROCÈS SÉLECTIONNÉS

6.1 Mini-procès 1 : Le télégramme

6.1.2 La maladresse dans la gestion d'une institution sociale

Le premier mini-procès se trouve sur la toute première page de *L'Étranger*. Meursault reçoit un télégramme déroutant :

Aujourd'hui, maman est morte. Ou peut-être hier, je ne sais pas. J'ai reçu un télégramme de l'asile : « Mère décédée. Enterrement demain. Sentiments distingués. » Cela ne veut rien dire. C'était peut-être hier. » (Camus, 1942a : 1127).

La date du décès et des funérailles est incertaine. Dans des circonstances aussi graves, on pourrait s'attendre à des détails précis et plus compatissants.

6.1.2.1 « Cela ne veut rien dire. C'était peut-être hier » (Camus, 1942a : 1127)

Ces phrases évoquent une «critique», une accusation de Meursault, bien que sous forme d'une *reservatio mentalis* (*Reservatio mentalis*).²³ Intérieurement, il accuse l'administration de l'asile (l'accusé) d'avoir envoyé un message déroutant en période de chagrin. Meursault est aussi juge ; il trouve l'asile coupable de lui avoir fourni des informations insuffisantes. Ceci est une indication de la faillibilité de l'être humain qui commet de petites erreurs qui nuisent aux autres. L'administration n'est pas défectueuse, elle est faillible. Grenier (1970 : 39) souligne que l'atmosphère aboutit enfin à l'angoisse humaine, à Meursault en prison. Il fait référence à cette angoisse lorsque le télégramme est reçu.

Le risque était que Meursault rate les funérailles de sa mère. Si Meursault, un introverti, avait manqué les obsèques de sa mère, il se serait peut-être reproché le reste de sa vie et aurait été marqué sur un plan psychologique jusqu'à sa mort :

Une enfance brisée :

Matthieu Delorme regrette de ne pas avoir assisté aux obsèques de sa mère ... a perdu sa mère quand il n'avait que neuf ans. Un drame dont il ne se remet pas. Aujourd'hui, il regrette de ne pas avoir pu assister à l'enterrement. (Vincent, 2016)

²³ « Une réserve secrète » : Une réserve secrète existe lorsque la personne qui soumet une déclaration secrètement ne souhaite pas expliquer ce qu'il déclare. C'est une pensée intérieure secrète dissimulée à toutes les autres parties.

Comme à notre époque, des informations correctes étaient également nécessaires à l'époque de Camus – l'exactitude est vitale et cruciale (Reid, 2015) :

En 2013, les activités dans un hôpital pour enfants britannique ont été suspendues À peine deux semaines plus tard, une enquête a révélé que les données étaient erronées et que la suspension de l'hôpital ... avait été levée. Mais le dommage était déjà fait.

Mais de l'autre côté, cette réaction de Meursault est-elle nécessaire ? Il devrait être heureux d'avoir été informé et d'avoir pu obtenir des faits corrects. La coutume sociale devient maintenant à la fois accusateur et juge. Il n'a pas rendu visite à sa mère depuis longtemps, pourquoi une telle indignation ? Une auto-accusation de sa conscience contre lui-même ?

Les deux situations illustrent la faillibilité de l'être humain. Qui a raison et qui a tort ? Que l'erreur de jugement ait eu des conséquences négatives ou non, ne joue aucun rôle – elle aurait pu avoir des conséquences graves et c'est l'essence du message camusien. Il est à noter que la négligence de l'asile, bien que figurant à la toute première page du roman et d'une importance cruciale, n'est pas mentionnée pendant le procès de Meursault (Messien, 2015) :

S'il y a bien un moment que j'affectionne particulièrement dans n'importe quelle œuvre, c'est le point de départ. Le **début d'un livre**, d'un film ou même d'un jeu vidéo est toujours un passage intéressant, plein de promesses et d'espoir. Il peut au choix émerveiller, lasser, interpeller ou encore décevoir. Et voilà justement pourquoi un écrivain se doit d'accorder une grande attention à la **rédaction du début d'un livre**.

Plus tôt dans notre étude, nous avons déjà fait allusion à la manière dont Camus a conçu ses personnages, avec une précision calculée, pour jouer un rôle spécifique, comme décrit par divers critiques. Les faits importants non mentionnés au cours du procès remplissent une fonction spécifique, bien que de manière subtile.

6.2 Mini-procès 2 : Les relations au travail

Ce mini-procès, composé de plusieurs épisodes de conflit quotidien entre employeur et employé, commence déjà à la première page de *L'Étranger* (Camus, 1942a : 1127). La banalité du lieu de travail est évidente. Son patron éprouve du ressentiment et pas de compassion à l'égard de Meursault qui doit s'absenter pour les funérailles de sa mère : « J'ai demandé deux jours de congé à mon patron et il ne pouvait pas me les refuser avec une excuse pareille. » (Camus, 1942a : 1127). L'obligation de faire valoir son droit à un congé humanitaire est une

accusation contre l'employeur ; Meursault est l'accusateur. Le patron devient alors l'accusateur silencieux par son comportement : « Mais il n'avait pas l'air content. Je lui ai même dit : 'Ce n'est pas de ma faute.' Il n'a pas répondu. » (ibid.)

Le Hir (1982 : 43) observe que cette protestation de Meursault « manifeste » le besoin de plaider non coupable ; elle révèle son esprit troublé : son comportement constitue sa défense et une véritable révolte. C'est une accusation contre l'industrie, qui n'a pas le sens du devoir moral. Meursault est aussi le juge, condamnant les abus de l'employeur. Cependant le patron rejette l'explication ; Meursault est jugé comme un filou : « Il n'a pas répondu ».

Meursault revient des funérailles. En se réveillant le samedi matin il s'auto-accuse. Il se rend compte qu'il a profité d'un long week-end : « Mon patron, tout naturellement, a pensé que j'aurais ainsi quatre jours de vacances avec mon dimanche et cela ne pouvait pas lui faire plaisir. » (Camus, 1942a : 1138) Cette astuce des employés est bien connue. Meursault, une personne honnête. (ibid. :1172),²⁴ ne devrait pas se sentir accusé. Cette méfiance entre l'employeur et l'employé résulte des faiblesses humaines ; on se trompe sur les motifs de son prochain. L'employeur, bien qu'absent, reste accusateur et juge à son insu et en silence. C'est une accusation générale des patrons contre les employés – qu'ils soient diligents ou paresseux, ils sont tous logés à la même enseigne, tous jugés de la même manière. Comment le collectif peut-il être tenu responsable de certaines personnes ? C'est de la discrimination (Entreprise Environnement, 2018).²⁵ C'est une faillibilité de patron bien connue (Jouanjan, 2018 ;²⁶ La Tranchemontagne, 2018).²⁷

Troisième épisode : l'employeur néglige la santé de ses employés. La serviette roulante est sale. Meursault l'avait déjà signalé mais il a été ignoré par le patron. Le patron est accusé mais sa réaction équivaut à un jugement que cette plainte est triviale : « Le soir, j'y trouve moins de plaisir parce que la serviette roulante qu'on utilise est tout à fait humide : elle a servi

²⁴ Il a réfléchi. Il m'a demandé s'il pouvait dire que ce jour-là j'avais dominé mes sentiments naturels. Je lui ai dit : « Non, parce que c'est faux. » ; *L'Étranger*, 1999, « Il est aussi très honnête. C'est parce que ça que le lecteur peut avoir confiance en tout Meursault pense et dit. Ça, c'est positif, mais parce qu'il dit qu'il n'a pas des émotions pour sa mère, il est condamné ... il est condamné par son honnête ... »

²⁵ « Le travail est le premier lieu de discrimination. Pourtant, en France, la loi stipule ... qu'aucun salarié ne peut être discriminé au travail en matière d'embauche, de formation ou de salaire ... fondées sur des éléments extérieurs (le sexe, la religion, l'apparence physique, la nationalité, les aspects de la vie privée) ».

²⁶ « Faillible droit », « Les + grosses erreurs de management », Réinventer son travail ; « Je suis une personne vulnérable, remplaçable et faillible et c'est parfait ainsi ».

²⁷ « Je suis une personne vulnérable, remplaçable et faillible et c'est parfait ainsi ... C'est un désir qu'on a tous ou presque, sans vraiment le réaliser. On veut être infaillible, irremplaçable et invulnérable. Qu'est-ce que je veux dire par là ? »

toute la journée. J'en ai fait la remarque un jour à mon patron. Il m'a répondu qu'il trouvait cela regrettable, mais que c'était tout de même un détail sans importance. » (Camus, 1942a : 1143.

C'est une violation de la loi qui peut comporter un risque pour la santé sur le lieu de travail aussi bien que pour la société dans son ensemble :

La médecine du travail traite de tous les aspects de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail, l'accent étant mis en particulier sur la prévention primaire des risques. Les déterminants de la santé des travailleurs sont multiples, et comprennent les facteurs de risque sur le lieu de travail qui peuvent être la cause de cancers ... de maladies respiratoires ... et de maladies transmissibles et autres (Santé au travail, 2019).

Le patron juge que son opinion est la bonne et ne reconnaît pas ses défauts : une preuve de faillibilité. Une telle décision erronée peut avoir des conséquences catastrophiques :

Les gastro-entérites s'attrapent aux **toilettes**, c'est certain. Le virus est présent dans les selles, le salissage des mains est pratiquement inévitable. En plus, le fait de tirer la chasse sans fermer le couvercle dissémine les matières, et donc les microbes, dans l'atmosphère ... Résultat, le virus se retrouve sur le bouton de chasse d'eau, les murs, le siège des toilettes ... selon la configuration de la pièce. (Garteiser, 2013 ; Staples, s.d.)

Se préoccuper des commentaires du patron sur l'utilisation du téléphone au travail (Berjot, 2018)²⁸ représente le quatrième épisode de ce mini-procès. Meursault fait attention à son contrat et s'accuse de l'avoir violé quand Raymond lui a téléphoné : « J'ai voulu raccrocher tout de suite parce que je sais que le patron n'aime pas qu'on nous téléphone de la ville. » (Camus, 1942a : 1155) Meursault ne l'aurait pas violé ; c'est une accusation contre l'employeur.

À notre époque des téléphones portables un ressentiment supplémentaire entre les deux fait surface :

Notez-le : l'employeur a le droit de contrôler et de surveiller l'activité de ses salariés pendant le temps de travail ... Par ailleurs, de nombreux collaborateurs sont très souvent tentés d'utiliser leur téléphone portable personnel dans le cadre professionnel. Ce qui convient de rappeler que la plupart du temps, une certaine tolérance est laissée à ces derniers, tant qu'il n'y a évidemment pas d'abus (myRHline, 2017)

²⁸ « L'employeur ne peut apporter des restrictions aux droits des salariés et à leurs libertés individuelles ... en résulte qu'une interdiction ... d'utiliser le téléphone portable personnel, sur le lieu de travail et pendant les horaires de travail, peut être considérée comme abusive. »

Le patron a en effet insufflé une peur irrationnelle, provoquant une paranoïa collective parmi les travailleurs. Cela peut entraîner une perte de production. L'entreprise est l'accusée. Les travailleurs sont accusateurs et juges en même temps (Fournier, 2006) :

des caissières de supermarchés aux enseignants, des ouvriers du bâtiment aux chefs de rayon ... et les innombrables injustices dont chacun se sent victime. Mépris, exploitation ... sexisme ... arbitraire des chefs ... discriminations ... tout y passe ! ... Il ne serait que d'écouter le citoyen ordinaire parler de ses dures journées, du stress, de la fatigue.

Les faiblesses d'un employeur qui nuit à l'économie font que tout le monde est exposé : « Au travail, le sentiment d'injustice entraîne le désengagement, l'aliénation et l'apathie » (Samson, 2009) et « L'augmentation des inégalités a des conséquences macroéconomiques importantes Les inégalités peuvent aussi conduire, associées aux effets d'offre, à une stagnation de l'économie dans le long terme. » (Saraceno, 2014 : 187-200). Mais ce n'est pas la fin. Un autre mini-procès se développe. Meursault est appelé par son patron :

Peu après, le patron m'a fait appeler et sur le moment j'ai été ennuyé parce que j'ai pensé qu'il allait me dire de moins téléphoner et de mieux travailler. (Camus, 1942a : 1155).

Toujours soumis à l'auto-accusation du téléphone, Meursault s'attend à une réprimande. Sa souffrance mentale est une illustration du monde absurde. Cela reste une accusation contre son employeur.

Un jugement erroné silencieux ; une pression psychologique sur les travailleurs ; du malaise au travail ; des implications financières désastreuses s'ensuivent. C'est la faiblesse de l'intolérance. Ces accusations et ces jugements paralysent l'entreprise :

Qu'est-ce que le stress ? ... un état de stress survient lorsqu'il y a déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes que lui impose son environnement ... Le stress peut affecter tout lieu de travail et tout travailleur, quel que soit la taille de l'entreprise, le domaine d'activité, le type de contrat ou de relation d'emploi ... une obligation de prévention à la charge de l'employeur, acteur central dont la mission consiste notamment à préserver la santé physique et mentale de ses salariés (Harcèlement moral ou stress au travail, 2010).

Les rôles sont à nouveau modifiés. Meursault porte une accusation silencieuse contre l'employeur et refuse, entre autres, d'accepter une promotion. Deux mini-procès intéressants se développent (Camus, 1942a : 1155) :

Ce n'était pas cela du tout. Il m'a déclaré qu'il allait me parler d'un projet encore très vague. Il voulait seulement avoir mon avis sur la question. Il avait l'intention d'installer un bureau à Paris qui traiterait ses affaires sur la place, et directement, avec les grandes compagnies et il voulait savoir si j'étais disposé à y aller.

Les termes « promotion » et « changement de vie » appartiennent à un lexique d'abord au bénéfice du patron ; ils ne sont pas sincères et provoquent une accusation silencieuse de Meursault (ibid.). C'est faux :²⁹ Meursault agit comme juge silencieux : « J'ai répondu qu'on ne changeait jamais de vie, qu'en tout cas toutes se valaient et que la mienne ici ne me déplaisait pas du tout » (Camus, 1942a : 1155).

Meursault est absolument clair et sans ambiguïté : c'est un jugement d'existence, qui concerne la *valeur existentielle*. Il y a une révolte claire. Le patron, très contrarié par la réaction de son employé, devient l'accusateur. L'attitude du patron est égoïste et fautive. Meursault contre-accuse. Après tout, il n'est pas influencé par l'argent et les lumières de Paris portent atteinte à sa dignité : « Il a eu l'air mécontent, m'a dit que je répondais toujours à côté, que je n'avais pas d'ambition et que cela était désastreux dans les affaires. Je suis retourné travailler alors. » (ibid.). Appeler un travailleur une personne sans ambition est une insulte grave, quand le patron est égoïste (Agression verbale, 2017) :

Vous êtes victime d'insultes, de d'agression ou de violence verbales sur votre lieu de travail ... rendant les conditions d'exercice de votre activité professionnelle intenable ... La profération répétée d'insultes et d'agressions verbales est reconnue et punie par la loi, qui crée une obligation pour l'employeur de prévenir la survenance de situations d'agression verbale

Mais Camus crée une ambiguïté : Meursault est-il sensible aux besoins de son lieu de travail ? Cette offre ne constitue-t-elle pas une réelle avancée dans sa profession ? S'ils continuent, les accusations et les jugements réciproques sont susceptibles de faire des ravages (Comment gérer, 2017).

L'être humain est génétiquement sculpté par l'environnement (Drouet, 2019). L'employeur ne s'est-il pas auto-corrigé après une réflexion intérieure, pour tempérer son manque de sensibilité ? La faillibilité ou la frustration du patron est exposée. Un deuxième jugement erroné est prononcé peu après : des problèmes conjugaux ? Un autre jour, le résultat aurait pu être différent, qui sait ? La défense de Meursault et de garder le silence et de « retourné

²⁹ Comparer la révolte de Meursault contre son avocat (Camus, 1942a : 1172).

travailler alors » (Camus, 1942a : 1156). Le malentendu quotidien et l'ambiguïté sont mis en évidence.

Ensuite, le message camusien de faillibilité est subtilement transmis. Les jugements erronés comportent des risques. Ces faits sont relativement importants, mais pas utilisés au procès de Meursault. Voilà une preuve supplémentaire que l'être humain imparfait n'est pas apte à porter un jugement sur la vie d'un autre être humain.

6.3 Mini-procès 3 : Gestion bureaucratique

Il est raisonnable de voir sa mère pour la dernière fois avant l'enterrement (Levert s.d.) ; Meursault exprime cette intention sans ambiguïté comme tout le monde : « J'ai voulu voir maman tout de suite. » (Camus, 1942a : 1128) Cependant, il faut respecter les règles bureaucratiques : « Mais le concierge m'a dit qu'il fallait que je rencontre le directeur. » (ibid., 1128). Cette approche aggrave la confusion déjà créée par le télégramme.

Choqué par cette réponse, Meursault devient l'accusateur : il accuse en silence le concierge (le premier représentant de la gestion de l'asile), celui qui l'incommode, qui fait fonctionner le système et n'essaie pas de plaire au public. Le système est également abusé par des contrôleur» qui usurpent l'autorité afin de dominer, non pour le bien du collectif. Il s'agit de découvrir comment la bureaucratie submerge l'individu :

R.-K. Merton parle des dysfonctions de la bureaucratie, de sa tendance au conservatisme, à la routine de sa résistance au changement, de ses éléments d'inefficacité aussi important que ses aspects d'efficacité. Mais fonctions et dysfonctions [sic] ne sont pas deux aspects contraires de la même réalité, le bon et le mauvais côté d'une organisation rationnelle. Une organisation est bonne quand elle est adaptée à ses fins sociales et ce qui vient d'être dit permet de conclure qu'une bonne organisation est une organisation qui reconnaît l'existence des conflits et qui s'adapte aux changements de la politique économique ou technique de l'entreprise. Une mauvaise organisation est celle qui se pose à elle-même comme fin, qui se définit par sa cohésion interne et par l'intégration maximum des éléments au tout. Une bureaucratie est une administration devenue autonome, un bateau ivre rationalisé. Une organisation fonctionnalisée devient dysfonctionnelle [sic] dès qu'elle oublie de répondre à la question : fonctionnelle pour quoi ? C'est alors qu'elle devient bureaucratique. (Touraine, 1959)

Le mot « Mais » et la phrase « qu'il faut » (Camus, 1942a : 1128) décrivent la déception de Meursault, empêché de satisfaire son désir, mais servent aussi de jugement silencieux du «mal» commis et aggravé par le directeur », occupé par quelque chose de moins important

(Masson, 2018)³⁰ et sans compassion aucune : « Comme il était occupé, j'ai attendu un peu. »
(Camus, 1942a : 1128)

Cela fait mal au cœur en deuil d'être séparé de sa mère. Il s'agit d'une accusation contre la bureaucratie et ses valeurs fausses : « C'était un petit vieux, avec la Légion d'honneur » (Camus 1942a :1128) »,³¹ sans tendresse humaine. Ces règles lui permettent de renforcer son autorité douteuse et controversée de la Légion d'honneur. Un jugement erroné. Meursault l'accuse en silence d'ignorer ses priorités. Ceci va de pair avec un protocole bureaucratique qui doit servir d'expression de condoléances et faire une déclaration d'autorité – ou peut-être même d'accusation : « ... il m'a reçu dans son bureau ... Il m'a regardé de ses yeux clairs. Puis il m'a serré la main qu'il a gardée si longtemps que je ne savais trop comment la retirer. » (Camus, 1942a : 1128)

Ensuite, Meursault est passé en jugement par le directeur : « Il a consulté un dossier et m'a dit : 'Mme Meursault est entrée ici il y a trois ans. Vous étiez son seul soutien'. » (ibid.)

Le système était clairement conçu pour embarrasser Meursault par une accusation qui provient de l'autosatisfaction qui règne en société. Meursault commence à se défendre dans une forme de révolte : « J'ai cru qu'il me reprochait quelque chose et j'ai commencé à lui expliquer. » (Camus, 1942a : 1128) L'autorité change de vitesse dans la hiérarchie judiciaire : le directeur est juge et Meursault est son subalterne. Les insultes ne font que renforcer le sentiment d'infériorité. Ensuite, le juge accorde la grâce à Meursault : « Mais il m'a interrompu : « Vous n'avez pas à vous justifier, mon cher enfant. » (ibid.) La bureaucratie bloque la voix de l'individu, pour que le système en profite de la faveur accordée. C'est un faux pouvoir sans véritable fondement juridique.

Paradoxalement, le directeur fait référence à la situation financière de Meursault, qui n'est pas pertinente. Meursault se trouve devant un juge inquisiteur qui le met en cause : « J'ai lu le dossier de votre mère. » (Camus, 1942a : 1128) Du côté de Meursault, il y a une contre-accusation silencieuse de révolte. Le directeur insinue que Meursault, en tant que gardien, a

³⁰ « Les réactions de l'enfant – Même si cela peut être difficile, il est essentiel de parler de la mort avec l'enfant ... L'enfant réagira selon son âge, sa personnalité, les circonstances entourant le décès de la personne et de nombreux autres facteurs : ... À la suite d'un décès, l'enfant peut avoir différentes réactions ... Peu importe sa réaction, ne le tenez pas éloigné de ce qui se passe. Il a lui aussi besoin de vivre son deuil. »

³¹ « La torture a été pratiquée durant cette période sur les populations algérienne et française par les forces coloniales (l'armée française, l'OAS, les forces de police) dans des proportions qui ... concerneraient des centaines de milliers d'Algériens ... Cette loi prévoit dans son article 1 que « Sont amnistiées de plein droit toutes infractions commises en relation avec les événements d'Algérie. Sont réputées commises en relation avec la guerre d'Algérie toutes infractions commises par des militaires servant en Algérie. »(Torture, s.d.)

manqué à sa mère : « Il lui fallait une garde. » (ibid.) Il l'insulte en lui disant que sa mère éprouvait plus de bonheur à l'asile qu'en compagnie de son propre fils : « Et tout compte fait, elle était plus heureuse ici » (ibid.); et : « Vous êtes jeune et elle devait s'ennuyer avec vous » (ibid.), ce qui est un jugement social sévère. Il n'est pas étonnant que Meursault témoigne ensuite de sa reconnaissance envers la fonction du directeur comme il se serait adressé au juge : « Seigneur ! » ou « Comme il plaît à la Cour ! » : « J'ai dit : « Oui, monsieur le Directeur. » » (ibid.)

Meursault, qui s'impatiente de voir sa mère, redevient ici l'accusateur ; peut-être que le procureur silencieux, le directeur, tout en étant le juge, devient aussi l'accusé : « Le directeur m'a encore parlé. Mais je ne l'écoutais presque plus. » (Camus, 1942a : 1128) La confrontation avec la bureaucratie a pris trop de temps ; Meursault considère que le jugé ne mérite pas d'être écouté : « Puis il m'a dit : 'Je suppose que vous voulez voir votre mère.' » (ibid.) A quelle réponse le directeur s'attendait-il de la part de Meursault ? Le système est hypocrite. C'est une accusation.

La coutume veut que ce soit les enfants qui organisent l'enterrement de leurs parents. Ici le directeur usurpe le droit de prendre des décisions, même celles de nature religieuse. Le directeur est tacitement accusé de mensonge : « 'Un dernier mot : votre mère a, paraît-il, exprimait souvent à ses compagnons le désir d'être enterrée religieusement'... Maman, sans être athée, n'avait jamais pensé de son vivant à la religion. » (Camus, 1942a : 1129) Le directeur est évidemment membre d'une église et il insiste sur ses préférences personnelles, de façon commode, concoctant une histoire, puisque la mère décédée ne peut être témoin ; le directeur est donc absous de poursuite. La réaction de Meursault, qui n'a pas été consulté, est une révolte silencieuse : « Je l'ai remercié. » (ibid.)

Enfin, on empêche à Meursault de rendre hommage à sa mère comme il l'aurait souhaité. Il faut prendre en considération que ce « peuple de Dieu » se compose des mêmes personnes « *qui changent de linge* » et qui deviennent « réellement » des *Juges intègres* (Camus, 1956 : 1542) sur un plan ironique et satirique.

Death is inevitable, yet the loss of a close friend or family member always showers us with a range of emotions. One day we might desperately try to avoid the pain, anxiety and feelings of helplessness we feel when a loved one dies. Other days, we feel like life has returned to normal—at least until we realize that our life has changed irrevocably. Despite the gamut of emotions we feel, grieving for a loved one helps us cope and heal. The intense, heart-breaking anguish indicates that a deep connection has been severed. Without a doubt, grieving is painful. But it is also

necessary. Going forward doesn't mean forgetting about the loved one who died. Enjoying life again doesn't imply that the person is no longer missed. Piecing together your shattered emotions doesn't mean you, somehow, betray a friend or family member. It simply means that your grief has run its course. (Kübler-Ross, 1969: 45-60).

Meursault se trouve constamment soumis aux risques de décisions imparfaites. Même le juge, décoré de la Légion d'Honneur, montre clairement que l'être humain est enclin à la faillibilité dans ses jugements qui peuvent causer un préjudice psychologique irréversible à long terme à des innocents.

6.4 Mini-procès 4 : Cruauté envers « les animaux »

6.4.1 Allégorie de la tyrannie

Camus a montré son intérêt pour la science, notamment en ce qui concerne la peine de mort, dans *Réflexions sur la peine capitale* (Koestler et Camus, 1957 : 148-154). Il convient de noter l'imagination dont il y fait preuve, quant aux questions sur la peine de mort (Morisi, 2011 : 259). Ce mini-procès explore la psychologie entre l'être humain et les animaux, ainsi que celle d'un tyran.

Le vieux Salamano, las de vivre, et son vieux chien malade et délaissé, entrent en lice comme ils le font tous les jours. Le public et les enfants impressionnables sont soumis à son comportement brutal quotidien :

Les enfants qui causent ...de la souffrance ... à des animaux présentent un risque accru d'être violents envers leurs camarades ... des études ont établi un lien étroit entre la cruauté enfantine ... et la délinquance violente ... les enfants qui infligent de mauvais traitements aux animaux ...ont ... de risque ... des conduites antisociales. (Thomas, 2014)

À travers cela, Camus pense également à la génération suivante – les enfants qui seront les juges de demain :

Apprendre aux enfants l'empathie envers les autres êtres vivants dès leur plus jeune âge ... est très important. Des parents bienveillants ... peuvent inspirer les générations futures à faire des choix de compassion. (Petafrance, s.d.)

Contrairement à d'autres commentaires camusiens, nous pensons que Salamano (s.d.) est une métaphore de la tyrannie qui a aussi un bon côté :

Bien que peu d'auteurs classiques survivants aient quelque chose de bon à dire sur les tyrans, ils ont généralement réussi à gouverner, apportant la prospérité économique et l'expansion à leurs villes. (Britannica, s.d.)

Il est possible, pourtant, que le despotisme de ces tyrans provient de certaines failles de la personnalité, décrites plus loin, et qui proviennent par exemple de l'enfance :

Des personnalités autocentrées – Une montée de ces tempéraments difficiles ...
« Les adolescents auxquels j'enseigne depuis quinze ans n'ont jamais appris à tenir compte des autres, le collectif n'a aucun sens à leurs yeux. Ils sont devenus leur propre référence, incapables de se remettre en question. » (Pellé-Douël, 2018)

Camus était totalement opposé à la violence et n'aurait certainement pas voulu que le brutal Salamano soit pardonné par la société. Salamano a deux visages : le premier sympathique, l'autre d'une cruauté barbare – les deux visages de la tyrannie. La brutalité va au-delà des droits raisonnables sur les animaux. Comment Salamano peut-il aimer son chien tout en criant : « Salaud ! Charogne ! », « carcasse pourrie » (Camus, 1942a : 1145), et en frappant son animal malade et effrayé ? Personne n'éprouve la moindre sympathie pour Salamano.

Salamano et son chien illustrent une gamme d'imperfections humaines : la cruauté, le despotisme, les défauts psychologiques, la négligence. Selon la tradition, les animaux sont placés à un niveau inférieur de l'échelle ethnologique :

à mesure que les animaux devenaient des animaux domestiques, les humains les traitaient comme des biens et commençaient à les percevoir comme inférieurs (Comparative psychology, s.d.)

L'imperfection essentielle est l'oppression violente. Le mini-procès raconte les histoires du règne de la terreur : d'un être humain envers un animal, et la relation odieuse entre un leader autocratique et ses sujets terrifiés : « Alors, ils restent tous les deux sur le trottoir et ils se regardent, le chien avec terreur, l'homme avec haine. » (Camus, 1942a : 1144) Malgré ses mauvais traitements du vieux chien, il l'aime toujours et pleure lorsque celui-ci s'égare :

Quand nous nous sommes rapprochés, j'ai vu qu'il n'avait pas son chien. Il regardait de tous les côtés, tournait sur lui-même, tentait de percer le noir du couloir, marmonnait des mots sans suite et recommençait à fouiller la rue de ses petits yeux rouges. (Camus, 1942a : 1153)

C'est un étrange rapport amour-haine que l'on retrouve dans la relation entre le tyran et ses sujets :

Maintes et maintes fois dans l'histoire ... il semble qu'un certain type de personnalité continue de surgir à des postes de pouvoir : le tyran. Ils sont étonnamment similaires : charismatiques, charmants, mais aussi calculateurs et cruels. (Kim, 2017).

La cruauté envers les animaux n'est pas inhabituelle et a lieu tous les jours, en choquant profondément toute personne raisonnable :

Il ne se passe pas une journée sans que la presse ne nous révèle un cas particulièrement odieux de maltraitance animale. (Fize, 2016)

La nature explicite de sa brutalité envers son chien est trop cruelle pour tout lecteur raisonnable, même en sachant que ce n'est qu'une description dans un roman (Camus, 1994 : 253-254). Cette description est aussi une présentation allégorique saisissante d'un État totalitaire (Totalitarisme, s.d.). Le public ne voit pas la réalité ; le mensonge demeure un mystère :

À force de vivre avec lui, seuls tous les deux dans une petite chambre ... Si par hasard le chien fait dans la chambre, alors il est encore battu ... Il y a huit ans que cela dure. Céleste dit toujours que « c'est malheureux », mais au fond, personne ne peut savoir. (Camus, 1942a : 1144-1145).

C'est un phénomène universel ; les problèmes sont résolus en champ clos, à l'exclusion du public ; les comportements oppressifs se multiplient et s'intensifient : « La liberté consiste à ne pas mentir. Là où le mensonge prolifère, la tyrannie s'annonce où se perpétue. » (*Le Progrès de Lyon*, 1951 : 391)

L'auteur rejette la tyrannie (Camus, 1951 : 430, 431, 527-528) ; sous l'épée menaçante du tyran, le peuple gémit, se plaint et pleure. Les différentes interprétations du personnage Salamano (s.d.) soulignent l'importance du rôle assigné au vieil homme avec son pauvre chien :

le souvenir nostalgique des soins maternels, du geste qui calme la douleur. Ce n'est par hasard qu'à ce point, le vieux Salamano parle à Meursault de la mère : le chien, en effet, ne représente pas tant la mère, comme l'affirment Pichon-Rivière et Baranger (1959), que plutôt Meursault lui-même, l'enfant serré à l'intérieur de l'espace physique (enlacement, caresse) et mental de la mère, quand il avait du poil et pouvait être admiré et aimé. La perte du poil symbolise la perte de la peau maternelle : l'enfant vient de naître. L'origine du malaise est claire : la mère n'a pas permis à l'enfant d'intérioriser une peau psychique. (Anzieu, 1985 ; Verde, 1995 : 25)

Salamano condamne son chien, qui ne peut pas se défendre, comme un état totalitaire qui exclut tout jugement équitable. Camus combine la tyrannie et la peine capitale :

Mais il arrive qu'une des forces de l'âme se déchaîne, jusqu'à occuper tout le champ de la conscience : aucun instinct, fût-ce celui de la vie, ne peut alors s'opposer à la tyrannie de cette force irréversible. Pour que la peine capitale soit réellement intimidante, il faudrait que la nature humaine fût différente et qu'elle fût aussi stable et sereine que la loi elle-même. Mais elle serait alors nature morte. (Koestler et Camus, 1957 : 158)

La révolte est le moyen par lequel l'être humain établit ses valeurs (Camus, 1951 : 431). La communauté accuse Salamano et le sens moral met en cause la communauté qui tolère cette cruauté :

Il était avec son chien. Il y a huit ans qu'on les voit ensemble. L'épagneul a une maladie de peau, le rouge, je crois, qui lui fait perdre presque tous ses poils et qui le couvre de plaques et de croûtes brunes. (Camus, 1942a : 1144)

L'être humain et l'animal sont proches sur le plan de la faillibilité. On accuse l'être humain de s'élever au-dessus de l'animal alors qu'ils sont animaux tous les deux : « Ils ont l'air de la même race et pourtant ils se détestent. » (ibid.). L'histoire tragique de ces deux êtres est sans fin : c'est l'absurdité en mouvement, sans bonheur. C'est une monotonie de terreur vers le même destin déplorable : « Deux fois par jour, à onze heures et à six heures, le vieux mène son chien promener. Depuis huit ans, ils n'ont pas changé leur itinéraire. » (ibid.) Cette monotonie frustrante est une accusation contre l'existence. C'est le destin de *tout le monde*.

Le pauvre chien n'est là pour se soumettre aux excès de son propriétaire. Selon Darwin (s.d.) chaque être humain, animal, insecte, microbe se bat pour sa survie. Tout être doit se rebeller contre un traitement injuste. La peur est un symptôme de révolte contre un monde injuste : « Alors, ils restent tous les deux sur le trottoir et ils se regardent, le chien avec terreur, l'homme avec haine. » (Camus, 1942a : 1144) C'est la peur primordiale avant la peine de mort. Le chien, dans une cellule de prison, attendant la mort quand la punition devient insupportable. Un état de huis clos. C'est horriblement injuste ; les dégâts psychologiques sont immenses (Bouissou 1992 : 304-306) :

On peut les voir le long de la rue de Lyon, le chien tirant l'homme jusqu'à ce que le vieux Salamano bute. Il bat son chien alors et il l'insulte. Le chien rampe de frayeur et se laisse traîner. À ce moment, c'est au vieux de le tirer. Quand le chien a oublié, il entraîne de nouveau son maître et il est de nouveau battu et insulté. (Camus, 1942a : 1144)

Dans *Le premier homme* (Camus, 1994 : 253-254), Camus assimile la mort tortueuse du poulet à celle d'un être humain sans défense mis à mort de manière sanglante. La souffrance et la peur insoutenables du chien sans échappatoire jusqu'à la mort, est une métaphore de la

désolation des condamnés avant l'exécution. Camus replace dans le contexte de son opposition à la cruauté à l'égard des animaux le traitement du chien et du poulet. Un être vivant ne mérite pas de mauvais traitements :

Cette maltraitance ... est multiforme. Derrière ce mot en effet se cachent non seulement des coups portés sur des animaux, d'élevage ou de compagnie, sans défense, et qui, tous, ne demandent qu'à vivre, mais aussi de véritables tortures. (Fize, 2016)

La cruauté envers les animaux, considérés comme inférieurs, nuit gravement à la dignité de la société. La cruauté est une blessure durable :

Placer les animaux dans le champ d'application du droit international et des droits européens paraît donc devoir les élever à un niveau supérieur correspondant à celui de ces sources externes du droit. (Dubos et Marguénaud, 2009)

Il semble que Salamano lui-même souffre d'une maladie psychologique (Decrouy, 2018),³² peut-être une colère mal dirigée contre quelque chose de totalement innocent (Diviné, 2012) ?³³ C'est une analogie du pouvoir d'un despote sur ses sujets (Tyran, s.d.).³⁴ La faillibilité du tyran réside dans son intention malveillante, profondément ancrée, d'imposer l'esclavage : « Céleste dit toujours que 'c'est malheureux', mais au fond, personne ne veut savoir. » (Camus, 1942a : 1114) Comme Salamano et son chien, le tyran blâme et menace toujours à tort ses sujets, comme des êtres qui ne méritent pas la vie (Cochrane, 2009) :

C'est ainsi tous les jours. Quand le chien veut uriner, le vieux ne lui en laisse pas le temps et il le tire, l'épagueul semant derrière lui une traînée de petites gouttes. Si par hasard le chien fait dans la chambre, alors il est encore battu. Il y a huit ans que cela dure. (Camus, 1942a :1144)

Un juge mal intentionné peut détester sans raison un innocent et rendre un jugement erroné et biaisé (Dépret et Filisetti, 2001).³⁵ Ignorant les faits réels, le juge est influencé par des effets psychologiques. Qu'il s'agisse d'antagonisme contre l'accusé ou de toute autre impulsion, le juge rendra un jugement erroné – sans que personne ne le sache. La question

³² « Un psychopathe est une personne qui possède de grosses difficultés pour comprendre la souffrance des autres ... il n'hésitera pas à le faire ... beaucoup de psychopathes peuvent finir par maltraiter les animaux. »

³³ « La colère est une émotion mal-aimée et trompeuse. Elle est protéiforme, mélange de sensations physiques ancestrales, dirigée par la peur ou par la tristesse. Malheureusement, elle est souvent un piège et nous aveugle. »

³⁴ « un individu disposant d'un pouvoir absolu, après s'en être emparé de façon illégitime ... la nature du pouvoir tyrannique se reconnaît en effet à ce que le tyran, sans abolir les lois, se place au-dessus d'elles. La perversion de ce régime tient aussi au fait ... de l'amour du tyran de son hostilité à l'égard du peuple qu'il désarme et asservit. »

³⁵ « Juger et estimer la valeur d'autrui : des biais de jugement aux compétences sociales – Des biais socio-affectifs : Juger quelqu'un est un acte éminemment social à plus d'un titre. Non seulement la cible et la source du jugement sont engagées dans une relation interpersonnelle ... mais elles sont également positionnées dans des rôles sociaux qui prescrivent leurs conduites respectives ... dont les normes et les valeurs dirigent le processus d'évaluation. »

pertinente entre en jeu : « Alors je lui ai demandé ce que le chien lui avait fait. » (Camus, 1942a : 1145). La réticence du chien constitue une révolte, un 'non' ! C'est une accusation de la société contre elle-même :

Souvent, la cruauté des personnes qui maltraitent des animaux ne connaît pas la barrière des espèces. Des recherches en psychologie et criminologie démontrent que les agresseurs d'animaux ont tendance à répéter leurs crimes et commettent des actes similaires avec des membres de leur propre espèce. (Peta France, s.d.)

Soudain Salamano s'affaire autour de la gorge du chien, ce qui suggère la peine de mort. L'implication est qu'un animal ne peut pas faire confiance à un être humain ; ils sont de la même race : « Il ne m'a pas répondu ... Je le devinais, penché sur son chien, en train d'arranger quelque chose sur le collier. J'ai parlé plus fort. » (Camus, 1942a : 1145) C'est une référence subtile à des intentions meurtrières et à la guillotine. Il y a un risque lorsque le juge, qui a une envie psychopathique de tuer, même si ce n'est qu'une fois dans sa vie, doit prononcer la peine de mort (Paquet, 2017). Combien de souffrances un esprit aussi monstrueux a-t-il causé au fil des années ?

Le juge Jacques Delisle de la Cour d'appel du Québec prenait sa retraite à l'âge de 74 ans ... le 12 novembre 2009, son épouse Marie-Nicole Rainville, 71 ans, était retrouvée morte au domicile familial ... Le 15 juin 2010 ... un ex-juge était accusé ... soit un meurtre avec préméditation ... Après deux jours et demi de délibérations, Jacques Delisle fut reconnu coupable de meurtre au premier degré et condamné à la prison à perpétuité. (ibid.)

Salamano, accusé par Meursault, est coupable de garder le silence (Bartmann, 2015).³⁶ Le vieil homme met en question les droits des animaux : « si ces droits étaient soulevés ». Plus tard dans l'histoire, le lecteur se rappelle l'exclamation du procureur : « Quel est le criminel ici » (Camus, 1942a : 1189), l'accusé (le chien ou Meursault) a-t-il des droits ?

L'être humain porte le fardeau d'un lourd passé qui a de graves répercussions lors des jugements. Pour partager son fardeau, nous apprenons que Salamano est en colère, qu'il est veuf et seul. C'est son accusation contre la vie. Inconsciemment il dirige sa colère vers le chien. De même, un juge qui souffre psychologiquement de la colère peut prononcer des jugements influencés par cette faiblesse (Jeuland, 2018) : « Il m'a dit qu'il l'avait eu après la mort de sa femme ... Il n'avait pas été heureux avec sa femme, mais ... » (Diviné, 2012)³⁷

³⁶ « Attendu, d'autre part, que si le silence ne vaut pas à lui seule acceptation, il n'en est pas de même lorsque les circonstances permettent de donner à silence la signification d'une acceptation. »

³⁷ « La colère est une émotion mal-aimée et trompeuse. Elle est protéiforme, mélange de sensations physiques ancestrales, dirigée par la peur ou par la tristesse. Malheureusement, elle est souvent un piège et nous aveugle ... La colère cache

Sa colère pourrait avoir une autre origine. Il avait des rêves qui ne se sont pas réalisés : « Dans sa jeunesse, il avait eu envie de faire du théâtre : au régiment il jouait dans les vaudevilles militaires. » (Camus, 1942a : 1158) À la fin, il a travaillé pour les chemins de fer : « Mais finalement, il était entré dans les chemins de fer et il ne le regrettait pas, parce que maintenant il avait une petite retraite. » (ibid.)

Pourtant, quelle que soit la raison, il devait faire un jugement. A-t-il regretté sa décision ? Est-il possible que son regret ait provoqué des troubles psychologiques ? Ces inquiétudes mentales épuisent l'être humain au point de rupture absolue. Cela arrive même que des personnes, en conflit avec leurs partenaires, soient cruelles envers les animaux (André, 1999 ;³⁸ Greenberg, 2012) :

Les animaux sont aussi souvent victimes dans les foyers où règne la violence De nombreux agresseurs tentent de contrôler leurs victimes, telles que leur partenaire ou leur conjoint, en menaçant, torturant ou en tuant les animaux de leur victime. (Peta France, s.d.)

Salamano conclut par la révolte ontologique de souffrance de la vieillesse, un sous-produit de l'absurdité, le vieillissement de l'être humain : « Mais selon lui, sa vraie maladie, c'était la vieillesse, et la vieillesse ne se guérit pas. » (Camus, 1942a : 1158). Salamano nourrissait une rancune contre lui-même et contre la vie. Cela aurait pu l'inciter à projeter sa colère sur son chien. Avoir des regrets est humain et fréquent. Combien y a-t-il de juges qui devraient vider leur âme et se débarrasser des préjugés qu'ils ont accumulés au fil des ans ? Une série constante d'auto-accusations et d'auto-jugements tout au long de la vie :

on regrette son enfance, ses vacances, un amour de jeunesse ... Un autre usage, plus large ... lié au mécontentement ou au chagrin d'avoir fait – ou de ne pas avoir fait – quelque chose ... En ce sens, le regret n'est pas seulement une douleur du passé, mais aussi une souffrance du présent ... En psychologie, le regret est défini comme un sentiment, associant des aspects émotionnels (tristesse, parfois colère, honte ou inquiétude) (André, 1999)

Salamano dirige mal et implacablement son « accusation » contre son chien et contre lui-même. N'étant pas prêt à remédier aux faiblesses, il projette les échecs sur les autres : « Il avait

souvent la tristesse, en particulier dans le deuil. Elle cache aussi un désir de vengeance « pourquoi m'as-tu abandonné ? » dit la personne en colère contre l'être cher qui est mort. »

³⁸ « Christophe André est médecin psychiatre à l'Hôpital Sainte-Anne de Paris. Regrets d'hier ... et d'aujourd'hui : « On ne regrette pas de la même façon ce qu'on a fait et ce que l'on n'a pas fait :: les psychologues montrent que les actions non réalisées laissent un sentiment de regret plus amer. Qui peut prétendre ne rien regretter dans sa vie ?? L'existence nous impose tant d'occasions d'éprouver des regrets : occasions ratées, erreurs de jugement, actes impulsifs, ou inhibitions inexplicables ... Le regret, un compagnon de toute la vie ? »

mauvais caractère, m'a dit Salamano. » (Camus, 1942a :1158) De même pour un tyran. Ses sujets opprimés ont toujours tort. Les juges accusent, mais n'acceptent pas que leurs jugements soient erronés :

Se remettre en question est donc difficile ... Il faut alors endosser la responsabilité ... Nous préférons alors que ce soit la faute du voisin ... Il existe également un autre mécanisme ... en utilisant la projection. Cette technique revient à reprocher à un autre ce qui nous appartient mais que nous refusons de délivrer (*Nos pensées*, 2015)

Camus dresse le profil d'un type capable d'exécuter un autre être humain. Avait-il Salamano en tête ? Une personne qui garde son sang-froid et qui est sans émotions humaines, malgré ses « petits yeux rouges », qui détruit horriblement une vie, ignorant totalement le fait d'être aussi imparfait que le condamné – qu'il est pourtant prêt et avide à exécuter. Alors le condamné, le cou plié et la tête tournée vers la foule, est soudain accusateur, juge et bourreau :

Imaginons surtout les sentiments de l'homme qui tue en service commandé ... le bourreau. Que penser de ces fonctionnaires, qui appellent ... le condamné « le client » ... le prêtre Bela Just ... écrit : « L'argot des justiciers ne le cède en rien en cynisme et en vulgarité à celui des délinquants » ... Il s'agit, dira-t-on, de créatures exceptionnelles qui trouvent une vocation dans cette déchéance. On le dira moins quand on saura qu'il y a des centaines de personnes qui s'offrent pour être exécuteurs gratuitement. (Koestler et Camus, 1957 : 162-163)

Il ne faut pas beaucoup réfléchir pour se rendre compte qu'un juge, qui peut héberger autant de graves défauts psychologiques cachés, ne peut jamais être autorisé à oser prendre une décision concernant la peine de mort et la vie d'un autre être humain. La société peut-elle jamais permettre que la justice sur une vie soit laissée entre les mains d'un être humain aussi méprisable et faillible ? Ce qui est endémique, c'est

l'absurdité de l'absurdité

6.5 Mini-procès 5 : *La relation amoureuse*

Le désir est un langage magique, il est silencieux, avance Paule Salomon. C'est une illusion de penser qu'il faut systématiquement verbaliser pour renforcer les liens du couple. Le silence, la communication sensorielle sont des outils puissants et trop souvent négligés. Lorsque la relation amoureuse se noue, les moments les plus intenses de l'intimité se passent de mots. La communication se fait de corps à corps, d'âme à âme. Ensuite seulement, vient le verbe. Toute

la difficulté réside à lui trouver sa juste place. En évitant les écueils du trop dire et des silences fuyants. (Accorsi, 2001)

Un des mini-procès les plus intimes dans la vie de tous les jours est celui d'une relation amoureuse, soumise à d'immenses fluctuations émotionnelles :

Qu'est-ce qu'être « normal » ou être « anormal » ? La question de la normalité psychologique nous interroge tous. Il nous est tous arrivé ... de nous demander si les pensées ... qui nous traversent l'esprit sont normaux ... Et puis il serait difficile pour nous aussi de livrer nos sentiments et pensées intimes. (La normalité, s.d.)

La passion, sous toutes ses formes, domine la pulsion sexuelle chez les hommes :

La sexualité ... continue de sous-tendre la plupart de nos paroles et de nos actes. En parler est difficile, dans la vie, mais, qu'on le veuille ou non, « ça » parle en nous et surgit dans nos évitements, nos silences le désespoir qui jette les êtres à la rencontre les uns des autres dans un corps-à-corps qui ... continue de raconter le mystère humain entre le sale et la beauté, le mal indissolublement lié au plaisir. (Schneider, 2011)

Camus se réfère dans *L'Étranger* à la relation amoureuse entre homme et femme. Cela n'exclut pas d'autres relations amoureuses :

L'homosexualité est en somme aussi mystérieuse que l'hétérosexualité. Elle ne s'explique pas, elle ne se commande pas. Et s'il est parfois difficile, lorsqu'on commence à peine sa vie amoureuse, de réaliser que l'on s'inscrit dans cette « minorité », plus vite on accepte cette évidence et plus on a des chances d'être heureux ! (Mauboussin, 2016)

Mais l'exemple camusien est hétérosexuel. Y a-t-il un jugement plus émotif qu'entre amoureux ? Ces relations se prêtent à des arguments sur un plan quotidien :

La relation amoureuse est rarement un long fleuve tranquille qui se laisse aller au gré du vent ! Et à bien y penser, c'est tant mieux ! Être en couple, c'est aussi accepter le fait que les disputes, les conflits et les remises en question feront partie de la vie ... Bien des conflits peuvent se régler plus facilement, simplement en admettant ses propres torts et en se mettant dans la peau de l'autre. (Larivière, s.d.)

Ces disputes ont leur origine dans la jalousie, l'argent et l'adultère et mènent souvent à la rupture :

Nombre de divorces naissent de longues périodes de conflit où la tension monte graduellement. Au sein du couple, la colère gronde et les accrochages se multiplient, jusqu'à vous conduire à deux doigts du point de rupture ... « Nous avons atteint le paroxysme du conflit À ce niveau, nos paroles comme notre langage corporel

montraient clairement que nous avons perdu tout respect l'un pour l'autre. »
(Wong, 2018)

Au fil des siècles, la différence entre l'attraction physique et l'amour a été un sujet d'intérêt pour de nombreux philosophes :

Empédocle imaginait l'amour et la haine comme les deux forces originaires de l'être ... Aristophane, dans ... imagine l'amour comme une aspiration à l'unité originelle. Socrate ... comprend l'amour comme étant l'enfant de Pénia, le dénuement ... Aimer, c'est désirer ce qu'on n'a pas. Aristote conceptualise la différence entre éros et philia, mettant en valeur cette dernière. (Amour, s.d. ; Cantique des Cantiques, s.d.) ;³⁹;

Un déluge d'accusations fait partie de la guerre des sexes discutée dans ce mini-procès (Jeu de la guerre 2017 ; Battle of the sexes, s.d.).⁴⁰ Des fluctuations entre accusations, défenses, jugements et révoltes constituent un passe-temps quotidien d'amoureux.

Il est de notoriété publique que Camus était un coureur de jupons. Son comportement a mené à la dépression nerveuse de sa seconde épouse, Francine, la mère de leurs jumeaux. (Guérin, 2009 : 321-324). Selon Jean Paul Sartre et d'autres critiques (ibid.). *La chute* a été comme une confession, y compris de ses amours (ibid. ; Lennon, 1997). Inclure la relation de Meursault et de Marie n'est donc pas étonnant.

Dans ce mini-procès, Camus guide le lecteur à travers les passions soulevées entre les sexes. Meursault et Marie révèlent de manière subtile les différences psychologiques entre les deux sexes (Camus, 1942a : 1139, 1150-1151, 1156, 1162-1163). Leurs réactions sont retracées par une forme de révolte entre eux, et de manière logique par un déluge d'accusations. Les différends, toujours sans solution (Tribune, 2008 ; Cormont s.d. ; Hadj-Djilani, 2009), généralement en raison d'un malentendu, impliquent un accusateur et un accusé qui partagent le rôle du juge.

Sur la plage, Meursault rencontre Marie, une dactylographe, avec qui il veut faire l'amour ; il pense qu'elle a le même désir (Camus, 1942a : 1138-1139). Différents contacts sensuels ont lieu entre eux ce jour-là ainsi qu'au cinéma le soir. Après le film, ils font l'amour dans son appartement et le week-end suivant aussi. Leur attraction sexuelle se voit aussi sur le plan vestimentaire (op. cit. : 1150-1151). Marie est heureuse : « J'ai raconté à Marie l'histoire

³⁹ « Nous avons pourtant, dans ce livre, affaire à un amour sensuel et passant continuellement par l'exaltation de la beauté et les relations physiques. »

⁴⁰ « la lutte continue entre les sexes, physiquement et psychologiquement, d'une manière ou d'une autre, à l'avantage, lorsque cela convient. »

du vieux et elle a ri. Elle avait un de mes pyjamas dont elle avait retroussé les manches. Quand elle a ri, j'ai eu encore envie d'elle.» (op. cit. : 1151).

Les querelles commencent aussitôt. Dans cette brève histoire d'amour, Marie explore les possibilités du mariage. Elle confronte Meursault (Grolleau 2013) : « Un moment après, elle m'a demandé si je l'aimais. » (Camus, 1942a : 1158). Une question ambiguë : simple enquête ou demande en mariage ? Une question piégée : si la réponse n'est pas favorable, cela deviendra une accusation. Meursault est indifférent : « Je lui ai répondu que cela ne voulait rien dire, mais qu'il me semblait que non. » (Camus, 1942a : 1151)

La réponse est naturellement une gifle pour Marie. C'est exaspérant, un choc pour Marie, qui s'est donnée à Meursault. Ou bien a-t-elle tenté sa chance et sa réaction est-elle hypocrite ? Meursault plaide en silence : « Non je ne t'aime pas » ; l'accusation de Marie n'a aucun fondement. Elle fait un jugement et se révolte contre Meursault : « Elle a eu l'air triste. » (ibid.). Les rôles s'inversent : par son silence, Marie accuse Meursault d'avoir abusé de sa confiance. Son jugement de coucher avec lui était-il erroné ? Ou le met-elle à l'épreuve, tout simplement ? Meursault se défend. Des déclarations d'amour après peu de temps ne veulent rien dire ; il accuse Marie d'idées irrationnelles sur le mariage. Elle se méprend sur la nature de leur relation. Cependant Marie semble blessée. Sa tristesse constitue une révolte contre les abus sexuels :

Sournois, l'abus l'est d'autant plus lorsque la femme s'y plie, sans apparente résistance. « C'est pour elle un moyen de court-circuiter la tension », confirme le délégué. La victime lâche sur le front sexuel, pour avoir la paix ailleurs, pour préserver la sécurité des enfants, par exemple. Les femmes ne sont pas dans l'acceptation mais dans une stratégie de survie. Elles abandonnent le domaine sexuel à l'homme. C'est comme si elles se disaient : « Qu'il se serve, je suis ailleurs. » Une stratégie qui leur permet de préserver leur identité. (Tribune, 2008)

Faisons un saut en avant. Meursault ressent de nouveau cette absence de tendresse dans le couloir de la mort. La visite de Marie constitue une accusation silencieuse : « C'était dans l'ordre des choses. Comment l'aurais-je su puisqu'en dehors de nos deux corps maintenant séparés, rien ne nous liait et ne nous rappelait l'un à l'autre » (Camus, 1942a : 1206-1207). Par contraste, Marie l'accuse : elle pense encore à Meursault comme à un mari, elle reste fidèle à lui, même dans les pires circonstances : « Tu sortiras et on se mariera ! » (op. cit. : 1206-1207). À cet égard, l'approche de Clamence, le juge-pénitent, sur les faiblesses des hommes envers les femmes, est instructive et équivaut à un aveu de culpabilité. Il est significatif que Clamence accuse les femmes :

Je me suis réfugié seulement auprès des femmes. Vous le savez, elles ne condamnent vraiment aucune faiblesse : elles essaieraient plutôt d'humilier ou de désarmer nos forces. C'est pourquoi la femme est la récompense, non du guerrier, mais du criminel ... Puisque j'avais besoin d'aimer et d'être aimé, je crus être amoureux. Autrement dit, je fis la bête. (Camus, 1956 : 1526)

Quelques jours après, Marie le confronte de nouveau : « Le soir, Marie est venue me chercher et m'a demandé si je voulais me marier avec elle. » (Camus, 1942a : 1156) Elle ne permet aucunement à Meursault de se défendre, excluant ainsi tout « malentendu ». Puisqu'il profite d'une vie amoureuse, il n'a aucune raison de ne pas se marier. Meursault se défend par une promesse vide qui dénonce le mariage : « J'ai dit que cela m'était égal et que nous pourrions le faire si elle le voulait. » (ibid.)

Cela devient un jugement. Il la trouve coupable d'irrationalité. Marie entame alors son contre-interrogatoire : « Elle a voulu savoir alors si je l'aimais. » (ibid.) Meursault se montre honnête : « J'ai répondu comme je l'avais déjà fait une fois, que cela ne signifiait rien mais que sans doute je ne l'aimais pas. » (ibid.) Marie juge Meursault : il se condamne par sa propre réponse : « 'Pourquoi m'épouser alors ?' a-t-elle dit. » (ibid.) Clémence fait référence à ce type d'interrogation à double tranchant, à cette position inextricable (Larousse « catch-22 ») :

Je me surprénais à poser souvent une question qu'en homme d'expérience j'avais toujours évitée jusque-là. Je m'entendais demander : « Tu m'aimes ? » Vous savez qu'il est d'usage de répondre en pareil cas : « Et toi ? » Si je répondais oui, je me trouvais engagé au-delà de mes vrais sentiments. Si j'osais dire non, je risquais de ne plus être aimé, et j'en souffrais. (Camus, 1956 : 1526-1527)

Meursault plaide que le mariage n'est pas essentiel : « Cela n'avait aucune importance et que si elle le désirait, nous pouvions nous marier. » (Camus, 1942a : 1156).

C'était le choix de Marie, pas le sien : « D'ailleurs, c'était elle qui le demandait et moi je me contentais de dire oui. » (ibid.). Cependant, Marie ne met pas fin à ses accusations. Elle invoque la morale : « Elle a observé alors que le mariage était une chose grave. » (ibid.) La politique de société et de l'église entre maintenant en lice :

La morale (du latin *moralis* « relatif aux mœurs ») désigne l'ensemble des règles ou préceptes, obligations ou interdiction relatifs à la conformation de l'action humaine aux mœurs et aux usages d'une société donnée. C'est en ce sens, et contrairement à la métaphysique, une science philosophie pratique qui ne doit se confondre ni avec la casuistique ni avec l'idéologie. Bien qu'étymologiquement proche, la morale se distingue de l'éthique qui se définit telle une réflexion fondamentale sur laquelle la morale établira ses normes, ses limites et ses devoirs. (Morale, s.d.)

Meursault et Marie portent des jugements diamétralement opposés. Leur silence ici crée une tension. Marie se sent rejetée : « Elle s'est tue un moment et elle m'a regardé en silence. » (Camus, 1942a : 1156). Marie, piquée, cherche plus de clarté : « Puis elle a parlé. Elle voulait simplement savoir si j'aurais accepté la même proposition venant d'une autre femme, à qui je serais attaché de la même façon. » (ibid.) Il s'agit d'un jugement des hommes qui font croire à diverses femmes qu'ils les aiment, une pratique condamnée comme « déclaration frauduleuse ». Comme à son habitude, Meursault, répond très honnêtement : « J'ai dit : « Naturellement. » (ibid.) Clamence se moque aussi des femmes :

Parfois, j'allais même jusqu'à leur faire jurer de n'appartenir à aucun autre homme, pour apaiser ... mes inquiétudes sur ce point ... Une certaine sorte de prétention était en effet si incarnée en moi que j'avais de la difficulté à imaginer, malgré l'évidence, qu'une femme qui avait été à moi pût jamais appartenir à un autre. (Camus, 1956 : 1507)

En même temps, il souligne le point de vue des femmes : « Les uns crient : 'Aime-moi !' Les autres : 'Ne m'aime pas !' Mais une certaine race, la pire et la plus malheureuse : 'Ne m'aime pas et sois-moi fidèle !' » (ibid.) À travers le prisme complexe de Clamence, Camus met en jeu la faillibilité des sexes, qui provient de l'égoïsme et des jugements erronés sur l'infidélité :

l'adultère : Dans près de 40% des cas, l'adultère représente le principal motif de séparation des couples mariés. En outre, si l'on décortique ce chiffre, la majorité des relations extraconjugales seraient menées par les hommes. Ainsi, une plus grosse proportion d'hommes tromperait leur femme, ce qui mènerait à la séparation du couple. Pour autant, les femmes ne sont pas non plus en dehors de cette cause de divorce puisqu'environ 15% d'entre-elles avouent avoir eu une liaison avec un autre homme que leur mari. (Divorce Malin, 2015)

Celle-ci peut durer tout au long de notre vie amoureuse :

Il y avait plus de trente ans que je m'aimais exclusivement. Comment espérer perdre une telle habitude ? ... Je multipliai les promesses. Je contractai des amours simultanées, comme j'avais eu, en d'autres temps, des liaisons multiples. (Camus, 1956 : 1527)

Pourrait-on accuser Marie d'aimer tout en sachant qu'il n'y a aucun lien affectif ? Ou que leur liaison est menacée par un jugement imminent ? : « Elle s'est demandé alors si elle m'aimait. » (Camus, 1942a : 1156)

Meursault est toujours indifférent, ce qui impose une observation silencieuse : « et moi, je ne pouvais rien savoir sur ce point. » (ibid.) Marie dénonce l'attitude de Meursault comme

étant étrange : « Après un autre moment de silence, elle a murmuré que j'étais bizarre » (ibid.). Ce mini-procès dépeint la faillibilité des femmes qui restent avec l'homme qu'elles aiment même s'il ne vaut mieux pas. Marie dit cependant que sa bizarrerie est à la fois attrayante et dégoûtante : « qu'elle m'aimait sans doute à cause de cela mais que peut-être un jour je la dégoûterais pour les mêmes raisons. » (ibid.). Ambiguïté ou jugement absurde ?

Fidèle à cette absurdité et tout en sachant que leurs idées sont différentes, elle réitère néanmoins son désir de se marier : « Comme je me taisais, n'ayant rien à ajouter, elle m'a pris le bras en souriant et elle a déclaré qu'elle voulait se marier avec moi. » (Camus, 1942a : 1156). L'absence de rationalité mène aux désastres conjugaux. Cependant, Meursault rend Marie responsable : « J'ai répondu que nous le ferions dès qu'elle le voudrait. » (ibid.) Mais est-il honnête ? Elle doit faire attention, mais rester amoureuse. Est-ce une accusation contre la société ?

Marie est-elle piégée par l'immédiateté des émotions qu'elle ressent ? Plus tard, pourtant, elle a des doutes : « Puis nous avons marché et traversé la ville par ses grandes rues. Les femmes étaient belles et j'ai demandé à Marie si elle le remarquait. » (ibid.) Une accusation immédiate : il est attiré par d'autres femmes ; c'est un jugement fatal pour l'amour :

Ils se marièrent et eurent beaucoup d'enfants ... D'accord ... mais après ? À cette question, les contes de notre enfance se gardent bien de répondre. Prudents – ou hypocrites – ils s'arrêtent au seuil de la vie réelle ... Pourquoi le déplorer ? Parce que la vie – la vraie – est une vilaine chanson dans laquelle « amour » ne rime pas forcément avec « toujours ». (Halmos, 2010)

Maintenant elle connaît le vrai Meursault. Une réponse à double tranchant, venant de Marie : « Elle m'a dit que oui et qu'elle me comprenait. » (Camus, 1942a : 1157) Logiquement, une impasse classique se développe dans un silence inquiétant : « Pendant un moment, nous n'avons plus parlé. » (ibid.) L'absurdité du bonheur soumis au stress ; le doute s'installe, comme une pendule qui doit oui, qui dit non entre les deux amoureux. Malgré leur différend, Meursault veut que Marie reste avec lui : « Je voulais cependant qu'elle reste avec moi et je lui ai dit que nous pouvions dîner ensemble chez Céleste. » (ibid.) Marie y est évidemment peu encline et lui tend un piège : « Elle en avait bien envie, mais elle avait à faire. » (ibid.) La regarder partir constitue une accusation : « Nous étions près de chez moi et je lui ai dit au revoir. Elle m'a regardé : 'Tu ne veux pas savoir ce que j'ai à faire ?' » (ibid.) Meursault est nonchalant ; il veut savoir mais sans se sentir obligé : « Je voulais bien le savoir, mais je n'y avais pas pensé et c'est ce qu'elle avait l'air de me reprocher. » (ibid.)

La confrontation entre Marie et Meursault représente une accusation d'abus de la société dans son ensemble. Tous les membres de la société ne se conforment pas aux normes morales et sociales abstraites :

La morale n'est pas le social « L'efficacité globale prendrait le pas sur l'équité. La psychologie évolutionniste comme la psychologie sociale nous incitent au contraire à considérer que puisque les humains ne sont pas altruistes la justice doit constituer une part importante de la morale. Qu'en est-il vraiment ? Quittons les questions de comportement (que font vraiment les humains ?) pour des questions de jugement (que pensent-ils ?). Tournons-nous vers la psychologie cognitive. (Baumard, 2007)

Après l'échange d'accusations, Marie surprend Meursault avec « une offre de réconciliation », en offrant (fidèle à la femme) à nouveau son corps : « Alors, devant mon air emparé, elle a encore ri et elle a eu vers moi un mouvement de tout le corps pour me tendre sa bouche. » (Camus, 1942a : 1157) Bien qu'elle revienne ainsi sur ses considérations rationnelles, elle n'accuse et ne juge pas moins Meursault. Tout est question de point de vue personnel : pour Marie, le mariage entre homme et femme est une décision sérieuse. Meursault, quant à lui, se contentera comme tout le monde d'une relation de convenance.

L'être humain est façonné depuis l'enfance par ses gènes et son environnement. Au tribunal, un juge est influencé par des facteurs émotionnels, psychologiques, culturels et religieux. Les amoureux ne portent pas seulement de jugement sur leur propre destin, mais en tant que couple et pour l'avenir, aussi sur celui de leurs enfants :

Hommes et femmes sont bien sûr également capables d'aimer passionnément, aveuglément, sans discernement (on peut dire qu'il y a égalité dans la façon d'aimer). Mais nous sommes bien obligés de constater que les passages à l'acte des hommes et des femmes sont de nature tout à fait différente ... nous retrouvons la dissymétrie hommes/femmes en faveur des hommes. À moins d'expliquer cela par des différences biologiques ... (Bême, 2012)

Ces petites disputes entre amants peuvent avoir des conséquences mortelles qui sont à la base de l'actualité quotidienne et des intrigues de romans, de pièces de théâtre et de films – cela fait partie de l'absurdité, c'est le résultat de la faillibilité :

C'est en cela que le meurtre passionnel relève pour nous des violences conjugales. Idéologiquement, il fonctionne comme un droit d'appropriation de l'autre. L'autre doit disparaître plutôt que d'exister en tant que personne distincte qui ne se soumet pas aux exigences de son amant ... C'est ce sentiment d'appropriation qui explique essentiellement la levée (consciente ou inconsciente) de l'interdit de la violence. (Geurts, 2004)

Quelle est la leçon à tirer de ce mini-procès entre Meursault et Marie ? Les deux sont juges dans cette affaire. Ils portent des jugements variés sur les mêmes faits, ainsi que sur des questions très graves. Un des facteurs qui entrent en jeu pourrait être la différence biologique entre eux. Consciemment ou inconsciemment, ces facteurs peuvent prédisposer le juge à une certaine décision. La plus petite déviation d'opinion d'un juge, peut avoir de graves conséquences pour l'accusé. La vie d'un être humain peut-elle être confiée à un être humain, par exemple, qu'il soit féminin ou masculin ? Comment chacun décidera-t-il en fonction de ses différences en tant qu'homme ou femme ?

6.5.1 Sur la plage et avant

La plage est la scène où des loisirs se transforment de manière inattendue en tragédie ; un tournant dans la vie d'un être humain. Ce mini-procès se déroule sur deux niveaux au moins. Il y a tout d'abord le niveau ordinaire du combat entre des individus dans une confrontation mortelle, où intervient un jugement fatal. Deuxièmement, sur le plan ontologique, il y a la lutte entre l'homo sapiens et l'existence. Camus émet une série d'avertissements sur les actes faillibles qui comprennent une reconnaissance du fait qu'aucun être humain n'est capable ou équipé intellectuellement d'imposer la peine de mort à un autre être humain.

6.6 Mini-procès 6 : La vengeance constitue une faiblesse

6.6.1 Une faiblesse exponentielle : Le jugement fatal de prendre des risques

Combien de condamnés à mort n'ont pas regretté leur jugement au moment où ils ont commis le meurtre ? On peut être sûr que ce serait probablement la plupart d'entre eux. Combien de condamnés à mort ont regretté avoir agi par le jugement de la vengeance ?

6.6.2 L'urgence absolue de réagir

Une fantastique force émotionnelle s'est cristallisée autour d'une expérience qui nous a bouleversés. Un événement s'est produit, suscitant en nous la mobilisation d'une énorme énergie affective. Nous sommes touchés, et la colère surgit. « Le point de départ de la vengeance est la flamme de la colère, le juste sentiment d'un affront intolérable. » (Fresnel, 2020)

Raymond ne peut se débarrasser de ses idées vindicatives à l'égard des Arabes. Il est l'architecte de son propre malheur pour avoir agressé sa maîtresse, la sœur d'un des Arabes. C'est une accusation contre lui pour avoir provoqué la violence, surtout dans un lieu public :

Descends du tram si tu es un homme. Je lui ai dit : « Allez, reste tranquille. » Il m'a dit que je n'étais pas un homme. Alors je suis descendu et je lui ai dit : « Assez, ça vaut mieux, ou je vais te mûrir. » Il m'a répondu : « De quoi ? » Alors je lui en ai donné un. Il est tombé. Moi, j'allais le relever. Mais il m'a donné des coups de pied de par terre. Alors je lui ai donné un coup de genou et deux taquets. Il avait la figure en sang. Je lui ai demandé s'il avait son compte. Il m'a dit : « Oui. » (Camus, 1942a : 1145-1146)

Ce petit incident dans la circulation routière a explosé dans un combat de rue. Une lutte pour l'orgueil. Le même type de violence que de rage au volant. Une haine mutuelle instantanée. Un échange d'accusations. Une fausse perception du droit de rétribution prétendu. Un jugement irrationnel. Des conséquences exponentielles :

La rage au volant ou rage routière (anglais : *road rage*) est une forme extrême de conduite dangereuse. Le talonnage ... ou ne pas céder le passage peuvent causer de la frustration et de la colère, ce qui peut entraîner des conflits entre des conducteurs dus à la rage au volant ... les autoroutes ... dans ... Los Angeles sont ... fusillades. (Rage au volant, s.d.)

Tout cela a commencé avant ce jour-là, mais Raymond le cache commodément, par omission, à Meursault. Conscient que la violence contre les femmes est mal vue par la société, il structure sa conversation avec Meursault pour se présenter comme la victime :

Le mensonge ... est l'énoncé délibéré d'un fait contraire à la vérité, ou encore la dissimulation de la vérité (dans ce dernier cas on parle plus particulièrement de mensonge par omission) ... Plus précisément, mentir consiste à déguiser sa pensée dans l'intention de tromper ... Ainsi, certains mensonges sont punis par la loi, comme l'usage de faux, le non-respect des contrats dans le commerce, ou la fausse déclaration en justice. . (Mensonge, s.d.)

Ce n'est que plus tard, en buvant du vin, qu'il révèle la véritable raison de la bagarre. Sa maîtresse est paresseuse, il l'a frappée :

Il l'avait battue jusqu'au sang. Auparavant, il ne la battait pas. « Je la tapais, mais tendrement pour ainsi dire. Elle criait un peu ... Mais *maintenant*, c'est sérieux. Et pour moi, je ne l'ai pas assez punie. » (Camus, 1942a : 1146-1147).

Raymond est coupable du crime de violence domestique contre sa maîtresse :

La violence conjugale est la violence au sein du couple. C'est un processus évolutif au cours duquel un partenaire exerce, dans le cadre d'une relation privilégiée, une domination qui s'exprime par des agressions physiques, psychologiques, sexuelles, économiques ou spirituelles. Elle correspond à une violence ... dans laquelle les possibilités de résistance sont faibles et les échappatoires limitées. (Violence, s.d.)

Raymond est jugé coupable par la société. Il n'a pas de défense. Sa maîtresse a même dû être protégée par son frère, l'Arabe. Cette protection est un trait génétique de la vie familiale :

Pour commettre son forfait, Chaney aurait menacé Danae et sa mère de coups de couteau et de marteau. Pour protéger sa sœur, Dante Daniels se serait interposé et aurait été frappé de plusieurs coups de marteau par Chaney qui aurait aussi eu recours à un liquide inflammable pour tenter de nuire à Dante. Ce dernier fut déclaré en état de mort cérébrale après l'attaque et décéda six jours plus tard. En plus de la perte de son frère, la petite Danae n'est pas sortie indemne de cette agression, ayant vraisemblablement perdu l'usage de son œil gauche pour le restant de ses jours. (Chichi, 2017)

La vengeance est un sous-produit de la faillibilité humaine. Difficile à supporter, le jugement humain est émotionnellement influencé par la pulsion primordiale de punir l'accusé :

Le désir de vengeance éprouvé lorsque l'on a été trahi est-il pour autant salvateur ? ... Qui n'a pas déjà échafaudé secrètement mille et un stratagèmes de vengeance après une séparation douloureuse ? Qui n'a pas souhaité au conjoint adultère quelque maladie honteuse ou déconvenue professionnelle, histoire de rétablir l'équilibre des souffrances ? Dans toute rupture, la colère est l'une des étapes quasi obligées du processus de guérison. (Desages, 2014)

Quand on prend en considération la nature et l'étendue des accusations de violence contre Raymond, ses actions de vengeance devaient sans aucun doute tuer l'Arabe :

La littérature regorge de héros vengeurs, oscillant entre les statuts de victime et de bourreau. Si Baudelaire parlait de la vengeance ... il entre en elle une dimension tragique à laquelle la nature humaine parvient difficilement à échapper. La vengeance dépasse ceux qu'elle submerge. « J'échafaudais des plans toutes les nuits, je n'en dormais plus », « Je vomissais, je ne mangeais plus. La boule que j'avais dans le ventre grandissait chaque jour », racontent ceux qu'elle a possédés. (Fresnel, 2018)

Mais une accusation grave contre Meursault : pourquoi s'est-il associé au frappeur de femmes, à un combattant de rue, à un suspect de la police et à un homme qui lui a demandé de formuler une lettre malveillante (Camus, 1942a : 1151-1152) ? Un tel ami doit être évité :

Prenez garde à l'opportuniste : Cette personne peut vous utiliser parce que vous avez des atouts ... Ce genre de personne n'hésite pas à manger chez vous et utiliser même vos produits d'hygiène. Mais lorsque vous la mettez face aux faits, elle s'énerve. Elle vous manque de respect, ainsi qu'à vos affaires ... (Mauvais amis(a) : 2014 ; Mauvais amis(b) : s.d.)

Même avant de partir pour la plage, Meursault aurait pu revenir sur sa position. Il avait vu les regards sournois des Arabes et que les Arabes les avaient suivis à un moment donné :

Nous allions partir quand Raymond ... m'a fait signe ... J'ai vu un groupe d'Arabes ... Ils nous regardaient en silence, mais à leur manière. (Camus, 1942a : 1161)

Nous sommes allés vers l'arrêt d'autobus ... et Raymond m'a annoncé que les Arabes ne nous suivaient pas. Je me suis retourné. Ils étaient toujours à la même place et ils regardaient avec la même indifférence » (Camus, 1942a : 1161)

Ces deux incidents, ainsi que l'expression de Raymond, auraient dû alerter Meursault que ce n'était pas sans risque et qu'il fallait plutôt rentrer chez lui. Il est coupable d'avoir mis Marie en danger. Pour le moins, son jugement est irréfléchi. Ces deux incidents se sont avérés fatals pour son jugement. Tout le monde voudrait avoir des amis. Cependant, il faut établir si l'ami est intègre. Meursault aurait dû porter un jugement objectif sur ce personnage dangereux, mais il n'a tenu aucun compte des avertissements :

avant-coureurs d'une amitié en difficulté ... Votre ami fait ressortir de mauvais comportements ... peut avoir une mauvaise influence de plusieurs manières ... passer du temps avec cette personne, vous buvez trop, mentez plus ... sentez votre créativité étouffée ou votre intégrité mise à l'épreuve ... Si tel est le cas, il est temps de repenser la connexion. (Bonior, 2011)

Ce mini-procès contextualise comment un juge, entaché de ses propres préjugés et malgré des avertissements, pourrait induire un jugement erroné, envoyant un autre être humain à la guillotine, au gibet, au fauteuil électrique ou à l'exécution chimique, ce qui constitue ainsi

l'absurdité de l'absurdité.

6.7 Mini-procès 7 : Les jugements fatals

6.7.1 Prendre des risques – Un acte fatal de bonne foi

Le mauvais jugement de Meursault, qui envisageait des loisirs sur une plage ensoleillée, est tout à fait inconscient des risques encourus par la brute Raymond. Comme tout le monde, il s'était réveillé de bonne humeur et se réjouissait de passer une journée agréable à la plage avec Marie. Mais le destin est intervenu – ou était-ce le mauvais jugement de l'être humain ? Meursault, tout en sachant que Raymond était enclin à la criminalité, avait néanmoins accepté

son invitation à rejoindre celui-ci, même à amener Marie avec lui. Il aurait plutôt dû décliner l'invitation. C'est une accusation contre Meursault.

Raymond et Meursault ont déjà oublié la bagarre du matin avec les Arabes et rejoignent Masson pour une promenade sur la plage à midi. Il fait très chaud et il n'y a pas de monde sur la plage. Deux Arabes s'approchent d'eux. Raymond confirme que c'est l'Arabe du matin : « J'ai regardé Raymond et il m'a dit »: 'C'est lui.' » (Camus, 1942a : 1164). L'alerte est donnée : il y a danger. L'ambiance de violence aurait dû faire éviter une rencontre avec les Arabes.

Ils manquent de prudence et prennent la même direction : « Nous avons continué à marcher. » (ibid.) C'était téméraire. Mettre tout le monde en danger est une accusation contre Raymond. Meursault, conscient du caractère instable de Raymond, et Masson lui-même aurait dû détecter quelque chose d'inquiétant. Tous les trois sont coupables : « Les Arabes avançaient lentement et ils étaient déjà beaucoup plus rapprochés. Nous n'avons pas changé notre allure » (ibid.).

Raymond voulait se venger. Ce désir déraisonnable l'accuse. Il négligeait la sécurité de ses amis et imaginait même un plan d'attaque : « mais Raymond a dit : 'S'il y a de la bagarre, toi, Masson, tu prendras le deuxième. Moi, je me charge de mon type. Toi, Meursault, s'il en arrive un autre, il est pour toi.' » L'accusation est liée à la préméditation. Il y a un risque de violence. « Nous avançons d'un pas égal vers les Arabes. La distance entre nous a diminué régulièrement. » (Camus, 1942a : 1164) Leur jugement est imprudent : « Quand nous avons été à quelques pas les uns des autres, les Arabes se sont arrêtés. Masson et moi nous avons ralenti notre pas. » (ibid.) Les deux camps s'arrêtent. Ils ratent la dernière chance pour éviter un affrontement.

Le programme de la journée était de se divertir ; négliger ce programme et les femmes par la même occasion, constitue une accusation. Fidèle à sa nature, Raymond est l'instigateur de la violence. « Raymond est allé tout droit vers son type ». Un combat violent et incontrôlable s'ensuit. Le sang coule. Raymond est gravement blessé. Leur jugement déraisonnable entraîne un traumatisme pour les femmes au cabanon.

Les femmes jugent sévèrement les hommes, « et je suis resté pour expliquer aux femmes ce qui était arrivé. Mme Masson pleurait et Marie était très pâle » (Camus, 1942a : 1165).

6.7.2 Plus tard l'après-midi

Après la bagarre sanglante, Raymond se détend, mais l'effet contraire se produit. Sous prétexte de prendre l'air, il décide de retourner à la plage : « Quand il a dit qu'il descendait sur la plage, je lui ai demandé où il allait. Il m'a répondu qu'il voulait prendre l'air. Masson et moi avons dit que nous allions l'accompagner. » (Camus, 1942a : 1165) Est-ce la décision qui va changer la vie de Meursault pour toujours ?

Masson et Meursault, conscients de la violence de cette histoire, accusent Raymond d'avoir mauvais caractère (Camus, 1942a : 1145). Raymond est têtue et se défend ; il les accuse de se mêler de ce qui ne les regarde pas, il juge : « Alors, il s'est mis en colère et nous a insultés. Masson a déclaré qu'il ne fallait pas le contrarier. » (Camus, 1942a : 1165) Meursault décide d'accompagner son ami obstiné, contrairement à Masson.

L'accusation contre Meursault est qu'il prend de nouveaux risques, tout en ajoutant un traumatisme supplémentaire pour Marie qui s'inquiète pour lui. Meursault connaît les idées de Raymond : « J'ai eu l'impression que Raymond savait où il allait, mais c'était sans doute faux. » (ibid.) Il prend la décision imprudente de rester avec Raymond, risquant ainsi sa relation avec Marie.

Raymond reparle de son projet de vengeance contre les Arabes ; l'accusateur veut tuer l'Arabe ou l'accusé. Il perd tout contrôle rationnel, ce qui est une allégation grave : « Puis Raymond a porté la main à sa poche revolver » (Camus, 1942a : 1166). Raymond devient à tort le juge dans sa propre affaire ; il juge et prononce la peine de mort, même s'il est lui-même à l'origine du différend : « Mais sans quitter des yeux son adversaire, Raymond m'a demandé : 'Je le descends ?' » (ibid.). C'est l'un des pièges judiciaires où le juge est distrait par ses propres perceptions erronées :

Hareng rouge. Cela signifie exactement ce que vous pensez que cela signifie : présenter des faits ou des arguments non pertinents pour détourner l'attention de la question qui vous occupe ... Le terme « hareng rouge » est parfois utilisé vaguement pour désigner n'importe quel type de tactique de diversion, comme présenter des arguments relativement peu importants qui utiliseraient le temps de parole des autres intervenants et les détourneraient de questions plus importantes. Ce genre de hareng rouge est une merveilleuse manœuvre stratégique avec laquelle chaque débatteur devrait être familier. (Logical Fallacies, 2001)

Ce passage est suivi par un excellent résumé de la justice selon Camus. Meursault prononce un jugement sur Raymond : ses accusations contre l'Arabe ne sont pas justifiées ;

Raymond a agressé la sœur de l'Arabe. Meursault sait que Raymond va s'énerver ; il utilise une accusation « diplomatique » pour que Raymond prenne sa propre décision : « J'ai pensé que si je disais non il s'exciterait tout seul et tirerait certainement. Je lui ai seulement dit : 'Il ne t'a pas encore parlé. Ça ferait vilain de tirer comme ça' » (Camus, 1942a : 1166).

C'est un jugement projeté de Meursault qui invoque une justice pure. Raymond savait quel jugement suivrait s'il transgressait. Contre toute attente, le jugement de Raymond est une défense des Arabes, pour la justice, selon la quête de Camus. C'est un jugement équitable, digne et incontestable.

Raymond, lui, veut infliger la peine de mort à l'Arabe ; pour cela, il veut le provoquer en l'insultant et, s'il réagit, le tuer : « Puis Raymond a dit : 'Alors, je vais l'insulter et quand il répondra, je le descendrai.' » (Camus, 1942a : 1166). Une défense illégale dénature la loi :

Un meurtre peut être réduit à un homicide involontaire coupable si une action injuste ou une insulte de la part de la victime a provoqué l'agression et a poussé l'accusé à agir dans un accès de colère causé par une provocation soudaine. Il s'agit là de la défense de provocation connue en *common law* et codifiée ainsi à l'article 232 du Code criminel. Un homicide coupable qui autrement serait un meurtre peut être réduit à un homicide involontaire coupable si la personne qui l'a commis a ainsi agi dans un accès de colère causé par une provocation soudaine. (Loslier, 2013)

Meursault continue à légiférer, prévoyant un jugement en cas de transgression : « J'ai répondu : 'C'est ça. Mais s'il ne sort pas son couteau, tu ne peux pas tirer.' » (Camus, 1942a : 1166). L'injustice de Raymond se révèle : « Raymond a commencé à s'exciter un peu. » (ibid.) Sa défense n'est pas une révolte justifiable. Meursault rend un jugement fatal qui changera à jamais sa vie – quelque chose qu'il va regretter (André, 1999). L'être humain, incapable de prédire l'avenir, est une faillibilité en marche. Raymond ne renoncera pas à son mauvais jugement. Meursault prend des mesures préventives pour la justice, en prenant le revolver de Raymond. Il faut un procès équitable entre l'accusateur et l'accusé : « 'Non, ai-je dit à Raymond. Prends-le d'homme à homme et donne-moi ton revolver. Si l'autre intervient, ou s'il tire son couteau, je le descendrai ... Quand Raymond m'a donné son revolver' » (Camus, 1942a : 1166). L'intention de Meursault est de mettre Raymond et son adversaire, l'Arabe, sur un pied d'égalité – l'égalité des armes :

Le principe de l'égalité des armes est un des éléments inhérents à la notion de procès équitable. L'égalité des armes veut que chaque partie se voie offrir une possibilité raisonnable de présenter sa cause dans des conditions qui ne la placent pas dans une situation de désavantage par rapport à son adversaire. L'égalité des armes a pour but d'assurer l'équilibre entre les parties à la procédure, en garantissant (L'égalité, s.d.)

Sans arme à feu, Raymond est désormais seul contre deux Arabes ; peut-être qu'il peut être dissuadé de se battre et être accusé d'être lâche sans son revolver :

Pourtant, nous sommes restés encore immobiles comme si tout s'était refermé autour de nous. Nous nous regardions sans baisser les yeux et tout s'arrêtait ici entre la mer, le sable et le soleil, le double silence de la flûte et de l'eau. J'ai pensé à ce moment qu'on pouvait tirer ou ne pas tirer. Mais brusquement, les Arabes, à reculons, se sont coulés derrière le rocher. Raymond et moi sommes alors revenus sur nos pas. Lui paraissait mieux et il a parlé de l'autobus du retour. (Camus, 1942a : 1166)

Raymond est désarmé, la trêve s'installe. Les adversaires se jugent. Meursault est-il un homme sage ? A-t-il prononcé un bon jugement ? Quand on s'assure le contrôle d'une chose dangereuse comme une arme à feu, il faut en disposer pour rétablir la sécurité dès que possible. Meursault ne l'a pas fait et ce fut une grave erreur, bien que commise de bonne foi.

Meursault redevient alors l'accusé. Pourquoi retourner à la source du danger ? En tant que juge, il est coupable de témérité ; il aurait dû avoir plus de bon sens :

Au bout d'un moment, je suis retourné vers la plage et je me suis mis à marcher ... Toute cette chaleur s'appuyait sur moi et s'opposait à mon avance ... je me tendais tout entier pour triompher du soleil et de cette ivresse opaque qu'il me déversait. (Camus, 1942a : 1166)

Meursault désire seulement se détendre sur la plage :

Je pensais à la source fraîche derrière le rocher. J'avais envie de retrouver le murmure de son eau, envie de fuir le soleil, l'effort et les pleurs de femme, envie enfin de retrouver l'ombre et son repos. (Camus, 1942a : 1167)

C'est une accusation contre Meursault : on ne réfléchit qu'après ; pourquoi a-t-il oublié les Arabes et leur proximité ? « J'ai été un peu surpris. Pour moi, c'était une histoire finie et j'étais venu là sans y penser. » (Camus, 1942a : 1167) Voilà une conséquence de la faillibilité. Le tribunal trouvera qu'il est revenu délibérément sur la plage, pour tuer, en reliant les points : le combat du matin – le retour au même endroit – une arme à feu illégale – la mort de l'Arabe ; un meurtre prémédité.

La faiblesse de l'oubli a produit un jugement erroné. Une accusation de négligence contre lui-même d'avoir su éviter tout trouble : « Mais quand j'ai été plus près, j'ai vu que le type de Raymond était revenu. » (ibid.) Un juge peut aussi oublier les faits. Les symptômes de la *faillibilité* de l'oubli sont ceux d'une mémoire limitée et sélective comme étudiées par Romina Langianese (Oublie, s.d.) :

En outre, on oublie parce qu'on est trop absorbé par le présent et qu'on ne se donne pas la peine d'évoquer le passé. L'oubli est involontaire par exemple : si on nous demande de penser à tout sauf à une pomme, on ne pensera qu'à une pomme. (Lombard, 2007)

Meursault tombe sur l'Arabe ; son esprit se laisse emporter. Il doit digérer mille faits avant de rendre un jugement. Cette notion met immédiatement en jeu un juge qui est submergé de témoins, de faits, d'arguments et de présomptions. Le juge doit se souvenir d'une énorme quantité de faits, les peser et porter un jugement. La recherche indique qu'il n'est pas seulement improbable qu'un juge se souvienne de tout, mais plutôt impossible.

L'Arabe réagit immédiatement : « Dès qu'il m'a vu, il s'est soulevé un peu et a mis la main dans sa poche. » (Camus, 1942a : 1167). Ce mini-procès offre deux scénarios ambigus possibles : l'Arabe, l'accusateur, pensait que Meursault était venu de la part de Raymond pour se venger. L'être humain est incapable de deviner ce que pense quelqu'un d'autre. Meursault est condamné par son propre comportement. D'autre part, Meursault, qui veut flâner sur la plage, sait qu'il n'a pas de mauvaises intentions. Pour lui, l'Arabe est agressif et, saisissant le revolver, il se défend et juge l'Arabe coupable : « Moi, naturellement, j'ai serré le revolver de Raymond dans mon veston. » (ibid.)

Les deux protagonistes se font face des deux côtés de la balance. L'accusation et la contre-accusation (la défense) se déroulent sur deux niveaux : les actions physiques de Meursault et de l'Arabe d'une part, et ce qu'ils pensent intérieurement d'autre part, ce qui implique les accusations cachées. C'est un excellent exemple d'un petit différend qui peut devenir un grand malentendu (Malentendu, s.d.) avec des conséquences catastrophiques, comme on le verra plus tard (Camus, 1942a : 1168). L'imperfection réside dans ce qu'il n'y a pas moyen de conjurer d'éventuels incidents. L'esprit humain n'est pas programmé pour cela (Camus, 1942b : 113-180 Meursault se concentre sur le risque de mauvaises décisions imminentes :

La lumière a giclé sur l'acier et c'était comme une longue lame étincelante qui m'atteignait au front ... Je ne sentais plus que ... le glaive éclatant jailli du couteau toujours en face de moi. Cette épée brûlante rongait mes cils et fouillait mes yeux douloureux. (Camus, 1942a : 1167)

C'est dans la vie quotidienne que des décisions doivent être prises. Une série d'actions s'en suit : « C'était le même soleil, la même lumière sur le même sable qui se prolongeait ici. »

(ibid.). Prendre des décisions est toujours dangereux, surtout lorsque le juge doit décider de la peine de mort :

Alors de nouveau, il s'est laissé aller en arrière, mais sans retirer la main de sa poche. J'étais assez loin de lui, à une dizaine de mètres. Je devinais son regard par instants, entre ses paupières mi-closes. (Camus, 1942a : 1167)

L'esprit épuisé et distrait ne peut pas être rationnel. L'esprit d'un juge ne peut en aucun cas être contaminé par des soupçons : « et j'en ai deviné la tache noire au bord de mon regard, parce que je n'avais pas cessé de regarder l'Arabe. » (ibid.).

L'être humain commence à douter, mais il doit porter des jugements successifs, comprendre tous les faits et trouver une issue du danger. Meursault est à nouveau l'accusé. Il rejette une alternative plus rationnelle : « J'ai pensé que je n'avais qu'un demi-tour à faire et ce serait fini. Mais toute une plage vibrante de soleil se pressait derrière moi. » (Camus, 1942a : 1167-1168) Étant dans le doute et stressé, l'être humain reconnaît sa faillibilité : « Je savais que c'était stupide, que je ne me débarrasserais pas du soleil en me déplaçant d'un pas. » (ibid.)

Le point de rupture arrive. Il y a trop de pression. Une dépression nerveuse se déclare. La pensée rationnelle s'effondre. Les faiblesses de l'homme entravent sa pensée : « C'est alors que tout a vacillé. La mer a charrié un souffle épais et ardent. Il m'a semblé que le ciel s'ouvrait sur toute son étendue pour laisser pleuvoir du feu. Tout mon être s'est tendu ... » (Camus, 1942a : 1168) La panique s'installe.

Malgré sa défense physique, Meursault est piégé sur le plan psychologique et émotionnel par l'absolu de la vie, ce qui provoque des erreurs fatales. C'est exactement ce qui se passe au tribunal lorsqu'un juge rend un jugement : tout se passe à ce moment-là. Selon Van Hoorebeke, l'émotion intervient lorsque le processus cognitif présente deux alternatives :

Une prise de décision est, en effet, neurologiquement parlant, très rapide, bien moins d'une seconde, lorsqu'il s'agit de réagir face à un danger immédiat, l'émotion est, alors, prédominante ... Ne dit-on pas, je « sens » que je n'ai pas pris la bonne décision ? ... l'émotion se présente comme un signal inconscient de l'efficacité de notre choix ... en tant que processus d'ajustement et d'évaluation, elle joue un rôle modérateur de la commande de décision rationnelle ... (Van Hoorebeke, 2008)

Les juges, stressés, écoutent une pléthore de témoins. Il est impossible pour un juge, avec un esprit alourdi par tant de faits, de porter un jugement. Le juge est influencé par le flux continu des procès qui se succèdent jour après jour. Meursault doit prendre une décision : « J'ai

pensé à ce moment qu'on pouvait tirer ou ne pas tirer. » (Camus, 1942a : 1166) Sa vie est menacée. Soumis au stress, il peut se tromper :

Nous prenons des dizaines de décisions chaque jour, des plus simples aux plus complexes ... Pour certains, prendre une décision devient un véritable cauchemar: ils tournent et tournent encore dans leur tête ... paralysés par la peur de se tromper ou évitant tout simplement de faire des choix ... Évidemment, plus la décision aura un grand impact sur notre vie, plus elle pourra générer du stress et de l'hésitation. (*La prise de décision*, 2016)

Selon l'équipe PE-SPO du Service de psychologie de l'Université de Sherbrooke, un jugement consiste en trois étapes : (1) identification des éléments en jeu, (2) évaluation des avantages qui fluctuent entre différentes options et (3) l'Eurêka : le processus décisionnel. (L'équipe, 2016).

C'est le moment où le processus est achevé par une décision qui vous convient et qui a du sens pour vous. On éprouve un certain soulagement. Évidemment, plus la décision aura d'impact sur notre vie, plus elle provoquera de stress et d'hésitation (L'équipe, 2016). Déjà en 1872, Darwin remettait dans son contexte la corrélation entre symptômes physiques et expérience psychologique, par exemple en indiquant quand l'esprit était en doute :

D'autre part, nous savons également avec certitude que les changements physiologiques s'opèrent ... les réactions émotionnelles entraînent des changements physiologiques ... le rythme cardiaque, la pression sanguine, l'activité électrodermale et les mouvements oculaires ... Par conséquent, plus une émotion est intense, plus les différentes mesures physiologiques devraient également s'intensifier. (Blanchet, 2013)

Un jugement innocent pour faire ce qui est juste dans la vie peut avoir des conséquences désastreuses. En défendant les intérêts de Raymond, le jugement de Meursault lui était fatal. Meursault aurait dû être prudent avec l'arme à feu. Mais il ne l'a pas été, ce qui l'a amené à tuer l'Arabe dans un cas de légitime défense, un terme également ambigu dans le langage de Camus, bien que Meursault soit certainement justifié par les circonstances.

Puis un moment d'indécision et d'incertitude dont il y en a beaucoup dans la carrière d'un juge pénal quand il doute : prendre une vie ou en épargner une. Rien n'est sûr. Peut-être que deux jugements sont possibles. L'indécision provoque une tension mentale sévère. Faut-il le faire ou pas ? Quelles seront les conséquences si on ne le fait pas ? Quelles seront les conséquences si on le fait ? Une réponse exacte est impossible. Une phase d'inertie s'installe dans l'esprit du juge : « et tout s'arrêtait ici entre la mer, le sable et le soleil, le double silence

de la flûte et de l'eau. J'ai pensé à ce moment qu'on pouvait tirer ou ne pas tirer. » (Camus, 1942a : 1166).

De toute antiquité le doute est une réalité omniprésente qui occupe jour après jour l'esprit du juge. Il doit prouver la culpabilité de l'accusé « avec quasi-certitude », donnant naissance au principe du doute bien fondé.

Le bénéfice du doute est un principe ... de procédure pénale. Il enjoint le juge ... à prononcer une relaxe ou un acquittement si une incertitude persiste sur les faits objet des poursuites ... en lien avec le principe de présomption d'innocence ... (Bénéfice du doute, s.d.)

Pourquoi une telle règle ? On doute toujours de ce qui est juste ou faux, sinon il n'y a pas besoin de discrétion ; en outre et surtout, le juge doit décider si ce critère vague et nébuleux de quasi-certitude a été rempli. Encore une discrétion formulée par des êtres faillibles au moment de porter jugement. L'essence même du principe de doute bien fondé montre que la peine de mort ne peut pas être prononcée :

Dans le doute, pas de condamnation ... Quand les preuves de la culpabilité apportées par celui qui doit prouver cette culpabilité sont insuffisantes, il existe un doute. Et quand un doute existe, une cour ... ou un tribunal ... acquitteront un accusé « au bénéfice du doute ». Et cela signifie un acquittement pur et simple... Admettre que la justice peut acquitter un suspect au bénéfice du doute ne signifie pas que la justice ne se trompe jamais ... par exemple, des détenus condamnés à mort ont été innocentés après leur exécution ... La justice est humaine, elle peut donc se tromper même s'il existe des méthodes ... sophistiquées pour rechercher des preuves. Enfin, ne vaut-il pas mieux un coupable en liberté qu'un innocent en prison [ou exécuté et peut-être par erreur de jugement] ? (Questions-Justice.be, 2016)

Quand le doute est réveillé dans l'esprit du juge, « à ce moment qu'on pouvait tirer ou ne pas tirer » (Camus, 1942a : 1166), il faut un esprit sobre pour décider de la vie d'une personne. Toute arrogance doit être écartée et le juge faillible doit être modeste :

Faut-il donc conclure que cette infirmité nous autorise à prononcer un jugement absolu et, qu'incertaine de réaliser la justice pure, la société doive se précipiter, par les plus grands risques, à la suprême injustice ? Si la justice se sait infirme, ne conviendrait-il pas qu'elle se montrât modeste, et, qu'elle laissât autour de ses sentences une marge suffisante pour que l'erreur éventuelle pût être réparée ? (Koestler et Camus, 1957 : 182)

Quand la pression de la vie devient trop lourde à porter, l'être humain perd sa lucidité. Tous ces facteurs l'aveugle, comme ils aveuglent le juge,

je suis resté devant la première marche, la tête retentissante de soleil, découragé devant l'effort qu'il fallait faire pour monter l'étage de bois et aborder encore les femmes. Mais la chaleur était telle qu'il m'était pénible aussi de rester immobile sous la pluie aveuglante qui tombait du ciel. (Camus, 1942a : 1166)

Meursault accuse la vie « aveuglante » de le forcer au désespoir. À la fin de sa vie absurde il se trouve pris au piège d'un jugement. Souffrir l'absurdité ou continuer dans une vie épanouie en se révoltant, « rester ici ou partir, cela revenait au même » (ibid.).

Prendre des décisions provoque des tensions physiques et psychologiques : « et j'ai crispé ma main sur le revolver. La gâchette a cédé, j'ai touché le ventre poli de la crosse » (Camus, 1942a : 1168). Perturbé dans l'attente d'un danger, il choisit une sortie désespérée et irrationnelle : « et c'est là, dans le bruit à la fois sec et assourdissant, que tout a commencé » (ibid.). L'immense choc ; des conséquences horribles éclipsant la vie. Une vie détruite en une fraction de seconde : « J'ai compris que j'avais détruit l'équilibre du jour, le silence exceptionnel d'une plage où j'avais été heureux. » (ibid.) À quoi servent nos regrets ? (Gannac, 2009) Ce jugement innocent de Meursault conduira à sa condamnation à mort. Qu'est-ce qui lui passait par la tête quand il a tiré les derniers coups en se rendant compte que sa vie avait été anéantie ? Frappé par l'immense désastre, l'esprit de l'homme devient incontrôlable ; l'être s'effondre : « Alors, j'ai tiré encore quatre fois sur un corps inerte où les balles s'enfonçaient sans qu'il y parût. Et c'était comme quatre coups brefs que je frappais sur la porte du malheur. » (Camus, 1942a : 1167-1168).

Les pensées d'une personne en danger immobilisent tous les systèmes psychologiques. Face à une telle brutalité, un juge, qui est soumis à un stress immense et doit décider si oui ou non il faut imposer la peine de mort, qui prétend que cette tâche est facile, est exactement le juge qui ne devrait pas siéger au tribunal. C'est précisément pour ces raisons, entre autres, que la peine de mort est

l'absurdité de l'absurdité.

6.8 Mini-procès 8 : Le juge

6.8.1 *Reservatio mentalis* – prédisposition biaisée

Huit jours après, le juge d'instruction, au contraire, m'a regardé avec curiosité. Mais pour commencer, il m'a seulement demandé mon nom et mon adresse, ma profession, la date et le lieu de ma naissance. (Camus, 1942a : 1171)

La vie d'un être humain en tant que personne libre se métamorphose soudain en celle d'un accusé dans le système judiciaire. Quelques remarques sur le système inquisitoire s'imposent. Meursault parle très peu pendant le procès. Mais sa révolte silencieuse contre le système est assourdissante. Draï décrit avec justesse la participation de Meursault, sous forme de conflit, comme un rejet actif des rituels qui se déroulent autour de lui : « La confrontation avec la justice » (Draï 1992). Meursault entre dans le système inquisitorial appliqué en France et en Algérie à l'époque.

En termes de système judiciaire inquisitoire (par opposition au système juridique accusatoire), la police enquête sur l'affaire et l'accusé est appelé devant le juge qui enquête alors sur le crime :

Le modèle inquisitoire accentue au contraire la différence entre justice pénale et justice civile. Il privilégie pour la première la position de surplomb d'un juge représentant l'intérêt général et chargé de diriger l'enquête afin de faire triompher la vérité. Dans ce système, le juge est un magistrat professionnel doté de pouvoirs importants destinés à lui permettre de diligenter lui-même les investigations à charge et à décharge. Les parties ne sont donc pas directement obligées d'assurer l'enquête au soutien de leurs prétentions. (Braconnay s.d.)

Dans le système accusatoire, le juge écoute les plaidoyers des deux partis et agit ensuite comme arbitre :

Le modèle accusatoire privilégie le rôle des parties. Le procès y est conçu comme un affrontement contradictoire, public et largement oral entre l'accusation et la défense. Si chacune des parties se trouve à égalité avec son adversaire, chacune doit également prouver les faits au soutien de sa cause. Le pouvoir du juge consiste en conséquence à arbitrer, davantage qu'à instruire. (Braconnay s.d.)

Pour des faits similaires, le jugement des juges peut varier :

Bien sûr, les juges sont libres de leurs évaluations, ce qui explique qu'il y ait des écarts dans les verdicts : des personnes distinctes évaluent différemment les mêmes informations, même si leur expertise professionnelle est la même. Mais l'analyse des

procès montre que les juges prononcent des peines parfois très différentes pour des cas quasi identiques. Pourquoi en est-il ainsi ? Parce qu'il existe divers facteurs, notamment psychologiques, susceptibles d'influencer les juges. (Braconnay s.d.)

Le système exige que l'accusé soit représenté : « Puis il a voulu savoir si j'avais choisi un avocat. » (Camus, 1942a : 1171) Une auto-accusation contre le système judiciaire. Pourquoi est-il question de représentation ? Le tribunal ne peut-il pas garantir que l'accusé puisse se défendre lui-même ? Depuis les temps les plus reculés de l'humanité, l'être humain a dû se défendre et la représentation légale n'est arrivée que plus tard. La loi est-elle devenue inaccessible au tout le monde ? Le jugement de Meursault est que le système est injuste : « J'ai reconnu que non et je l'ai questionné pour savoir s'il était absolument nécessaire d'en avoir un. » (ibid.) Mais le juge est surpris : « 'Pourquoi ?' a-t-il dit » (ibid.) comme si le juge voulait dire : « Vous êtes trop stupide pour défendre votre propre cause ! » Il accuse le juge de perdre l'essence de son affaire : « J'ai répondu que je trouvais mon affaire très simple » (ibid.) : L'efficacité du système en ce qui concerne les non-défendus entre en jeu :

La question du nombre élevé, et apparemment croissant, de parties se représentant elles-mêmes qui envahissent les tribunaux domine actuellement autant le discours public que le discours professionnel. Il s'agit certainement d'un problème majeur qui concerne autant les tribunaux, principalement pour ce qui est de l'efficacité du système de justice, que les personnes qui doivent se débrouiller sans l'aide d'un professionnel dans l'environnement complexe et inconnu des tribunaux civils. (Ministère, 2009)

Selon Meursault, son cas est simple. Pourquoi ? Parce qu'il allait dire la vérité du jour de l'incident. Il n'avait pas besoin d'avocat *pro bono*. Quoi de plus simple ? Ceci est symptomatique du système juridique qui bouche les trous contre des ignorants comme le tout le monde : « 'C'est un avis. Pourtant, la loi est là. Si vous ne choisissez pas d'avocat, nous en désignerons un d'office.' » (Camus, 1942a : 1171) Le juge ridiculise Meursault comme quelqu'un de mal informé. « Il a souri en disant. » (ibid.) Ne pas respecter la dignité d'une personne est un grave défaut et donne lieu à des plaintes contre les juges selon le code de bonne conduite :

Il est donc impossible d'énumérer ici tous les gestes et les paroles considérés comme ... des raisons valables de porter plainte contre un juge ... quelques exemples : (1) Un juge qui est impoli, agressif ou qui ridiculise une personne qui se présente devant lui (2) Un juge qui accepte un pot-de-vin (3) Un juge qui s'impatiente injustement (4) ... (5) Un juge qui entend une cause dans laquelle son meilleur ami est impliqué, etc. (Conseil de la Magistrature : s.d.)

La réponse de Meursault suggère que le système se préoccupe de détails non pertinents : « J'ai trouvé qu'il était très commode que la justice se chargeât de ces détails. Je le lui ai dit. » (Camus, 1942a : 1171) Cependant, Meursault pourrait également être accusé de négligence. Son cas est extrêmement grave. Est-il peut-être naïf ? Les juges devraient pourtant être là pour tout le monde.

Bien qu'édictees par des êtres humains imparfaits, les lois sont considérées comme « parfaites » par les juges, *qui changent de linge* et sont enclins à l'erreur : « Il m'a approuvé et a conclu que la loi était bien faite. » (Camus, 1942a : 1171). La loi, les juges et le système ont raison et tous les autres ont tort. Le système judiciaire est complaisant et arrogant :

Mais s'agissant de la France, il est impossible de ne pas signaler les circonstances qui devraient rendre nos législateurs plus modestes. et ... Si la justice se sait infirme, ne conviendrait-il pas qu'elle se montrât modeste ... (Koestler et Camus, 1957 : 173, 182).

Le bureau est symptomatique d'une justice à huis clos, dans l'obscurité, à rideaux fermés et tenue à l'écart du public. Le tout le monde est exposé à une justice cachée :

Il m'a reçu dans une pièce tendue de rideaux, il avait sur son bureau une seule lampe qui éclairait le fauteuil où il m'a fait asseoir pendant que lui-même restait dans l'ombre. (Camus, 1942a : 1171)

Meursault, qui a lu de la fiction, se rend compte que la procédure est une comédie. Il accuse le système : « J'avais déjà lu une description semblable dans des livres et tout cela m'a paru un jeu » (Camus, 1942a : 1171) :

qu'elle ressemblerait à l'exhibition d'une machinerie. Dans *L'Étranger*, Meursault a la subite impression, après son arrestation, de passer par les scènes obligées d'un roman policier ; il ressent cette scénographie comme un vertige dérèalisant : « Au début, je n'ai pas pris [le juge d'instruction] au sérieux. Il m'a reçu dans une pièce tendue de rideaux, il avait sur son bureau une seule lampe, qui éclairait le fauteuil où il m'a fait asseoir pendant que lui-même restait dans l'ombre. J'avais déjà lu une description semblable dans des livres et tout cela m'a paru un jeu. » (Saminadayar, 1998)

Mais après leur rencontre, le juge est jugé par Meursault : c'est un hypocrite qui souffle le chaud et le froid :

Après notre conversation, au contraire, je l'ai regardé et j'ai vu un homme aux traits fins, aux yeux bleus enfoncés, grand, avec une longue moustache grise et d'abondants cheveux presque blancs. Il m'a paru très raisonnable et, somme toute sympathique, malgré quelques tics nerveux qui lui tiraient la bouche. (Camus, 1942a : 1171)

Dans *La peste*, le juge d'instruction Othon se présente comme un personnage similaire :

M. Othon, long et noir, et qui ressemblait moitié à ce qu'on appelait autrefois un homme du monde, moitié à un croque-mort, répondit d'une voix aimable, mais brève : (Camus, 1947 : 1226) ... Il entra de la même façon dans la salle de restaurant, s'asseyait avant ses enfants et leur tenait toujours des propos distingués et hostiles ... Seul, le petit garçon ... semblait la petite ombre de son père (Camus, 1947 : 1314) ... Voilà le juge d'instruction, avertit Tarrou en regardant Cottard. Celui-ci changea de figure. M. Othon descendait en effet la rue et s'avançait vers eux d'un pas vigoureux, mais mesuré. Il ôta son chapeau en passant devant le petit groupe ... Le juge rendit le bonjour aux occupants de l'auto ... les salua gravement de la tête. (Camus, 1947 : 1337-1338) ... Le juge avait l'air fatigué, et, pas une seule fois, il ne regarda ses interlocuteurs en face ... Pauvre juge, murmura Tarrou en franchissant les portes. Il faudrait faire quelque chose pour lui. Mais comment aider un juge ? (Camus, 1947 : 1416-1417)

La formule « un homme du monde ... un croque-mort » rappelle au lecteur le « comme tout le monde » (Camus, 1942a : 1173, 1174, 1202) ... *qui changent de linge* (Camus, 1942 : 1203). Pour le tout le monde, les juges semblent au-dessus de la loi, mais parfois ils sont même moins qu'un homme ordinaire. Soudain Meursault découvre la personne réelle derrière la pose – un caméléon. Meursault juge le juge de vivre une double vie. Le juge, pris au piège de la vie, est dévêtu de tout son déguisement. Le juge est exposé comme un de ceux *qui changent de linge* (Camus, 1942 : 1203). Le « déguisement » est également mentionné par Kaliayev et Dora, qui ridiculisent l'adoption d'un déguisement personnel (Camus, 1949 : 316) :

KALIAYEV : Tu sais bien que je ne peux m'en empêcher. Ce déguisement, cette nouvelle vie ... Tout m'amusait.

DORA : Moi, je n'aime pas les déguisements. (Elle montre sa robe) Et puis, cette défroque luxueuse ! Boria aurait pu me trouver autre chose. Une actrice ! Mon cœur est simple.

Le juge chez lui, à qui Meursault souhaite serrer la main, et celui au tribunal sont deux personnes différentes. Ce fut le cas du père de Tarrou, un avocat général : bon père à la maison, mais fonctionnaire inhumain au tribunal risquant des vies humaines (Camus, 1947 : 1420) :

Lui s'occupait de moi avec affection et je crois même qu'il essayait de me comprendre. ... Transformé par sa robe rouge, ni bonhomme ni affectueux, sa bouche grouillait de phrases immenses, qui, sans arrêt, en sortaient comme des serpents.

Et si le juge souffrait de psychopathie (Psychopathie, s.d.) ou de schizophrénie (Schizophrénie, s.d.) qui empêcherait l'être humain de fonctionner et de rendre un jugement juste, en qui rendrait cet individu dangereux, en somme ? C'est une « double vie » comme le

décrit Clamence, le juge-pénitent : « Je me rendis dans la salle de bains pour boire un verre d'eau. Mon image souriait dans la glace, mais il me sembla que mon sourire était double. » (Camus, 1956 : 1495) Un juge, perçu comme « normal », souffrant d'une telle déficience mentale, n'ayant subi aucun test psychologique, est lâché sur le public.

Le juge, qui n'a pas qu'une parole, n'est donc pas capable de prononcer un jugement :

Mais le plus haut des tourments humains est d'être jugé sans loi. Nous sommes pourtant dans ce tourment. Privés de leur frein naturel, les juges, déchaînés au hasard, mettent les bouchées doubles. (Camus, 1956 : 1535)

Une pensée terrible : un juge « malade » décide de la peine de mort. Il est ironique que ce soit l'état psychologique de l'accusé qui est en cause au moment du crime (Moustapha, 2015), mais que les juges ne sont jamais testés et rejettent même les tests. (Romero, 2012). Telle est l'imperfection selon Camus qui rend l'abolition de la peine de mort nécessaire. Clamence, le juge-pénitent se réfère à la « double vie » :

J'ai vécu ma vie entière sous un double signe et mes actions les plus graves ont été souvent celles où j'étais le moins engagé. N'était-ce pas cela, après tout, que, pour ajouter à mes bêtises, je n'ai pu me pardonner, qui m'a fait regimber avec le plus de violence contre le jugement que je sentais à l'œuvre, en moi et autour de moi, et qui m'a obligé à chercher une issue ? (Camus, 1956 : 1520)

Cela provoque également des décisions erronées de tout le monde et même des juges (Carburod, 2011). Un risque qui devrait empêcher un juge de décider de la vie d'un autre être humain. *C'est l'absurdité de l'absurdité.*

À la fin de sa réunion avec le juge, Meursault salue poliment le juge. Cependant, tout à coup, Meursault se considère comme un criminel. En conséquence, Meursault évite de serrer la main au juge : « En sortant, j'allais même lui tendre la main, mais je me suis souvenu à temps que j'avais tué un homme. » (Camus, 1942a : 1171) Cette réticence « à temps » qui résulte d'un sentiment de culpabilité, est une accusation contre la société – « je suis un accusé, un banni, un malade, pas digne d'une vie normale ». Il est « coupable » avant d'avoir été jugé ! Les perceptions de la société atteignent un « statut » de droit :

La présomption d'innocence est le principe selon lequel toute personne, qui se voit reprocher une infraction, est réputée innocente tant que sa culpabilité n'a pas été légalement démontrée. (Presomption, d'innocence, s.d. ; Greenberg, 2012)

Bien que le juge prétende recevoir Meursault avec courtoisie, « Il m'a fait asseoir et avec beaucoup de courtoisie » (Camus, 1942a : 1173), les dispositions sont prises « à rideaux tirés ». L'avocat de Meursault, « par suite d'un contretemps » (ibid.), ne peut pas être présent. La raison n'est pas précisée. En l'absence de l'avocat, la réunion est contraire à l'éthique professionnelle.⁴¹ La condition du juge que « j'avais le droit de ne pas répondre à ses questions et d'attendre que mon avocat pût m'assister » (ibid.) n'est pas une garantie que le juge avec ses connaissances supérieures n'intimiderait pas l'accusé. Le juge en profite et abuse de la remarque précédente de Meursault : « J'ai dit que je pouvais répondre seul. (ibid.) Le « contretemps » a commodément été organisé en coulisse entre le juge et l'avocat. L'avocat est accusé d'avoir abandonné ses obligations déontologiques envers son client, notamment dans un procès pour homicide. Ensuite il y a sa maladresse lors des consultations et au tribunal (Camus, 1942a : 1172-1172, 1200-1201). Ignorer un fait peut être désastreux :

La plaidoirie de mon avocat me semblait ne devoir jamais finir. D'ailleurs, mon avocat m'a semblé ridicule ... Mais il m'a paru qu'il avait beaucoup moins de talent que le procureur. (Camus, 1942a : 1198-1199)

Les arguments dans *Réflexions sur la peine capitale* (Koester et Camus, 2002) ne sont pas présentés ici ; il n'est donc pas étonnant que Meursault ait été condamné. Sur un plan déontologique, l'avocat doit être qualifié pour se présenter au tribunal :

3.01.01. Avant d'accepter de fournir un service professionnel, l'avocat doit tenir compte des limites de ses aptitudes, de ses connaissances ... Il ne doit pas, notamment, entreprendre ... la prestation d'un service professionnel pour lequel il n'est pas suffisamment préparé sans obtenir l'aide nécessaire. (Barreau, 2008)

L'absence de l'avocat pourrait signaler au juge que celui-là doute de son client. Qui plus est, l'avocat décide de s'absenter, pour échapper à l'embarras de la consultation précédente, sinon pour se cacher (Congos, 2017). Toutes ces options désignent le juge et l'avocat comme accusés. Ce sont des erreurs impardonnables commises par des êtres humains faillibles. Le juge fait preuve de « gentillesse » pour des raisons douteuses. C'est la preuve d'une conspiration flagrante entre juge et avocat, avec l'accusé au centre. « Ou bien encore le juge discutait les charges avec mon avocat. Mais en vérité ils ne s'occupaient jamais de moi à ces moments-là. » (Camus, 1942a : 1176). L'accusé est souvent le moyen par lequel le juge obtient un pot-de-vin, en commettant un acte de cupidité (Alou, 2007 : 141-177). « Un jeune greffier est venu

⁴¹ Rencontrer l'accusé en l'absence de son avocat est contraire à l'éthique professionnelle.

s'installer presque dans mon dos. » (Camus, 1942a : 1173) Meursault accuse le juge de s'ingérer dans ses droits (Subornation de témoin, s.d.).

Le juge et Meursault se confrontent : « Nous nous sommes tous les deux carrés dans nos fauteuils. » (Camus, 1942a : 1173). Dès le début, le juge utilise des preuves par oui-dire pour prouver les allégations du procureur sans écouter Meursault (Oui-dire, s.d. ; Hearsay, s.d).⁴² Meursault est l'accusé et le juge, l'accusateur. Mais les rôles s'inversent : on accuse le juge d'utiliser des informations d'occasion, de saper le système, en épuisant Meursault de répétitions, la vieille ruse des interrogateurs, en espérant que le suspect se contredira : « Il m'a d'abord dit qu'on me dépeignait comme étant d'un caractère taciturne et renfermé et il a voulu savoir ce que j'en pensais. » (Camus, 1942a : 1173)

L'un des principes fondamentaux de la justice est qu'un accusé doit bénéficier d'un procès équitable dans lequel il ne doit pas être intimidé (Droit au silence, 2019). Faire semblant d'être impatient est une tactique, comme si l'accusé « gaspillait » le temps du tribunal : « Il s'est tu, m'a regardé et s'est redressé assez brusquement pour me dire très vite ... 'Ce qui m'intéresse, c'est vous.' » (Camus, 1942a : 1174) Ce sont des tactiques pour piéger l'accusé, tandis que le juge n'est pas vraiment intéressé. Une autre tactique utilisée contre un accusé est de parler beaucoup afin de le confondre et de l'épuiser : « Moi, j'étais lasse de répéter ainsi la même histoire et il me semblait que je n'avais jamais autant parlé. » (ibid.) On ne lui offre pas l'occasion de réfléchir et de répondre. « Mais auparavant, il voulait me poser encore quelques questions. Sans transition, il m'a demandé. » (ibid.)

Quand l'accusé ne donne pas les réponses que le juge veut entendre, celui-ci se fâche, ce qui fait peur à Meursault et le pousse à avouer.

Pendant tout le silence qui a suivi le juge a eu l'air de s'agiter. Il s'est assis, a fourragé dans ses cheveux, a mis ses coudes sur son bureau et s'est penché un peu vers moi avec un air étrange. (Camus, 1942a : 1174)

Le juge exécute de violents mouvements physiques : « Brusquement, il s'est levé, a marché à grands pas vers une extrémité de son bureau et a ouvert un tiroir dans un classeur. » (Camus, 1942a : 1174) Il répète les mêmes phrases : « Le juge a passé ses mains sur son front et a répété sa question d'une voix un peu altérée : 'Pourquoi ? Il faut que vous me le disiez.

⁴² [1] Ce qu'on ne sait que sur le rapport d'une autre personne ou par la rumeur publique : ex. *Cette histoire n'est fondée que sur des oui-dire*. [2] Hearsay evidence is « an out-of-court statement introduced to prove the truth of the matter asserted therein ». In certain courts, hearsay evidence is inadmissible.

Pourquoi ? » (ibid.) Meursault se révolte et juge le procès en silence : « Je me taisais toujours (ibid.). On ne s'attend pas à un tel comportement d'un juge ; c'est aussi illégal. Tous ses actes sont fondamentalement injustes et immoraux et témoignent surtout du mauvais caractère et de la méfiance du juge.

Les juges, « *qui changent de linge* » (Camus, 1942a : 1203), abusent de la religion pour intimider l'accusé. Le juge utilise une autre tactique : il fait naître la peur de Dieu chez Meursault. Les croyants sont crédules et donc facilement intimidés, bien que la religion n'ait pas de rapport. La bigoterie est un passe-temps sérieux. Certains juges agissent comme des « missionnaires » pour leur église, pour diffuser le « message », y compris dans leur travail (Bigoteri, s.d.).⁴³

Le crucifix est auréolé d'une multitude de dogmes chrétiens : « Il en a tiré un crucifix d'argent qu'il a brandi en revenant vers moi. Et d'une voix toute changée, presque tremblante, il s'est écrié : 'Est-ce que vous le connaissez, celui-là' ? » (Camus, 1942a : 1174)

La nature, le ton et le moment de poser la question forcent un aveu ; Meursault est jugé coupable sur un plan religieux parce que le juge adhère à une certaine idéologie. « Est-ce que vous le connaissez, celui-là ? » (ibid.) Ce que le juge sous-entend en réalité, c'est : « Vous avez commis un crime parce que vous êtes un non-croyant. » La réponse de Meursault est en réalité une opposition : « J'ai dit : 'Oui, naturellement.' » (ibid.) Verde (1995) fait un commentaire sur le juge, modelant son jugement sur la religion :

de préméditation : outre cela il ne sait rien dire d'autre. Le juge alors se démasque et brandit le crucifix, se rattachant ainsi au modèle originnaire de l'inquisiteur, et l'invitant à se repentir. Mais il propose un modèle évolué, celui de repentir et du pardon à un être qui par ses caractéristiques psychologiques ne comprend pas ces mots-là, ne réussit pas à le suivre : Meursault apparaît confus, étonné, sans tolérance aux stimuli sensoriels. Il s'agit d'une vraie tragédie de l'incompréhension : le juge projette son étranger intérieur sur Meursault qui se refuse à adhérer à cette image, à entrer dans le rôle, comme au ...

La frustration monte. Le juge veut une admission. « Et d'une voix toute changée, presque tremblante, il s'est écrié : 'Est-ce que vous le connaissez, celui-là ?' » (Camus, 1942a : 1174). Un signe du préjudice subi par le juge. Une dernière fois, le juge tente de l'intimider, en affichant son autorité par sa taille : « m'a exhorté une dernière fois, dressé de toute sa hauteur »

⁴³ La bigoterie est une dévotion fourvoyée dans un attachement au détail, à la lettre, à des pratiques formelles, superstitieuses. Le terme « bigot » est très souvent utilisé dans un sens péjoratif pour parler d'une personne qui s'accroche sans discernement à des idées ou à une idéologie religieuse au mépris de la réflexion, même lorsqu'il est prouvé qu'elles sont fausses, et qui défend ses croyances d'une manière souvent obtuse voire agressive.

(op. cit. : 1175). L'intimidation par des juges n'est pas autorisée (Droit-Inc, s.d.). Le juge ne peut enquêter que sur le crime et rien d'autre. Dans *Caligula*, Camus utilise la version inversée en donnant des paroles au non-croyant de dire la logique de la vie, illustrant peut-être la fausseté de la croyance religieuse (Camus, 1944 : 66) :

CALIGULA : Alors, je ne comprends pas : pourquoi es-tu si prompt à dépister les blasphèmes ?

SCIPION : Je puis nier une chose sans me croire obligé de la salir ou de retirer aux autres le droit d'y croire.

Le juge montre sa partialité en tant que chrétien, en discriminant contre les agnostiques, les athées et autres non-chrétiens. Le juge veut soumettre les autres à son point de vue : « Le juge n'est même pas autorisé à invoquer ses expériences personnelles à l'appui de sa décision. » (Thunis, 2001). Les perspectives du juge sont fixées ; un non-chrétien est désavantagé (Idleman, 2005 : 515-534). C'est une accusation grave contre le juge : « Il en a tiré un crucifix d'argent qu'il a brandi en revenant vers moi. » (La liberté de religion, s.d.)⁴⁴ Un accusé athée est presque « automatiquement » coupable face à un juge religieux. C'est une faillibilité grave du juge.

Depuis toujours, la religion a eu une grande influence sur la vie de société (Jouet, 2016). L'église impose sa doctrine et ses pratiques à la communauté, qui croit à l'effet magique du crucifix :

Mais trop de gens grimpent maintenant sur la croix seulement pour qu'on les voie de plus loin, même s'il faut pour cela piétiner un peu celui qui s'y trouve depuis si longtemps. Trop de gens ont décidé de se passer de la générosité pour pratiquer la charité. O l'injustice, l'injustice qu'on lui a faite et qui me serre le cœur ! (Camus, 1956 : 1534)

Orlov rejette le pouvoir de salut du crucifix lorsqu'il est condamné à mort (Camus, 1949 : 390) :

STEPAN : Le père Florenski est venu lui présenter le crucifix. Il a refusé de l'embrasser. Et il a déclaré : « Je vous ai déjà dit que j'en ai fini avec la vie et que je suis en règle avec la mort. »

Le père Paneloux, intégriste, préfère la religion dans une crise de société : « C'était le Père Paneloux, un jésuite érudit et militant » (Camus, 1947 : 1230) « les autorités

⁴⁴ « La liberté de religion, liberté de culte ou liberté de croyance désigne le droit subjectif fondamental des personnes de choisir et de pratiquer une religion donnée ou aucune, et l'évaluation du respect de ce droit. »

ecclésiastiques de notre ville décidèrent de lutter contre la peste par leurs propres moyens, en organisant une semaine de prières collectives. » (Camus, 1947 : 1294). Clamence invoque l'inutilité du ciel pour les affaires terrestres :

La référence, purement verbale, que parfois je faisais à Dieu dans mes plaidoiries, donnait de la méfiance à mes clients. Ils craignaient sans doute que le ciel ne pût prendre en main leurs intérêts aussi bien qu'un avocat imbattable sur le code. (Camus, 1956 : 1530)

Rieux déclare préférer la rationalité en matière de santé à l'âme de l'être humain (Bigoterie, s.d.) : « Le salut de l'homme est un trop grand mot pour moi. Je ne vais pas si loin. C'est sa santé qui m'intéresse, sa santé d'abord. Paneloux hésita. » (Camus, 1947 : 1397). Ignorer le statut humain d'une personne mérite une réprimande : « J'ai bien remarqué qu'il me tutoyait, mais j'en avais assez. » (Camus, 1942a : 1175). Il s'adresse à l'accusé à un niveau inférieur, ce qui implique la culpabilité. N'ayant pas réussi à rabaisser Meursault et à forcer une admission, le juge descend à un niveau « inférieur », ce qui implique la culpabilité : « Il est retombé sur son fauteuil. » (ibid.) Ensuite, il montre la porte à Meursault : « Le juge s'est alors levé, comme s'il me signifiait que l'interrogatoire était terminé. » (Camus, 1942a : 1176). Ne trouvant rien, le juge tente une dernière condamnation : « Il m'a seulement demandé du même air un peu las si je regrettais mon acte. » (ibid.)

Jusqu'à présent, le message de Camus dans les mini-procès est clair quant aux facteurs qui rendent un jugement défectueux. Tout ce qui contrarie un juge, que ce soit sur le plan personnel, religieux, social, politique, familial ou autre, peut influencer un juge. La justice ne doit jamais risquer la vie d'un accusé pour une telle décision subjective et défectueuse. Un juge, étant un être humain, ne mérite donc pas la confiance du public pour imposer la peine de mort.

Camus met en garde le lecteur contre les pièges quotidiens tendus au citoyen ordinaire dans sa communication avec les institutions judiciaires. Toute personne en faveur de la peine de mort doit considérer à quel point elle-même peut facilement être arrêtée pour meurtre pour avoir servi accidentellement de la nourriture contaminée dans un restaurant, par exemple. Dans tous ces cas, les juges disposent d'un pouvoir discrétionnaire : un juge à Montreux peut décider d'imposer la peine de mort pour un décès dans un accident de voiture, alors qu'un juge à Aix-en-Provence, pour les mêmes faits, pourrait conclure différemment.

6.8.2. Juges sous influence

Même les juges expérimentés subissent diverses influences psychologiques, ce qui leur fait parfois prononcer des peines non fondées. On commence à comprendre la cause de ces distorsions de jugement. (English et Bernhardt, 2013)

Les études psychologiques prouvent sans aucun doute que différentes personnes ont des approches, des idées et des jugements différents sur les mêmes faits – il s'agit d'une réalité choquante dans tous les cas, mais surtout lorsque l'on considère qu'un condamné à mort aurait pu être trouvé moins coupable et sa vie sauvée par un autre juge :

Bien sûr, les juges sont libres de leurs évaluations, ce qui explique qu'il y ait des écarts dans les verdicts : des personnes distinctes évaluent différemment les mêmes informations, même si leur expertise professionnelle est la même. Mais l'analyse des procès montre que les juges prononcent des peines parfois très différentes pour des cas quasi identiques. Pourquoi en est-il ainsi ? Parce qu'il existe divers facteurs, notamment psychologiques, susceptibles d'influencer les juges (English et Bernhardt, 2013).

La science et la technologie d'une époque donnée sont la plus haute source de « vérité disponible » à un certain stade du développement de l'humanité. Si cette source prouve qu'il ne peut y avoir aucune assurance d'un jugement équitable par un être humain, y compris un juge en tant qu'être humain, en raison de sa faillibilité, alors l'ordre mondial n'a d'autre choix que de supprimer la peine de mort. La peine de mort ne peut donc jamais être laissée à la merci d'un tel système juridique, assistée par des avocats incompetents et gérée par des personnes *qui changent de linge* (Camus, 1942a : 1203).

L'absurdité de l'absurdité est prouvée sans aucun doute.

LA GRANDE FINALE

6.9 Mini-procès 9 : La société et son sadisme

Camus est profondément conscient de l'agonie et de l'enfer que Meursault traverse en attendant la dernière seconde de sa vie (Camus, 1942a : 1211) – et le plus horrible de tout, par une erreur⁴⁵ judiciaire – *l'absurdité de l'absurdité*. On ne sait pas si l'auteur a lui-même parlé à un condamné à mort, mais il nous a laissé le compte-rendu d'interactions avec des gouvernements, des organisations abolitionnistes et le tout le monde ; il faisait des interventions pour sauver des vies (Morisi, 2011 : 345-351). Il est évident, d'après une étude d'œuvres camusiennes comme *Réflexions sur la guillotine* (Koestler et Camus, 2002) ainsi que sa lecture du *Dernier jour d'un condamné* (Hugo, 1829) de Victor Hugo que Camus était très bien informé de l'immense traumatisme d'un être humain condamné à mort :

Du point de vue des condamnés à mort et de leur famille pourtant, il ne fait aucun doute que la peine capitale est une torture. Une torture brutale, toujours, au moment de l'exécution. Une torture insidieuse et lente, parfois, qu'ils ressentent dans leur cœur et leur chair, pendant les longues années où se mêlent angoisse, espoirs et malheurs, dans l'attente de la mort annoncée. (Marcel, 2011)

En lisant *L'Étranger*, il semble également que Camus a donné une visualisation profonde de l'enfer du condamné. Pour sonder l'esprit du condamné, on se rappelle l'abattage du poulet dans *Le premier homme* (Camus, 1994 : 253-255). Chez Meursault la révolte prend de l'ampleur au fur et à mesure qu'il vit mentalement les stades de l'agonie (Camus, 1942a : Chapitre V).

Après avoir épuisé tous ses arguments et après le rejet de son pourvoi, le destin de Meursault est irréversible – il sera exécuté. L'état d'esprit de Meursault pendant ses derniers jours dans le couloir de la mort, est bien résumé par Morisi :

La triple expérience de la marginalité socio-morale, du crime et de la justice humaine qui conduit le protagoniste de Camus à l'échafaud est contée à travers une langue au dépouillement travaillé et une focalisation interne serrée qui permettent de saisir au plus près l'itinéraire de cet homme refusant de dissimuler ou d'embellir ses gestes et pensées. (Morisi, 2011 : 260)

Seule la personne condamnée pourra raconter l'enfer subi du dernier jour de sa vie (Hugo, 1929). Dans une agonie intense, Meursault visualise le jour de son exécution, en utilisant une

⁴⁵ *ibid.* : On imagine aisément que la peine capitale est d'autant plus cruelle à vivre quand le condamné est innocent.

sorte d' « accusation anticipée ». L'imagination du lecteur est réamorcée pour faire un saut vers une réalité future L'observation de Morisi à propos de son dernier moment est frappante :

L'Étranger donne à voir le crime d'un homme, sa condamnation à mort, l'attente de son exécution, et laisse en suspens le moment (réel, non pas fantasmé) de sa décapitation. (Morisi, 2011 : 271)

Le mini-procès entre Meursault et la foule venue pour son exécution doit encore se dérouler :

Pour que tout soit consommé, pour que je me sente moins seul, il me restait à souhaiter qu'il y ait beaucoup de spectateurs le jour de mon exécution et qu'ils m'accueillent avec des cris de haine. (Camus, 1942a : 1211-1212)

Pour la dernière fois, Meursault et le monde se font face. Meursault lance une invitation à cette confrontation : « il me restait à souhaiter qu'il y ait » (Camus, 1942a : 1212). Le lecteur fait l'expérience que Meursault, en envisageant la foule qui reçoit la figure solitaire de l'étranger avec des cris de haine, sur son chemin vers la guillotine. La place de la ville est la salle d'audience ; le grand public, en tant que juge, est rassemblé pour l'exécution de Meursault, le meurtrier.

Meursault prononce néanmoins des jugements : le public est accusé de sadisme et jugé en conséquence. Meursault désire avoir du monde sur la place : « il me restait à souhaiter qu'il y ait beaucoup de spectateurs le jour de mon exécution et qu'ils m'accueillent avec des cris de haine » (Camus, 1942a : 1212). Cela nous rappelle les derniers mots du condamné qui se révolte une dernière fois contre la société dans *Le dernier jour d'un condamné*, comme décrit par Hugo et Camus : « Oh ! l'horrible peuple avec ses cris d'hyène. – Qui sait si je ne lui échapperai pas ? si je ne serai pas sauvé ? si ma grâce ? » (Hugo, 1929 : 213) Le Hir décrit cette exclamation silencieuse de Meursault, qui n'est rien d'autre qu'une contre-accusation, comme une révolte : « Sa révolte est révolte contre les hommes sans doute » (Le Hir, 1982 : 49). Cette énergie provient de l'âme de l'être humain :

La première et la seule évidence qui me soit ainsi donnée, à l'intérieur de l'expérience absurde, est la révolte ... La révolte naît du spectacle de la déraison, devant une condition injuste et incompréhensible. (Camus, 1951 : 419)

La foule est venue pour un spectacle bestial. Meursault envisage une accusation haineuse : les cris de la foule vont le juger, comme ils sont diaboliquement impatients pour le voir monter sur la guillotine, la tête fixée dans la lunette, le couperet qui tombe, le sang qui

jaillit et la tête qui tombe dans le panier. Une accusation. La société se trompe : ils n'ont pas assisté au procès. Ils condamnent à mort par vengeance – par pure faillibilité, une erreur fatale. C'est une accusation contre leur prétendue moralité, leurs coutumes et leur culture, et plus particulièrement contre le gouvernement qu'ils ont élu et qui autorise des personnes *qui changent de linge* à prononcer le jugement définitif de tuer : « Mais la société qui est censée la représenter peut-elle prétendre à l'innocence ? N'est-elle pas responsable, au moins en partie, du crime qu'elle réprime avec tant de sévérité ? » (Koestler et Camus, 1957 : 172). Le souhait de Meursault constitue un sentiment émotionnel, une « explosion » mentale, un « jugement » qui condamne la société et ses vices, une révolte finale pour surmonter l'absurdité et mourir le cœur rempli de joie.

L'argument de Camus est étayé par l'incapacité de l'être humain à juger correctement : « Aujourd'hui, je partage absolument la conviction de Koestler : la peine de mort souille notre société. » (Koestler et Camus, 1957 : 147). À travers Meursault, Camus accuse les états qui pratiquent encore la peine de mort. Dans l'intérêt des personnes marginalisées du monde, Camus se déclare isolé dans notre monde absurde – pour se sentir moins « étranger » : « Pour que tout soit consommé, pour que je me sente moins seul. » (Camus, 1942a : 1211-1212). En comparant *Le dernier jour d'un condamné* de Victor Hugo et *L'Étranger* de Camus, Spiquel constate que le narrateur ne suit pas Meursault jusqu'à la guillotine :

Dans *L'Étranger*, le risque est moindre parce que nous ne suivons pas Meursault jusqu'au moment même de l'exécution, parce que Camus insiste sur l'idée que nous sommes tous des condamnés à mort, parce que Meursault, enfin, ayant traversé la solitude, l'accepte et la revendique car il a découvert la fraternité du monde. (Spiquel 1992)

Cette notion semble stérile et passe à côté de l'explosive énergie sémiotique dans les pensées de Meursault. Y a-t-il une projection régressive plus dynamique que «souhaiter beaucoup de spectateurs », « qu'ils m'accueillent » et « cris de haine » ? À en juger par ses écrits sur la brutalité et le jaillissement du sang dans *Réflexions sur la peine capitale*, nous pensons que Camus veut que le lecteur contemple les convulsions abominables et la satisfaction creuse de la foule qui se disperse lentement. Et les gros titres dans les journaux, peu après l'exécution.

Le langage camusien est vivant et puissant. Il pousse le lecteur à marcher vers la foule et à prendre place près de la guillotine. Meursault, enchaîné, accompagné des gardiens, se dirige vers la place de l'échafaud. Puis le tonnerre assourdissant de la foule sadique. Le ciel,

l'existence, est ouvert. L'exécution est la seule attraction pour briser la monotonie. Employés de bureau, hommes d'affaires, patrons, retraités, chômeurs, dactylographes, avocats, juges – tous ceux *qui changent de linge* (Camus, 1942a : 1203), des êtres humains faillibles – sont là. Dans cette masse floue de bouches qui hurlent, l'individu perd son identité et disparaît dans l'anonymat. La voix solitaire de la raison se perd. Cela doit être opposé au « silence du monde déraisonnable » (Camus, 1942b : 117-118), qui ne fait rien pour réduire l'épaisseur de l'absurdité et l'irrationalité du monde. Après l'exécution, lorsque leur vengeance n'a plus d'objet, la foule rentre à la maison – ayant commis *l'absurdité de l'absurdité*.

La faillibilité de tous les présents les aveugle à tel point qu'ils ne sauraient porter un bon jugement pour empêcher l'exécution. On « entend » les pensées de Meursault, qui observe la folie de la foule avec étonnement et incrédulité : Votre acte contre moi est faux. Là n'est pas la question. Votre jugement est erroné à cause de vos imperfections. Votre jugement devrait plutôt aller à l'encontre des convictions religieuses, culturelles, sociales, politiques et traditionnelles pourries et immorales que l'on appelle la peste et qui contamine et tue votre vie.

6.9.1 Meursault est-il coupable ?

Je n'en ai pas eu le temps parce que le président m'a dit dans une forme bizarre que j'aurais la tête tranchée sur une place publique au nom du peuple français. (Camus, 1942a : 1201)

Lorsqu'un accusé entend prononcer « la peine de mort » de la bouche du juge, tout son système psychologique et physiologique est sous un coup immense. L'enfer s'ouvre devant lui, une perspective insupportable pour tout être humain. Mais il n'y a plus de temps à perdre. Meursault va être exécuté. Voici une vie à perdre – une valeur existentielle. Cette vie doit être sauvée à tout prix, d'après l'objectif principal de Camus – la valeur existentielle de l'être humain. Que peut-on et devrait-on faire pour Meursault ?

Désormais, Meursault doit tout faire pour sauver sa vie. Il demande une révision et forme son pourvoi : (Code de procédure pénale, s.d.) ; « Il y avait aussi deux choses à quoi je réfléchissais tout le temps : l'aube et mon pourvoi. » (Camus, 1942a : 1205) Meursault n'aurait pas formé son pourvoi s'il n'avait pas cru en sa propre innocence. Son avocat avait envisagé un pourvoi : « De toute façon, m'a dit mon avocat, il y a le pourvoi. Mais je suis persuadé que l'issue sera favorable. » (Camus, 1942a : 1200)

Son avocat n'est plus mentionné après le jugement. Ce n'est pas étonnant. Il est clair que l'avocat n'avait ni la capacité ni l'expérience pour mener une affaire aussi compliquée. L'avocat voulait entre autres que Meursault fasse un faux témoignage : « 'Non, parce que c'est faux' Il m'a regardé d'une façon bizarre, comme si je lui inspirais un peu de dégoût. » (Camus, 1942a : 1172) Il faisait également mention de faits non-pertinents :

Il m'a dit presque méchamment que dans tous les cas le directeur et le personnel de l'asile seraient entendus comme témoins et que 'cela pouvait me jouer un très sale tour'. Je lui ai fait remarquer que cette histoire n'avait pas de rapport avec mon affaire. (Camus, 1942a : 1199)

L'avocat n'était pas bien préparé et n'avait donc pas grand-chose à dire : « Il a plaidé la provocation très rapidement et puis lui aussi a parlé de mon âme. »⁴⁶ (Camus, 1942a : 1199)

Meursault était mécontent de son avocat : « D'ailleurs, mon avocat m'a semblé ridicule. » (Camus, 1942a : 1199) Il avait besoin d'un avocat capable de résister à l'assaut absurde du procureur : « Mais il m'a paru qu'il avait beaucoup moins de talent que le procureur. » (Camus, 1942a : 1199). D'habitude, l'avocat prépare le pourvoi du client. Meursault avait probablement décidé de ne pas employer son avocat pour le pourvoi. C'est déjà une faute de ne pas être à même de défendre une personne jugée ; la peine de mort peut toujours être annulée. Il a suffisamment de raisons pour renvoyer son avocat.

6.9.2 Le pourvoi de Meursault

Imaginons que Camus, l'abolitionniste, soit présent lors du jugement. Tout de suite après le jugement, il dit à Meursault qu'un pourvoi sera interjeté. Camus, qui se méfie de la négligence des avocats, consulte des avocats chevronnés pour le pourvoi. En attendant, Camus lui-même écrit au gouvernement algérien pour obtenir la grâce de Meursault, comme il l'avait fait pour plusieurs condamnés à mort. Morisi (2011 : 111) présente un excellent survol des travaux de l'auteur à cet égard dans son ouvrage *Albert Camus contre la peine de mort* (ibid.), nous en résumons quelques exemples.

Le 27 janvier 1945, Camus écrit à Marcel Aymé concernant la grâce de Robert Brasillach. Camus précise qu'il signera la pétition, mais non pas pour les raisons données parce que les amis de Brasillach ont commis des atrocités. Camus ne signe que pour déclarer : « J'ai toujours

46 Le mot « âme » est très ambigu et peut avoir des multiples significations: Siègne de l'activité psychique et des états de conscience de quelqu'un, ensemble des dispositions intellectuelles, morales, affectives qui forment son individualité, son moi profond ; esprit, intellect, cœur, conscience.

eu horreur de la condamnation à mort et j'ai jugé, qu'en tant qu'individu du moins, je ne pouvais y participer, même par abstention. » (Morisi, 2011 : 111)

Un autre exemple concernant la grâce : nous sommes en 1957. L'épouse de Ho-Huu-Tuong, un écrivain vietnamien et camarade de classe de Sartre à Paris, condamné à mort pour rébellion contre le gouvernement, écrit à Camus, alléguant que la peine de mort lui a été imposée :

Sur de simples présomptions mais sans aucune preuve, le tribunal militaire de SAIGON l'a accusé d'avoir participé ... je viens ... implorer votre intervention pour sauver la vie de mon infortuné époux ... Madame HO HUU-TUONG. (Morisi, 2011 : 207)

Camus intervient ; l'écrivain est exilé dans une île où il tombe gravement malade. Malgré une deuxième intervention de Camus, l'écrivain meurt en prison au Vietnam (Touai, 1981).

Revenons aux arguments concernant le pourvoi de Meursault. Depuis la publication de *L'Étranger*, sa culpabilité ou son innocence sont sujets à controverse. (Études littéraires, 2008 ; Merad, 1975). Selon certains il est coupable (McCann, s.d.), mais plus nombreux sont ceux qui le disent innocent. Il est possible de prouver son innocence,⁴⁷ sur la base des faits mentionnés dans *L'Étranger*. Puisqu'il a été reconnu coupable, prenons en considération quelques opinions des « avocats chevronnés » de Meursault. Bien sûr, les faits sont ambigus, fidèles au style brillant de Camus. McCann indique à juste titre que cette prémisse simple est en effet très compliquée :

Is Meursault innocent? This apparently simple question is one of the most difficult to answer; indeed, can we know what is meant by innocent? Does it mean free from blame, ignorant of evil, unable to harm or simply found not guilty? Bernard Pingaud claims that: Personne ne peut douter que des circonstances du meurtre et de la personnalité de la victime, un tribunal « normal », en 1939 ou 1940 ne l'eût acquitté. (McCann, s.d.)

Fitch et Gay-Crosier se réfèrent à Gerthoffert, qui dénonce la croyance populaire selon laquelle Meursault est innocent. Il se réfère plus particulièrement à l'intervalle entre le premier tir et les quatre coups suivants, qui prouve le caractère volontaire (Fitch et Gay-Crosier 1973) de l'acte. Forest remet le jugement dans son contexte, en juxtaposant les deux camps, y compris le malentendu :

⁴⁷ En tant qu'avocat, après avoir défendu divers meurtriers présumés, je peux certifier que, selon le droit pénal sud-africain également, les faits présentés par Camus offrent divers moyens de défense pour Meursault, y compris des preuves psychologiques et l'absence de préméditation.

Les faits sont là et s'enchaînent avec une parfaite logique et une infaillible vraisemblance ... La justice pourra bien par la suite se perdre dans les raisonnements les plus ridicules, s'aventurer sur le terrain de hypothèses psychologiques et des jugements moraux. Il n'en reste pas moins que Meursault est un criminel : rien ne pourra défaire l'acte par lequel il a ôté la vie à autrui ... Pourtant, quand nous lisons *L'Étranger*, pas un instant nous ne nous sentons prêts à condamner Meursault. Nous oublions la victime et notre sympathie va tout entière à l'assassin ... La raison en est que ce crime, paradoxalement, n'est pas l'œuvre d'un criminel. Aucun des motifs classiques de ce genre de drame ... ne peut être ici invoqué. (Forest, 1992 : 70-71)

La conclusion tirée par Forest est claire : il ne s'agissait pas d'une intention de tuer (et donc, par conséquent, d'aucune préméditation) ; il distingue l'approche du lecteur de celle du jury :

Mais, pour nous qui savons le drame véritable qui s'est joué dans la conscience du personnage de Camus, une telle interprétation ne tient pas : nous savons que c'est, sans l'intention de s'en servir que Meursault a mis dans sa poche le revolver de Raymond, nous savons que c'est bien par hasard qu'il est retourné sur la plage, nous savons enfin que c'est, comme il l'affirme devant le tribunal, 'à cause du soleil' que Meursault a tiré. (Forest, 1992 : 71)

Verde soutient que la réaction de Meursault était une «réponse concrète», autrement dit la révolte de quelqu'un voulait défendre sa vie contre les diverses menaces qui l'entouraient :

L'acte de Meursault constitue donc la réponse concrète, vécue, à une persécution ressentie comme concrète (le soleil et la lame du couteau de l'Arabe qui lui blessent les yeux) qui représente du point de vue de la perception la situation de séparation intolérable ; et peut être alors ramené à la catégorie de la *délinquance comme alternative à la mélancolie*. (Verde 1995)

L'argument présenté par Weisberg et cité par Simon souligne le motif de l'absence de préméditation :

Richard Weisberg and Richard A. Posner address from the point of view of the jurist the ever-simmering question of Meursault's guilt or innocence in Albert Camus' *The Stranger*. Weisberg argues the case for Meursault's innocence, he finds « no moral aberration » in the Protagonist of Part 1 (116) where Camus "builds a portrait of a man with his own system of ... positive values », who partakes of the free flow of human existence with honesty, if not perfect Cartesian rationality. (120) He absolves Meursault of guilt for the murder of the Arab and speculates that « in an American court, Meursault's lack of real premeditation would have formed the basis of a viable defense » (121), and « he would have been convicted of manslaughter. » (122). (Simon, 1991)

Enfin, Merad présente un argument à deux volets : l'absence de préméditation d'une part et la provocation d'autre part. Il y ajoute notamment la concomitance de facteurs :

Son crime ressemble donc à tous les crimes sans préméditation. Il ne s'agit pas du meurtre absolument gratuit, tel que celui de Lafcadio (André Gide, *Les caves du Vatican*), puisqu'il n'y a aucune décision froide ou délibérée et que l'enchaînement des faits suit la courbe de la provocation, de la pseudo-légitime défense et d'un concours de circonstances psychologiques et naturelles (le soleil, etc.). En quoi ce crime est-il alors absurde ? Car, dans de telles conditions, tout crime serait absurde par définition, même l'homicide volontaire, du moins selon la criminologie moderne, à cause de cette petite fraction de seconde où la machine cérébrale grince, engendrant ainsi l'irresponsabilité. (Merad, 1975)

Camus a lutté contre la peine de mort en tant que violence légitimée de l'État. L'auteur a plaidé contre la peine de mort d'Enrique Marco Nadal, un syndicaliste condamné à mort par un tribunal militaire (Morisi, 2011 : 122). En 1949, un télégramme signé par plusieurs écrivains fut envoyé au gouvernement du général Franco (Morisi, 2011 : 123). Il convient de noter que l'avertissement de Camus est considéré comme s'appliquant toujours :

Nous sommes entrés à ce moment dans un temps où chaque homme libre pouvait raisonnablement penser qu'il se trouverait un jour devant les fusils de l'exécution. (Morisi, 2011 : 111-112)

L'opinion du lecteur est la considération la plus importante. Le Hir déclare que le jugement du lecteur serait sans doute que Meursault (Le Hir, 1982 : 44) n'est pas coupable :

l'accusé peut en appeler au jugement du lecteur, qui, à coup sûr, prononcera l'acquittement sans réserve : innocent en ce qui concerne la mort de l'Arabe, Meursault se trouvera ainsi absout de toute faute à l'égard de sa mère.

Ce n'est pas étrange. Meursault attire toujours l'attention du lecteur, tandis que les motifs meurtriers, comme la vengeance, la haine, etc., sont absents chez lui. Personne n'a fait de tort à Meursault, qui n'a donc pas eu raison pour se venger. En fait, la preuve présentée par le procureur au cours du procès était largement hors de propos et donc favorable à Meursault. Il n'était impliqué dans aucun acte de violence. Il n'y avait donc rien à dire contre lui.

Dans la plupart des systèmes juridiques, l'accusé a ce qu'on appelle « le droit de garder le silence » ou le « droit au silence » (Droit au silence, s.d.) Cela signifie que l'accusé n'a pas à dire un mot et que le procureur doit fournir la preuve pertinente. Il n'y avait aucune preuve de préméditation, rien qui prouvait que ce n'était pas un cas de légitime défense. Meursault a effectivement offert la défense légitime du hasard et du soleil qui l'aveuglait (les aspects psychologiques de la défense ont déjà été discutés plus tôt). Les faits concernant la personne de Meursault ont été présentés par, entre autres, Celeste, Marie et Raymond (Camus, 1942a :

1191-1193) ; ils étaient les témoins les plus importants du jour du meurtre et même pour plaider des circonstances atténuantes.

Meursault resta silencieux le reste du temps et tout se passa autour de lui : « Je me suis expliqué aussi la bizarre impression que j'avais d'être de trop, un peu comme un intrus » (Camus, 1957 : 1185) et « De temps en temps, j'avais envie d'interrompre tout le monde et de dire : 'Mais tout de même, qui est l'accusé ? C'est important d'être l'accusé. Et j'ai quelque chose à dire ! Mais réflexion faite, je n'avais rien à dire ?' » (Camus, 1942a : 1195). Son avocat a limité de manière très efficace sa participation à la procédure :

Mon avocat est venu vers moi, m'a serré la main et m'a conseillé de répondre brièvement aux questions qu'on me poserait, de ne pas prendre d'initiatives et de me reposer sur lui pour le reste. (Camus, 1942a : 1186)

Les auteurs Fitch et Gay-Crosier se réfèrent à l'observation de Castex qui, en 1965, est allé jusqu'à décrire Meursault comme un « martyr de la vérité » (Fitch et Gay-Crosier, 1973 : 170). Il est honnête et d'autres personnes en profitent. Nous concluons que cette erreur possible a amené Meursault à prouver lui-même, pour ainsi dire, sa culpabilité. Meursault laisse l'affaire se dérouler à son désavantage (on peut également noter ici que son avocat n'avait pas les moyens de présenter efficacement sa cause). Camus a permis à Meursault d'être sans défense, lui imputant ainsi une erreur humaine ; cette possibilité est très intéressante – voici un commentaire à ce sujet :

L'opinion majoritaire ne considère pas que l'équité de la procédure pourrait être affectée par l'ordre en question ... Par ailleurs, je ne considère pas que l'accusé renonce à son droit à garder le silence s'il choisit de présenter des moyens de défense. En fait, le droit de l'accusé à garder le silence est un droit fondamental et on ne saurait considérer que l'accusé n'a que deux choix possibles : soit de rester silencieux pendant toute la durée de la procédure sans exposer le moindre moyen de défense, soit de renoncer à son droit au silence. Cette situation serait extrêmement désavantageuse pour l'accusé et il serait difficile d'y voir une protection fondamentale des accusés en général. C'est la raison pour laquelle je me dissocie de la majorité lorsqu'elle estime qu'un accusé qui choisit de se défendre n'a pas droit au silence tout au long de la procédure ... (Laucci, 2008)

Ces opinions divergentes confirment sans aucun doute que, du moins dans le cas de la peine de mort, des êtres humains faillibles interviendront toujours de manière incertaine et imparfaite. Sur cette base et selon la majorité des opinions ci-dessus, il faut admettre que, comme le craignait l'auteur, Meursault aurait été exécuté et aurait perdu la vie à cause du jugement erroné d'un être humain faillible et aurait été réduit à une statistique sur la liste de

l'absurdité de l'absurdité.

CHAPITRE 7 : LES MINI-PROCÈS SYMBOLIQUES

Comme mentionné ci-dessus, la voix d'Albert Camus s'entend à travers la lecture, l'interprétation et la compréhension à différents niveaux de lecture, aussi bien métaphysique que symbolique (compte tenu du fait que l'auteur a toujours parlé de l'être humain en termes d'existence), dans un contexte plus large qui englobe tout. Notre étude nous a notamment conduit à détecter quelques manifestations de ce type de mini-procès. Ceux que nous avons choisis sont : *L'homme contre « l'homme » : La guillotine – l'homme et la machine*, et *L'être humain vis-à-vis de l'existence* qui figure dans les dernières pages de la première partie de *L'Étranger* et qui, à notre humble avis, représente le mini-procès le plus important de cette catégorie, parce qu'il contient la plus belle prose, poésie et musique de l'auteur.

PREMIER MINI-PROCÈS SYMBOLIQUE

7.1 Mini-procès 10 : l'homme contre « l'homme »

7.1.1 La guillotine – l'homme et la machine

Une des images les plus frappantes présentées par Camus est le mini-procès dans lequel l'auteur décrit la machine contre laquelle il s'est rebellé toute sa vie – la guillotine. C'est l'instrument qui a causé la mort brutale de nombreux êtres humains et qui, d'après Albert Camus, était l'accusé le plus important, celui qui aurait dû être condamné à mort. En lisant les œuvres de Camus et les interprétations des critiques, il n'y a pas de doute que la peine de mort est l'accusé numéro un pour avoir commis tant de meurtres et qu'il voudrait l'abolir pour toujours.

C'est *l'absurdité de l'absurdité* – la peine de mort, quelle qu'en soit la méthode et même si nous essayons d'en ignorer la vérité pratique :

Mais, outre que les criminels ne sont pas les seuls à être guillotines chez nous, la méthode est la même. (Koestler et Camus, 1957 : 146)

Meursault l'accusateur confronte la guillotine, l'accusé. Métaphoriquement, il confronte la mort. Camus convertit une défense en une attaque contre la menace :

À la limite, il accepte la déchéance dernière qui est la mort, s'il doit être privé de cette consécration exclusive qu'il appellera, par exemple, sa liberté. Plutôt mourir debout que de vivre à genoux. (Camus, 1951 : 424-425)

La guillotine agit en tant qu'être dans la vie. Ces deux personnes deviennent maintenant les protagonistes – les partis opposés du mini-procès. Au seuil de la mort, Meursault s'imagine approcher de la guillotine en face et l'accuser. Le mini-procès se déroule à travers des êtres humains dont le sang est le dénominateur commun. Un homme affronte une machine. Meursault est en conflit avec l'instrument avec lequel il passera la toute dernière seconde de sa vie – la guillotine. Il a eu une idée fautive de la guillotine : il n'est pas nécessaire de monter plus haut – l'accusé n'a pour ainsi dire pas plus de droits que le condamné : « J'ai cru longtemps – et je ne sais pas pourquoi – que pour aller à la guillotine, il fallait monter sur un échafaud, gravir des marches. » (Camus, 1942a : 1204)

Meursault a surestimé le pouvoir de la mort – l'accusé n'est pas si fort : « On se fait toujours des idées exagérées de ce qu'on ne connaît pas. » (Camus, 1942a : 1204) C'est une réalité émotionnelle. Les gens, qui ont une peur immense de la guillotine, exagèrent de manière irrationnelle la taille de l'instrument de la mort. C'est un « être » qui devrait être accusé, jugé, condamné et exécuté. Meursault découvre que la guillotine est beaucoup plus petite qu'il ne le pensait. Elle est à même le sol. Son jugement philosophique est que la mort ne peut pas gagner le combat si l'on avait pleinement vécu sa vie : « En réalité, la machine était posée à même le sol, le plus simplement du monde. Elle était beaucoup plus étroite que je ne le pensais. » (Camus, 1942a : 1204)

Meursault accuse la société de l'avoir induit en erreur tout au long de l'histoire et la condamne pour lui avoir donné une vision déformée de la vie. Une accusation de Meursault en tant que procureur et accusateur, contre les crimes historiques du monde pour l'avoir endoctriné en ce qui concerne la guillotine : « Je crois que c'était à cause de la Révolution de 1789, je veux dire à cause de tout ce qu'on m'avait appris ou fait voir sur ces questions. » (Camus, 1942a : 1204).

Camus utilise une photographie, un reflet de ce qu'est réellement la guillotine. « Mais un matin, je me suis souvenu d'une photographie publiée par les journaux à l'occasion d'une exécution retentissante. » (Camus, 1942a : 1204). C'est une accusation contre la société, pour avoir créé une fausse perception.

Soudain, ses croyances sont ébranlées quand il se rend compte de la taille réelle de la guillotine. La guillotine est placée à même du sol. Quand il se dirige vers la guillotine, c'est comme s'il va rencontrer une autre personne. La mort n'est pas plus grande que la vie – ils sont au même niveau. Une véritable « victoire » à travers la révolte. Meursault et la guillotine ont le même droit d'existence :

Je devais constater au contraire que tout était simple : la machine est au même niveau que l'homme qui marche vers elle. Il la rejoint comme on marche à la rencontre d'une personne. (Camus, 1942a : 1204)

La guillotine est devenue un tout le monde avec toutes ses imperfections. Cependant Meursault accuse le couperet de ne pas être défectueux, contrairement à l'être humain. C'est un mauvais jugement de la part de la guillotine – c'est injuste, ne donnant aucune chance d'y échapper. Comment la guillotine peut-elle échapper à l'absurdité ?

J'avais remarqué que l'essentiel était de donner une chance au condamné ... Car en réfléchissant bien ... je constatais que ce qui était défectueux avec le couperet, c'est qu'il n'y avait aucune chance, absolument aucune. (Camus, 1942a : 1203-1204)

Meursault s'adresse à la guillotine et l'accuse de ne pas être faillible. La guillotine doit se défendre – un équilibre s'installe entre les deux protagonistes. Meursault le juge, condamne la guillotine pour le défaut de « ne pas avoir de défauts ». Son accusation est aussi dirigée contre les ingénieurs de la guillotine qui ont exclu toute chance d'échapper à la lame. La guillotine reste un « accusé » muet – comme le partenaire de dialogue de Clémence (Camus, 1956). Puis la réalité s'installe. Mentalement, Meursault invoque l'accusation et le jugement contre lui, comme pour dire : Meursault, tu vas mourir « de mes mains » :

Tandis que, là encore, la mécanique écrasait tout : on était tué discrètement, avec un peu de honte et beaucoup de précision ... (Camus, 1942a : 1204)

l'absurdité de l'absurdité

DEUXIÈME MINI-PROCÈS SYMBOLIQUE

7.2 Mini-procès 11 : L'être humain contre l'existence

Le parallèle symbolique avec Iustitia (Justice, allégorie) Équilibre (*Larousse*, 2019) -

État de repos, position stable d'un système obtenu par l'égalité de deux forces, de deux poids qui s'opposent : Mettre les plateaux d'une balance en équilibre.

État de quelqu'un, d'un animal qui maîtrise sa position et ses mouvements, qui ne tombe pas : Avoir peine à garder son équilibre.

Juste proportion entre des éléments opposés, entre des forces antagonistes, d'où résulte un état de stabilité, d'harmonie : Une période d'équilibre politique.

Juste répartition des éléments d'un tout : Équilibre de l'alimentation.

Rapport d'harmonie entre les tendances psychiques, les rythmes ou les domaines d'activité de quelqu'un : Dans ces circonstances difficiles, il a su garder un bel équilibre.

Dans les dernières pages de la première partie de *L'Étranger*, poésie et musique composent une symphonie littéraire qui accompagne les émotions de Meursault ; l'essence d'une symphonie est *l'équilibre*. Un niveau plus élevé s'installe : l'être humain regarde d'en haut et reconnaît le néant. Un coup d'œil eschatologique : l'immense valeur de la vie et l'absurdité exponentielle quand une vie est coupée court par une intervention humaine. Et si elle l'est par erreur, cela constitue *l'absurdité de l'absurdité*. Ce mini-procès est le reportage ontologique de la lutte entre l'être humain et l'existence que Cielens appelle : « lutte contre un 'être supérieur' » (Cielens, 1985). Le désir d'atteindre un équilibre remonte au Big Bang, qui dissuadait *l'homo sapiens* de juger et de tuer. Camus utilise le mot « équilibre » dans divers contextes (Camus, 1942a : 1168 ; Camus, 1942b : 99, 124, 126, 143 ; Camus, 1951 : 439, 467, 494, 533, 557, 595, 618, 653, 674, 676, 696, 701, 703, 704 ; Camus, 1947 : 1223, 1413). Quelques caractéristiques du terme sont : 'repos', 'position stable', 'égalité de deux forces qui s'opposent', 'juste proportion entre des éléments opposés', 'un état d'harmonie'. L'auteur souhaitait l'équité dans toute activité humaine – avant tout *la justice* – mais à son niveau

superlatif, « *la justice suprême* » (Koestler et Camus, 1957 : 144) qui insiste que la faillibilité soit reconnue avant la révolte :

La justice humaine n'a nullement l'ambition d'assurer cette proportion. Pourquoi ? Parce qu'elle se sait infirme. Faut-il donc conclure que cette infirmité nous autorise à prononcer un jugement absolu et, qu'incertaine de réaliser la justice pure, la société doive se précipiter, par les plus grands risques, à la suprême injustice ? Si la justice se sait infirme, ne conviendrait-il pas qu'elle se montrât modeste, et, qu'elle laissât autour de ses sentences une marge suffisante pour que l'erreur éventuelle pût être réparée. (Koestler & Camus, 1957 : 144-145)

Cependant, pour que justice soit faite, les déclarations verbales ne suffiraient pas :

... ont constitué à son propos une sorte de langage rituel, réduit à des formules stéréotypées ... Mon intention est au contraire d'en parler crûment ... Mais lorsque le silence, ou les ruses du langage, contribuent à maintenir un abus ... il n'y a pas d'autre solution que de parler clair et de montrer l'obscurité qui se cache sous le manteau des mots ... La survivance de ce rite primitif n'a été rendue possible chez nous que par l'insouciance ou l'ignorance de l'opinion publique qui réagit seulement par les phrases cérémonieuses qu'on lui a inculquées. (Koestler et Camus, 1957 : 144-145)

Imaginons Sisyphe sur le toit du monde, l'Everest. La pierre s'immobilise avant de dégringoler. Le regard de Sisyphe se pose sur la neige blanche et les falaises noires ; il voit la justice suprême de Camus qui rayonne dans l'espace bleu et à laquelle sont soumis tous les êtres humains, le tout le monde – où personne n'est au-dessus de la loi – même pas les juges.

Camus crée un tableau ambivalent de l'éternelle bataille sans pitié ; d'un côté l'être humain faillible et de l'autre, l'étendue de l'existence. L'existence (le sable, le ciel et la mer) devient une immense salle d'audience, comme une cathédrale dans laquelle la justice suprême, vidée d'idéologie, s'impose et juge du soleil : « C'est le grand point de droit de l'humanité allégué et plaidé à toute voix devant la société, qui est la grande cour de cassation ; » (Hugo, 1829 : 6). En fait, c'est une accusation de Camus contre les idéologues (Camus, 1951 : 595) :

... [...] Ces symboles sont ceux du drame divin qui se déroule à travers les temps. La nature n'est plus que le décor de ce drame. Le bel équilibre de l'humain et de la nature, le consentement de l'homme au monde, qui soulève et fait resplendir toute la pensée antique, a été brisé, au profit de l'histoire, ... (Camus, 1951 : 595)

L'homme révolté est toujours présent et ne cesse pas de dire « non ». Camus dénonce l'existence comme coupable envers les créatures de sa propre imperfection : « Une circonstance atténuante, ne devrait-elle pas l'accorder toujours au criminel lui-même ? » (Koestler et Camus, 1957 : 182). Dans *La peste*, Rieux (le médecin) insiste auprès du prêtre Paneloux sur ce fait :

« Non, mon père, dit-il. Je me fais une autre idée de l'amour. Et je refuserai jusqu'à la mort d'aimer cette création où des enfants sont torturés. » (Camus, 1947 : 1397) Cependant l'être humain doit reconnaître sa faillibilité et ne pas usurper le droit éternel de prendre une vie :

Si la justice se sait infirme, ne conviendrait-il pas qu'elle se montrât modeste ...
laissât autour de ses sentences une marge suffisante pour que l'erreur éventuelle pût
être réparée ? (Koestler et Camus, 1957 : 182)

Meursault rencontre l'Arabe par accident. Cette fois-ci, l'Arabe était seul (Camus, 1942 : 1167). Meursault lui aussi, était seul. Les deux hommes se sont rencontrés au même endroit sur la plage, incapables d'échapper à l'existence : « J'ai vu que le type de Raymond était revenue ... » (Camus, 1942a : 1167). Comment cela pourrait-il arriver ? : « J'ai été un peu surpris. Pour moi, c'était une histoire finie et j'étais venu là sans y penser. » (Camus, 1942a : 1167) Soudain, la faillibilité ; l'oubli du lieu du danger ; le couteau ; le glaive de Dame Justice ; la lame ; la justice ; et surtout, la guillotine : « La lumière a giclé sur l'acier et c'était comme une longue lame étincelante qui m'atteignait au front. » (Camus, 1942a : 1168) et : « indistinctement, le glaive éclatant jailli du couteau toujours en face de moi. Cette épée brûlante ... » (Camus, 1942a : 1168 ; Justice – allégorie, s.d.).

Ce mini-procès, situé à mi-chemin du roman, pivote entre le temps et l'espace. La plage est déserte ; la chaleur est insupportable : « Le soleil tombait presque d'aplomb sur le sable et son éclat sur la mer était insoutenable. Il n'y avait plus personne sur la plage » (Camus, 1942a : 1163-1164) et elle s'intensifie : « Son bleu de chauffe fumait dans la chaleur » (Camus, 1942a : 1163-1164) ; « dans l'air enflammé » (Camus, 1942a : 1167). L'être humain faillible est seul, nu, vulnérable, triste. Un étrange silence se mélange avec le bruit des vagues (Camus, 1942 : 1167). Les ondes cérébrales de Meursault constituent un danger imminent ; un état existentiel de paralysie s'installe soudain. Ce moment nous rappelle le livre de Stephen Hawking (1988), cosmologiste, *A brief history of time, from the big bang to black holes*, qui remet en son contexte la relation eschatologique entre homme et temps existentiel :

et tout s'arrêtait ici entre la mer, le sable et le soleil ... (Camus, 1942a : 1166)

Une métaphore de l'existence : la mer (la vie marine), le sable (la vie sur terre) et le soleil (la vie dans l'air et dans l'espace) ? L'homme et l'existence sont toujours dans une relation tendue, une lutte universelle, un procès éternel, tout ceci causé par « Ce divorce entre l'homme et sa vie, l'acteur et son décor, c'est proprement le sentiment de l'absurdité. » (Camus, 1942a : 101) Sisyphe est là : l'être humain est accusé d'être faible ; il est jugé incapable d'échapper au

plasma dont nous avons discuté au chapitres 1 et 4 de notre étude sur l'absurdité qui contamine notre vie. Camus nous emmène dans un jeu virtuel pour voir, entendre et ressentir l'assaut existentiel contre l'être humain. Qui ne connaît pas la chaleur de la plage africaine ? Les pieds qui brûlent sur le sable ; la fusillade implacable des rayons du soleil. Camus utilise le verbe 'fusiller' comme l'une des méthodes de la peine de mort, entre autres dans cette chronique. Mais en lisant les mots « pendant que nous restions cloués sous le soleil » (Camus, 1942a : 1165) et « À chaque épée de lumière jaillie du sable » (Camus, 1942a : 1167), l'image de la « fusillade de rayons de soleil » tombant « sur le sable de la plage » nous est venue à l'esprit.

Les mirages tremblent au loin ; la vulnérabilité de Meursault, en contraste avec l'univers omnipuissant, est tangible (Camus, 1947 : 1424). La nature est infiniment plus grande que l'être humain, symbolisé par Sisyphe juxtaposé à la montagne :

La nature dépasse l'homme infiniment par sa grandeur et son immensité, par sa consistance et par sa force, pas sa durée ou sa permanence. Du même coup, et par l'effet d'un contraste naturel, elle souligne la précarité et la fragilité de l'être humain que, pour rejoindre la réflexion de Pascal, un rien peut détruire et l'univers écraser. (Hermet, 1990 : 29)

Quel jeu électronique peut faire mieux que la riche prose de *L'Étranger* pour défier et exciter tous les sens ? (Modha, 2014)

Construire un ordinateur qui pourrait correspondre à la puissance du cerveau humain est depuis longtemps un objectif des scientifiques ... En août, nous avons fait une percée, publiée dans *Science* en collaboration avec Cornell Tech, qui est une étape importante vers l'introduction des ordinateurs cognitifs dans la société. Nous avons annoncé que nous avons construit une puce informatique qui fonctionne comme un cerveau avec la capacité de sentir, goûter, sentir, sentir et entendre et comprendre son environnement. (traduction par Pieter Coetzee)⁴⁸

Camus met à nu ce mini-procès (ou plutôt, ce « maxi-procès ») dans les plaines de la Terre, qui deviennent ainsi un personnage : « avec quelle insistance Camus présente la nature comme un être vivant. Sous sa plume en effet, les paysages eux-mêmes s'animent » (Hermet, 1990 : 40). On se souvient de la plaine infinie dans la toile surréaliste de Salvador Dali, *La persistance de la mémoire* (La Persistance, s.d.), une plage en Espagne vue à travers l'avancée inexorable du temps et de la mort.

48 Building a computer that could match the power of the human brain has long been a goal of scientists ... In August, we made a breakthrough, published in *Science* in collaboration with Cornell Tech, which is a significant step toward bringing cognitive computers to society. We announced that we've built a computer chip that functions like a brain does with the ability to sense, taste, feel, smell, hear and understand its surroundings

L'être humain et la vie s'accusent. Les rôles d'accusateur et d'accusé s'échangent. Le rôle de juge fluctue entre les deux. Les expressions quotidiennes se font entendre : « C'est la vie ! » et « Such is life, what can one do ? » L'être humain accuse l'existence d'être déraisonnable. Dans la grande arène de « la cour de la nature », le procès est féroce et représente une lutte pour survivre sur la Terre :

Charles Darwin a utilisé l'expression « lutte pour l'existence » dans un sens plus large et a choisi ce terme comme titre du troisième chapitre de *L'origine des espèces* publié en 1859. En utilisant l'idée de Malthus de la lutte pour l'existence, Darwin a pu développer son point de vue sur l'adaptation, qui a fortement influencé la formulation de la théorie de la sélection naturelle. De plus, Alfred Wallace a utilisé ... le concept de lutte pour l'existence pour aboutir à la même théorie de l'évolution. Plus tard, T.H. Huxley développa ... l'idée de la lutte pour l'existence. (Charles Darwin, s.d.)

Les deux partis sont pesés dans les plateaux de la balance de la justice. Chez Camus le principe d'équilibre a un sens de justice aigu et joue un rôle important – il faut donner à l'homme une chance équitable pour jouir plus pleinement de la vie :

Si je me persuade que cette vie n'a d'autre face que celle de l'absurde, si j'éprouve que tout son équilibre tient à cette perpétuelle opposition entre ma révolte consciente et l'obscurité où elle se débat, si j'admets que ma liberté n'a de sens que par rapport à son destin limité, alors je dois dire que ce qui compte n'est pas de vivre le mieux mais de vivre le plus. (Camus, 1942b : 143)

Camus a utilisé le terme 'd'équilibre' pour décrire le moment fatal quand les sens de Meursault s'effondrent, quand il se rend compte que sa vie ne sera plus jamais la même (Camus, 1942 : 1168). L'essence et le principe de l'équilibre naissent des paroles de Meursault : « J'ai compris que j'avais détruit l'équilibre du jour » et sont symbolisés par les versions différentes de Dame Justice (Camus, 1942a : 1168 ; Images s.d.). Camus évoque l'équilibre à plusieurs reprises : Meursault avertit Raymond de ne pas tirer sur l'Arabe (Camus, 1942a : 1166) ; quoiqu'armé, il envisage de sortir du danger plutôt que de tirer (Camus, 1942a : 1167-1168) :

Pour cette raison Camus a consacré toute sa vie à l'abolition de la peine de mort.

Camus utilise une personnification pour mieux décrire la vulnérabilité de la nature : « Sur le sable, la mer haletait de toute la respiration rapide et étouffée de ses petites vagues » (Camus, 1942a : 1167). On voit et entend la pulsion de la mer en même temps dans le corps et l'esprit du Meursault, tout en suivant sa ténacité faillible au cours de cette catharsis (Van Rillaer, 2011).

7.2.1 *Iustitia*

Les deux protagonistes du mini-procès se retrouvent sur la plage. Les rayons du soleil d'en haut se rattachent aux deux partis, comme s'ils étaient suspendus dans les plateaux d'une balance – ils s'opposent pour créer un équilibre dans la grande vision des choses. Meursault est aveuglé par le soleil. *Iustitia*, une figure de femme, a les yeux bandés. Ces images sont symboliques de la faillibilité de l'homme qui est incapable de voir et de prendre les bonnes décisions – y compris le juge. Le juge, *Iustitia*, et Meursault, l'être humain, sont tous les deux aveuglés : « Mes yeux étaient aveuglés derrière ce rideau de larmes et de sel. » (Camus, 1942a : 1168). Le jugement de l'existence fait pleurer l'être humain désespéré. Les attributs de la Justice, représentés par les piliers de l'équité et du châtement, sont présentés de manière allégorique, symbolique et métaphorique : le bandeau qui couvre les yeux de la Justice est un symbole d'impartialité qui indique que la justice, comme l'impartialité, est aveugle. Sur la balance, elle pèse les forces de soutien et d'opposition dans une affaire (le principe de contradiction juridique), tandis que l'épée ou le glaive symbolisent l'aspect répressif de la justice, l'application des peines : « La lumière a giclé sur l'acier et c'était comme une longue lame étincelante qui m'atteignait au front. » (Camus, 1942a : 1168).

La ligne verticale du soleil qui brille sur la terre forme l'axe central de la balance et peut aussi être vue comme une aveuglante Dame Justice qui tient les chaînes (les rayons du soleil) de la balance, jugeant l'humanité sur terre depuis le ciel.

7.2.2 Les derniers moments de bonheur

Un immense trouble psychologique traverse l'esprit de Meursault. Le moment pour prendre des décisions concernant la vie et la mort est venu. Meursault et son for intérieur s'opposent et il est dans la tourmente. L'équilibre et l'interaction entre les deux protagonistes sont en jeu. Le principe physique de l'action/réaction de Newton nous vient à l'esprit (Lois du mouvement s.d.). Le lecteur est confronté à l'oscillation des événements de l'histoire : le passé de Meursault et son avenir sont détruits : « Alors, j'ai tiré encore quatre fois sur un corps inerte où les balles s'enfonçaient sans qu'il y parût. Et c'était comme quatre coups brefs que je frappais sur la porte du malheur. » (Camus, 1942a : 1168) Un certain équilibre existentiel s'est installé – « l'État de repos ».

Meursault s'en prend à l'accusé le plus coupable – la vie absurde – pour agression déraisonnable : « Le soleil tombait presque d'aplomb sur le sable et son éclat sur la mer était

insoutenable ... On respirait à peine dans la chaleur de pierre qui montait du sol » (Camus, 1942a : 1163) ; « Le sable surchauffé me semblait rouge maintenant » (Camus, 1942a : 1164-1165) ; « Le soleil était maintenant écrasant » (ibid.) ; « il n'y a plus eu que le soleil et ce silence » (Camus, 1942a : 1166) ; « Mais le plus souvent, son image dansait devant mes yeux, dans l'air enflammé » (ibid.) ; « Mais toute une plage vibrante de soleil se pressait derrière moi » (Camus, 1942a : 1168) ; « La brûlure du soleil gagnait mes joues et j'ai senti des gouttes de sueur s'amasser dans mes sourcils » (ibid.) ; et « La mer a charrié un souffle épais et ardent » (ibid.).

Meursault souffre d'hallucinations : la terre est coupable. L'esprit de Meursault se révolte contre l'absurdité. L'être humain est épinglé : « Pourtant, nous sommes restés encore immobiles comme si tout s'était refermé autour de nous. » (Camus, 1942a : 1166). La claustrophobie s'installe ; l'espace a disparu ; il n'y a aucune issue. La volonté de vivre est brisée :

la tête retentissante de soleil, découragé devant l'effort qu'il fallait faire pour monter l'étagage de bois et aborder encore les femmes. Mais la chaleur était telle qu'il m'était pénible aussi de rester immobile sous la pluie aveuglante qui tombait du ciel.
(Camus, 1942 : 1166)

Il y a un silence « déraisonnable » (Camus, 1942a : 117-118) dans le monde qui n'explique pas les difficultés dévolues à l'humanité : « Nous nous regardions sans baisser les yeux et tout s'arrêtait ici entre la mer, le sable et le soleil, le double silence de la flûte et de l'eau. » (Camus, 1942a : 1166) La lutte est éternelle. Son seul salut est de rechercher l'essence de la vie » : « La conclusion dernière du raisonnement absurde est, en effet, le rejet du suicide et le maintien de cette confrontation désespérée entre l'interrogation humaine et le silence du monde. » (Camus, 1951 : 415) Après avoir enduré une vie suffocante, Meursault lance une contre-accusation, une révolte contre le « plasma » accablant de l'absurdité – sinon l'être humain périra. Une frontière contre la violation de ses droits est cruciale. « D'une certaine manière, il oppose à l'ordre qui l'opprime une sorte de droit à ne pas être opprimé au-delà de ce qu'il peut admettre. » (Camus, 1951 : 423) La révolte est son indemnité existentielle, en opposant un non à toute injustice.

Le héros blâme la vie absurde pour son accusation injuste, qui l'a forcé à faire un jugement erroné et fatal :

À cause de cette brûlure que je ne pouvais plus supporter, j'ai fait un mouvement en avant. Je savais que c'était stupide, que je ne me débarrasserais pas du soleil en me déplaçant d'un pas. (Camus, 1942a : 1168)

L'être humain se rend compte qu'il ne peut pas échapper aux assauts écrasants. L'homme est piégé dans l'existence : « L'Arabe a tiré son couteau qu'il m'a présenté dans le soleil ... une longue lame étincelante qui m'atteignait au front ... » (Camus, 1942a : 1168) ; « le glaive éclatant jailli du couteau toujours en face de moi. Cette épée brûlante C'est alors que tout a vacillé » (ibid.) ; et aussi : « Il m'a semblé que le ciel s'ouvrait sur toute son étendue pour laisser pleuvoir du feu. » (ibid.) Son esprit était déjà embrouillé de problèmes mettant sa vie en danger : « J'ai pensé à ce moment qu'on pouvait tirer ou ne pas tirer. » (ibid.) Sur le plan psychologique, son esprit était déjà en ébullition. Accusation et contre-accusation sont à l'origine de l'anxiété :

Mais la chaleur était telle qu'il m'était pénible aussi de rester immobile sous la pluie aveuglante qui tombait du ciel. Rester ici ou partir ... (ibid.)

Physiquement, il souffre de la chaleur intense qui l'empêche de respirer et qui l'étouffe. La vie est remplie d'obstacles qui bloquent le passage à l'homme :

C'était le même éclatement rouge. Sur le sable, la mer haletait de toute la respiration rapide et étouffée de ses petites vagues. Je marchais lentement vers les rochers et je sentais mon front se gonfler sous le soleil. Toute cette chaleur s'appuyait sur moi et s'opposait à mon avance. (Camus, 1942a : 1167)

La vie est impossible et pas heureuse ; l'esprit de Meursault, « comme tout le monde » (Camus, 1942a : 1173-1174, 1202), est plongé dans le désespoir. La terre, la plage « où j'avais été heureux » (Camus, 1942a : 1168) est maintenant le champ de bataille. L'être humain est cependant courageux et se révolte :

Et chaque fois que je sentais son grand souffle chaud sur mon visage, je serais les dents, je fermais les poings dans les poches de mon pantalon, je me tendais tout entier pour triompher du soleil et de cette ivresse opaque qu'il me déversait. À chaque épée de lumière jaillie du sable, d'un coquillage blanchi ou d'un débris de verre, mes mâchoires se crispaient. J'ai marché longtemps. (Camus, 1942a : 1167)

Le soleil souligne la présence du danger de mort : « Quand Raymond m'a donné son revolver, le soleil a glissé dessus. » (Camus, 1942a : 1166) La mort survient en une fraction de seconde, comme la guillotine. Une seconde peut faire la différence entre la vie et la mort : « J'ai pensé à ce moment qu'on pouvait tirer ou ne pas tirer. » (Camus, 1942a : 1166) C'est un jugement ; l'être humain est en proie à la faillibilité.

La chronologie du jugement final et fatal de Meursault, comme décrit par Camus, est émouvante et frappante. La chronologie des phrases finales de la première partie de *L'Étranger*

est décrite en une belle prose frappante ; c'est presque de la poésie, une succession de faits intrigants qui nous fait respectueusement prendre la liberté de contourner le protocole de la thèse qui consiste à inclure des phrases courtes dans le texte, et de les citer ici en dehors du texte. Tout à coup, la puissance de l'absurde frappe, se déversant sur Meursault comme l'accusé éternel (Camus 1942a : 1168) : « Il m'a semblé que le ciel s'ouvrait sur toute son étendue pour laisser pleuvoir du feu. » La révolte s'installe ; il prépare sa défense contre les accusations : « Tout mon être s'est tendu et j'ai crispé ma main sur le revolver. La gâchette a cédé, j'ai touché le ventre poli de la crosse. » (Camus, 1942a : 1168)

Extrêmement tendu, il identifie en une seconde le moment exact du mauvais jugement : « *et c'est là* » (Camus, 1942a : 1168). Il reconnaît ainsi sa faillibilité. L'être humain, en tant que juge, sans intention de tuer (comme Meursault), mais faillible, entraîne un nouveau jugement fatal avec une réalité qui fait écho : « dans le bruit à la fois sec et assourdissant, que tout a commencé. » (Camus, 1942a : 1168)

Ceci contraste profondément avec : « le double silence de la flûte et de l'eau. » (Camus, 1942 : 1168). Il ne reste plus rien pour l'homme que de se débarrasser de l'assaut de l'existence : « J'ai secoué la sueur et le soleil. » (Camus, 1942a : 1168)

Quand il n'y a plus de danger, le moment de vérité arrive : qu'est-ce que j'ai fait ? Combien de tueurs se rendent compte soudain de ce qu'ils ont fait ? L'existence a reconnu l'être humain coupable. Le bonheur est parti en fumée : « J'ai compris que j'avais détruit l'équilibre du jour, le silence exceptionnel d'une plage où j'avais été heureux. » (Camus, 1942a : 1168)

En faisant appel à l'intellect du lecteur à ce niveau ontologique, Camus utilise une prose et une poésie fascinantes et sélectives comme le souligne Cruickshank :

Indeed we shall see that he is using colourful prose here very deliberately, and in a way that is fully consistent with his disapproval of rhetoric. ... It is the best of things, a sense of inertia, which is conveyed. Stillness and silence reign between the sea, the sand in the sun.... Motion and personification become the basis of various metaphors ... Frohock points out that there are twenty-five of them in the space of six paragraphs, compared with only 15 in the previous eighty-three pages of the novel ... He uses the same set of words both to carry forward the narrative and to convey the psychological reasons for it. (Cruickshank, 1958 : 156-157)

Camus crée l'image du silence, l'absence tangible de son et l'immense tension qui règnent devant les tribunaux entre l'accusateur, l'accusé et le juge :

Alors, j'ai tiré encore quatre fois sur un corps inerte où les balles s'enfonçaient sans qu'il y parût. Et c'était comme quatre coups brefs que je frappais sur la porte du malheur. (Camus, 1942a : 1168)

Il existe différentes interprétations de ces quatre coups de feu tirés sur le corps sans vie de l'Arabe. Même le juge d'instruction a été intrigué par cette action de Meursault :

Toujours sans logique apparente, le juge m'a alors demandé si j'avais tiré les cinq coups de revolver à la suite. J'ai réfléchi et précisé que j'avais tiré une seule fois d'abord et, après quelques secondes, les quatre autres coups. 'Pourquoi avez-vous attendu entre le premier et le second coup ?' dit-il alors ... le juge a eu l'air de s'agiter ... avec un air étrange »: « Pourquoi, pourquoi avez-vous tiré sur un corps à terre ? » (Camus, 1942a : 1174)

Une des opinions est que les quatre coups de feu ont été tirés par Meursault pour s'affirmer et pour confirmer qu'il contrôlait son destin :

Ces quatre coups ont cette fois été tirés en toute conscience : « J'ai compris ... alors, 'Il a pris conscience du caractère irréversible du premier coup de feu'. Il a atteint un point de non-retour : Il ne sera désormais plus heureux. Il sera arrêté, condamné, et enfermé ... Meursault, plutôt que de subir le destin, décide de le prendre en charge. ... Ces quatre coups supplémentaires sont un acte d'affirmation de soi. (Claudia s.d.)

Rien de pire ne peut arriver que d'être arrêté ; Meursault a tiré à cause d'un jugement irrationnel causé par sa faillibilité d'être retourné à la plage. Le moment de vérité est arrivé : « J'ai compris que j'avais détruit l'équilibre du jour, le silence exceptionnel d'une plage où j'avais été heureux. » (Camus, 1942a : 1168) A cause de la faillibilité, les jugements sont défectueux, prononcés dans un état mental hallucinatoire – cela devient trop pour l'être humain

Je ne sentais plus que les cymbales du soleil sur mon front et, indistinctement, le glaive éclatant jailli du couteau toujours en face de moi. Cette épée brûlante rongait mes cils et fouillait mes yeux douloureux. C'est alors que tout a vacillé. La mer a charrié un souffle épais et ardent. Il m'a semblé que le ciel s'ouvrait sur toute son étendue pour laisser pleuvoir du feu. (Camus, 1942a : 1168)

Gadourek observe que le héros a reconnu l'erreur qui a ruiné toute sa vie : « S'il ne regrette pas son acte, Meursault a pourtant conscience d'avoir commis une erreur, une faute qui consiste en la destruction de l'équilibre sur la plage. » (Gadourek, 1963 : 84) Meursault est faillible. Pourquoi la vie est-elle absurde et imparfaite ? Il existe un désir inhérent de vivre éternellement (Afterlife, s.d.) ; c'est la raison pour laquelle la plupart des églises existent. À l'époque de L'Étranger, la religion chrétienne en Algérie était l'Église Catholique Romaine, qui prêche la vie après la mort :

Death puts an end to human life ... The New Testament ... also repeatedly affirms that each will be rewarded immediately after death in accordance with his works and faith ... Each man receives ... either entrance into the blessedness of heaven-through a purification or immediately – or immediate and everlasting damnation. Those who die in God's grace and friendship and are perfectly purified live for ever with Christ. They are like God for ever, for they "see him as he is," face to face ... (Vatican s.d.)

7.3 La mini-symphonie (ou le requiem)

L'harmonie de la musique, de la prose et de la poésie évoque le silence et les notes solitaires de l'orgue dans une cathédrale. Y a-t-il une chorale qui chante un requiem dans le feu sur la plage ? Un seul message sonne : la vie et la mort. Les sermons sont focalisés sur l'imminence de la mort. La *valeur existentielle* de la vie est déclarée et sanctifiée. Les notes émotionnelles de la flûte de l'arabe, mélangées à la chaleur opaque, résument la menace contre Meursault :

L'autre soufflait dans un petit roseau et répétait sans cesse, en nous regardant du coin de l'œil, les trois notes qu'il obtenait de son instrument ... Pendant tout ce temps, il n'y a plus eu que le soleil et ce silence, avec le petit bruit de la source et les trois notes (Camus 1942a : 1166)

Ainsi se créait un moment sacré : « J'ai remarqué que celui qui jouait de la flûte. » (Camus, 1942a : 1166) La réverbération dramatique des cymbales, brillantes au soleil, se mêle aux notes de la flûte – une mini-symphonie, sous le ciel. « Je ne sentais plus que les cymbales du soleil sur mon front » (Camus, 1942a : 1167).

Nous prenons une liberté respectueuse pour faire certaines observations à propos des quatre derniers coups de Meursault » :

Alors, j'ai tiré encore quatre fois sur un corps inerte où les balles s'enfonçaient sans qu'il y parût. Et c'était comme quatre coups brefs que je frappais sur la porte du malheur. (Camus, 1942a : 1168)

L'immense cathédrale s'anime. On entend « l'appel de l'oiseau » ou « les quatre coups à la porte du Destin » (String, 2017) de la Cinquième Symphonie de Beethoven. Le premier mouvement, *Allegro con brio*, est intense grâce à sa très célèbre unité rythmique (Beethoven, 1808) :



Camus s'était-il peut-être inspiré de ces notes dramatiques en visualisant les quatre coups à la porte ? Ce serait une fin appropriée pour un collage musical. Il est significatif que l'Arabe joue trois notes (Camus, 1942a : 1166) répétitives comme dans la symphonie. Camus écoutait sa seconde épouse, Francine Faure, jouer Bach ; il aimait Mahler et Mozart et connaissait quelques airs de l'opéra *Tosca* (Guérin, 2009 : 582) de Puccini. Il est frappant que l'amant de Tosca, Cavaradossi, qui est condamné à mort, se trouve dans le quartier des condamnés à mort où il attend son exécution et refuse l'aumônier. Il chante l'aria, *E lucevan le stelle*. Les notes introductives et répétitives sur la même note (F), suivent le modèle des « coups à la porte » (Puccini, 1899) :



Le « coup à la porte » est toujours crucial pour la pensée apocalyptique. Cela rappelle le verset biblique qui invoque « Dieu qui frappe à la porte du cœur d'un être humain », fréquemment utilisé par les aumôniers pour convertir le condamné à mort :

Moi, je reprends et je châtie tous ceux que j'aime. Aie donc du zèle, et repens-toi. Voici, je me tiens à la porte, et je frappe. Si quelqu'un entend ma voix et ouvre la porte, j'entrerai chez lui, je souperai avec lui, et lui avec moi. Celui qui vaincra, je le ferai asseoir avec moi sur mon trône, comme moi j'ai vaincu et me suis assis avec mon Père sur son trône. (Apocalypse 3 : 19-21)

En ce qui concerne la peine de mort, le « coup à la porte » invoque le moment quand le bourreau frappe à la porte de la cellule du condamné à mort pour la dernière minute de sa *valeur existentielle*.

À travers ce bouquet artistique final, Camus met en scène deux morts violentes, causées par des jugements erronés d'un être humain faillible : l'exécution de l'Arabe par Meursault et l'exécution de Meursault par le juge. Après avoir été émerveillé et inspiré par cette belle prose, on ne peut que conclure que l'immensité de l'existence, comparée à la minutie et à la faillibilité extrême de l'être humain, interdit éternellement à l'homme d'imposer

l'absurdité de l'absurdité.

CHAPITRE 8 : CONCLUSION

Apprendre sans réfléchir est vain.
Réfléchir sans apprendre est dangereux.
Confucius (Hoarau s.d.)

8.1 Le concept de regret

Le processus humain interne consistant à reconnaître sa faillibilité et à confirmer ainsi que la peine de mort est l'absurdité de l'absurdité (l'auteur de thèse).

Qui doit avoir des regrets ? Tout être humain, sans distinction de naissance, de statut, de position dans la vie, de carrière ou de profession, doit regretter les erreurs qui résultent de sa faillibilité. L'être humain doit renoncer à l'arrogance. Le regret est obligatoire après avoir commis des erreurs à cause de sa faillibilité – cela comprend le juge qui usurpe le droit de juger les autres, qui influence leur vie et surtout qui revendique le droit de mettre fin à la vie d'un être humain. C'est la *valeur existentielle* inhérente à la vie qui dicte ce sentiment. C'est ainsi que le regret s'installe, comme l'a décrit Christophe André, médecin psychiatre à l'Hôpital Sainte-Anne de Paris :

Qui peut prétendre ne rien regretter dans sa vie ? L'existence nous impose tant d'occasions d'éprouver des regrets : occasions ratées, erreurs de jugement, actes impulsifs, ou inhibitions inexplicables ... du fait du changement malheureux d'avion (on se dira : « Si seulement il n'avait pas changé d'avis, il serait encore en vie »), que s'il avait tout de suite prévu de prendre le vol de 19 heures 30. On aurait alors parlé de fatalité. Nos regrets sont ainsi étroitement liés à nos actes (André, 1999)

Personne n'est à l'abri de la faillibilité de notre monde absurde, ni même ceux considérés comme les dirigeants les plus intelligents de leurs communautés. L'être humain reste imparfait ; cela est souvent admis par des personnes perçues comme des leaders mondiaux, même lorsqu'il s'adresse à d'autres êtres humains faillibles, comme des juges :

François Hollande « regrette profondément ses déclarations, sans réalité avec [sa] pensée » sur la magistrature, citées dans un livre paru cette semaine, ressenties comme une blessure par les magistrats, dans une lettre adressée au Conseil supérieur de la magistrature et aux principaux magistrats de France. (Le dauphiné, 2016)

Mais cette question doit être poussée plus loin : combien sont-ils, les accusés condamnés qui regrettent que leur destinée fatale ait été causée par la tentative de protéger de bonne foi un ami ? C'est ce qui est arrivé à Meursault. Dans les tous derniers moments où il était en danger de mort, avant de tuer l'Arabe, il a commis deux erreurs. L'une était intentionnelle, l'autre probablement par reflexe, sous pression psychologique et physique. Quel que soit le déclic, il tire des coups de feu et tue l'Arabe. Il regrette clairement les deux erreurs, s'accuse et se déclare coupable : – une vie heureuse est détruite par des jugements erronés, intentionnels ou non :

J'ai fait un mouvement en avant. Je savais que c'était stupide. (Camus, 1942a : 1167)

et

J'ai compris que j'avais détruit l'équilibre du jour, le silence exceptionnel d'une plage où j'avais été heureux. (Camus, 1942a : 1168)

Lorsque nous avons décidé de présenter notre théorie, notre intention était de prouver au moins notre affirmation que pour Camus, la peine de mort était le scandale ultime – *l'absurdité de l'absurdité*. L'argument de base était que, selon Camus, nous vivions dans un monde absurde dans lequel le sous-produit le plus important était probablement la faillibilité humaine incontournable, la cause de millions d'erreurs qui se produisaient chaque jour dans le monde entier. Fournir une liste de telles erreurs (ou même établir une telle liste) est bien sûr impossible. Si l'être humain devait dresser un inventaire des erreurs, l'ensemble des opérations du monde s'immobiliserait immédiatement. C'est une question de bon sens et ne nécessite aucune réflexion – c'est un fait universel concrétisé par le passage de millions d'années.

Nous estimons donc prudent, à la fin de notre étude, de ne citer que deux exemples appartenant à deux catégories d'erreurs qui se produisent actuellement dans le monde. Nous avons décidé de choisir deux exemples appartenant probablement aux deux catégories les plus importantes de vies humaines. La première concerne des erreurs ordinaires, quotidiennes, qui coûtent la vie à des gens, tous les jours, dans le monde entier. Le deuxième exemple survient à la suite des actions de personnes qui ont causé les dommages graves mentionnés dans le premier exemple.

Le premier exemple concerne les pertes quotidiennes en vies humaines dans des accidents de voiture partout dans le monde, à la suite d'une négligence. Comme mentionné ci-dessus, Camus lui-même est mort dans un accident de voiture le 4 janvier 1960 à l'âge de 46 ans. Quelle perte de vie d'une si grande valeur existentielle ! Michel Gallimard, rédacteur en

chef et ami de Camus, conduisait la Facel Vega HK500 ; il est décédé cinq jours après l'accident. Les sinistres détails disponibles, en particulier les photos de l'accident, sont une preuve suffisante que l'accident avait été causé par une erreur humaine, sinon par une faute lourde. Dans les journaux on parlait d'une mort « idiote » (Viana, 2011).

Les chiffres de l'accident sont ahurissants. Près de 1,3 million de personnes meurent chaque année dans des accidents de la route, soit en moyenne 3 287 décès par jour – c'est simplement choquant et au-delà de toute imagination. 20 à 50 millions autres sont blessés ou handicapés (Road Safety Facts, s.d.). Et l'aspect le plus important, c'est que la cause de la plupart des accidents est la faiblesse fondamentale la plus répandue de l'être humain, causée par sa faillibilité. C'est l'imperfection de ne pas faire attention, de faire preuve de négligence, de ne pas prêter attention aux points importants de la vie, ce qui devrait aller de soi.

La distraction au volant est la cause la plus courante d'accidents ... entraînant chaque année plus d'accidents que l'excès de vitesse, la conduite en état d'ébriété et d'autres causes d'accidents majeurs ... Parmi les principales causes ... on compte l'utilisation d'un téléphone cellulaire au volant. (Strong Tie, s.d.)

Et cela alors que l'être humain est extrêmement conscient de tous les dangers auxquels il est exposé depuis son enfance. Conducteur lui-même, il fait face aux dangers sur la route où il voit le sang couler dans des accidents terribles, il lit les reportages à ce sujet dans les journaux, les voit à la télévision et a peut-être été victime d'un accident lui-même : des scènes choquantes avec des pans de tôle froissée éparpillés sur la route. La marque de voiture n'est plus reconnaissable.

Un accident se produit pour une seule raison : la négligence, soit sur la route, par manque de prudence, soit en cas de défaillance soudaine des freins ou de la direction du véhicule. Dans ce dernier cas, c'est soit la négligence du constructeur, du mécanicien ou du propriétaire, qui n'a pas fait réviser la voiture de manière régulière – tout se résume par la faillibilité humaine.

L'être humain voit, entend et connaît tous ces faits, mais il ne tient aucun compte de la réalité, prend des risques, ne suit pas les panneaux routiers et se rend coupable d'autres contraventions. Ce n'est rien d'autre que la faillibilité humaine. Il n'y aurait aucun accident, sans notre faillibilité humaine. Si la société n'est pas pure (Camus, 1942a : 252), « ne conviendrait-il pas qu'elle se montrât modeste, » (Koestler, 2002 : 182) ? Les personnes qui ont vu, entendu et connu tous ces tristes détails sont tout le monde : mécaniciens, employés de bureau, dactylographes, médecins, policiers, employés de maison, juges, artistes,

constructeurs, photographes, sportifs, avocats, enseignants, balayeurs de rue, hommes, professeurs, hommes politiques et beaucoup plus. Nous reviendrons sur ce point.

Considérons le deuxième exemple. C'est une situation où des vies humaines sont perdues, pas même par accident, mais en réalité par des meurtres institutionnalisés. Il s'agit de toutes les exécutions qui ont lieu chaque année dans le monde entier. Des gens ont été condamnés à mort par jugement humain – précisément parce que le juge avait examiné l'affaire un jour donné, influencé par divers facteurs psychologiques et environnementaux. Le rapport annuel d'Amnesty International pour 2018 fournit des données horribles :

La peine de mort continue de reculer dans le monde, révèle le rapport annuel sur le sujet de l'ONG Amnesty international, publié jeudi 12 avril. Ainsi, 993 exécutions ont été enregistrées dans 23 pays en 2017, soit un recul de 4 % par rapport à 2016, et de 39 % par rapport à 2015, une année record qui avait comptabilisé 1 634 exécutions. Ces statistiques excluent, toutefois, la Chine, État qui exécute le plus mais garde le chiffre exact secret. (*Le Monde*, 2018)

Toutes ces personnes ont reconnu qu'il y avait eu négligence, souvent non intentionnelle (un cas d'accident délibéré est très rare). Pourtant, ils continuent à prononcer des jugements comme s'il n'y avait rien à apprendre de ces horribles événements, créés par l'être humain faillible. Les personnes les plus importantes sont le juge et le procureur qui vont au tribunal, dotés et imprégnés de faillibilité, mais qui demandent et imposent la peine de mort à un autre être humain faillible. Le supposé meurtrier, en tant qu'être humain faillible, a également pu commettre une erreur (comme le juge), que celle-ci soit de caractère criminel ou non. Une fois que l'on entre au tribunal et que le juge prononce les mots rituels qui continuent à être utilisés quotidiennement dans nos tribunaux (comme si les mots officiels avaient un pouvoir magique pour transformer des procédures erronées et des juges corrompus en anges), ils oublient tous leur propre faillibilité et leurs imperfections :

Selon lui, il était là pour diriger avec impartialité les débats d'une affaire qu'il voulait considérer avec objectivité. La sentence rendue par le jury serait prise dans un esprit de justice et, dans tous les cas, il ferait évacuer la salle au moindre incident. (Camus, 1942a : 1187)

Les jugements humains, s'ils ne sont pas erronés, sont au mieux extrêmement suspects. Une des conclusions tirées de ce fait fondamental sur un plan anthropologique est que les imperfections humaines, provenant de la faillibilité, empêchent l'être humain de porter un jugement absolument correct à tout moment. Le pire est qu'un être humain peut perdre la vie à la suite de telles erreurs. » (Le ADN, 2000) La preuve scientifique de la faillibilité du tout le

monde à l'époque moderne, les tests ADN, prouvent combien de vies ont été perdues par erreur humaine en jugement (ibid.). Tous les jours, davantage d'exécutions sont annulées du fait de la réanalyse scientifique et du réexamen des preuves. Parfois, on découvre ainsi que certaines de ces personnes sont toujours dans le couloir de la mort et peuvent être libérées. Parfois, malheureusement, on découvre que certaines personnes ont déjà été exécutées – suite à une erreur humaine.

Un autre problème se pose cependant : les tests ADN peuvent être erronés. Comment est-ce possible ? Comment ces tests peuvent-ils être faillibles, ces merveilleux tests ? C'est bien le cas, sur quatre niveaux : premièrement, les tests sont parfois suspects sur un plan scientifique. Ils sont aussi faillibles que l'être humain car ce sont des êtres humains, de brillants scientifiques, qui développent des tests qui contiennent des défauts ; deuxièmement, les tests sont mal appliqués par les laboratoires, qui emploient des êtres humains faillibles ; troisièmement, les tests sont préparés conformément aux consignes que l'on présume être correctes – mais ils sont mal interprétés ou, pire encore, rejetés par un juge ; quatrièmement, un autre problème grave a fait surface : le risque croissant que des innocents soient envoyés à la potence ou subissent une autre forme de peine, parce que les scientifiques ont falsifié les résultats. Même les tests ADN sont suspects en raison de la défaillance humaine :

The misapplication of forensic science contributed to 45% of wrongful convictions in the United States proven through DNA evidence. false or misleading forensic evidence was a contributing factor in 20% of all wrongful convictions nationally, according to the National Registry of Exonerations, which tracks both DNA and non-DNA based exonerations. (Innocence Project, s.d.)

L'erreur est donc humaine, et par nature. La propension de l'être humain à commettre des erreurs en toute innocence et des erreurs délibérées est également répandue. Ainsi, même avec de tels progrès scientifiques, l'élément humain de l'imperfection, qu'il soit innocent ou criminel, prouve clairement que la vie d'un être humain ne peut jamais être déterminée par une décision humaine. Le commentaire de Camus dans diverses sections de *Réflexions sur la peine capitale* est très instructif et aborde de manière appropriée ces points repris dans notre étude.

Tous ces faits, tels qu'exposés par Camus, sont plus ou moins clairs et évidents dans les œuvres de l'auteur. Ces affirmations découlent en particulier du texte de *Réflexions sur la peine capitale* parce qu'il s'agit d'une œuvre littéraire destinée à rendre compte des faits de l'époque, ainsi que des arguments de l'auteur à cet égard sur la peine de mort. Cependant, ce qui nous intéressait, c'était de savoir comment Camus transmettait le message que la peine de mort était,

(basée sur la pensée camusienne dans notre étude) *l'absurdité de l'absurdité* à travers ses œuvres et en particulier dans *L'Étranger*, son seul roman ayant pour thème principal la peine de mort et le tribunal.

Cette question fascinante est née du fait que la peine de mort et tous les faits liés à la peine de mort (mentionnés dans *Réflexions sur la peine capitale*, par exemple) ne sont nullement mentionnés dans *L'Étranger*. La réponse à cette question a été trouvée dans l'observation de Meursault au moment d'examiner la nature et la réalité de la peine de mort dans le couloir de la mort, à savoir que la peine de mort est infligée par des personnes *qui changent de linge* (Camus, 1942a : 1203).

Cela a confirmé l'élément le plus important dans l'application de la peine de mort, à savoir que le juge qui rend le jugement, c'est-à-dire un être humain ordinaire comme nous tous, qui est parmi ceux qui *qui changent de linge*, peut commettre des erreurs de jugement et le fait même tous les jours. C'est pourquoi, entre autres, nous devons approfondir la manière dont Camus utilisait ses personnages (sans leur donner de répliques sur la peine de mort) pour faire passer le message que la peine de mort était *l'absurdité de l'absurdité*. Notre vie quotidienne est un exemple vivant de millions d'êtres humains faillibles qui commettent des erreurs chaque jour – chaque être humain commet des erreurs.

Notre théorie était que Camus aurait pu utiliser les dialogues (sans mention ni suggestion de la faillibilité en tant que telle) et le comportement des personnages, de manière très subtile, pour illustrer la faillibilité de l'être humain à porter des jugements, notamment à travers des incidents qui n'ont pas été mentionnés pendant le procès de Meursault. Ces jugements irrémédiablement imparfaits de l'être humain, traduits en jugement de la peine de mort, empêcheraient tout être humain de juger qu'il faut mettre fin à la vie d'un autre être humain.

Cette étude présente des résultats de recherches menées sur *L'Étranger* et d'autres œuvres de Camus, notamment *Réflexions sur la peine capitale*, pour déterminer si le postulat sur le sens plus profond des personnages et des incidents était fondé. Le postulat met en évidence la manière dont les incidents, apparemment sans rapport entre les épisodes de l'histoire du roman, contribuent au but primordial de l'auteur, qui est de souligner que l'application de la peine de mort est *l'absurdité de l'absurdité*.

Ce n'est que dans sa cellule que Meursault commence à visualiser les préparatifs de sa décapitation, le résultat de toutes les erreurs humaines, au moment d'entrer dans la sphère de la

guillotine, sur la place de la ville, avec une foule qui hurle sa haine et sa vengeance – une expression de l'autosatisfaction et de l'arrogance de l'être humain. La faillibilité de l'être humain, illustrée par son parti pris, sa vengeance, sa haine, son égoïsme, est créée et submerge Meursault « qui se dirige vers l'échafaud » :

Pour que tout soit consommé, pour que je me sente moins seul, il me restait à souhaiter qu'il y ait beaucoup de spectateurs le jour de mon exécution et qu'ils m'accueillent avec des cris de haine. (Camus, 1942a : 1212)

Au cours de nos différentes lectures du roman, nous avons progressivement conclu que l'auteur avait lié une série d'incidents ou d'événements qui, au terme de l'analyse, semblait se révéler comme un *Leitmotif* des défauts, des imperfections et des lacunes dans la vie. Ces défauts humains qui soulignent la faillibilité de celui-ci ont un impact négatif sur les procédures légales et quasi-légales et sur la résolution de moindres litiges et finalement sur des « jugements concernant des défauts ». Ce point de vue et ces sentiments sont approuvés par Morisi, qui cite un article de Camus :

Human justice, which is necessarily shaped by our fallible nature, is condemned in the *The Stranger*, for its claim to the power of absolute condemnation collides with our profoundly relative and contingent powers of judgment. (Morisi, 2014: 43-63)

La faillibilité inhérente à ce mini-procès et qui a lieu plusieurs fois par jour dans notre société moderne, nous amène à la conclusion qu'il est non seulement possible, mais probable, de contaminer le jugement d'un juge quant à la peine de mort. En cas de meurtre, un tel jugement est alors basé sur des preuves et des procédures totalement imparfaites – aboutissant à *l'absurdité de l'absurdité*. Ceci représente un dédoublement anthropologique et une absurdité exponentielle dans une existence déjà absurde. Il est significatif que Morisi parle de la manifestation ultime de l'erreur. Cela implique que l'erreur soit la dernière d'une série de manifestations au cours d'une période de la vie, la base de notre théorie – et ce n'est pas la seule erreur :

Non plus synonyme de justice, elle est l'ultime manifestation de l'erreur et du pouvoir suspect qui reviennent aux gens de loi face auxquels Meursault se trouve. (Morisi, 2001 : 263)

Par ailleurs, nous trouvons que Camus a également arrangé de manière très subtile ces mini-procès par ordre croissant, pour montrer que dans notre vie, remplie de la plus lugubre et omniprésente faillibilité, on ne peut laisser un seul être humain, un juge ou une autre personne, décider de la vie d'un autre être humain. Nous avons choisi *L'Étranger* comme point d'attache

de notre pensée, car le roman présente les caractéristiques authentiques d'un cas de droit pénal ; des traces du concept d'opposition camusienne à la peine de mort se retrouvent par la suite dans ses autres œuvres. Avec une conviction sérieuse et une position convaincante, Camus présente plusieurs raisons pour justifier sa position contre la peine de mort, mise en évidence dans ses œuvres.

En lisant et en relisant ses œuvres dans le but de sonder la profondeur intellectuelle de son génie, nous sommes parvenus à la conclusion que l'une des raisons les plus importantes de son opposition à cette peine était les défauts qui surviennent tout au long dans de subtiles poches de la vie individuelle et sociale et qui précèdent la peine de mort prononcée devant un tribunal. Plus nous recherchions, réfléchissions et analysions, plus un champ camusien toujours plus vaste s'ouvrait devant nous. Nous avons fait un voyage merveilleux jusqu'à présent et nous nous réjouissons d'approfondir toujours plus l'œuvre d'Albert Camus.

Il est intéressant, nous l'avouons, que cette étude ait mené à une introspection exceptionnelle de notre part. Les considérations de nos recherches nous ont rendu plus sensibles aux paroles et aux décisions. Qui plus est, même si nous avons toujours été aussi diligent que possible dans les affaires judiciaires et conscients de notre propre faillibilité et de nos faiblesses, nous avons affiné notre approche et traité nos documents avec plus de prudence et de précision encore.

Grâce aux enseignements de Camus, nous concluons que la décision de prendre délibérément la vie d'un autre être humain (même lorsque le meurtre a été prouvé de manière factuelle) est arrogante sur le plan existentiel et constitue l'absurdité finale de la vie. Le message de Camus est donc toujours valable aujourd'hui : aucun être humain n'est assez pur pour même oser juger un autre être humain, pour le faire exécuter pour quelque raison que ce soit – en raison de la faillibilité humaine qui dicte que toute décision peut contenir des erreurs.

L'une des conséquences est que l'on ne peut jamais faire confiance au jugement humain – on ne peut surtout pas décider si la vie d'un autre être humain doit être sauvée ou non. Un tel jugement ne peut jamais être considéré comme étant sans erreur ou défaut et absolu. En conséquence, en raison de son facteur exponentiel d'erreur humaine, le jugement ultime de la peine de mort ne peut donc jamais être accepté. Exécuter le condamné est *l'absurdité de l'absurdité*.

Si une condamnation à perpétuité au lieu d'une peine de mort était prononcée, le juge aurait pu s'excuser à un stade ultérieur, il aurait pu changer son approche envers Meursault et le déclarer non coupable ou moins coupable, surtout si les divers avis juridiques de juristes internationaux que nous avons mentionnés, fondés sur les faits concernant Meursault et le meurtre, avaient été pris en compte (cf. chapitre 6.9). Un point important à comprendre dans ce cas est que seule la conception humaine commune selon laquelle le système juridique et les lois, pour ainsi dire, « évoluent au cours des siècles », constitue une preuve suffisante que le droit a dû être moins correct et donc plus imparfait aux premiers stades de l'histoire humaine et donc jamais un critère pour décider de la vie d'un être humain. En d'autres termes, étant donné que les sociétés développent continuellement le droit de corriger leurs défauts, il n'y aura jamais de stade où le droit sera parfait et où la peine de mort sera admissible :

La justice est assise sur des bases philosophiques dont le développement témoigne de l'évolution de la pensée et des systèmes. Les penseurs ont très tôt soulevé la question d'une justice universelle indépendamment des sociétés humaines, c'est-à-dire une idée en soi, par opposition à une justice culturelle, c'est-à-dire contingente. (La justice comme idéal)

En France, on s'est rendu compte assez tôt des imperfections humaines et de la présence de défauts judiciaires (dans le reste du monde, bien plus tard), entre autres sur la base de préjugés culturels et politiques comme dans l'affaire Dreyfus. Il est en effet instructif et prophétique de remettre en son contexte l'article à la une de *l'Aurore* du 13 janvier 1898, rédigé par Zola. C'est une preuve solide de la prise de conscience du fait que le système judiciaire et le droit sont en proie à des erreurs judiciaires :

À cette époque, Zola écrit « J'accuse » dans le journal *l'Aurore* ce qui provoque la séparation de la France entre dreyfusards et antidreyfusards. La médiatisation de cette affaire marque la naissance d'une nouvelle vision de la justice : la notion « d'erreur judiciaire ». Les « causes célèbres » sont en fait la défense de personnes alléguant une erreur judiciaire :



(Zola, 1898)

Nous espérons que notre étude contribuera à révéler un autre angle possible pour aborder les œuvres littéraires de Camus, et en ce qui nous concerne, à ne jamais faire preuve de complaisance, mais à être attentif aux pièges tendus à l'être humain. Nous croyons que nos recherches rendent justice à la pensée d'Albert Camus et à sa sagesse méticuleuse et qu'elles ont montré que ses idées sont universelles et peuvent toujours s'appliquer à la justice des temps modernes ; un jour, dans un proche avenir, cette justice sera considérée comme démodée et prouvée comme peu fiable.

Nous concluons en mentionnant deux points. Premièrement, nous croyons qu'Albert Camus parvient sur un plan philosophique à représenter la vie comme l'élément le plus précieux de l'existence, qui doit être conservé à tout moment par l'être humain. Deuxièmement, et c'est une conviction personnelle, l'auteur, à travers ses œuvres, nous a donné une nouvelle appréciation de la vie et de la *valeur existentielle* inhérente à la vie, qui exclut et rejette catégoriquement *l'absurdité de l'absurdité*.

Il s'avère que Camus voulait prouver, à travers la philosophie, les faits et les arguments, autrement dit, à travers l'histoire et la réalité de l'être humain en tant que créature existentielle vivant dans un monde absurde, que la peine de mort serait toujours, dans notre existence terrestre :

l'absurdité de l'absurdité.

RÉFÉRENCES

- « Absurde ». *Larousse*. s.d. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/absurde/308>
[Consulté le 7 octobre 2018].
- Accorsi, F. 2001. « Quand le silence est d'amour ». https://www.psychanalyse.com/pdf/couple_Quand_le_silence_est_d_amour.pdf [Consulté le 30 septembre 2018].
- « Afterlife ». s.d. *Wikipedia*. <https://en.wikipedia.org/wiki/Afterlife> [Consulté le 7 octobre 2018].
- « Âge de la Terre ». s.d. *Wikipedia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%82ge_de_la_Terre
[Consulté le 18 février 2019].
- « Agression verbale et insultes au travail : Quels recours pour le salarié Marion ». 2017.
Litige, 16/5/2017. <https://www.litige.fr/articles/agression-verbale-insultes-travail-quel-recours-prudhommes> [Consulté le 30 septembre 2018].
- Aimelet, A. 2009. « Norbet Chatillon, Juger l'autre, c'est porter un jugement sur soi ». *Psychologies*, 12 avril. <http://www.psychologies.com/Moi/Moi-et-les-autres/Relationnel/Articles-et-Dossiers/Arreter-de-tout-juger/Norbet-Chatillon-Juger-l-autre-c-est-porter-un-jugement-sur-soi/7> [Consulté le 23 février 2019].
- Alou, M.T. 2007. « 4.La corruption dans le système judiciaire ». *État et corruption en Afrique*. pp. 141-177. <https://www.cairn.info/etat-et-corruption-en-afrique-9782845868922-page-141.htm> [Consulté le 25 août 2018].
- Alter, A. 1970. « De Caligula aux justes : de l'absurde à la justice ». *Les critiques de notre temps et Camus*. Paris : Garnier Frères. pp. 18-28.
- « Âme ». *Larousse*. s.d. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%C3%A2me/2760>
[Consulté le 7 octobre 2018].
- « Ambiguïté ». s.d. *Wikipedia*. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Ambigu%C3%Aft%C3%A9>
[Consulté le 15 septembre 2018].
- Amnesty International. 2014. « USA : Another 'botched' execution underscores call to abolish death penalty ». *Amnesty International*, pp. 1-76. <https://www.amnesty.org/>

[en/latest/news/2014/04/usa-another-botched-execution-underscores-call-abolish-death-penalty](https://www.foxnews.com/world/2014/04/usa-another-botched-execution-underscores-call-abolish-death-penalty) [Consulté le 19 octobre 2018].

Amnistie Internationale s.d. « Position d'Amnistie Internationale ». *Amnistie Internationale*. <https://www.amnistiepdm.org/infos.html> [Consulté le 19 octobre 2018].

« Amour » s.d. *Wikipedia*. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Amour> [Consulté le 18 avril 2019].

André, A. 1999. « Regrets d'hier ... et d'aujourd'hui ». *Cerveau et Psycho*, 30 novembre. <https://www.cerveauetpsycho.fr/sd/psychologie/regrets-dhier8230-et-daujourd'hui-1187.php> [Consulté le 30 septembre 2018].

Apocalypse 3 : 19-21. 1910. *Sainte Bible*. Louis Segond. Alliance Biblique. <https://www.biblestudytools.com/lsg/apocalypse/passage/?q=apocalypse+3:19-22> [Consulté le 18 avril 2019].

« Application de la peine de mort ». s.d. *Wikipedia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Application_de_la_peine_de_mort_dans_le_monde [Consulté le 30 septembre 2018].

Ballans, P. 2007. *L'écriture blanche Un effet du démenti pervers*, p. 17. Paris : L'Harmattan [http://www.librairiehannattan.com_diffusion.hmmattan@wanadoo.fr_hannattan@wanadoo.fr_publicé_par_file:///C:/Users/Pieter/Downloads/9782296179745_extrait%20\(3\).pdf](http://www.librairiehannattan.com_diffusion.hmmattan@wanadoo.fr_hannattan@wanadoo.fr_publicé_par_file:///C:/Users/Pieter/Downloads/9782296179745_extrait%20(3).pdf) [Consulté le 30 septembre 2018].

Barak, A. 2006. « L'exercice de la fonction juridictionnelle vu par un juge : le rôle de la Cour suprême dans une démocratie ». *Revue française de droit constitutionnel* 2006/2 (n° 66), pp. 227-302, par. 8. Cairn.Info. <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-droit-constitutionnel-2006-2-page-227.htm> [Consulté le 19 octobre 2018].

Barreau du Québec. 2008. « Le Guide 2008 de déontologie appliquée aux avocats en entreprise ». *Barreau du Québec*. http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3728-10/CommRepHQCER_3728-10/B-4_HQCER_Deontologie_3728_18juin10.pdf [Consulté le 25 août 2018].

Barthe. s.d. « Ecriture blanche ». https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89écriture_blanche [Consultée le 19 octobre 2018].

Bartmann, L. 2015. « Endroit privé, le silence ne vaut, sauf exception, pas acceptation : la Cour de Cassation confirme sa jurisprudence séculaire ». *Droit des Collectivités*

- Territoriales – Actualités et Miscellanea*, 13 août. <http://bartmann.blogspot.com/2015/08/en-droit-prive-le-silence-ne-vaut-sauf.html> [Consulté le 19 octobre 2018].
- Bassiste, J.-L.F. 2018. « Quelles sont les raisons pour lesquelles la peine de mort est une erreur ? ». *Quora*, 27 mars. https://fr.quora.com/Quelles-sont-les-raisons-pour-lesquelles-la-peine-de-mort-est-une-erreur?no_redirect=1 [Consulté le 22 avril 2019].
- « Battle of the Sexes ». s.d. *Wikipedia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Battle_of_the_sexes [Consulté le 21 février 2019].
- Baumard, N. 2007. « La morale n'est pas le social ». *Terrain anthropologie & sciences humaines*. <https://journals.openedition.org/terrain/5011> [Consulté le 30 septembre 2018].
- Beethoven, L. van. 1808. Cinquième symphonie en C mineur, Vienne. <https://www.google.com/search?q=first+page+of+5th+symphony+of+beethoven&tbm=isch&source> [Consulté le 22 avril 2019].
- Bême, D. 2012. « Les doutes avant le mariage ne doivent pas être négligés ... ». *Doctissimo Psychologie*. <https://www.doctissimo.fr/psychologie/news/les-doutes-avant-le-mariage-ne-doivent-pas-etre-negliges> [Consulté le 22 avril 2019].
- « Bénédicte du doute ». s.d. *Wikipedia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Au_b%C3%A9n%C3%A9dicte_du_doute [Consulté le 13 avril 2019].
- Berjot, X. 2018. « L'utilisation du téléphone portable par le salarié ». *Juritravail, Article Avocat, Internet et le travail*. <https://www.juritravail.com/avocat/maitre-berjot-xavier> [Consulté le 7 octobre 2018].
- Bespaloff, R. 1970. « Le monde du condamné à mort ». *Les critiques de notre temps et Camus*. Paris : Garnier Frères. pp. 136-147.
- BFMTV. 2014. « Il pourrait être acquitté ... 70 ans après son exécution à 14 ans ». <https://www.bfmtv.com/international/execute-a-14-ans-en-1944-george-stinney-pourrait-etre-innocente-853437.html> [Consulté le 7 octobre 2018].
- Bigoterie. s.d. *Wikipedia*. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Bigoterie> [Consulté le 25 août 2018].
- Blanchet, M.M. 2013. « Physiologie des émotions : l'effet des stimuli relationnels et de la qualité affective des schémas relationnels sur les réactions physiologiques associées à

- des émotions de valence positive et négative ». Mémoire MSc, Université de Montréal. https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/10724/M.Blanchet_Mathieu_2014_memoire.pdf?sequence=4&isAllowed=y [Consulté le 3 octobre 2018].
- « Blancs sud-africains ». s.d. *Wikipedia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Blancs_sud-africains [Consulté le 7 octobre 2018].
- Bonior, A. 2011. « 5 warning signs of a friendship in trouble » [traduction par Pieter Coetzee]. *Psychology Today*, 22 mai. <https://www.psychologytoday.com/us/blog/friendship-20/201105/5-warning-signs-friendship-in-trouble> [Consulté le 7 octobre 2018].
- Bonnet, G. 2002. « L'énigme du sadisme ». *Revue française de psychanalyse*, 66 : 1043-1053 <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-psychanalyse-2002-4-page-1043.htm> [Consulté le 25 août 2018].
- Borel, J. 1970. « Nature et histoire chez Albert Camus ». *Les critiques de notre temps et Camus*, Paris : Garnier Frères.
- Bouissou, M-F. 1992. La relation homme-animal. Conséquences et possibilités d'amélioration. *INRA Productions animales*, 5(5) :303-318. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00895986> [Consulté le 21 février 2019].
- Bourgeade, P. 1989. *L'Empire des livres*, Paris : Éditions Gallimard.
- Braconnay, N. 2019. « Procédure accusatoire/procédure inquisitoire : deux modèles pour la justice pénale ». *Vie publique*. République de France. <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/268594-procedure-penale-modeles-accusatoireinquisitoire> [Consulté le 7 octobre 2018].
- Breuer, R. s.d. « Jan Rabie ». *Alphabetical list of authors*. <http://www.stellenboschwriters.com/rabijan.html> [Consulté le 15 mai 2018].
- Cabinet de psychothérapie. s.d. « Qu'est-ce que la normalité ? ». *Cabinet de psychothérapie & psychocoaching d'Asnières*. <http://www.cabinet-de-psychotherapie-psycho-coaching.fr/pages/qu-est-ce-que-la-normalite.html> [Consulté le 22 février 2019].
- Caligula s.d. *Wikipedia*. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Caligula> [Consulté le 18 avril 2019].

- Camille et Olivier. s.d. « Comment gérer les disputes entre frères et sœurs ». *Les super parents*. <http://www.les-supers-parents.com/comment-gerer-les-disputes-entre-freres-et-soeurs> [Consulté le 15 mai 2018].
- Camus, A. 1942a. *L'Étranger*. Bibliothèque de la Pléiade, 1962 Paris : Gallimard.
- Camus, A. 1942b. *Le mythe de Sisyphe* . Bibliothèque de la Pléiade, 1962. Paris : Gallimard.
- Camus, A. 1944. *Caligula*. Bibliothèque de la Pléiade, 1962. Paris: Gallimard.
- Camus, A. 1947. *La peste*. Bibliothèque de la Pléiade, 1962. Paris: Gallimard.
- Camus, A. 1948. *L'État de siège*. Bibliothèque de la Pléiade, 1962. Paris: Gallimard.
- Camus, A. 1949. *Les Justes*. Bibliothèque de la Pléiade, 1962. Paris: Gallimard
- Camus, A. 1951. *L'Homme révolté*. Bibliothèque de la Pléiade, 1962. Paris: Gallimard.
- Camus, A. 1956. *La chute*. Bibliothèque de la Pléiade, 1962. Paris: Gallimard.
- Camus, A. 1962. *L'Étranger*, Paris, Éditions Gallimard, « La Bibliothèque de la Pléiade ».
- Camus, A. 1994. (publié à titre posthume). *Le premier homme*. Paris: Gallimard.
- Canalblog. 2013. « L'homme révolté » Albert Camus. *Lire et philosopher pour vivre*, 29 mai. <http://lirephilosophe.canalblog.com/archives/2013/05/29/27281512.html> [Consulté le 30 septembre 2018].
- « Cantique_des_Cantiques ». s.d. *Wikipedia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Cantique_des_Cantiques [Consulté le 26 février 2018].
- Carburod, M. 2011. « Pourquoi les juges sont dangereux ». *Juntos Journal d'un avocat*, 9 février. <https://www.maitre-eolas.fr/post/2011/02/09/Pourquoi-les-juges-sont-dangereux> [Consulté le 25 août 2018].
- Cassella, S. 2011. *La nécessité en droit international: de l'état de nécessité aux situations de nécessité*. Leiden : Martinus Nijhoff. <https://books.google.co.za/books?id=wfN5DwAAQBAJ&pg=PA88&lpg=PA88&dq=On+peut+> [Consulté le 13 avril 2018].
- Cassell's New Latin Dictionary*. 1966. « *Iudicium* ». London : Cassell.
- « catch-22 ». Larousse. s.d. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/absurde/308> [Consulté le 18 avril 2019].

- CenterBlog. 2012. « Complexité de l'homme et jugements de valeur : Commentaire sur le dernier extrait du 'Cours de philosophie' d'Albert Mendiri, exposé le 03/04 2012 ». *Philosophie pour tous*, 6 avril. <http://cafenetphilosophie.centerblog.net/277-complexite-de-homme-et-jugements-de-valeur> [Consulté le 22 février 2019].
- « Charles_Darwin ». s.d. *Wikipedia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Charles_Darwin [Consulté le 3 mars 2018].
- Chavanes, F. 1990. *Albert Camus « Il faut vivre maintenant ». Questions posées au christianisme par l'œuvre d'Albert Camus*. Paris : Cerf.
- Chichi, S.C. 2017. « Un garçon de 8 ans tué en essayant de protéger sa petite sœur d'une agression pédophile ». *nofi*. <https://www.nofi.media/2017/09/dante-daniels/43441> [Consulté le 24 avril 2019].
- Cielens, I. 1985. *Trois fonctions d'exil dans les œuvres de fiction d'Albert Camus : initiation, révolte, conflit d'identité*. Stockholm : Almqvist & Wiksell International.
- Claudia. s.d. « L'étranger – Àlbert Camus – Le meurtre de l'Arabe ». *Bacdefrancais*. <https://www.bacdefrancais.net/l-etranger-camus-meurtre.php> [Consulté le 26 avril 2019].
- Cochrane, A. 2009. « Do animals have an interest in liberty ? ». LES Research Online. London School of Economics. [http://eprints.lse.ac.uk/21191/1/Do%20Animals%20Have%20an%20Interest%20in%20Liberty%20\(LSERO\).pdf](http://eprints.lse.ac.uk/21191/1/Do%20Animals%20Have%20an%20Interest%20in%20Liberty%20(LSERO).pdf) [Consulté le 30 septembre 2018].
- « Code de procédure pénale ». s.d. *Wikipedia*. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Code_de_proc%C3%A9dure_p%C3%A9nale_\(France\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Code_de_proc%C3%A9dure_p%C3%A9nale_(France)) [Consulté le 25 août 2018].
- « Comment gérer un conflit avec son salarié ». 2017. *Dynamique-Entrepreneuriale*, *Dynamique Mag*, 22/10/2017 par L'équipe Dynamique. <http://www.dynamique-mag.com/article/comment-gerer-conflit-salarie.9657> [Consulté le 25 août 2018]
- « Comparative Psychology ». s.d. *Wikipedia*. « Human-animal relationships ». https://en.wikipedia.org/wiki/Comparative_psychology et https://en.wikipedia.org/wiki/Comparative_psychology#Human-animal_relationships [Consulté le 20 avril 2018].

- « Confucius ». s.d. *Wikipedia*. <https://en.wikipedia.org/wiki/Confucius> [Consulté le 3 mars 2018].
- Congos, R. 2017. « Avec ou sans avocat devant mon juge ? ». *Article Avocat*, 28 mars. <https://www.juritravail.com/Actualite/information-cabinet/Id/263264> [Consulté le 22 février 2019].
- Conscience Universelle [Anon]. 1987 *Conscience Universelle, Psychologie Cosmique*, 29 juillet. <http://www.conscienceuniverselle.fr/un-monde-imparfait/> [Consulté le 12 février 2019].
- Conseil de la Magistrature. s.d. « Porter plainte Pourquoi ». *Conseil de la Magistrature du Québec*, https://conseildelamagistrature.qc.ca/pourquoi_porter_plainte_conseil_magistrature_du_quebec.php [Consulté le 3 mars 2018].
- Coombs, I. 1970. « Camus, homme de théâtre ». *Les Critiques de notre temps et Camus*. Paris : Garnier Frères.
- Cori, N. et Tourancheau, P. 2011. « Le juge déjugé par Nicolas Cori, Patricia Tourancheau ». *Le blog de DA 90*, 16 juillet. <http://da90.over-blog.com/article-le-juge-dejuge-par-nicolas-cori-patricia-tourancheau-79593095.html> [Consulté le 7 octobre 20].
- Cormont, A. s.d. Alexandre Cormont, « Conflit dans le couple : 5 règles simples pour en sortir ! ». *Révolutionne*. <https://www.alexandrecormont.com/vie-de-couple/conflit-dans-le-couple/> [Consulté le 18 avril 2019].
- « Cruauté envers les animaux ». <https://www.petafrance.com/nos-campagnes/maltraitances/cruaute-envers-les-animaux/> [Consulté le 18 avril 2019].
- « Crucifix ». s.d. *Wikipedia*. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Crucifix> [Consulté le 25 août 2018].
- Cruickshank, J. 1959. *Albert Camus and the literature of revolt*. Oxford : University Press.
- Cryle, P. 1977. « La peste et le monde concret: Étude abstraite ». *La Revue des Lettres Modernes, Albert Camus* 8, 7(1976) : 479-483, textes réunis par B.T. Fitch. Paris : Lettres Modernes Minard. pp. 9-25.
- De Balzac, H. 1831. *La peau de chagrin*. F. Jézégou (producteur du contenu). <https://dico.citations.lemonde.fr/blog/un-homme-est-bien-fort-quand-il-savoue-sa-faiblesse/> [Consulté le 30 septembre 2018].

- De Bonald, M. s.d. Nouveaux Éléments de philosophie, Vol. 1, Chap. XI et XII, à la suite de la Défense (4e ed).
- Deceptive Cadence. 2012. « Beethoven's Famous 4 Notes: Truly Revolutionary Music ». *Deceptive Cadence*. <https://www.npr.org/sections/deceptivecadence/2012/11/19/165495617/beethovens-famous-4-notes-truly-revolutionary-music> [Consulté le 13 avril 2019].
- Decrouy, A. 2018. « Cruauté envers les animaux : psychologie ». *Planète Animal*, 30 octobre. <https://www.planeteanimal.com/cruaute-envers-les-animaux-psychologie-2288.html> [Consulté le 18 octobre 2018].
- Dépret, E. et Filisetti, L. 2001. « Juger et estimer la valeur d'autrui : des biais de jugement aux compétences sociales – Des biais socio-affectifs ». *O.S.P. l'orientation scolaire et professionnelle*. <https://journals.openedition.org/osp/5090> [Consulté le 16 octobre 2018].
- Desages, C. 2014. « Rupturé amoureuse : la vengeance est-elle libératrice ». *Actualité*, 3 septembre. https://www.lexpress.fr/styles/psycho/rupture-amoureuse-la-vengeance-est-elle-liberatrice_1572666.html [Consulté le 25 août 2018].
- Diviné, M. 2012. « Êtes-vous souvent en colère ? ». *Michel Diviné, Un guide des thérapies brèves*, 15 septembre. <http://www.psytherapeute.com/etes-vous-souvent-en-colere/> [Consulté le 30 septembre 2018].
- Divorce Malin. 2015. « Le top 10 des causes de divorce ». <https://www.divorcemalin.com/le-top-10-des-causes-de-divorce/> [Consulté le 25 août 2018].
- Draï, R. 1992. « Étranger à la justice ». *La Revue des Lettres Modernes, Albert Camus 16*. Paris : Lettres Modernes. pp. 27-43.
- « Droit ». s.d. *Wikipedia*. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit> [Consulté le 29 avril 2018].
- « Droit à un procès équitable ». s.d. *Wikipedia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_%C3%A0_un_proc%C3%A8s_%C3%A9quitable [Consulté le 26 août 2018].
- « Droit au silence ». 2019. *Guide sur l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme*. https://www.echr.coe.int/Documents/Guide_Art_6_criminal_FRA.pdf [Consulté le 26 août 2018].

- « Droit disciplinaire ». s.d. *Wikipedia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_disciplinaire_en_France [Consulté le 15 mai 2018].
- Droit-Inc. 2018. « L'intimidation en hausse dans les palais ». *Droit-Inc*, 20 Juin. <https://www.droit-inc.com/article22751-L-intimidation-en-hausse-dans-les-palais> [Consulté le 30 septembre 2018].
- « Droit pénal ». s.d. *Wikipedia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_p%C3%A9nal [Consulté le 25 août 2018].
- Drouet, E. 2019. Épigénétique : Comment l'environnement influence nos gènes, *Encyclopédie de l'Environnement* [en ligne ISSN 2555-0950] <https://www.encyclopedie-environnement.org/sante/epigenome-facteurs-environnementaux/> [Consulté le 15 avril 2019].
- Dubos, O. et Marguénaud, J-P. 2009. « La protection internationale et européenne des animaux ». *Pouvoirs* 2009/4(131) : 113-126. <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2009-4-page-113.htm> [Consulté le 5 avril 2019].
- Dumas, R. 2007. Juger en justice : influence de la mise en récit des conclusions du juge d'instruction sur les jugements judiciaires. PhD thésis, Université Rennes. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00189949> *Psychologie* [Consulté le 19 octobre 2018].
- Dumay, J-M. 2008. « L'Homme révolté ». *Le Monde*, 21 juillet. https://www.lemonde.fr/idees/article/2008/07/21/l-homme-revolte-par-jean-michel-dumay_1075543_3232.html [Consulté le 11 octobre 2018].
- Dumez, H. 2011. « Faire une revue de littérature : pourquoi et comment ? ». *Le Libellio d'ÆGIS*, été 2012, 7(2) : 17. <https://core.ac.uk/download/pdf/47724789.pdf> [Consulté le 4 juin 2018].
- « Écriture blanche ». s.d. *Wikipedia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89criture_blanche [Consulté le 5 avril 2019].
- « 'Écriture blanche' et Nouveau Roman ». 2007. UNIL, Université de Lausanne, Section de français, 1/6/2007, <https://www.unil.ch/fra/fr/home/menuguid/litterature-moderne/histoire-litteraire/ressources/xixe---xxie-siecles-d-kunz-w/ecriture-blanche-et-nouveau.html> [Consulté le 5 avril 2019].

- « Égalité des armes ». s.d. *Wikipedia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89galit%C3%A9_des_armes [Consulté le 19 octobre 2018].
- Encyclopédie Larousse*. s.d. « Affaire Dreyfus ». Larousse Agence Web Fidesio. https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/affaire_Dreyfus/117099 [Consulté le 22 avril 2019].
- Englich, B. et Bernhardt, M. 2013. « Psychologie sociale : Juges sous influence ». *Cerveau & Psycho*. <https://www.cerveauetpsycho.fr/sd/psychologie-sociale/juges-sous-influence-7319.php> [Consulté le 11 octobre 2018].
- Entreprise Environnement. 2018. « Discriminations au travail : que dit la loi ». *Entreprise Environnement.org*, 22 janvier. <https://entreprise-environnement.org/discriminations-au-travail/> [Consulté le 22 avril 2019].
- « Équilibre ». *Larousse*. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%C3%A9quilibre/30674> [Consulté le 15 avril 2019].
- Esquenazi, J-P. 2006. « Les définitions esthétiques de l'œuvre et la sociologie : In Memoriam, Alain Pessin ». *Sociologie de l'Art* 2006/1 (OPuS 8) :103-129. <https://www.cairn.info/revue-sociologie-de-l-art-2006-1-page-103.htm> [Consulté le 22 février 2019].
- « Existence (philosophie) ». s.d. *Wikipedia*. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Existence_\(philosophie\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Existence_(philosophie)) [Consulté le 18 février 2019].
- « Faillibilité ». 1993. *Le Nouveau Petit Robert*. texte remanié et amplifié sous la direction de Rey-Debove et Alain Rey, Paris : Dictionnaires Le Robert, p. 884.
- « Faillible ». *Larousse*. s.d. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/faillible/32692> [Consulté le 19 octobre 2018].
- Fitch, B. 1970. « Une voix qui se parle , qui nous parle, que nous parlons, ou l'espace théâtral de La chute ». *La Revue des Lettres Modernes, Albert Camus*, 3(1970), 3 : 238-244. Paris : Lettres Modernes Minard. pp. 59-80.
- Fitch, B. et Gay-Crosier, R. 1973. « Recensement et recension des articles ». *La Revue des Lettres Modernes, Albert Camus*, 6(1973) : 360-365, textes réunis par B.T. Fitch. Paris : Lettres Modernes Minard. pp. 169-180.

- Fize, M. 2016. « La maltraitance et la cruauté envers les animaux de compagnie, le scandale absolu ! ». https://www.huffingtonpost.fr/michel-fize/la-maltraitance-et-la-cruaute-envers-les-animaux-de-comagnie_b_10773228.html.01/07/2016 16:38 CEST | [Actualisé octobre 5](#) [Consulté le 28 septembre 2018].
- Forest, P. 1992. « Camus Étude de *L'Étranger*, *La peste*, *Les justes*, *La chute* : Un roman contre la peine de mort ». *Œuvres Majeures*. Paris : Marabout. pp. 69-103.
- Fournier, M. 2006. « Le sentiment d'injustice au travail. Injustices. L'expérience des inégalités au travail ». *Sciences Humaines*. https://www.scienceshumaines.com/le-sentiment-d-injustice-au-travail_fr_14554.html [Consulté le 19 avril 2019].
- France Inter. 2017. « Il y a 40 ans, la France exécutait son dernier condamné à mort ». 10 septembre. <https://www.franceinter.fr/justice/il-y-a-40-ans-la-france-executait-son-dernier-condamne-a-mort> [Consulté le 21 février 2019].
- Fresnel, H. 2020. « Se venger : bonne ou mauvaise idée ? ». <https://www.psychologies.com/Moi/Se-connaître/Comportement/Articles-et-Dossiers/Se-venger-bonne-ou-mauvaise-idee> [Consulté le 23 février 2019].
- Gadourek, C. 1963. *Les innocents et les coupables: Essai d'exégèse de l'œuvre d'Albert Camus*. The Hague : Mouton.
- Gannac, A-L. 2009. « Divorce : les enfants jugent leurs parents ». *Psychologies*, 18 novembre. <http://www.psychologies.com/Couple/Crises-Divorce/Enfants-et-separation/Articles-et-Dossiers/Divorce-les-enfants-jugent-leurs-parents> [Consulté le 25 février 2019].
- Garteiser, M. 2013. « Quelles maladies peut-on attraper aux toilettes ? ». *e-santé.be*, 24 juin. <https://www.e-sante.fr/quelles-maladies-peut-on-atrapper-toilettes/actualite/995> [Consulté le 1 mars 2019].
- Gassin, J. 1977. « De Tarrou à Camus : Le symbolisme de la guillotine ». *La Revue des Lettres Modernes, Albert Camus* 8, 7(1976) : 479-483, textes réunis par B.T. Fitch. Paris : Lettres Modernes Minard. pp. 73-102.
- Gay-Crosier, R. 1985. « Révolte, souveraineté et jeu chez bataille et Camus : étude conceptuelle ». *La Revue des Lettres Modernes, Albert Camus* 12, textes réunis par R.

- Gay-Crosier, sous la direction de B.T. Fitch. Paris : Lettres Modernes Minard. pp. 7-34.
- Genèse 4 : 1-15. s.d. *Bible Sainte*. Louis Segond. <https://www.universdelabible.net/lire-la-segond-21-en-ligne/genese/4.1-15/> [Consulté le 13 avril 2019].
- Geurts, M. 2004. « Amour, souffrance et meurtre passionnel ». *Cairn.Info* <https://www.cairn.info/revue-empan-2004-1-page-115.htm> [Consulté le 19 avril 2019].
- Giroux, M. 2016. « La signification cachée des couleurs en communication visuelle ». *Évolution graphique*. <http://evolutiongraphique.com/la-signification-cachee-des-couleurs-en-communication-visuelle/> [Consulté le 18 avril 2019].
- Goldstain, R.P.J. 1971. « Camus et la Bible ». *La Revue des Lettres Modernes, Albert Camus*, 3(1971) : 264-270), textes réunis par B.T. Fitch. Paris : Lettres Modernes Minard. pp. 97-140.
- Grandet, P. 2005. « Champollion et la pierre de Rosette ». *L'Histoire*, Collections 29. <https://www.lhistoire.fr/champollion-et-la-pierre-de-rosette> [Consulté le 4 juin 2018].
- Greenberg, M. 2012. « The psychology of regret ». *Psychology Today*, 16 mai. <https://www.psychologytoday.com/intl/blog/the-mindful-self-express/201205/the-psychology-regret> [Consulté le 30 septembre 2018].
- Grenier, J. 1970. « Une œuvre, un homme ». *Les Critiques de notre temps et Camus*, Paris : Garnier Frères. pp. 36-40.
- Grolleau, F.G. 2000. « L'amour est-il raisonnable ? ». *Le Philosophoïre*, 2000/1(11) : 73-84. <https://www.cairn.info/revue-le-philosophoïre-2000-1-page-73.htm> (s.d.) [Consulté le 28 septembre 2018].
- Guérin, J. s.d. « À chacun son Camus ». *Hors-série Le Monde Une Vie, Une œuvre : Albert Camus La révolte et la liberté*, numéro de publication M 08392.
- Guérin, J. 2009. « Existence ». *Dictionnaire Albert Camus*, Paris : Robert Laffont.
- Guérin, J. 2017. « Albert Camus : éthique et politique ». *Le siècle révolté d'Albert Camus. Cahiers de la Méditerranée*. <https://journals.openedition.org/cdlm/8622> [Consulté le 7 octobre 2018].

- Halmos, C. 2010. « Les blessures d'amour sont inévitables ». *Psychologies*, 6 décembre.
<https://www.psychologies.com/Couple/Crises-Divorce/Infidelite/Articles-et-Dossiers/L-amour-infidele/Les-blessures-d-amour-sont-inevitables> [Consulté le 30 septembre 2018].
- « Hamida Djandoubi ». s.d. *Wikipedia*. https://en.wikipedia.org/wiki/Hamida_Djandoubi [Consulté le 21 février 2019].
- « Harcèlement moral ou stress au travail ». 2010. par Legi Team, Village de la Justice, 15/2/2010, <https://www.village-justice.com/articles/Harcelement-moral-stress-travail,7403.html> [Consulté le 30 septembre 2018].
- Hawking, S.W. 1988 « *Une brève histoire du temps: du big bang aux trous noirs* » (traduit de l'anglais par Naddeo-Souriau, 2007. Paris (10e éd). New York : Bantam Doubleday Dell [Consulté le 13 avril 2019].
- Hermet, J. 1990. *À la rencontre d'Albert Camus : Le dur chemin de la liberté*. Paris : Beauchesne.
- Hoarau, J. s.d. « Pourquoi Entreprendre ». <http://www.pourquoi-entreprendre.fr/apprendre-reflechir-vain/> [Consulté le 3 mars 2018].
- Hugo, V. 1829. *Le dernier jour d'un condamné*. La Bibliothèque électronique du Québec Collection à tous les vents ,vol 141 : version 1.0 [Consulté le 21 février 2019].
- Idleman, S.C. 2005. The concealment of religious values in judicial decision-making. *Virginia Law Review*, April, 91(2): 515-534. http://www.jstor.org/stable/3649431?seq=1#page_scan_tab_contents [Consulté le 30 septembre 2018].
- « Impartialité ». s.d. *Wikipedia*. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Impartialit%C3%A9> [Consulté le 25 août 2018].
- « Isotopie (linguistique) ». s.d. *Wikipedia*. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Isotopie_\(linguistique\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Isotopie_(linguistique)) [Consulté le 7 octobre 2018].
- Jeuland, E. 2018. « Le juge et l'émotion ». Hal Archives-ouvertes. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01790855v2/document> [Consulté le 30 septembre 2018].
- Johnson, P. 2007. « Faire face à la mort et au chagrin ». *Focus on the Family*. <https://www.focusonthefamily.com/lifechallenges/emotional-health/coping-with-death-and-grief/>

- [coping-with-death-and-grief](#) (traduction par Pieter Coetzee). [Consulté le 24 février 2019].
- Jouanjan, O. 2018. « Faillible droit », Management. « Les +grosses erreurs de management», Réinventer son travail, 26/6/2018. <https://www.reinventersontravail.com/erreurs-de-management-ne-pas-reproduire/> [Consulté le 30 septembre 2018].
- Jouet, M. 2016. « L'influence exceptionnelle de la religion dans la présidentielle américaine ». *Huffpost storytelling with Data*. https://www.huffingtonpost.fr/mugambi-jouet/religion-elections-americales_b_1459764.html [Consulté le 25 août 2018].
- « Jugement ». s.d. *Larousse*. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/jugement/45112> [Consulté le 23 février 2019].
- « Jugement ». s.d. *Wikipedia*. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Jugement> [Consulté le 23 février 2019].
- « Jugement ». 1993. *Le Nouveau Petit Robert*. texte remanié et amplifié sous la direction de Rey-Debove et Alain Rey. Paris : Dictionnaires Le Robert. pp. 1234-1235.
- « Jugement ». 1996. *Le Nouveau Petit Robert* sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey : 1234-1235.
- « Justice ». s.d. *Wikipedia*. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Justice> [Consulté le 29 avril 2018].
- « Justice (allégorie) ». s.d. *Wikipedia*. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Justice_\(all%C3%A9gorie\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Justice_(all%C3%A9gorie)) [Consulté le 15 mai 2018].
- Kim, J. 2017. « Why do people follow tyrants ? ». *Psychology Today*, 2 février. <https://www.psychologytoday.com/us/blog/culture-shrink/201702/why-do-people-follow-tyrants> (traduction par Pieter Coetzee). [Consulté le 18 avril 2019].
- Koestler, A. et Camus, À. 1957. *Réflexions sur la peine capitale*. Paris : Gallimard.
- Kübler-Ross, E. 1969. *On Death and Dying*. New York: Macmillan.
- « La justice comme idéal ». s.d. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Justice> [Consulté le 18 avril 2019].

- « La persistance ». s.d. *Wikipedia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/La_Persistance_de_la_m%C3%A9moire [Consulté le 7 octobre 2018].
- La-Philo. s.d. « *L'Homme révolté* de Camus ». *La-Philo, Camus, Français, Philosophes*. <https://la-philosophie.com/lhomme-revolte-de-camus: Folio essais> [Consulté le 11 octobre 2018].
- La prise de décision*. 2016. https://www.usherbrooke.ca/etudiants/fileadmin/sites/etudiants/documents/Psychologie/La_prise_de_decision_web.pdf [Consulté le 30 septembre 2018].
- Larivière, V. s.d. « La dispute dans le couple, un mal nécessaire ». *VIE*. <https://www.canalvie.com/couple/amour-et-relations/articles-amour-et-relations/la-dispute-dans-le-couple-un-mal-necessaire-1.588432> [Consulté le 30 septembre 2018].
- La Tranchemontagne*. 2018. « Je suis une personne vulnérable, remplaçable et faillible et c'est parfait ainsi ». *La Tranchemontagne*, 9 mars. <https://latranchemontagne.com/vulnerable-remplacable-faillible/> [Consulté le 11 octobre 2018].
- Laucci, C. 2008. « Code annoté de la Cour pénale internationale 2008 ». <https://books.google.co.za/books?id=uSwzAQAAQBAJ&pg=PA247&lpg=PA247&dq=accuse+sans+defense&source=bl&ots=R3uCG8OuZD&sig=ACfU3U049> [Consulté le 19 octobre 2018].
- Le dauphiné. 2016. « Lâcheté des juges »: Hollande regrette mais ne s'excuse pas. *France Monde*. <https://www.ledauphine.com/france-monde/2016/10/14/lachete-des-juges-hollande-regrette-d-avoir-blesse-les-magistrats> [Consulté le 30 septembre 2018].
- Lefkowitz, M. 2007. « The things we can learn from ancient notions of divinity ». *SentinelSource.com* 25 oct. https://www.sentinelsource.com/opinion/the-things-we-can-learn-from-ancient-notions-of-divinity/article_bf76f925-de90-5b63-a3dd-10cddf07ffc.html [Consulté le 19 octobre 2018].
- Legi Team. 2010. « Harcèlement moral ou stress au travail ». *Village de la Justice*, 15 février. <https://www.village-justice.com/articles/Harcelement-moral-stress-travail,7403.html> [Consulté le 30 septembre 2018].

- Le Hir, J. 1982. « De Mersault à Meursault, Une lecture intertextuelle de *L'Étranger* ». *La Revue des Lettres Modernes, Albert Camus 10*, textes réunis par B.T. Fitch. Paris : Lettres Modernes Minard, pp. 29-52.
- Le Monde*. 2018. « Peine de mort : le nombre s'exécutions recule dans le monde, selon Amnesty ». *Le Monde* avec AFP, Paris, 12 avril 2018. https://www.lemonde.fr/international/article/2018/04/12/peine-de-mort-le-nombre-d-execution-recule-dans-le-monde-selon-amnesty_5284183_3210.html [Consulté le 19 octobre 2018].
- Lennon, P. 1997. « Camus and his women ». *The Guardian*, 15 Oct. <https://www.theguardian.com/books/1997/oct/15/biography.albertcamus> [Consulté le 30 septembre 2018].
- « Le Penseur ». s.d. *Wikipedia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Le_Penseur [Consulté le 7 octobre 2018].
- Le Progrès de Lyon*, Noël. 1951. (Noël) Actuelles II (OC 3 : 391). https://journals.openedition.org/cdlm/8622_selon_note_18 [Consulté le 30 septembre 2018].
- Levert, I. s.d. « L'épreuve du deuil : au bout de la nuit, la lumière ». <http://www.la-psychologie.com/deuil.htm>
- Lévi-Valensi, J. 1970. La chute, ou la Parole en Procès », *La Revue des Lettres Modernes No.* 238-244, 1970(4), *Albert Camus*, 6(1973) *Albert Camus* 3 (1970) sur *La chute*, textes réunis par Brian T. Fitch. Paris : Lettres Modernes Minard.
- Le ADN et la peine de mort – le sérum de vérité. 2000. <https://voir.ca/societe/2000/08/23/ladn-et-la-peine-de-mort-le-serum-de-verite/> [
- L'Équipe PE-SPO. 2016. « La prise de décision » l'équipe PE-SPO du Service de psychologie et d'orientation de l'Université de Sherbrooke. https://www.usherbrooke.ca/etudiants/fileadmin/sites/etudiants/documents/Psychologie/La_prise_de_decision_web.pdf [Consulté le 30 septembre 2018].
- Leslie, J. et Kuhn, R.L. 2013. *The mystery of existence : why is there anything at all ?* Sussex : John Wiley Blackwell. <https://www.wiley.com/en-za/The+Mystery+of+Existence:+Why+Is+There+Anything+At+All%3F-p-9780470673553> [Consulté le 18 février 2019].

- Les Mots Positifs.com. « Prendre des décisions importantes ». <https://www.lesmotspositifs.com/prendre-des-decisions-importantes/> [Consulté le 15 octobre 2018].
- L'Étranger*. 1999. Boekverslag door een scholier, 28/7/1999. <https://www.scholieren.com/boekverslag/42574> [Consulté le 7 octobre 2018].
- Levert, I. s.d. « L'épreuve du deuil : au bout de la nuit, la lumière ». <http://www.la-psychologie.com/deuil.htm> [Consulté le 7 octobre 2018].
- Lévi-Valensi, J. 1970. « La chute, ou la parole en procès ». *La Revue des Lettres Modernes, Albert Camus*, 3(1970) : 238-244), textes réunis par B.T. Fitch. Paris : Lettres Modernes Minard. pp. 3-57.
- « *L'Homme révolté* de Camus ». 1951. *La-Philo, Camus, Français, Philosophes*. Folio essais. <https://la-philosophie.com/lhomme-revolte-de-camus> [Consulté le 7 octobre 2018].
- L'Humanité. 2014. « La peine de mort, une torture pour la santé mentale du condamné et des autres ». *L'Humanité*, 9 Octobre. <https://www.humanite.fr/la-peine-de-mort-une-torture-pour-la-sante-mentale-du-condamne-et-des-autres-554226> [Consulté le 23 février 2019].
- « Liberté de religion ». s.d. *Wikipedia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Libert%C3%A9_de_religion [Consulté le 25 août 2018].
- Libreria Editrice Vaticana. s.d. [Anon]. « Catéchisme de l'Église Catholique ». *Vatican Archive, Libreria Editrice Vaticana*. http://www.vatican.va/archive/fra0013/_p5i.htm [Consulté le 5 octobre 2018].
- « Logical Fallacies and the Art of Debate ». 2001. Red herring. <http://www.csun.edu/~dgw61315/fallacies.html> [Consulté le 18 février 2019].
- « Loi du talion ». s.d. *Wikipedia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_du_talion [Consulté le 30 septembre 2018].
- « Lois de mouvement de Newton ». s.d. *Wikipedia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Lois_du_mouvement_de_Newton [Consulté le 21 février 2019].
- Lombard, F. 2007. « Quel rôle joue l'oubli ? ». *TECFA, 2006-2007*. <https://tecfa.unige.ch/perso/lombardf/calvin/TM/06/langianese/> [Consulté le 11 octobre 2018].

- Loslier, D. 2013 « La défense de provocation dans le cas d'un meurtre ». *SOQUIJ Intelligence juridique*. <https://soquij.qc.ca/fr/ressources-pour-tous/articles/la-defense-de-provocation-dans-le-cas-d-un-meurtre> [Consulté le 15 mai 2018].
- Luc 23 : 23-24. *Holy Bible: Louis Segond Version*. <https://www.biblegateway.com/passage/?search=Luc+23-24&version=LSG> [Consulté le 3 mars 2019].
- Mabmacien, L. 2009. « Le monde autour des livres anciens et des bibliothèques ». *Bibliomab, Bibliothèques, livres anciens, bibliophilie, mutations*. <https://bibliomab.wordpress.com/tag/protection> [Consulté le 24 février 2018].
- Magnan-Shardt, M. 1973. « La chute comme Skaz : Une hypothèse Génétique ». *La Revue des Lettres Modernes, Albert Camus*, 6 : 360-365, textes réunis par B.T. Fitch. Paris : Lettres Modernes Minard. pp. 145-165.
- Malandain, L. 2010. « Dans le couloir de la mort : l'enfer de l'attente ». *La Presse*, 18 avril. <https://www.lapresse.ca/international/etats-unis/201004/18/01-4271649-dans-le-couloir-de-la-mort-lenfer-de-lattente.php> [Consulté le 30 septembre 2018].
- « Malentendu ». s.d. *Wikipedia*. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Malentendu> [Consulté le 18 avril 2019].
- Marbes, M.A. 2017. « Reforming Recusal Rules : Reassessing the presumption of judicial impartiality in light of the realities of judging and changing the substance of disqualification standards to eliminate cognitive errors ». St Mary's University.
- Marcel, C. 2011. « Peine de mort et Torture ». *Rapport Acat-France 2011*, <http://www.acatfrance.fr/public/pages-de-rt2011-web-38.pdf> [Consulté le 11 avril 2019].
- Marcel, G. s.d. « Existence et mystère ». In L. Jerphagnon, *Encyclopaedia Universalis*. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/gabriel-marcel/1-existence-et-mystere/> [Consulté le 22 février 2019].
- Marion, B. 2017. « Que faire en cas d'agression verbale et d'insultes au travail ? ». *Litige.fr*, 16 mai. <https://www.litige.fr/articles/agression-verbale-insultes-travail-quel-recours-prudhommes> [Consulté le 22 avril 2019].
- Masson, J. 2018. « Le deuil chez l'enfant ». *Naitre et grandir*. <https://naitreetgrandir.com/fr/etape/5-8-ans/vie-famille/fiche.aspx?doc=mort-deuil-enfant> [Consulté le 23 avril 2019].

- Mauboussin. 2016. « Amour et homosexualité : est-ce vraiment différent de l'amour hétéro ? ». *Les facettes de l'amour*, 5 septembre. <https://mcetv.fr/mauboussin/amour-homosexualite-vraiment-different-amour-hetero-0509/> [Consulté le 30 septembre 2018].
- Mauvais amis* (a). 2014a. Facebook. « Comment identifier les mauvais amis ? ». 22 août. <https://www.facebook.com/notes/684179261664121/> [Consulté le 18 avril 2019].
- Mauvais amis* (b). s.d. *wikiHow*. <https://fr.wikihow.com/identifier-les-mauvais-amis> [Consulté le 18 avril 2019].
- McCann, J. « The verdict on Meursault ». *Nottingham French Studies*, 29(2). University of Ulster. http://uir.ulster.ac.uk/31218/1/The_Verdict_on_Meursault.pdf [Consulté le 11 octobre 2018].
- « Mensonge ». s.d. *Wikipedia*. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Mensonge> [Consulté le 22 avril 2019].
- Merad, G. 1975. « L'Étranger de Camus vu sous un angle psychosociologique ». *Revue Romane, Bind*, 10 : 1 (Side 72–73). https://tidsskrift.dk/revue_romane/article/view/29118/25847 [Consulté le 21 février 2019].
- Messien, P. 2015. « Écrire le début d'un roman ». *Le Souffle Numérique*, 30 mars. <https://lesoufflenumerique.com/2015/03/30/ecrire-le-debut-dun-roman/> [Consulté le 21 février 2019].
- « Méthodologie ». s.d. *Wikipedia*. <https://fr.wikipedia.org/wiki/M%C3%A9thodologie> [Consulté le 29 avril 2018].
- Ministère de la justice du Canada. 2009. « Les problèmes juridiques de la vie quotidienne La nature, l'étendue et les conséquences des problèmes justiciables vécus par les Canadiens ». *Ministère de la Justice, Gouvernement du Canada*. https://www.justice.gc.ca/afra/pr-rp/sjc-csj/sjp-jsp/rr07_aj1-rr07_la1/p1.html [Consulté le 22 avril 2019].
- Modha, D.S. 2014. « Meet the brain-inspired computer chip that can smell, feel and hear », *Forbes*, 25 septembre. <https://www.forbes.com/sites/ibm/2014/09/25/meet-the-brain-inspired-computer-chip-that-can-smell-feel-and-hear/#6ba147a92f82> [Consulté le 7 octobre 2018].
- « Morale ». s.d. *Wikipedia*. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Morale> [Consulté le 25 août 2018].

- Morisi, È. 2011. *Albert Camus contre la peine de mort*. Paris: Gallimard.
- Morisi, È. 2014. « To kill a human being : Camus and capital punishment ». *South Central Review*, University of California-Irvine, pp.43-63.
- Morize, M. 1996. *L'étranger de Camus*. Paris : Hachette Livre.
- Moustapha, K. 2015. « Psychopathic disorders and judges' sentencing : Can neurosciences change this aggravating factor in a Mitigating Factor ». *World Academy of Science, Engineering and Technology*, 9(6) : 2092-2098. <https://pdfs.semanticscholar.org/f2c3/243f1a1f4d56ed62469aa6a4bbd1dc3c5477.pdf> [Consulté le 25 août 2018].
- myRHline. 2017. « L'employeur peut-il écouter les conversations téléphoniques de ses collaborateurs ? ». 4/5/2017. <https://www.myrhline.com/actualite-rh/l-employeur-peut-il-ecouter-les-conversations-telephoniques-de-ses-collaborateurs.html> [Consulté le 30 septembre 2018].
- « Nemo iudex in causa sua ». s.d. *Wikipedia*. https://en.wikipedia.org/wiki/Nemo_iudex_in_causa_sua [Consulté le 22 février 2019].
- « Non ». *Larousse*. s.d. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/non/54838?q=non#54464> [Consulté le 18 avril 2019].
- Nos pensées*. 2015. « La projection psychologique : l'art de rejeter la faute sur les autres », 10/12/2015, <https://nospensees.fr/projection-psychologique-lart-de-rejeter-faute-autres/L'artde-rejeter-la-faute-sur-les-autres> [Consulté le 30 septembre 2018].
- « Ontologie » (s.d.) *Wikipedia* <https://fr.wikipedia.org/wiki/Ontologie> [Consulté le 19 octobre 2018].
- Organisation mondiale de la Santé. s.d. « Santé au travail ». *Organisation mondiale de la Santé*, https://www.who.int/topics/occupational_health/fr/ [Consulté le 30 septembre 2018].
- Organisation mondiale de la Santé. 2017. « 10 faits sur la sécurité routière dans le monde ». <https://www.who.int/features/factfiles/roadsafety/fr/> [Consulté le 18 avril 2019].
- « Oubli ». s.d. *Wikipedia*. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Oubli> [Consulté le 11 octobre 2018].
- « Ouï-dire ». *Larousse*. s.d. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/ou%C3%AF-dire/56884> [Consulté le 18 avril 2019].

- Paquet, D. 2017. « 2010 – Un ex juge tue sa femme ». *Actualité*, 8 avril. <https://www.journaldequebec.com/2017/04/08/2010---un-ex-juge-tue-sa-femme> [Consulté le 18 avril 2019].
- Park, Ji Hyun. 2005. An existential reading of Camus and Dostoevsky focusing on Camus's notion of the Absurd and Sartrean authenticity. Thèse, Texas A&M University. <https://pdfs.semanticscholar.org/3af0/e84d5285360829755bfb49c7071af1736b16.pdf> [Consulté le 15 septembre 2018].
- Patenaude, P. 2001-2002. « De l'expertise 'forensique' et de la décision judiciaire : domaines fertiles pour un effort de compréhension et de cohérence ». *Revue de Droit Université de Sherbrooke*, 32(1) : 1-58. https://www.usherbrooke.ca/droit/fileadmin/sites/droit/documents/RDUS/volume_32/32-1-patenaude.pdf [Consulté le 15 mai 2018].
- « Peine de mort » s.d. *Wikipedia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Peine_de_mort [Consulté le 30 septembre 2018].
- Pellé-Douël, C. 2018. « De l'enfant roi à l'adulte tyran ». *Psychologies*, 1 mars. <https://www.psychologies.com/Moi/Moi-et-les-autres/Relationnel/Articles-et-Dossiers/De-l-enfant-roi-a-l-adulte-tyran> [Consulté le 30 septembre 2018].
- Peta France. s.d. « Cruauté envers les animaux ». *Peta France*. <https://www.petafrance.com/nos-campagnes/maltraitances/cruaute-envers-les-animaux/> [Consulté le 20 avril 2019].
- Pieper, A. 1984. *Albert Camus*. München : C.H. Beck.
- « Pierre de Rosette » s.d. *Wikipedia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre_de_Rosette [Consulté le 4 juin 2018].
- Pinard, D. s.d. Le domaine de la connaissance d'office des faits. Thèse, Université de Montréal. <http://www.conferencedesjuristes.gouv.qc.ca/files/documents/dl/48/ledomaine> [Consulté le 20 octobre 2018].
- « Pindare » s.d. *Wikipedia*. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Pindare> [Consulté le 18 octobre 2018].
- « Présomption d'innocence ». s.d. *Wikipedia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Pr%C3%A9somption_%27innocence [Consulté le 18 octobre 2018].

- « Prise de décision ». s.d. *Wikipedia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Prise_de_d%C3%A9cision [Consulté le 22 février 2019].
- « Pro bono ». s.d. *Wikipedia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Pro_bono [Consulté le 25 août 2018].
- « Procédure accusatoire ». s.d. *Wikipedia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Proc%C3%A9dure_accusatoire [Consulté le 25 août 2018].
- « Procédure civile ». s.d. *Wikipedia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Proc%C3%A9dure_civile [Consulté le 25 août 2018].
- « Procédure inquisitoire ». s.d. *Wikipedia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Proc%C3%A9dure_inquisitoire [Consulté le 25 août 2018].
- « Proto-écriture ». s.d. *Notre Dictionnaire*. <https://www.cordial.fr/dictionnaire/definition/proto-%C3%A9criture.php> [Consulté le 4 juin 2018].
- « Psycho-anthropology ». s.d. *Wikipedia*. https://en.wikipedia.org/wiki/Psychological_anthropology [Consulté le 18 février 2019].
- Psychologue.net. 2016. « L'art de rejeter la faute sur les autres ». <https://www.psychologue.net/articles/lart-de-rejeter-la-faute-sur-les-autres> [Consulté le 30 septembre 2018].
- « Psychopathie ». s.d. *Wikipedia*. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Psychopathie> [Consulté le 25 août 2018].
- Puccini, G. 1900. *Tosca*, « E lucevan le stelle ». Muscores.com. https://www.google.com/search?q=e+lucevan+le+stelle+sheet+music&tbm=isch&source=iu&ictx=1&fir=aXGe06397-60sM%253A%252C9kDToPLtsZdnmM%252C&vet=1&usg=AI4-kTs9iooBP3LfYuRIOs348Nb2sbe-A&sa=X&ved=2ahUKEwib6-iM1q7oAhUAGMBHV_qCKUQ9QEwAHoECAkODw#imgrc=aXGe06397-60sM [Consulté le 25 avril 2019].
- Questions-Justice.be. 2016. « Dans le doute, pas de condamnation ». *L'actualité Commentée*, Octobre. <http://questions-justice.be/spip.php?article215> [Consulté le 26 avril 2019].
- « Rage au volant ». s.d. *Wikipedia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Rage_au_volant [Consulté le 21 avril 2019].

- « Règle du précédent ». s.d. *Wikipedia*. Précédent https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A8gle_du_pr%C3%A9c%C3%A9dent [Consulté le 30 septembre 2018].
- Reid, A. 2014. « 3 consequences of inaccurate data ». *PitneyBowes PB Software*, 24 novembre (traduction par Pieter Coetzee). <http://blogs.pitneybowes.co.uk/pbsoftware/2014/11/24/3-consequences-inaccurate-data/> [Consulté le 28 février 2019].
- « Reservatio mentalis ». *educalingo*. <https://educalingo.com/en/dic-de/reservatio-mentalis>. [Consulté le 30 septembre 2018].
- Renault, F. s.d. « Les animaux ont des sentiments : l'accepter nous rend plus humain ». *Mieux vivre autrement, comprendre le monde, agir avec raison , grandir avec amour*. <https://www.mieux-vivre-autrement.com/les-animaux-ont-des-sentiments.html> [Consulté le 28 février 2019].
- « René Descartes ». s.d. *Wikipedia*. https://en.wikipedia.org/wiki/Ren%C3%A9_Descartes [Consulté le 14 avril 2019].
- Renshaw, C. 2015. « Australia's advocacy for the abolition of the death penalty », Submission to the Human Rights Sub-committee of the Joint Standing Committee on Foreign Affairs, Defence and Trade. *Western Sydney University*, 7 décembre. <https://deathpenaltynews.blogspot.com/2014/11/restoring-death-penalty-in-algeria.html> [Consulté le 29 avril 2018].
- Road Safety Facts : Annual Global Road Crash Statistics, *Association for Safe International Road Travel*, <https://www.asirt.org/safe-travel/road-safety-facts/> [Consulté le 14 avril 2019].
- Roberts, C.H. 1971. « Camus et Dostoïevski : Comparaison structurale et thématique de La chute de Camus et du Sous-Sol de Dostoïevski ». *La Revue des Lettres Modernes, Albert Camus 4*, 3(1971) : 264-270, textes réunis par B.T. Fitch. Paris : Lettres Modernes Minard. pp. 51-71.
- Romero, P. 2012. « Justices, judges and psychological tests ». *Rappler Newsletter, re Judicial and Bar Council*. 7 décembre. <https://www.rappler.com/nation/17480-justices-judges-and-psychological-tests> [Consulté le 25 août 2018].
- Rubinlicht-Proux, A. 1996. « L'Étranger et le Positivisme Juridique », *La Revue des Lettres Modernes, Albert Camus 17*, Paris : Lettres Modernes. pp. 27-67.

- Ruellan, M. 2010. *L'erreur du juge pénal*, Thèse de Master de droit pénal et sciences pénales, Université Panthéon-Assas, Paris II. <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esup-versions/abf8933a-6fd0-492a-bdc9-b476e26c3c0a?inline> [Consulté le 30 septembre 2018].
- « Salamano ». <http://www.d-barfield.co.uk/Salamano%20-%20essay%20in%20French.html> [Consulté le 30 septembre 2018].
- Saminadayar, C. 1998. *Chemins ouverts*. Textes réunis par Sylvie Vignes, Les Cahiers de Littératures, Presses Universitaires du Mirail, Université de Toulouse-Le Mirail. https://books.google.co.za/books?id_NbkH-p8C&pg=PA127&lpg=PA127&dq=qu%E2%80%99elle+ressemblerait+%C3%A0+l%E2%80%99exhibition+ [Consulté le 7 octobre 2018].
- Samson, A. 2009. « Sentiment d'injustice au travail : trois questions pour y voir clair ». *Metro*, 14 septembre. <https://journalmetro.com/plus/carrieres/12737/sentiment-dinjustice-au-travail-trois-questions-pour-y-voir-clair/> [Consulté le 14 avril 2019].
- « Sante au travail ». 2019. Organisation mondiale de la Santé. http://www.who.int/topics/occupational_health/fr/ [Consulté le 7 octobre 2018].
- Saraceno, F. 2014. « L'impact économique des fortes inégalités : problèmes et solutions ». <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/15-134.pdf> [Consulté le 19 avril 2019].
- Sarg, R. et Lamine, A-S. 2011. « La religion en prison : Norme structurante, réhabilitation de soi, stratégie de résistance ». janvier-mars 2011, *Archives de Sciences sociales des religions*, <https://journals.openedition.org/assr/22761> [Consulté le 9 avril 2019].
- Sartre, J-P. 1943. « Chaque homme doit inventer son chemin ». *Le Parisien*. <http://citation-celebre.leparisien.fr/citations/50604> [Consulté le 27 février 2019].
- Schneider, M. 2011. « Ian McEwan : Le pouvoir est sexuel ». *Le Point Culture*, 31 mars. https://www.lepoint.fr/culture/ian-mcewan-le-pouvoir-est-sexuel-31-03-2011-1313642_3.php [Consulté le 30 septembre 2018].
- « Schizophrénie » s.d. *Wikipedia*. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Schizophr%C3%A9nie> [Consulté le 25 août 2018].
- « Sens de la vie ». 2018. s.d. *Wikipedia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Sens_de_la_vie [Consulté le 29 avril 2018].

- « Sérénité ». s.d. *Wikipedia*. <https://fr.wikipedia.org/wiki/S%C3%A9r%C3%A9nit%C3%A9> [Consulté le 18 avril 2019].
- Simon, E. 1991. « Palais de Justice and Poetic Justice in Albert Camus *The Stranger* ». *Cardozo Studies in Law and Literature*, Spring – Summer, 3(1): 111-125. https://www.jstor.org/stable/743503?seq=1#page_scan_tab_contents [Consulté le 25 août 2018].
- « Sisyphe ». s.d. *Wikipedia*. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Sisyphe> [Consulté le 29 avril 2018].
- Société Académique de Savoie – Académie Royale de Savoie. 1831. *Mémoires de la Société Royale Académique de Savoie*. Tome V, Puthod, imprimeur – libraire de la société, Chambéry, p. 336. [https://books.google.co.uk/books?id=FStKAAAcAAJ&pg=PA336&lpg=PA336&dq=Jugemens+\(1\)?](https://books.google.co.uk/books?id=FStKAAAcAAJ&pg=PA336&lpg=PA336&dq=Jugemens+(1)?) [Consulté le 30 septembre 2018].
- Spiquel, A. 1992. « L'étranger et le dernier jour d'un condamné ». *La Revue des Lettres Modernes, Albert Camus 16*, Paris : Lettres Modernes, pp. 109-121. Sous la direction de Jacqueline Lévi-Valensi, Acte de colloque d'Amiens, 1992, textes réunis par Raymond Gay-Crosier. Paris : Minard
- Staples. s.d. « Hygiène au bureau : une réalité choquante ». *Staples*. <https://www.staplesavantage.fr/inspiration/sante-et-hygiene-sur-le-lieu-de-travail/hygiene-au-bureau-une-realite-choquante/> [Consulté le 3 mars 2019].
- State v Makwanyane and Another (CCT3/94) [1995] ZACC 3; 1995(6) BCLR 665; 1995(3) SA 391; [1996] 2 CHRLD 164; 1995(2) SACR 1 (6 June 1995).
- Strong Tie. s.d. « What are the most common reasons for road accidents ? ». *Strong Tie Insurance Services Inc.* <https://www.strongtieinsurance.com/common-reasons-road-accidents/> [Consulté le 2 avril 2019].
- « Subornation de témoin ». s.d. *Wikipedia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Subornation_de_t%C3%A9moin [Consulté le 18 avril 2019].
- Sympatico. 2016. [Anon]. « 10 des pires erreurs judiciaires ». *Sympatico Actualités*, 7 juillet. <http://www.sympatico.ca/actualites/decouvertes/histoire/pires-erreurs-judiciaires-1.1484682> [Consulté le 23 février 2019].
- « Symphony No. 5 (Beethoven) ». s.d. *Wikipedia*. [https://en.wikipedia.org/wiki/Symphony_No._5_\(Beethoven\)](https://en.wikipedia.org/wiki/Symphony_No._5_(Beethoven)) [Consulté le 18 février 2019].

- « The Innocence Project, Misapplication of Forensic Science ». s.d. <https://www.innocenceproject.org/causes/misapplication-forensic-science/> [Consulté le 18 février 2019].
- Thomas, D. 2014. « La cruauté enfantine envers les animaux : que révèle-t-elle ? ». *Carnets2psycho*. <https://carnets2psycho.net/pratique/article151.html> [Consulté le 14 avril].
- Thunis, X. 2001. « L'acte de juger : La sagesse du juge : le devoir avant la vertu ». *Revue Internationale d'éthique sociétale et gouvernementale : Éthique publique*, 3(2). <https://journals.openedition.org/ethiquepublique/2514> [Consulté le 24 février 2019].
- Timmins, B.C. 1970. *The theme of alienation in the works of Albert Camus* ». Master's thesis, extract, Durham University, Durham : University Press. <http://theses.dur.ac.uk/10231/> [Consulté le 14 avril 2019].
- Toai, D.V. 1981. « A lament for Vietnam ». *New York Times Archives*, 29 mars. <https://archive.nytimes.com/www.nytimes.com/library/world/asia/032981vietnam-mag.html> [Consulté le 28 mars 2019].
- « Torture ». s.d. *Wikipedia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Torture_pendant_la_guerre_d%27Alg%C3%A9rie [Consulté le 25 août 2018].
- « Totalitarisme ». s.d. *Wikipedia*. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Totalitarisme> [Consulté le 25 août 2018].
- Touraine, A. 2018. « Entreprise et bureaucratie ». *Sociologie du Travail*, Année 1959/p. 61. https://www.persee.fr/doc/sotra_0038-0296_1959_num_1_1_1003 [Consulté le 14 avril 2019)
- Tribune de Genève. 2008. « Abus sexuel au sein du couple, une autre violence faite aux femmes ». *Tribune de Genève*, 25 novembre. Republié par AMGe. <https://www.amge.ch/2008/11/25/abus-sexuel-au-sein-du-couple-une-autre-violence-faite-aux-femmes/> [Consulté le 28 septembre 2019].
- « Tyran ». s.d. *Wikipedia*. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Tyran> [Consulté le 30 septembre 2018].
- Van Hoorebeke D. 2008. « L'émotion et la prise de décision ». *Revue française de Gestion* 2008/2 182 : 33-44. <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2008-2-page-33.htm> [Consulté le 7 octobre 2018].

- Van Rillaer, J. 2011. « L’impact psychologique des traumatismes et son traitement ». *Afis Science*, 10 juin. <https://www.pseudo-sciences.org/spip.php?article1598> [Consulté le 30 septembre 2018].
- Velikovski, S. 1985. « Camus et l’existentialisme ». Traduit par M. Magnan-Shardt. *La Revue des Lettres Modernes, Albert Camus 12*, textes réunis par R. Gay-Crosier, sous la direction de B.T. Fitch. Paris : Lettres Modernes Minard, pp. 83-94.
- Verde A. 1995. « Délit, procès et peine dans *L’Étranger* d’Albert Camus ». *Parcourir Les Collections*. https://www.persee.fr/doc/ds_0378-7931_1995_num_19_1_1560 [Consulté le 26 février 2019].
- Viana, I. 2013. « La muerte ‘más idiota’ de Albert Camus ». *ABC Historia*, 7 novembre. <https://www.abc.es/historia/20131107/abci-muerte-albert-camus-201311061518.html> [Consulté le 1 avril 2019].
- Vincent, C. 2016. « Matthieu Delorme regrette de ne pas avoir assisté aux obsèques de sa mère ». *Closer*, 4 mars 2016 à 16h26 mis à jour 19 juin 2017 à 10h20. <https://www.closermag.fr/people/matthieu-delorme-regrette-de-ne-pas-avoir-assiste-aux-obseques-de-sa-mere-597842> Le 04 mars 2016 [Consulté le 28 février 2019].
- « Violence contre les femmes ». s.d. *Wikipedia*. https://fr.wikipedia.org/wiki/Violence_contre_les_femmes [Consulté le 1 avril 2019].
- Westerhoff, D.K. 2007. « Écriture blanche et Nouveau Roman ». *Faculté des lettres Section de français, Université de Lausanne*. <https://www.unil.ch/fra/fr/home/menuguid/litterature-moderne/histoire-litteraire/ressources/xixe---xxie-siecles-d-kunz-w/ecriture-blanche-et-nouveau.html> [Consulté le 18 avril 2019].
- Wong, B. 2018. « Ces couples divorcés nous racontent la dispute qui a mis fin à leur mariage ». *Huffpost, Maroc*, 19 août. https://www.huffpostmaghreb.com/entry/ces-couples-divorces-nous-racontent-la-dispute-qui-a-mis-fin-a-leur-ariage_mg_5b7958a5e4b05906b4147f4d [Consulté le 29 avril 2018].
- Zeboute Infocom. s.d. « Albert Camus, ou l’homme révolté, au XXIème siècle ». *Zeboute Infocom*. <https://zeboute-infocom.com/2013/02/01/albert-camus-homme-revolte-moderne-aujourd'hui/> [Consulté le 15 septembre 2018].

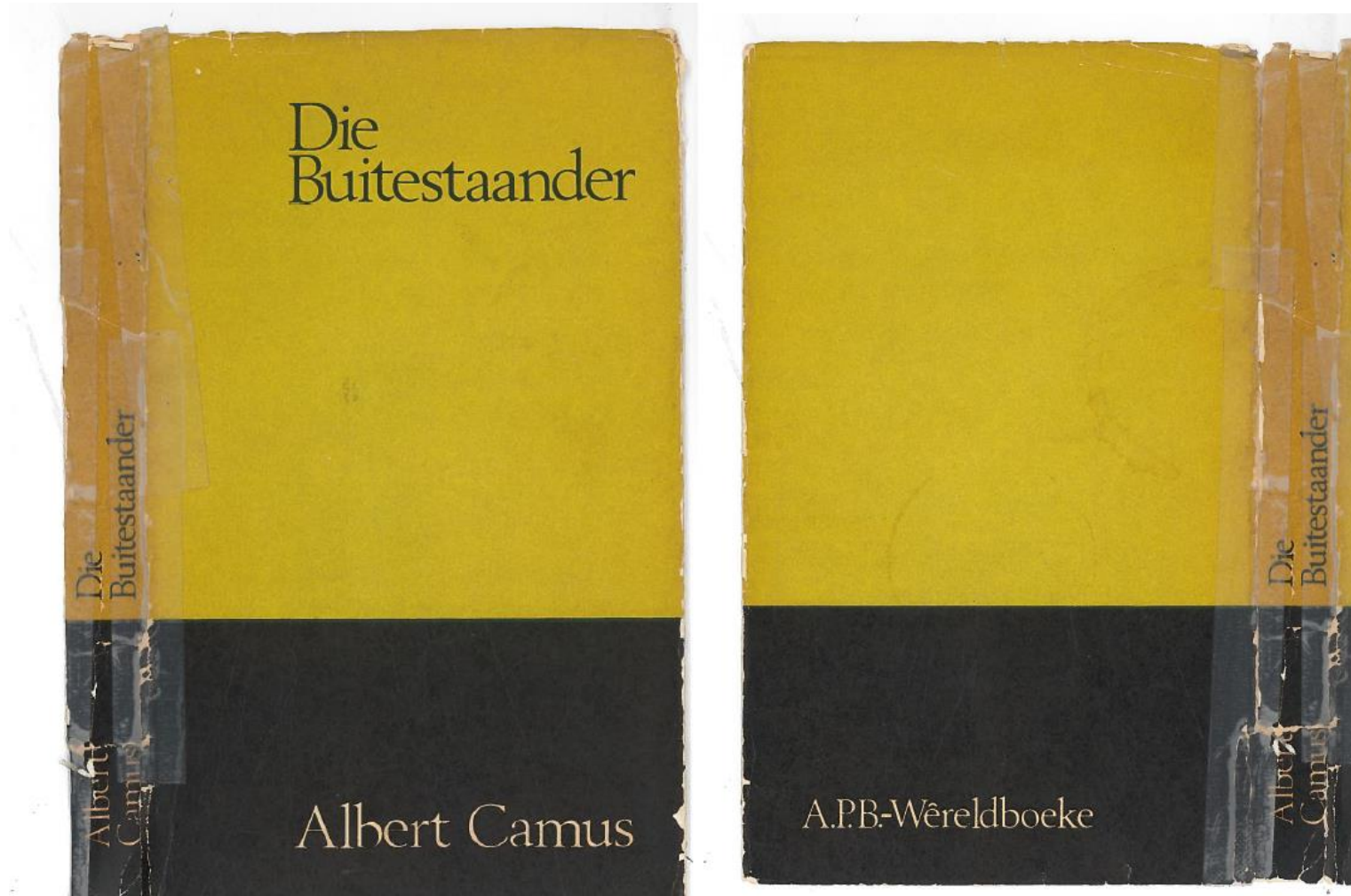
« *Zeitgeist* ». s.d. *Wikipedia*. <https://en.wikipedia.org/wiki/Zeitgeist> [Consulté le 1 avril 2019].

Zileli, B.N. 2005. *Absurdity of the human condition in the novels by Albert Camus and Samuel Beckett*, PhD thèse soumise au Graduate School of Social Sciences of Middle East Technical University, Ankara.
<http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.633.5235&rep=rep1&type=pdf> [Consulté le 19 avril 2019].

ZoekBoekverslag.nl. 1999. « Albert Camus – L'étranger ». *ZoekBoekverslag.nl*, 28 juillet.
<http://www.scholieren.com/boekverslagen/2606> [Consulté le 30 septembre 2018].

Zola, E. 1898. « J'accuse », *L'Aurore*, Paris, 13 janvier. <https://books.google.co.za/books?id=QHCOdwAAQBAJ&pg=PA124&lpg=PA124&dq=%C2%AB%C3%80+cette+%C3%A9poque,+Zola+%C3%A9crit+%3C+J%27accuse+%3E+dans+le+journal> [Consulté le 9 avril 2019].

ANNEXE 1 : *DIE BUITESTAANDER*



pryswenner Albert
se roman, DIE BUI-
ANDER, word beskou
van die belangrikste
romans in die Franse
de en dit is ook die
er van baie kontem-
werke dwarsdeur die

aalt is 'n jong Frans-
t as klerk in Algiers
y leef soos enige ander
getroude man: Saans
vir homself kos in sy
, die naweke bring hy
et sy nooi deur, hy
em, gaan bioskoop toe.
het een onvergeeflike
die oë van die ge-
p: hy is skynbaar nie
ot die gewone emosies
es (en skynheiligheid)
hom verwag word nie.
cu die feite van die
k sy eie gevoelens, van
Hy is 'n buitestaan-
om 'n buitestaander
om nie te reageer soos
verwag word om te
ie, is in die oë van die

OP DIE AOTERFLAP

estaander

P 2 B notuband
+ Tritel 440 BX
AGP
www.agsas.com, kring
502-1018

8070535
1111
T. 130
F. 130
F. 130

Die Buitestaander Albert Camus



Albert Camus is in 1913 in Algerië gebore as seun van Franse en Spaanse ouers. Hy word in Noord-Afrika groot, waar hy na sy skoolopleiding verskeie betrekkinge beklee en hom o.a. met die teater bemoei en in Algiers se sokkerspan voordat hy hom as joernalis in Parys gaan vestig.

Gedurende die Duitse besetting speel hy 'n aktiewe rol in die weerstandsbeweging en word later redakteur van die klandestiene koerant, *Combat*. Gedurende die oorlog skryf hy ook die twee werke wat hom beroemd gemaak het as skrywer, nl. *Die Buitestaander* en 'n bundel filosofiese opstelle, *Die Mite van Sisyphos*.

Ná die oorlog wy hy hom voltyds aan die skryfkuns en bou hy vir hom 'n internasionale reputasie op met werke soos *Die Pes*, *Die Opstandeling*, *Die Val* e.a.

Die Nobelprys vir letterkunde word in 1957 aan hom toegeken. In 1960 kom hy om in 'n motorongeluk.

Die Buitestaander

*Oorspronklik uitgegee onder die titel „L'etranger”
Kopiereg © Editions Gallimard, Parys.
Uit die Frans vertaal deur Jan Rabie.
Eerste Afrikaanse uitgawe 1966.
Alle regte voorbehou.*

Die Buitestaander

Albert Camus

1966 Afrikaanse Pers-Boekhandel
Johannesburg

Deel Een

1

Moeder is vandag dood. Of dalk gister, ek is nie seker nie. Op die telegram van die ouetehuis het gestaan: *U moeder oorlede. Begrafnis môre. Ons innige meegevoel.* Niks meer nie.

Die ouetehuis is op Marengo, vyftig myl van Algiers af. Ek sal die bus om twee-uur haal en in die namiddag daar aankom. Dan kan ek die nag by haar lyk waak en môre-aand weer terugkom. Ek het twee dae verlof by my baas gaan vra, en hy kon my dit natuurlik nie weier nie. Maar hy het ontevrede gelyk, en toe het ek gevoel ek moet sê: „Dis mos nie my skuld nie.” Hy het niks geantwoord nie. Toe kry ek die gedagte dat ek dit liewers nie moes gesê het nie. Waarom moet ék om verskoning vra? Hy moet eerder sy meegevoel teenoor my uitspreek. Maar hy sal dit seker oormôre doen, wanneer hy my in my rouklere sien. Op die oomblik is dit 'n bietjie asof Moeder nog nie dood is nie. Na die begrafnis sal dit egter finaal wees en sal alles 'n meer amp telike stempel verkry het.

Ek haal toe die twee-uurbus. Op die snikhete middag. Ek het soos gewoonlik in Celeste se restaurant geëet. Almal was baie aangedaan oor my verlies, en Celeste het vir my gesê: „'n Mens het maar net een moeder.” Toe ek opstaan, het hulle saamgekom tot by die deur. Alles het 'n bietjie halsoorkop gegaan, en ek moes Emmanuel gaan opklop om 'n swart das en 'n rouband by hom te leen. Hy het sy oom 'n paar maande gelede verloor.

3

ANNEXE 2 : L'ABSURDITÉ DE L'ABSURDITÉ



<https://libcom.org/library/reflections-guillotine-albert-camus>